

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

COMPLEXE GUY-FAVREAU : LA BOUÉE DE SAUVETAGE DU « CHINATOWN »

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAÎTRISE EN HISTOIRE

PAR

PATRICK LECLAIR

MARS 2025

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.12-2023). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

J'ai été très chanceux dans ma vie. Dans le domaine académique, j'ai eu la chance d'avoir deux directeurs, Dany Fougères et Olga Alexeeva, qui ont généreusement contribué à ce travail, cela malgré leurs horaires chargés. Leurs vastes connaissances ont surpassé toutes mes attentes. Leurs retours, commentaires, révisions et précisions, sans oublier les opportunités qui m'ont été présentées et leur sens de l'humour, ont mené ce projet à bon port. Si l'on retrouve des erreurs dans ce travail, ce sont les miennes.

J'ai également la chance d'être entouré de personnes intelligentes et intéressantes dans mon cercle proche. Merci à mes grands-parents (la génération grandiose!) d'avoir partagé avec nous vos histoires de vie fascinantes. Merci à mon grand-père (du côté de ma mère) qui était médecin pathologiste à l'hôpital Saint-Luc pendant plus de cinquante ans et dont la mémoire vivante et le témoignage m'ont aidé à me faire un portrait d'une époque et, surtout, d'un quartier dynamique. Bon sang, pendant qu'on y est... Merci à ma grand-mère autrichienne d'avoir immigré au Canada, à mes ancêtres irlandais d'avoir fait la traversée de l'Atlantique à la recherche d'une vie meilleure, et à la famille Leclair, dont mon grand-père a tenu un emploi fascinant de directeur d'usine de pâtes et papiers à la C.I.P. Je vous suis très reconnaissant pour vos sacrifices et votre courage.

Tout au long de mon parcours universitaire (et de vie...), mes parents ont démontré de la joie sympathique, de l'amour inconditionnel, du soutien et une ouverture d'esprit. En rétrospective, je ne peux pas demander mieux et j'en garde des beaux souvenirs. Les livres étaient abondants dans la maison familiale et les conversations étaient, et sont toujours, animées et intellectuelles à la table à diner. Un merci très spécial à ma mère, une lectrice sophistiquée, qui a généreusement et avec amour lu plusieurs de mes travaux académiques et apporté des commentaires constructifs. Ma blonde Camille a affiché amour et compassion tout au long de l'écriture de ce mémoire. Tes encouragements m'ont poussé à poursuivre ce travail. J'ai de la gratitude envers mes amis, une belle communauté de « comédiens compétitifs », avec qui l'on peut s'exprimer librement. Merci également à mes deux bons amis (et anciens patrons), Simon et Maxime Besner, de la Pépinière Mont-Bruno, pour les excellentes opportunités d'emploi à travers les années.

Durant l'écriture de ce mémoire, j'ai eu la chance d'habiter à quelques minutes de marche du Quartier chinois de Montréal et du Complexe Guy-Favreau. Je tiens à remercier les commerçants, employés et résidents qui se sont intéressés à mon étude et ont répondu à mes questions.

J'aimerais remercier les personnes suivantes (sans ordre en particulier) qui ont facilité ce travail de recherche dans les archives : Jean-Christophe Nault (Bibliothèque et Archives nationales du Québec), Gabriel Pilon (Service des archives et de gestion des documents de l'UQAM), May-Julie Gravelle (Bibliothèque et Archives Canada), Audrey Doyon (Bibliothèque et Archives Canada), Ariane Gauthier (Bibliothèque et Archives Canada), Thérèse Morin (Bibliothèque et Archives Canada), Amélie Renouf (Archives Héritage Montréal), Véronika Brandi-Mouton (Archives Héritage Montréal), Odile Trudeau-Richard (Archives de Montréal), Agnieszka Prycik (Archives de Montréal), Tim Klän (Centre Canadien d'Architecture), et Sabrina Roy (Archives Mouvement Desjardins).

Finalement, je tiens à remercier les élèves du groupe 108, 204 et 206 de l'école secondaire Hubert-Maisonneuve. Vos commentaires ont fait une différence.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	ii
LISTE DES FIGURES.....	vi
LISTE DES TABLEAUX.....	vii
LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES	viii
RÉSUMÉ	ix
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 HISTORIOGRAPHIE, PROBLÉMATIQUE, MÉTHODOLOGIE ET SOURCES	7
1.1 La rénovation urbaine à Montréal.....	7
1.1.1 La période de la « table rase »	8
1.1.2 Vers la préservation du cadre bâti	13
1.2 La situation socioéconomique et politique montréalaise (1945-1981).....	18
1.2.1 De l’effervescence urbaine au ralentissement économique.....	19
1.3 Le « Chinatown » : particularités, évolution et transformation	23
1.3.1 Le « Chinatown » de Montréal.....	23
1.3.2 Les phases de développement du « Chinatown ».....	25
1.3.3 La rénovation urbaine dans le « Chinatown ».....	27
1.4 Problématique et hypothèse.....	29
1.5 Méthodologie	30
1.6 Corpus de sources	32
CHAPITRE 2 UNE NOUVELLE VISION POUR L’EST DU CENTRE-VILLE	34
2.1 Rénover le faubourg Saint-Laurent	35
2.1.1 Un secteur d’intérêt au centre de la ville	36
2.1.2 Un secteur en déclin... mais les Chinois restent	39
2.1.3 Portrait du secteur	47
2.2 Un centre d’affaires : la « lutte des drapeaux » (1966-1971).....	57
2.2.1 Desjardins-Fédéral.....	59
2.2.2 Desjardins-Provincial.....	65
2.3 Conclusion	72
CHAPITRE 3 PLACE GUY-FAVREAU.....	74
3.1 Première mouture du projet et expropriations (1972)	76
3.2 Réactions initiales.....	82

3.3	Lutte pour le projet (1975-1976)	100
3.4	Retour à la table à dessin (1977)	110
3.5	Conclusion	113
	CHAPITRE 4 COMPLEXE GUY-FAVREAU	114
4.1	Décision finale	115
4.2	La naissance du Quartier chinois de Montréal	120
4.2.1	Revitaliser un secteur... préserver l'identité sociale.....	121
4.2.2	Consulter des acteurs aux intérêts divergents	126
4.2.3	Quand la Ville s'implique : la régénérescence d'un milieu de vie	131
4.3	Conclusion	138
	CONCLUSION	140
	ANNEXE A PHOTOGRAPHIES DU QUARTIER SAINT-LAURENT ET DU « CHINATOWN »	147
	ANNEXE B EXPROPRIATIONS POUR LE PROJET GUY-FAVREAU.....	153
	ANNEXE C POPULATION D'ORIGINE CHINOISE DANS LE SECTEUR « CHINATOWN »	155
	BIBLIOGRAPHIE	157

LISTE DES FIGURES

Figure 2.1 Plan du quadrilatère à rénover borné par les rues Craig, De Bleury, Sherbrooke et le boulevard Saint-Laurent (Faubourg Saint-Laurent, ou secteur Est), 1959	37
Figure 2.2 Âge des bâtiments dans le quadrilatère entre les rues Craig, De Bleury et Sherbrooke et le boulevard Saint-Laurent, 1959.....	40
Figure 2.3 Utilisations du sol dans le quadrilatère rues Craig, De Bleury et Sherbrooke et le boulevard Saint-Laurent, 1959	48
Figure 2.4 Phases de rénovation pour le quadrilatère rues Craig, De Bleury, Sherbrooke et le boulevard Saint-Laurent, 1959.....	51
Figure 2.5 Place Desjardins, circulation existante, 1966.....	55
Figure 2.6 Organigramme fédéral-Desjardins, entre 1966 et 1971	69
Figure 2.7 Organigramme fédéral-Desjardins incluant Hydro-Québec et le gouvernement du Québec, entre 1966 et 1971	70
Figure 2.8 Place Desjardins - Ensemble des propriétés, (entre 1961 et 1972)	72
Figure 3.1 Croquis des bâtiments fédéraux, 29 mars 1972	77
Figure 3.2 Certification du propriétaire (Wong Corporation) de l'immeuble situé au 161 Ouest, rue De La Gauchetière, quartier Saint-Laurent, 1972	81
Figure 3.3 Architecture du complexe immobilier multi vocationnel du Père Tou, 1973	93
Figure 3.4 Maquette du projet de la Place Guy-Favreau, février 1975.....	100
Figure 4.1 Le quartier Saint-Laurent et « Chinatown » vu d'Hydro-Québec, 1977.....	121
Figure 4.2 Le quartier Saint-Laurent et « Chinatown » vu d'Hydro-Québec, 1977.....	122
Figure 4.3 Le quartier Saint-Laurent et « Chinatown » vu d'Hydro-Québec, 1977.....	122
Figure 4.4 Maquette du Complexe Guy-Favreau, octobre 1977	124
Figure 4.5 Le maire Jean Drapeau, Jack Lee, au coin des rues Clark et De La Gauchetière Ouest, 1978..	134

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1 Origines ethniques des familles habitant le quadrilatère borné par les rues Craig, De Bleury, Sherbrooke et le boulevard Saint-Laurent, 1959	43
Tableau 2.2 Population d'origine chinoise ou asiatique dans le secteur de recensement délimité par les rues De Bleury, Saint-Laurent, Craig et Sainte-Catherine, 1951-1971	45
Tableau 4.1 Propriétaires et locataires expropriés pour la Place Guy-Favreau dans le quartier Saint-Laurent	153
Tableau 4.2 Population totale et d'origine chinoise/langue maternelle « autre » dans les secteurs 56 et 57, 1971-1991	155

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

CCM : Communauté chinoise de Montréal

CGF : Complexe Guy-Favreau

CUCCM : Centre Uni de la Communauté chinoise de Montréal

MD : Mouvement Desjardins

MTP : Ministère des Travaux publics

PGF : Place Guy-Favreau

QCM : Quartier chinois de Montréal

SHM : Service de l'habitation de Montréal

SUM : Service de l'urbanisme de Montréal

SUHM : Service de l'urbanisme et de l'habitation de Montréal

RÉSUMÉ

Ce mémoire offre un éclairage nouveau sur l'impact et la signification du projet Complexe Guy-Favreau sur le secteur « Chinatown » de Montréal. Conçu en 1966 et inauguré en 1984, ce complexe fédéral a traversé plusieurs cycles urbains, sociaux, politiques et économiques durant ses 18 années de développement. Cette étude débute avec la rénovation du faubourg Saint-Laurent en 1959 et se termine avec la remise des plans finaux du complexe fédéral et la première pelletée de terre en 1981. L'analyse se concentre sur l'évolution spatiale du secteur communément appelé « Chinatown » ainsi que sur l'occupation par les Chinois du faubourg Saint-Laurent. L'idée de rénover ce quartier ancien central s'inscrit dans un contexte de « lutte au taudis » et de développement de l'Est du centre-ville. À l'époque, les pratiques urbanistiques sont autoritaires et la société civile est largement exclue du processus décisionnel. Le contexte de l'État providence et de la Révolution tranquille engendre une « lutte des drapeaux » entre Québec et Ottawa, chacun cherchant à construire des tours à bureaux pour loger ses employés et affirmer sa présence au centre-ville. Après l'échec d'un projet tripartite avec le Mouvement Desjardins et le gouvernement provincial (1967-1970) au Nord du boulevard Dorchester (maintenant nommé boulevard René-Lévesque), une partie de la zone du « Chinatown » telle que nous la comprenons aujourd'hui, est ciblée par le gouvernement fédéral pour faire, cette fois-ci, un projet individuel. Notre analyse démontre qu'avant la période de construction du Complexe Guy-Favreau, le « Chinatown » est un lieu flou, sans limites fixes, où les Chinois, bien que peu nombreux dans l'ensemble du faubourg Saint-Laurent, restent présents, alors que le reste de la population quitte le secteur. À l'époque, le quadrilatère visé par le projet du complexe fédéral se situe dans le faubourg Saint-Laurent, mais certaines institutions et commerces chinois y ont pignon sur rue aux côtés d'entreprises non chinoises. Lorsque le projet du Complexe Guy-Favreau, une grande tour à bureaux à vocation administrative, est rendu public, il cesse d'être un projet mené de manière purement autoritaire. Notre étude met en lumière le rôle crucial du Service d'urbanisme et de l'habitation de Montréal, ainsi que ses interactions avec six personnalités chinoises en particulier, qui ont contribué à consolider l'espace diffus et incertain du « Chinatown ». Cette intervention marque le début de la revitalisation du secteur avec la mise en oeuvre de la Place Guy-Favreau. La conjoncture socioéconomique et le nouveau contexte politique poussent le gouvernement fédéral à revoir son projet à l'été 1977, entraînant une modification du design et de l'approche participative. La crise économique, la réaction négative du public à la Place Guy-Favreau, les tensions politiques avec le Québec et l'application de la loi sur les biens culturels rendent la phase initiale du projet difficilement justifiable. Le gouvernement doit alors intervenir de manière plus mesurée et réfléchie, prenant en compte les besoins de la population et les objectifs urbains de la ville de Montréal, s'il veut aller de l'avant. La solution réside dans l'intégration de nouvelles idées en matière d'urbanisme, en accordant une attention particulière au patrimoine et aux besoins de la population locale dans la conception des projets urbains. Le nouveau Complexe Guy-Favreau, avec l'ajout de logements, son comité consultatif et la protection patrimoniale de bâtiments adjacents (initiée avec l'adoption de la loi québécoise sur les biens culturels), devient ainsi le moteur d'une série d'initiatives par la Ville qui transforment l'ancien espace diffus de l'enclave chinoise en un véritable quartier résidentiel caractérisé par une occupation tangible. Cette démarche conduit à une reconnaissance accrue de la présence chinoise dans le secteur, à la définition claire du « Chinatown » et à la consolidation et protection de son territoire.

Mots-clés : Complexe Guy-Favreau, Place Guy-Favreau, « Chinatown », Quartier chinois, Rénovation urbaine, Patrimoine, Montréal, Québec.

INTRODUCTION

Dans les dernières années, le « Quartier chinois » de Montréal (QCM) a attiré l'attention des médias en raison de la forte spéculation immobilière dans le secteur¹ et de l'intérêt patrimonial qu'il suscite auprès de la population et des élus. Le 21 janvier 2022, l'ex-ministre caquiste de la Culture et des Communications, Nathalie Roy, a déposé l'avis d'intention de classement patrimonial pour « le noyau institutionnel du quartier chinois », c'est-à-dire les rues Côté, Saint-Urbain et De La Gauchetière, ce qui comprend une quinzaine de lots et plusieurs bâtiments anciens². Il n'en fallut pas plus pour que l'administration municipale de la mairesse Valérie Plante emboîte le pas en modifiant le plan d'urbanisme. À la suite de consultations publiques approfondies³, un règlement adopté en décembre 2022 a ainsi abaissé les hauteurs et les densités permises pour les bâtiments dans le secteur et élargi le périmètre protégé⁴. Enfin, le 25 juillet 2023, le nouveau ministre de la Culture et des Communications, Mathieu Lacombe, a annoncé que le cœur du QCM avait été classé comme site patrimonial⁵. Mais cette actualité ne doit pas nous faire croire que les préoccupations concernant la préservation du QCM sont nouvelles.

Lors d'une visite au QCM, notre regard se pose inévitablement sur le Complexe Guy-Favreau⁶ (CGF), un édifice du gouvernement fédéral ouvert au public en juillet 1984, situé dans le quadrilatère René-Lévesque (anciennement Dorchester), Jeanne-Mance, Saint-Urbain et De La Gauchetière. Ce bâtiment occupe une

¹ Zacharie Goudreault, « Avenir du Quartier chinois : la spéculation immobilière préoccupe », *Métro*, 31 juillet 2019.

² Félix Lacerte-Gauthier, « Le Quartier chinois sera reconnu comme lieu patrimonial », *Le Journal de Montréal*, 24 janvier 2022.

³ Office de consultation publique de Montréal, *Rapport de consultation publiques : Quartier chinois*, 12 octobre 2022, accédé à l'adresse : <https://ocpm.qc.ca/sites/default/files/pdf/rapports/Quartier-chinois-rapport-final.pdf>. (mai 2024).

⁴ Zacharie Goudreault, « La hauteur permise des bâtiments est réduite dans le Quartier chinois », *Le Devoir*, 8 décembre 2022.

⁵ Philippe Teisceira-Lessard, « Le cœur historique du Quartier chinois protégé », *La Presse*, 25 juillet 2023.

⁶ L'appellation Complexe Guy-Favreau (CGF) n'a pas été utilisé dès le début du projet. En 1972, lors de l'annonce au public, le projet fédéral n'avait pas encore de nom officiel. Les promoteurs et les médias le désignaient simplement comme « le complexe fédéral » ou « le bâtiment fédéral ». Ce n'est qu'en 1973 que le projet fut baptisé « Place Guy-Favreau » (PGF). Enfin, en juillet 1977, le nom officiel « Complexe Guy-Favreau » fut adopté. Pour éviter toute confusion, nous utiliserons les termes « Complexe Guy-Favreau » (CGF) ou projet Guy-Favreau dans l'introduction et le chapitre 1. Guy Favreau (1917-1967) était un homme politique québécois, élu à la Chambre des communes sous la bannière du Parti libéral à deux reprises (1963 et 1965) et nommé juge à la Cour supérieure du Québec l'année de sa mort. En 1964, il occupait les fonctions de leader du gouvernement à la Chambre des communes et de chef des députés fédéraux québécois. Bibliothèque du Parlement, « L'hon. Guy Favreau C.P., c.r., député », accédé à l'adresse : https://lop.parl.ca/sites/ParlInfo/default/fr_CA/Personnes/Profil?personId=493. (août 2024).

large partie du nord-ouest du QCM, bordé par l'une des principales artères de Montréal, le boulevard René-Lévesque. L'histoire de ce bâtiment et de son insertion dans le secteur du QCM est l'objet principal de ce mémoire.

Dans l'après-guerre, la modernisation des quartiers anciens du centre-ville est en plein essor, portée par une vague de croissance et de prospérité connue sous le nom de « Trente-Glorieuses »⁷ (1945-1975). De grands édifices sortent alors de terre, notamment la Place Ville-Marie (1958-1962), l'édifice Hydro-Québec (1960), les Tours de la Bourse (1964) et de Radio-Canada (1966-1973) ainsi que le Complexe Desjardins (1966-1976). Bien que le Complexe Guy-Favreau (1972-1984), un projet mené par le gouvernement fédéral faut-il le rappeler, ait été construit à la fin de cette période, il se distingue nettement des autres bâtiments environnants, tous des énormes tours. Une simple observation révèle un gabarit plus modeste ainsi que l'inclusion de logements dans la partie sud du complexe.

Ce mémoire va au-delà de l'analyse du design « atypique » du CGF dans la trame urbaine montréalaise, bien que cet aspect soit à la fois intéressant et pertinent. Il s'agit d'une étude exhaustive du CGF, depuis ses origines jusqu'à la remise des plans finaux en août 1981, marquant le début des travaux de construction. Cette analyse permet de comprendre les raisons derrière sa construction, ainsi que d'évaluer le rôle des différents acteurs et facteurs ayant influencé sa mise en œuvre, son design et sa vocation. Nous cherchons également à mesurer son impact et sa signification pour le secteur environnant, soit le QCM. Par conséquent, le site sur lequel le CGF est érigé est au cœur de notre analyse. Dès les années 1950, les planificateurs ou « décideurs de changement » - comprenant les trois paliers de gouvernement ainsi que les urbanistes du Service d'urbanisme et de l'habitation de Montréal (SUHM) - désiraient réaménager la « vieille ville », c'est-à-dire les quartiers anciens centraux, afin de développer un centre-ville moderne. La partie Est du centre-ville, où sera finalement situé le site du bâtiment fédéral, alors principalement résidentielle et non développée, fut ciblée pour ce projet.

Nous avons mentionné que le CGF est situé aujourd'hui dans le QCM. Mais à quoi ressemblait ce secteur au moment de la planification et l'insertion du bâtiment? Depuis l'arrivée des premiers Chinois à Montréal à la fin du 19^e siècle et jusqu'aux années 1980, le QCM était un lieu aux frontières mal définies, situé dans

⁷ Le terme « Trente Glorieuses » désigne les trente années de croissance suivant la fin de la Seconde guerre mondiale durant lesquelles « l'économie de Montréal connaît une croissance remarquable qui se manifeste dans tous les secteurs d'activités ». Paul-André Linteau, *Une histoire de Montréal*, Montréal, Boréal, 2017, p. 247.

le faubourg Saint-Laurent (ou quartier Saint-Laurent). Denise Helly, qui a étudié l'histoire de la communauté chinoise, de ses origines jusqu'à 1951, fait référence à un « Chinatown »⁸, c'est-à-dire, une enclave ethnique, située dans le quartier Saint-Laurent. Au moment de l'élaboration du projet CGF, le quartier Saint-Laurent est délimité par la rue Sherbrooke au nord, la rue Saint-Laurent à l'est, la rue Saint-Alexandre à l'ouest, et la rue Viger au sud. Ce vieux quartier, anciennement nommé faubourg est alors en plein centre-ville, mais, comme nous l'avons dit, principalement à l'est de la zone déjà en cours de modernisation.

Joanne Burgess suggère que le « Quartier chinois », tout comme le « Red Light », « La Main », ou le « Quartier Latin », est une subdivision territoriale basée sur l'expérience vécue et l'imaginaire des Montréalais⁹. De ce fait, cette zone territoriale, également connue sous le nom de Petit Dublin¹⁰, apparaît rarement sur les cartes¹¹, bien que le nom circule à l'occasion dans les journaux quotidiens montréalais¹², et que les élus et la société civile emploient librement les termes « Quartier chinois » ou « Chinatown ». Ce mémoire portera une attention particulière à l'étendue spatiale du « Chinatown » au moment de la conception du CGF.

Quant à son histoire, des immigrants chinois se seraient installés sur la rue De La Gauchetière entre les rues Chenneville et Saint-Charles-Borromée (aujourd'hui, Clarke) au tournant du 20^e siècle, et cette intégration spatiale a fluctué au fil des décennies suivantes. Plusieurs commerces, affichages et activités de la communauté chinoise de Montréal (CCM) ont contribué à donner ce nom au secteur, de même que le fait que certains Chinois y résidaient. Néanmoins, à l'échelle du quartier Saint-Laurent, il s'agissait d'une zone densément peuplée où l'on retrouve des paysages urbains différents et des réalités sociales très

⁸ Nous continuons avec cette appellation durant ce chapitre.

⁹ Joanne Burgess, *Une histoire illustrée du faubourg Saint-Laurent*, Montréal, Table de concertation du Faubourg Saint-Laurent et Services aux collectivités de l'UQAM, 2009, p. 5, 27 et 51.

¹⁰ Le nom fait référence aux communautés juive, écossaise et irlandaise qui habitaient autrefois dans le quartier. Jonathan Cha, « La représentation symbolique dans le contexte de la mondialisation: l'exemple de la construction identitaire du quartier chinois de Montréal », *Journal de la Société pour l'étude de l'architecture au Canada*, Vol. 29, n° 3-4, 2004, p. 5.

¹¹ À l'inverse, sur les cartes de la ville de Montréal, nous voyons, par exemple, le quartier Saint-Laurent, Crémazie et Saint-Louis.

¹² La première appellation « quartier chinois » apparaît dans le quotidien *La Presse*, 27 août 1902. Voir: Denise Helly, *Les Chinois à Montréal, 1877-1951*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1987, p. 225 ; J. Cha. *loc. cit.*, p. 4.

variées¹³, où se trouvait une concentration de Chinois côtoyant des personnes francophones, anglophones et autres. Par ailleurs, au 20^e siècle, il existait également une enclave juive¹⁴ dans le quartier Saint-Laurent. Cela dit, numériquement et proportionnellement à la population totale du quartier Saint-Laurent, les Chinois y étaient peu nombreux¹⁵.

Durant la période de réalisation des grands projets d'après-guerre qui affectent le secteur, notamment la Place des Arts, l'Hydro-Québec, le Complexe Desjardins et, plus tard, le CGF, le quartier Saint-Laurent se vide de sa population, passant de 15 000 habitants en 1961 à 6 800 en 1991. Sa vocation résidentielle est alors fragilisée et remise en question¹⁶. Le projet des Habitations Jeanne Mance (1957) fait exception. Ce mémoire permettra notamment de mieux comprendre la dynamique de l'occupation du territoire par les Chinois et de dresser un portrait du « Chinatown » durant cette période de redéfinition du quartier Saint-Laurent, un aspect souvent absent de l'historiographie actuelle. Mais avant tout, notre mémoire vise à étudier la période de mise en place du CGF, en posant pour hypothèse que son processus d'élaboration a été un acteur de changement significatif, contribuant favorablement à l'identification du quartier chinois.

L'impact du bâtiment fédéral sur son lieu d'insertion (« Chinatown ») a été abordé très brièvement (quelques lignes) dans certains ouvrages et articles¹⁷. Lorsque c'est le cas, les auteurs considèrent le CGF comme un désastre, allant jusqu'à suggérer qu'il a menacé la survie du QCM et de la CCM¹⁸. Cependant, aucune étude historique approfondie sur l'impact du CGF sur le « Chinatown » n'a été réalisée. Pourtant,

¹³ J. Burgess, *op. cit.*, p. 5.

¹⁴ *Ibid.*, p. 51.

¹⁵ À titre d'exemple, en 1958, les Chinois issus de familles de deux personnes ou plus étaient au nombre de 260 sur une population totale de 3720 habitants dans le quadrilatère du faubourg Saint-Laurent, délimité par les rues Bleury, Saint-Laurent, Sherbrooke et Craig. En proportion, cela représente 7,0% de la population totale. Les résidents d'origine française sont 53,7%, anglaise 13,7%, polonaise 3,2 %, ukrainienne 3,5%, italienne 2,4%, juive 0,8%, et « autres » 15,4%. Voir : Archives de la Ville de Montréal, R42-02-3A-03, Ernest Langlois et Jacques Bernier (Service d'Urbanisme), *Les résultats de l'étude en vue de la rénovation urbaine du quadrilatère borné par les rues Craig, de Bleury, Sherbrooke et le boulevard Saint-Laurent*, août 1959, p. 39.

¹⁶ J. Burgess, *op. cit.*, p. 51.

¹⁷ Nous y reviendrons plus en détail durant notre revue de l'historiographie au chapitre 1. Voir : David Chuenyan Lai, *Chinatowns: Towns within cities in Canada*, Vancouver, UBC Press, 1988, p. 149 ; Jonathan Cha, « Le Quartier chinois au centre-ville de Montréal. Le processus de construction d'un quartier », dans Juan-Luis Klein (dir.), *Montréal : la cité des cités*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 2017, p. 69 ; Chan Kwok Bun, « Ethnic Urban Space, Urban Displacement and Forced Relocation : The case of Chinatown in Montreal », *Canadian Ethnic Studies*, Vol. 18, n° 2, 1986, p. 71 ; Chan Kwok Bun, *Smoke and Fire : The Chinese in Montréal*, Hong Kong, University of Hong Kong Press, 1991, p. 300.

¹⁸ D. C. Lai, *Ibid.*

il s'agit d'un projet phare de rénovation urbaine qui a transformé une portion du quartier Saint-Laurent et le paysage du « Chinatown ». Il a également modifié l'offre des espaces de bureaux dans le centre-ville, en bordure du Vieux-Montréal.

Notre étude s'étend sur une période allant de 1959, date de la première étude de rénovation urbaine du secteur faubourg Saint-Laurent, à 1981, soit la remise des plans finaux du projet fédéral. D'un point de vue politique et économique, cette période s'étend des années de croissance de l'après-guerre et de l'expansion de l'État canadien et québécois, marquées notamment par la Révolution tranquille, jusqu'à la remise en question de l'État providence, laquelle débute au moment où la première crise pétrolière de 1973 agit comme un coup de frein à l'expansionnisme économique occidental. Par ailleurs, le projet Guy-Favreau a traversé plusieurs administrations fédérales (Pearson, Trudeau, Clark) et provinciales (Johnson, Bertrand, Bourassa, Lévesque), dans un contexte d'affirmation du Québec et de Montréal sur la scène canadienne et internationale. En ce qui concerne l'administration municipale, le maire Jean Drapeau, reconnu pour sa vision ambitieuse, a supervisé l'ensemble de la réalisation du projet. Nous analyserons si les changements d'époque et d'administration, ainsi que la stabilité de l'administration municipale sous Jean Drapeau, ont joué un rôle significatif dans le processus de conception et de mise en œuvre du CGF. Cette étude vise à enrichir l'historiographie en intégrant ce grand bâtiment fédéral dans l'histoire urbaine de Montréal.

En explorant les complexités et les détails entourant le processus d'élaboration du CGF, ce mémoire promet de s'imprégner de « l'air du temps » et d'illustrer la contribution historique des acteurs gouvernementaux et de la société civile ayant idéalisé, appuyé, critiqué, participé, voire même s'étant complètement opposée au projet Guy-Favreau. Notre mémoire permettra de dévoiler les liens réels existants entre la rénovation du faubourg Saint-Laurent, la création d'un centre d'affaires moderne sur le boulevard Dorchester (avec l'avènement du CGF) et la naissance d'un « Chinatown » correspondant à la vision de la modernité.

Ce mémoire est structuré en quatre chapitres. Le premier, qui sert de bilan historiographique, aborde des grands thèmes de cette recherche, à savoir les différentes phases de la rénovation urbaine à Montréal, l'histoire socioéconomique et politique de Montréal durant l'après-guerre, ainsi que celle de sa communauté chinoise et de son « Chinatown ». Il traite également de la conception du CGF et de sa

signification pour le secteur avoisinant. Ce bilan historiographique est suivi par la présentation de notre problématique, ainsi que par l'exposé de la méthodologie et des sources utilisées dans cette étude.

Dans le deuxième chapitre, nous analysons les raisons et le contexte économique, politique et urbain qui ont conduit à l'idée de rénover le faubourg Saint-Laurent en 1959 et d'y construire un grand bâtiment fédéral en partenariat avec une institution financière, le Mouvement Desjardins, en 1966, un projet finalement abandonné. Ce chapitre constitue notre « temps zéro », dans lequel nous portons également un regard sur ce que représentait le « Chinatown » à l'époque et la place des Chinois dans le secteur.

Le troisième chapitre présente le projet de la Place Guy-Favreau (PGF), désormais porté uniquement par le gouvernement fédéral. Nous analysons la période allant de l'annonce publique de la PGF en mars 1972 jusqu'au retour à la table à dessin en juillet 1977. Nous débutons notre analyse avec la présentation de la première mouture du projet PGF en 1972 et des expropriations qui l'ont suivi pour ensuite aborder les réactions suscitées par le projet. Nous nous penchons sur la façon dont ce projet a été mené, ainsi que sur les acteurs et les facteurs ayant influencé la décision de modifier la vocation du bâtiment et l'approche avec le public en 1977.

Le quatrième chapitre propose une analyse de la signification du nouveau projet (CGF) annoncé en octobre 1977 sur le secteur « Chinatown ». Nous examinons le raisonnement du gouvernement fédéral dans sa décision finale de modifier la conception du bâtiment, ainsi que l'implication de la Ville dans l'aménagement du secteur « Chinatown ».

À travers ce mémoire, nous cherchons à approfondir la connaissance de ce quartier ethnique en prenant pour objet d'étude le projet Guy-Favreau et l'aménagement de son territoire environnant. Les chapitres sont organisés selon une logique chronologique : « avant l'annonce » (chapitre 2), « après l'annonce » (chapitre 3) et « après les modifications » (chapitre 4). Cette structure vise à illustrer les évolutions majeures dans les pratiques d'aménagement urbain des années 1970 et à démontrer comment ces changements se reflètent dans la mise en œuvre du projet Guy-Favreau.

CHAPITRE 1

HISTORIOGRAPHIE, PROBLÉMATIQUE, MÉTHODOLOGIE ET SOURCES

L'historiographie de notre sujet de recherche est multiple et s'appuie sur plusieurs disciplines connexes. Notre recension de la littérature nous conduit vers l'urbanisme, la science politique, l'économie et la sociologie, entre autres. La période allant de 1959 à 1981 est marquée par des nombreux changements et par les interactions complexes de divers acteurs. Si aucune étude ne porte spécifiquement sur le CGF, plusieurs ouvrages permettent de comprendre comment ce grand projet s'inscrit dans l'histoire urbaine de Montréal. Nous commencerons par interroger l'historiographie de Montréal, en mettant l'accent sur les différentes phases de rénovation urbaine qui ont marqué la ville à cette époque ; phases que nous suggérons de qualifier, à la suite de notre analyse, de « table rase » puis de « préservation du patrimoine ». Ensuite, nous nous pencherons sur la période des Trente Glorieuses et sa fin, ainsi que l'impact de la Révolution tranquille sur le développement au centre-ville de Montréal. Finalement, nous examinerons en détail ce que certains auteurs ont écrit sur la CCM, le « Chinatown » et la signification du CGF pour ce quartier, afin de cerner la pertinence et la contribution de cette étude.

1.1 La rénovation urbaine à Montréal

La rénovation urbaine à Montréal se subdivise en deux phases distinctes, soit la période dite de la « table rase » et celle de la préservation du cadre bâti (patrimoine)¹⁹. Dans les deux cas, l'objectif était de lutter contre les taudis et de moderniser les quartiers anciens. Toutefois, au fil du temps, les acteurs se sont multipliés et l'intérêt pour la préservation du patrimoine a progressivement remplacé l'idée de tout démolir. Notre bilan historiographique se divise donc en ces deux périodes, qui s'entrecroisent.

¹⁹ Voir Martin Drouin, « De la démolition des taudis à la sauvegarde du patrimoine bâti (Montréal, 1954-1973) », *Revue d'histoire urbaine*, Vol. 41, n° 1, 2012, p. 22-36.

1.1.1 La période de la « table rase »

Le sujet de la modernisation urbaine (son cadre bâti) durant l'après-guerre à Montréal (et au Québec en général) est abordé par de nombreux auteurs dans de nombreuses synthèses sur Montréal²⁰. Certains auteurs, comme Anne-Marie Séguin, Paula Negron-Poblete et Philippe Apparicio identifient deux phénomènes connexes : le déclin des quartiers anciens (construits avant 1945) et la suburbanisation (exode vers la banlieue) des classes moyennes entre 1945 et 1975. Ces deux phénomènes ont affecté autant les métropoles canadiennes qu'états-uniennes durant l'après-guerre²¹.

Les auteurs suggèrent que le processus de dévalorisation des quartiers anciens (et souvent centraux) a entraîné une concentration de populations à faible revenu vivant dans des logements de mauvaise qualité, alors que les habitants à revenus plus élevés quittent le centre-ville pour s'installer en périphérie et en banlieue, là où le cadre bâti est plus récent et abondant. Par exemple, Russel William, dans son étude *L'inégalité sociale face à la mortalité à Montréal, 1975-1977*, a démontré que vivre dans un quartier pauvre est associé à une espérance de vie plus courte²². Ce « déclin des quartiers centraux » était une préoccupation largement partagée par les acteurs de la société civile montréalaise dans les années 1950 et 1960²³. Face à cette situation, les acteurs urbains (la Ville et les autres paliers du gouvernement fédéral et provincial) ont envisagé la rénovation urbaine, un terme qui mérite d'être défini. Dans le cadre de notre étude, nous adoptons la définition proposée par Séguin, Negron-Poblete et Apparicio, qui décrivent la rénovation urbaine comme « une pratique d'intervention sur le cadre bâti où l'on fait table rase du passé pour reconstruire du neuf »²⁴.

²⁰ Pour n'en nommer que quelques-unes : Jean-Claude Marsan, *Montreal in Evolution : Historical Analysis of the Development of Montreal's Architecture and Urban Environment*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1981, 456p. ; Paul-André Linteau, *Une histoire de Montréal*, Montréal, Boréal, 2017, 360p. ; France Vanlaethem, Sarah Marchand, Paul-André Linteau, et Jacques-André Chartrand, *Place Ville Marie : Montreal's Shining Landmark*, Montréal, Les Éditions Québec Amérique, 2012, 242p. ; Jean-Claude Robert, François Ricard, Paul-André Linteau et René Durocher, *Histoire du Québec contemporain : Le Québec depuis 1930*, Tome 2, Montréal, Boréal, 1989, 834p.

²¹ Anne-Marie Séguin, Paula Negron-Poblete et Philippe Apparicio, « Pauvreté et richesse dans la région montréalaise depuis l'après-guerre. Un paysage en mouvement », dans Dany Fougères (dir.), *Histoire de Montréal et de sa région*, Tome 2, Québec, Presses de l'Université Laval, 2012, p. 1145.

²² Russel William, « L'inégalité sociale face à la mortalité à Montréal, 1975-1977 », *Cahier québécois de démographie*, Vol. 9, n° 2, 1980, p. 157-184.

²³ A-M. Séguin, P. Negron-Poblete et P. Apparicio, *op. cit.*, p. 1159.

²⁴ *Ibid.*, p. 1160.

Parmi les ouvrages qui traitent de cette phase de la « table rase », cette fois-ci du point de vue des démolisseurs (les différents paliers de gouvernement), on retrouve ceux d'André Lortie²⁵ et de Guy R. Legault²⁶. Ces ouvrages, en quelque sorte des témoignages, sont rédigés par des urbanistes, dont l'un a même dirigé le SUHM durant ladite période. André Lortie explique comment l'urbanisme a évolué, passant durant la période 1950-1960 à un urbanisme de prévision et de planification²⁷. Cette planification avait pour but de « profiter du dynamisme de croissance pressentie, en l'inscrivant dans un projet prémédité, susceptible de guider aussi bien les développements nouveaux que la rénovation des quartiers anciens »²⁸. Pour Lortie, le sentiment des planificateurs de l'époque a motivé la frénésie des projets de rénovation. *L'Horizon 2000*, un programme réalisé par le Service d'urbanisme de Montréal (SUM) de 1963 à 1967, prévoyait, par exemple, que la population de la ville devrait atteindre 4,8 millions d'habitants en 1981. Cela incitait non seulement à voir grand, mais aussi à donner une forme précise et clairement esquissée à l'organisation spatiale de la ville²⁹. Selon Lortie, il y avait également d'autres raisons de « voir grand » : les nouveaux investissements immobiliers étaient nombreux, Montréal profitait des politiques nationales d'aménagement du territoire, et le maire Jean Drapeau voulait mettre Montréal sur la carte du monde. Il faut préciser toutefois que la nouvelle ville moderne dont rêvaient les urbanistes et le maire devait être construite sur la « vieille ville », celle des quartiers pauvres résidentiels situés au centre-ville et dans sa périphérie immédiate. L'ouvrage de Lortie met en lumière des acteurs essentiels pour notre étude, soit les urbanistes du SUHM qui étaient, à vrai dire, aux commandes de la modernisation des vieux quartiers centraux résidentiels de Montréal durant l'après-guerre, tel que décrit par Séguin, Negron-Poblete et Apparicio.

Guy Legault, quant à lui, esquisse une vision des planificateurs qui, selon lui, visaient le bien-être des habitants en réalisant des projets phares à Montréal, comme la Place Ville-Marie, la construction du métro, la place Radio-Canada, l'Expo 67 et la tenue des Jeux olympiques, tous des projets qui ont marqué sa carrière au SUHM. Legault fait l'état des lieux dans le centre-ville, expliquant qu'« en 1967, l'état des

²⁵ André Lortie, « Montréal 1960 – les singularités d'un archétype métropolitain », dans André Lortie, Olivier Barbieri et al, *Les années 1960 : Montréal voit grand*, Montréal, Centre Canadien d'architecture, 2004, p. 75-147.

²⁶ Guy R. Legault, *La ville qu'on a bâtie, 30 ans au service de l'urbanisme et de l'habitation à Montréal, 1956-1986*, Montréal, Éditions Liber, 2002, 264p.

²⁷ A. Lortie, *op. cit.*, p. 76.

²⁸ *Ibid.*, p. 86.

²⁹ *Ibid.*, p. 77-78.

logements dans les anciens quartiers de Montréal était déplorable [et que...] bon nombre d'entre eux y étaient laissés à l'abandon, l'environnement urbain se détériorait³⁰ ». Justifiant les actions prises par les urbanistes, il soutient qu'« à l'époque, beaucoup voyaient d'un bon œil la démolition des vieux bâtiments ; cela favorisait, croyait-on, le renouvellement de l'environnement urbain³¹ ». Toutefois, il admet, plusieurs années plus tard dans son livre, que cette vision était simpliste et s'est révélée fautive et catastrophique³². Son ouvrage témoigne des intentions derrière les actions entreprises durant la rénovation urbaine des années 1950 - 1960 à Montréal, et de la manière dont de grands projets modernes étaient perçus par les planificateurs comme un « renouvellement de l'environnement urbain ». Cependant, il est important de ne pas généraliser les intentions des planificateurs. Legault souligne les différences d'opinion qu'il avait avec son patron, le maire Jean Drapeau, notamment sur l'importance de construire plus de logements à Montréal pour freiner l'exode de la population vers les banlieues³³. Ceci étant dit, Legault ne mentionne pas le projet Guy-Favreau dans son ouvrage, laissant son implication dans ce grand projet, qui s'est déroulé durant sa carrière, un mystère. Notre analyse vise justement à révéler le rôle du SUHM (responsable de l'aménagement du territoire à Montréal) et, spécifiquement, son implication dans le projet Guy-Favreau.

Pierre Filion et Robert Whelan se sont penchés sur le style d'administration du maire Jean Drapeau et sur ses pratiques urbaines. Pour sa part, Pierre Filion a démontré comment la structure de pouvoir centralisatrice de l'Hôtel de Ville de Montréal, qui accordait beaucoup d'influence à des personnalités de haut rang comme Legault, a prolongé les pratiques du renouveau urbain bien au-delà de celles de la ville de Toronto³⁴. La rénovation urbaine à Montréal a conservé une forme plus traditionnelle plus longtemps en raison de la nature autocratique de l'administration Drapeau, qui s'accrochait à ses « vieilles » méthodes (approche de la « table rase ») et de l'acceptation générale de la population de la rénovation urbaine lorsqu'elle promettait de construire des logements publics³⁵.

³⁰ G. R. Legault, *op. cit.*, p. 104.

³¹ *Ibid.*, p. 105.

³² *Ibid.*

³³ *Ibid.*, p. 214.

³⁴ Pierre Filion, « The Neighbourhood Improvement Plan: Montreal and Toronto : Contrast between a participatory and a centralized approach to urban policy making », *Revue d'histoire urbaine*, Vol. 17, n° 1, 1988, p. 22.

³⁵ *Ibid.*, p. 25.

Similairement à Fillion, l'auteur Robert Whelan soutient que l'administration Drapeau avait un style autocratique et que l'aménagement de projet urbain se faisait de façon « secrète » et « autoritaire »³⁶. Si la Ville, sous la direction de Jean Drapeau à la mairie et de Guy Legault au SUHM, a promu le projet Guy-Favreau en partenariat avec le gouvernement fédéral, notre mémoire veut ainsi comprendre comment ce projet a été mené en ce qui concerne le style et la méthode employés.

Eveline Favretti a analysé le discours sur les taudis, c'est-à-dire l'argumentaire des planificateurs des vastes projets de rénovation urbaine à Montréal entre 1950 et 1966. Elle trouve les origines de la notion de taudis dans le discours hygiéniste au tournant du 20^e siècle, véhiculé principalement dans la presse et dans les études de rénovation urbaine réalisées par les urbanistes³⁷. Les questions de salubrité, de densité urbaine et de dépréciation du cadre bâti deviennent des enjeux majeurs pour Montréal. Elle observe que les secteurs alors qualifiés de taudis, présents dans les quartiers anciens centraux, étaient perçus comme la principale menace à la santé publique et à la moralité. En conséquence, le discours hygiénique est à l'origine de la lutte aux taudis et sera utilisé pour justifier les opérations de rénovation urbaine de la deuxième moitié du 20^e siècle³⁸. Il est certain que les autorités responsables de la lutte aux taudis agissaient dans le but de trouver une solution aux problèmes sociaux et de sécurité de ces quartiers, en s'appuyant sur des études spécifiques de secteurs centraux. Afin de cerner les motivations derrière l'idée de réaliser des travaux de rénovation dans le secteur du quartier Saint-Laurent et du « Chinatown », nous devons nécessairement analyser la perception des urbanistes sur ce secteur.

Paul-André Linteau et Catherine Charlebois se sont intéressés spécifiquement à certains quartiers disparus durant cette période de lutte aux taudis. Dans le livre *Quartiers disparus*, un ouvrage illustré destiné au grand public, Linteau et Charlebois dressent le portrait de trois quartiers anciens qui ont été démolis : l'ancien Red Light, le Faubourg à m'lasse et le Goose Village. Les auteurs soulignent que la métropole était « aux prises d'une fièvre de modernisation et au nom de la modernisation nécessaire, disparaissent des pans entiers du patrimoine bâti de la métropole »³⁹. La lutte aux taudis s'insérerait dans l'expansion

³⁶ Robert Whelan, « The politics of Urban Redevelopment in Montreal : Regime Change from Drapeau to Doré », *Quebec Studies*, Vol. 12, p. 157.

³⁷ Éveline Favretti, *Montréal fait la guerre aux taudis : démolitions et expropriations (1950-1966)*, Mémoire de M.A. (histoire), Montréal, Université du Québec à Montréal, 2014, p. 31.

³⁸ *Ibid.*

³⁹ Catherine Charlebois et Paul-André Linteau, *Quartiers disparus : Red Light, Faubourg à m'lasse, Goose Village*, Montréal, Cardinal, 2014, p. 21.

territoriale du nouveau centre-ville moderne, marquée par la croissance du parc automobile et l'aménagement de grands boulevards et autoroutes, remettant en question la pertinence de conserver des zones résidentielles à proximité du centre⁴⁰. Les auteurs suggèrent également que la Ville préférerait « consacrer ces espaces à des activités commerciales ou des services plus lucratifs »⁴¹.

Les projets Expo 67 à Goose Village et Radio-Canada dans le Faubourg à m'lasse représentent cette vision, alors que les habitations Jeanne-Mance répondent plutôt à une double préoccupation : la crise du logement qui afflige la ville depuis les années 1940 et la modernisation de Montréal. Selon Marc Choko, les Habitations Jeanne-Mance (appelées le plan Dozois en 1954) sont le premier et le plus grand projet de logements sociaux et de rénovation urbaine du centre-ville de Montréal et même du Québec⁴². Linteau et Charlebois utilisent des entrevues avec d'anciens résidents réalisées plusieurs décennies après les événements pour ressusciter ces trois quartiers disparus. Leur ouvrage nous amène à poser la question suivante : comment se fait-il que le « Chinatown », un secteur situé à proximité de ces quartiers disparus, soit toujours existant aujourd'hui?

Finalement, Joanne Burgess s'est penchée sur la rénovation et reconfiguration du faubourg Saint-Laurent, qui, selon elle, s'insère dans la phase dite de la « table rase »⁴³. Les années 1960 à 1990 voient l'arrivée de grands projets, notamment le CGF et le Complexe Desjardins, qui « déstructurent la trame urbaine et créent des méga-îlots où cohabitent commerce, bureaux et services » dans le faubourg⁴⁴. Selon Burgess, la forte croissance de l'après-guerre, la tertiarisation de l'économie, l'exode vers la banlieue et l'inféodation de la ville à l'automobile sont à l'origine de cette reconfiguration du quartier. Plus spécifiquement, le « Chinatown », situé dans le faubourg, est « amputé d'une partie de son territoire et assiégé par des grands projets au début des années 1980 »⁴⁵. La construction du CGF, achevée en 1983,

⁴⁰ C. Charlebois et P-A Linteau, *op. cit.*, p. 41.

⁴¹ *Ibid.*

⁴² Le projet des Habitations Jeanne-Mance canalise tous les débats et affrontements entre les différents courants de pensée de l'époque du Duplémisme en matière de responsabilité des gouvernements dans le domaine du logement. Pour une étude approfondie sur ce grand projet, et particulièrement sur sa raison d'être, voir : Marc H. Choko, *Les Habitations Jeanne-Mance : un projet social au centre-ville de Montréal*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 1995, p. 17-30.

⁴³ J. Burgess, *op cit.*, p. 36-37.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 37.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 38.

bien que non directement associée par l’auteure à cette amputation, en est évidemment responsable, du moins en partie.

Ces ouvrages permettent de comprendre le contexte derrière la rénovation urbaine à Montréal durant les années 1950 et 1960, et même un peu plus tardivement. Elle prend la forme d’une lutte aux taudis, animée à la fois par des préoccupations de salubrité, de moralité et de sécurité publique, ainsi que par la quête d’une modernité urbaine, ayant pour objectif la rénovation et la requalification des quartiers anciens centraux. Les décideurs municipaux de l’époque, politiciens et professionnels, croient que raser ces secteurs jugés vétustes profiterait à la ville dans son ensemble. Ils réalisent des études sur les secteurs vétustes, menant ultimement à des opérations de démolition et à la construction de nouveaux bâtiments. Ils sont également influencés par des projets de développement urbain menés sur le territoire montréalais par les gouvernements provincial et fédéral. Le plan Dozois⁴⁶ (Red Light) initié par Québec et celui de Radio-Canada (Faubourg à m’lasse) par Ottawa en sont des exemples probants.

Les projets décrits plus haut sont des exemples des projets commencés et terminés durant la période que nous qualifions d’approche « table rase », avec comme uniques acteurs la Ville et ses partenaires. Cela dit, l’historiographie actuelle est soit trop généralisante, soit incomplète, se rapportant souvent à des études spécifiques sur des quartiers et projets autres que le CGF et le « Chinatown », ce qui ouvre la porte à une étude détaillée. Qu’en est-il alors des projets de rénovation urbaine qui ont lieu après cette première phase?

1.1.2 Vers la préservation du cadre bâti

La période du tout à abattre dans la « lutte aux taudis » a une fin, ce qui ne signifie pas pour autant que la rénovation urbaine s’arrête. Au contraire, c’est la façon de faire qui évolue. Certains auteurs se sont intéressés à ce changement de méthodes. Ainsi, Francine Dansereau suggère que la rénovation urbaine à Montréal dans le domaine du logement se divise en deux périodes distinctes : de 1959 à 1966 et de 1966 à 1974. La première période est caractérisée par « le passage d’une politique centrée sur l’amélioration des conditions d’habitation à des interventions dites de réaménagement urbain visant essentiellement

⁴⁶ Vous pouvez consulter le plan dans sa forme originale : Archives de Montréal, Boîte : R42-02-3A-01, Comité consultatif pour l’élimination des taudis et pour l’habitation à loyer modique, *Projet de rénovation d’une zone d’habitat défectueux et de construction d’habitation à loyer modique*, 1954.

l'utilisation plus efficace du sol⁴⁷ ». La seconde période, de 1966 à 1974, est plutôt définie par une préservation accrue de l'identité sociale du milieu et du bâti d'origine. Dansereau prend pour exemple le projet de la Petite-Bourgogne, tout en laissant de côté d'autres grands projets de rénovation urbaine, comme la Place Desjardins. Cette division avec l'année 1966 comme point de transition reflète une période « tampon » où les pratiques commencent à évoluer sans pour autant *complètement* changer les méthodes institutionnelles. Certains projets de rénovation urbaine ont continué après 1966 sans préservation de l'identité sociale du milieu de vie ni du cadre bâti. Notamment, l'idée de construire le Complexe Guy-Favreau, notre objet d'étude, a été élaborée en 1966, mais la première pelletée de terre n'a eu lieu qu'en 1981. Cette longue période complique son insertion dans une périodisation stricte.

Pour sa part, Martin Drouin s'est intéressé à la naissance de la notion de patrimoine en suggérant qu'il y a eu une mutation dans la perception de l'environnement bâti entre 1954 et 1973⁴⁸. Il met en perspective la transition entre deux manières de qualifier l'environnement, d'abord comme « taudis » puis comme « patrimoine ». Drouin, tout comme Favretti, constate qu'au cours de la phase privilégiant l'approche de la « table rase », « une équation entre l'âge et la vétusté des bâtiments commandait leur démolition dans le cadre d'opération de renouveau urbain⁴⁹ ». Or, il observe un changement dans la représentation de ces habitations qualifiées de « taudis ». Cette transformation du regard « doit d'abord se comprendre dans la dynamique du questionnement de l'avenir économique des centres-villes, mais aussi dans celle d'une crise du logement dans les quartiers centraux⁵⁰ ». Les résidents affectés par les démolitions ont commencé à questionner ces pratiques, formant des groupes de citoyens préoccupés par l'accès au logement. Selon lui, « de nouvelles approches pour agir dans la ville, que ce soit par l'animation sociale ou l'*advocacy planning*, transformèrent le rapport de force entre les citoyens, les promoteurs et les autorités tout en favorisant la médiatisation des conflits urbains⁵¹ ». Ce sont donc les animateurs sociaux ou groupes citoyens, qui participèrent à l'émergence de la notion de patrimoine, célébrant l'ordinaire et revendiquant la restauration de leurs logements plutôt que leur démolition. L'article de Drouin met en lumière des facteurs

⁴⁷ Francine Dansereau, « Les aléas de la rénovation urbaine : l'expérience des 15 dernières années », *Neuf*, n° 50, 1974, dans Guy Bourassa et Jacques Léveillé (dir.), *Le système politique de Montréal*, Montréal, Association française pour l'avancement des sciences, 1986, p. 407.

⁴⁸ Martin Drouin, « De la démolition des taudis à la sauvegarde du patrimoine bâti (Montréal, 1954-1973) », *Revue d'histoire urbaine*, Vol. 41, n° 1, 2012, p. 22.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 23.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 33.

⁵¹ *Ibid.*

importants dans la transformation des pratiques urbaines : l'émergence de la notion de patrimoine et la formation de groupes citoyens durant les années 1960, des acteurs méritant une attention particulière. Cette révision historique montre une évolution progressive vers une intervention urbaine plus mesurée, intégrant les préoccupations patrimoniales et les revendications des citoyens pour une conservation et amélioration plus sensibles des quartiers anciens.

Les groupes citoyens ont fait l'objet des nombreuses études, bien qu'assez anciennes, qui ont examiné leur fonctionnement, origine, évolution, opérationnalisation, catégorisation et principales activités, notamment les luttes⁵². Ces groupes sont souvent désignés par divers termes, tel que « comités de citoyens », « groupes citoyens », « groupes populaires » et « animateurs sociaux », qui, malgré certaines subtilités, représentent tous des regroupements similaires de personnes mobilisées à différentes époques. Nous employons les termes spécifiques selon leur apparition dans les ouvrages cités.

Plus récemment, Laurence Bherer, Jean-Pierre Collin, et Valérie Shaffer se sont penchés sur la naissance de ces groupes de citoyens, retraçant l'évolution du mouvement communautaire qui a traversé trois phases : la sécularisation (1930-1960), la professionnalisation (1960-1980) et l'institutionnalisation (de 1980 à aujourd'hui)⁵³. Si la première phase est caractérisée par la présence d'organisations religieuses, la deuxième (1960-1980) est marquée par des « animateurs sociaux » (groupes de citoyens) élargissant leurs secteurs d'intervention : l'entraide économique, le soutien aux familles en difficulté, la défense des droits des assistés sociaux et des locataires, et les services d'aide juridique⁵⁴. En réaction à la rénovation urbaine, ces citoyens se regroupent pour contester les interventions ne prenant pas en compte leur milieu de vie et la valeur patrimoniale de certains bâtiments et milieux⁵⁵.

⁵² Voir par exemple : Donald McGraw, *Le développement des groupes populaires à Montréal (1963-1973)*, [Montréal], Editions coopératives A. St-Martin, 1978, coll. « Pratiques sociales », 184p. ; Jacques Godbout et Jean-Pierre Collin, *Les organismes populaires en milieu urbain : contre-pouvoir et nouvelle pratique professionnelle ?*, Montréal, INRS-Urbanisation, Édition électronique, 1977, 270p. ; Pierre Hamel, *Logement et luttes urbaines à Montréal (1963-1976)*, Montréal, Cahier de recherche de la Faculté d'aménagement de l'Université de Montréal, 1983, 322p.

⁵³ Laurence Bherer, Jean-Pierre Collin, et Valérie Shaffer, « Enjeux urbains et mobilisation politique : de la subsidiarité à la gouvernance institutionnalisée », dans Dany Fougères (dir.), *Histoire de Montréal et de sa région*, Tome 2, Québec, Presses de l'Université Laval, 2012, p. 1172.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 1185-1186.

⁵⁵ Les exemples sont nombreux : Le Comité de citoyens de Milton-Parc, le Westmount Citizen Committee et The Lower Westmount Citizen Committee (qui font partie d'un regroupement nommé le Front commun de l'autoroute Est-Ouest), le Réveil des citoyens de Sainte-Cunégonde ; *Ibid.*, p. 1189.

Le cas du comité des citoyens de Milton-Parc, détaillé par les auteurs, est un exemple réussi de mobilisation citoyenne parce qu'ils sont parvenus à faire reculer les promoteurs d'un projet de démolition urbaine. Créé en réaction au projet de la compagnie Concordia Estates visant à remplacer des habitations anciennes (et pour plusieurs en mauvais état) par un immense complexe résidentiel aux loyers plus élevés, le comité milite pour une participation plus active au projet, en multipliant les manifestations diverses et en élaborant des contre-plans d'aménagement⁵⁶. Au final, après des difficultés financières de la part de la compagnie et une première phase terminée, les trois paliers de gouvernement décident de subventionner la rénovation des habitations déjà existantes et d'y maintenir des loyers abordables⁵⁷. Cet exemple annonce une nouvelle façon de faire de l'aménagement urbain, en préservant le cadre bâti et avec une multiplication d'acteurs, ce qui était impensable quelques années auparavant, durant l'approche de la « table rase ». Dans le cas de Milton-Parc, les trois paliers de gouvernement appuyaient initialement une démolition totale, mais ont fini par soutenir la restauration des anciens bâtiments. Ce cas établit une date précise de « gain de cause » pour les groupes citoyens, mais il ne s'agit pas de notre secteur d'étude ni d'un groupe citoyen lié à notre projet. Nous restons donc toujours dans une analyse cas par cas.

Un des groupes populaires ayant œuvré non seulement sur la scène d'activisme à Montréal, mais ayant également manifesté spécifiquement en lien avec le projet Guy-Favreau⁵⁸, est Sauvons Montréal, créé en 1973. Eliot Perrin et Martin Drouin se sont penchés sur l'origine de cette organisation et certaines de ses campagnes importantes. Eliot Perrin s'est intéressé à cette organisation connue pour ses croisades pour la préservation de vieux bâtiments, et qui représente, comme il le suggère, « la coalescence des luttes urbaines des résidents de quartiers des années précédentes⁵⁹ ». Tout comme Linteau et Charlebois, il utilise l'histoire orale, c'est-à-dire des entrevues réalisées plusieurs décennies après les événements avec les membres de cette organisation, et d'autres sources documentaires (journaux d'époques) pour illustrer le fonctionnement ainsi que l'apport des membres dans certaines mobilisations, notamment contre Complexe Guy-Favreau durant les années 1970.

⁵⁶ L. Bherer, J-P. Collin, et V. Shaffer, *op. cit.*, p. 1191.

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ Eliot Perrin, *"It's your city, only you can save it!": Save Montreal's Grassroots Opposition to Urban Redevelopment*, mémoire de M.A. (histoire), Université Concordia, 2016, p. 76 ; Martin Drouin, *Le combat du patrimoine*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2005, p. 103-105.

⁵⁹ Eliot Perrin, *op.cit.*, p. 12; Eliot Perrin, « "Whose city is it?": Save Montreal and the Fight for Democratic City Planning », *Revue d'histoire urbaine*, Vol. 51, n° 1, 2023, p. 117-144.

Selon Perrin, qui s'appuie sur les témoignages des membres de l'organisation, les interventions de Sauvons Montréal auprès du gouvernement fédéral ont conduit à des modifications substantielles du projet initial⁶⁰. Il affirme également qu'une grande partie du « Chinatown » a été perdue suite à la construction du bâtiment fédéral. En d'autres mots, les modifications apportées au projet résultent des pressions sociales exercées, et leur impact a été particulièrement dévastateur pour le « Chinatown », qui a vu une partie de son territoire amputée. Perrin reconnaît toutefois que le projet représentait une transition entre deux paradigmes : celui des grandes structures urbanistiques et celui d'une intégration plus sensible au contexte urbain environnant, sans toutefois préciser la mesure de cette intégration⁶¹. Il convient de noter que les souvenirs personnels peuvent être altérés par le temps et sont souvent empreints de subjectivité et d'opinions personnelles, ce qui peut mener à des biais dans les récits des membres de Sauvons Montréal et à une exagération potentielle de leur influence⁶².

Martin Drouin, pour sa part, situe la lutte de Sauvons Montréal pour la préservation de « Chinatown », en opposition au projet Guy-Favreau, dans le contexte plus vaste du mouvement pour la protection du patrimoine. Il observe que cette campagne a marqué un tournant dans les argumentaires de défense du patrimoine, passant de la protection d'édifices individuels à une approche axée sur des quartiers entiers, comme Chinatown⁶³. Les revendications des membres ont conduit au classement par le gouvernement provincial du presbytère et de l'église de la Mission catholique chinoise du Saint-Esprit comme biens patrimoniaux. Drouin argumente que « la protection d'édifices singuliers pouvait contrecarrer des menaces pesant sur un secteur plus vaste »⁶⁴. Son analyse révèle l'intervention de nouveaux acteurs, cette fois-ci le gouvernement provincial et Sauvons Montréal, dans le processus décisionnel relatif au projet Guy-Favreau.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 82.

⁶¹ E. Perrin, *op. cit.*, p. 82.

⁶² L'expert en psychologie et lauréat du prix Nobel, Daniel Kahneman, a mis en évidence plusieurs biais cognitifs humains dans son célèbre ouvrage *Système 1/Système 2 : Les deux vitesses de la pensée*. Parmi ceux-ci figurent notamment le biais rétrospectif, qui est la tendance à surestimer la justification des événements et à croire qu'ils auraient pu être anticipés avec davantage de prévoyance, et le biais de confirmation, qui consiste à privilégier les informations confirmant les idées ou hypothèses préalables et qui sont en accord avec ses propres croyances. Voir à ce sujet : Daniel Kahneman, *Système 1/Système 2 : Les deux vitesses de la pensée*, Flammarion, Paris, 2012, 560p.

⁶³ M. Drouin, *op. cit.*, p. 103.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 104.

Enfin, certains auteurs ont démontré que ces groupes de citoyens mobilisés poursuivent divers objectifs. Perrin soutient que le groupe Sauvons Montréal ne se contente pas de lutter pour la préservation du patrimoine, mais s'intéresse également à la démocratisation de la planification urbaine⁶⁵. Dans le même ordre d'idées, Sean Mills, qui a exploré les revendications et origines de l'activisme des citoyens durant les années 1960, suggère que les comités de citoyens commencent à réfléchir sérieusement à la manière de s'opposer aux structures de pouvoir qui façonnent leur vie⁶⁶. Valérie Poirier, qui s'est intéressée aux groupes de citoyens ayant manifesté contre le projet de l'autoroute Est-Ouest, a démontré que ces mêmes groupes peuvent s'unir malgré leurs différences linguistiques autour de préoccupations communes, comme le logement, la consultation publique et les questions environnementales⁶⁷.

En résumé, l'historiographie sur l'évolution des pratiques urbaines et celle des groupes citoyens est étroitement liée. Alors que l'approche de la « table rase » prévalait jusqu'aux années 1960-1970, les groupes citoyens ont contribué à la transition vers une approche préservant le cadre bâti. Ainsi, durant les années 1970, notamment lors de la mise en œuvre du projet Guy-Favreau, la notion de patrimoine commence à remplacer progressivement celle de « taudis ». Les comités de citoyens jouent un rôle crucial dans ce changement de pratiques urbaines. Plus précisément, Sauvons Montréal et le gouvernement provincial auraient contribué à modifier le projet Guy-Favreau par leur campagne et la protection de deux édifices historiques dans le « Chinatown ». Cependant, l'analyse de Perrin est orientée du point de vue des acteurs (en l'occurrence des « opposants ») et celle de Drouin est également celle d'un acteur et peut-être incomplète. L'historiographie bénéficierait grandement d'une étude spécifique sur le CGF pour comprendre les raisons de sa modification.

1.2 La situation socioéconomique et politique montréalaise (1945-1981)

L'historiographie sur la situation socioéconomique et politique montréalaise est trop vaste pour en offrir une analyse exhaustive. Cependant, il est pertinent d'illustrer le contexte général et d'approfondir certaines notions en lien avec les enjeux auxquels font face le gouvernement fédéral, la Ville de Montréal et le gouvernement provincial en matière de développement urbain au centre-ville. La période des années

⁶⁵ *Ibid.*, p. 12.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 47.

⁶⁷ L'opposition au projet d'autoroute est-ouest a notamment unifié les Montréalais anglophones et francophones. Voir à ce sujet: Valérie Poirier, « L'autoroute est-ouest, c'est pas le progrès! »: environnement et mobilisation citoyenne en opposition au projet d'autoroute est-ouest à Montréal en 1971 », *Bulletin d'histoire politique*, Vol. 23, n° 2, 2015, p. 67-70.

de croissance (1945-1973), de la Révolution tranquille (années 1960 et 1970) et des années de restrictions (1973-) a profondément transformé l'économie et le centre-ville montréalais. Force est de reconnaître que les différentes périodes ont donné des formes spécifiques au développement du centre-ville de Montréal.

1.2.1 De l'effervescence urbaine au ralentissement économique

Pour Paul-André Linteau et Mario Polèse, l'après-guerre est une période d'optimisme et d'expansion économique inégalée pour l'ensemble des Canadiens, portée par une prospérité générale, par la croissance démographique et par les structures mises en place durant la guerre⁶⁸. Connue sous le nom de « Trente Glorieuses », cette époque prend fin avec la première crise pétrolière de 1973. La croissance économique se manifeste dans tous les secteurs d'activité et Montréal connaît une situation de plein emploi, ses habitants jouissent alors d'un niveau de vie parmi les plus élevés du monde⁶⁹. Sur le plan urbain, cette croissance inégalée se traduit par une effervescence dans le centre-ville de Montréal, où les grands projets se multiplient. Lortie et Burgess soulignent cette dynamique dans leur ouvrage sur le développement urbain de Montréal et du faubourg Saint-Laurent⁷⁰. Sur le plan démographique, les taux de natalité atteignent des sommets, et les migrations intraprovinciales, ainsi que les migrations externes, contribuent à une augmentation rapide de la population⁷¹.

Cette période est également marquée par une transformation technologique importante. L'essor de l'automobile engendre un problème majeur de congestion routière dans le centre-ville⁷². William Gaudry

⁶⁸ P-A Linteau, *op. cit.*, p. 92 ; Mario Polèse, « Montréal économique : de 1930 à nos jours. Récit d'une transition inachevée », dans Dany Fougères (dir.), *Histoire de Montréal et de sa région*, Tome 2, Québec, Presses de l'Université Laval, 2012, p. 973. Quoi que cette idée soit généralement la norme et présentée ainsi dans les ouvrages sur la situation socioéconomique montréalaise, des auteurs plus récents, notamment Steven High, ont exploré le processus de désindustrialisation qui affecte Montréal durant l'après-guerre, apportant une nuance au concept de « croissance ». Ce processus comprend la gentrification et la relocalisation des résidents des quartiers ouvriers. À l'instar de Linteau, High s'intéresse aux personnes pour qui la modernisation n'a pas nécessairement été bénéfique. Plus précisément, il examine les résidents des quartiers de Little Burgundy et de Pointes Saint-Charles. Voir : Stephen High, *Deindustrializing Montreal*, Kingston, McGill-Queen's University Press, 2022, 419p.

⁶⁹ P-A Linteau, *op.cit.*, p. 91.

⁷⁰ A. Lortie, *op. cit.*, p. 86 ; J. Burgess, *op. cit.*, p. 36-40.

⁷¹ *Ibid.*, p. 95.

⁷² Pour en savoir plus sur le problème de congestion routière au centre-ville de Montréal, voir William Gaudry, *Le pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine : aux origines d'une infrastructure routière régionale*, Thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal, 2022, p. 48-49.

a notamment démontré comment l'expansion du parc automobile et l'urbanisation de la période de l'après-guerre (1945-1960) sont étroitement liées à la construction de nouvelles infrastructures routières, comme le tunnel Louis-Hyppolite Lafontaine. L'élargissement du boulevard Dorchester (devenu le boulevard René-Lévesque) en 1955, de même que la construction de l'autoroute est-ouest (Ville-Marie), s'inscrivent dans ce même contexte. Richard Morin suggère que les planificateurs cherchent à créer de l'espace pour ces nouvelles voitures et personnes qui circulent dans le centre-ville, en proposant de nouveaux aménagements de territoire qui facilitent la circulation et l'accès⁷³. Manifestement, la modernisation de la ville passe aussi par celle des transports et les déplacements.

Le faubourg Saint-Laurent, dans lequel se trouve le « Chinatown », est affecté par les grands projets routiers et de transport, notamment l'autoroute Ville-Marie et le métro⁷⁴. Le boulevard Dorchester traverse également ce secteur. Nous examinerons si le projet Guy-Favreau s'inscrit dans ce large contexte de développement « rationnel » ou « fonctionnel » du centre-ville, souvent pensé en termes d'axes (nord-sud, est-ouest) et de volonté de reconfigurer les déplacements dans un réseau routier désuet.

La mise en place de l'État-providence durant l'après-guerre amène un rôle accru de l'État dans la vie économique et sociale à Montréal, un phénomène répandu à l'échelle canadienne et dans les pays occidentaux. La multiplication et la diversification des programmes sociaux entraînent nécessairement l'accroissement des dépenses sociales et de facto l'augmentation des budgets. Tant au niveau fédéral que provincial, les États augmentent de manière impressionnante leurs dépenses publiques⁷⁵. Le nombre d'employés de la fonction publique croît en conséquence⁷⁶. À l'échelle montréalaise, c'est le gouvernement fédéral qui s'impose en premier comme principal employeur de la fonction publique durant les années 1950 et 1960. Le gouvernement provincial, en retard dans le déploiement d'une fonction publique nombreuse, réduit cet écart durant la Révolution tranquille⁷⁷.

⁷³ Richard Morin, « Déclin, réaménagement et réanimation d'un quartier ancien de Montréal », *Revue d'histoire urbaine*, Vol. 17, n° 1, 1988, p. 33.

⁷⁴ J. Burgess, *op. cit.*, p. 36.

⁷⁵ M. Polèse, *op. cit.*, p. 979.

⁷⁶ *Ibid.*

⁷⁷ *Ibid.*, p. 980.

Certains auteurs, comme Mario Polèse, Clément Demers et Richard Morin, ont mis en lumière les conséquences de la Révolution tranquille sur Montréal, et plus spécifiquement sur le cadre bâti. Ils s'entendent pour dire que cette révolution, marquée par la tertiarisation de l'économie (davantage de personnes travaillant dans des bureaux), a transformé le centre-ville de Montréal entre 1960 et 1980, augmentant les espaces de bureaux au détriment des industries et de l'habitation⁷⁸. Normand Perron note que durant les décennies 1960-1980, le centre-ville de Montréal s'est affirmé comme francophone⁷⁹. En fait, si le fédéral cherchait à loger ses fonctionnaires, le gouvernement du Québec, suite à la croissance de la fonction publique, cherchait aussi à loger son personnel.

De son côté, Demers s'est intéressé aux motivations des planificateurs et aux types de projets de développement qui ont transformé le centre-ville entre 1950 et 1982. Il souligne le caractère public du développement du centre-ville entre les rues de Bleury et Saint-Hubert, au sud de la rue Sherbrooke (incluant le faubourg Saint-Laurent). Presque tous les bâtiments construits depuis 1950 et jusqu'à 1982 sont publics : l'édifice du Revenu, la Place des Arts, le Complexe Desjardins, le Complexe Guy-Favreau, le Palais des Congrès, l'édifice de l'Assurance-Chômage, le siège social d'Hydro-Québec, le Palais de Justice, les Habitations Jeanne-Mance, etc. Pour Demers, le Complexe Guy-Favreau et le Palais des Congrès s'inscrivent dans la volonté politique de développer l'Est, une volonté qui s'est manifestée dès le début des années 1960⁸⁰. Ce que les visionnaires nomment « L'Est » comprend le faubourg Saint-Laurent, encore fortement résidentiel⁸¹. Ainsi, le projet CGF s'inscrit dans une dynamique de développement public au centre-ville, où l'État interventionniste joue un rôle prépondérant. Cette nouvelle réalité se traduit par une compétition entre les gouvernements pour trouver de l'espace afin de loger leurs nouveaux employés au centre-ville, et plus spécifiquement, dans le faubourg Saint-Laurent.

⁷⁸ *Ibid.*, p. 983 ; Clément Demers, « Nouveau centre-ville de Montréal », *Cahiers de Géographie du Québec*, Vol. 27, n° 71, 1983, p. 224 ; R. Morin, *loc. cit.*, p. 31.

⁷⁹ Normand Perron, « Le fait français : enjeu montréalais et québécois », dans Dany Fougères (dir.), *Histoire de Montréal et de sa région*, Tome 2, Québec, Presses de l'Université Laval, 2012, p. 1237.

⁸⁰ C. Demers, *loc. cit.*, p. 224.

⁸¹ J. Burgess, *op. cit.*, p. 33.

Cette croissance impressionnante a cependant une fin. Dans les années 1970, et plus précisément en 1973⁸², la hausse de l'inflation et du chômage annonce le début des premières remises en question du rôle de l'État interventionniste⁸³. Dans son ouvrage sur l'histoire de l'économie canadienne, Kenneth Harold Norrie suggère que le gouvernement fédéral, aux prises avec ces difficultés économiques, commence à revoir la gestion des dépenses publiques et à réduire ses budgets⁸⁴. La question se pose alors : qu'advient-il d'un grand projet urbain conceptualisé durant les années de croissances et l'apogée de l'État interventionniste, mais confronté, dans sa phase de mise en œuvre, à l'accroissement de la fonction publique québécoise et à des difficultés économiques? Pour mieux comprendre le contexte d'idéalisation (et la raison d'être) de ce mégaprojet, il est nécessaire de consacrer une part importante de notre analyse aux motivations initiales des gouvernements fédéral et provincial avant sa mise en œuvre.

Paul-André Linteau et Richard Morin se sont penchés sur l'administration Drapeau et ses changements de politique urbaine face aux difficultés économiques. Linteau suggère que tout au long de ses mandats successifs, le maire Drapeau cherche à conférer à Montréal une envergure internationale en mettant l'accent sur des grands projets, mais que cette fixation l'empêche de se rendre compte du déclin de la ville⁸⁵. Selon Linteau, la période 1976-1996 est particulièrement éprouvante au niveau économique⁸⁶. Les Jeux olympiques de 1976, véritable fiasco financier, symbolisent ce déclin économique. Richard Morin avance qu'en 1977, la Ville annonce son intention d'adopter une politique visant à régénérer la ville traditionnelle et à redonner vie à ses quartiers, afin de revitaliser les zones dégradées ou en déclin⁸⁷. Cela marque la fin de la période du « tout à abattre » et coïncide avec l'apparition des difficultés économiques, inaugurant ainsi une nouvelle phase de revitalisation des quartiers anciens résidentiels. Notre étude évaluera donc l'impact de la nouvelle conjoncture économique mondiale, qui se dessine durant les années

⁸² L'année 1973, marquée par le premier choc pétrolier, est souvent considérée comme un moment de rupture entre la croissance et le ralentissement économique qui distinguent ces deux périodes. Voir: Kenneth Harold Norrie, *A history of the Canadian economy*, Scarborough, Nelson, 2002, p. 364.

⁸³ *Ibid.*

⁸⁴ K. Harold Norrie, *op. cit.*, p. 366.

⁸⁵ P-A. Linteau, *op. cit.*, p. 291.

⁸⁶ *Ibid.*, p. 296.

⁸⁷ Richard Morin, *Réanimation urbaine et pouvoir local. Les stratégies des municipalités de Montréal, Sherbrooke et Grenoble en quartiers anciens*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 46.

1970, sur le grand projet urbain du CGF et si celui-ci s'inscrit dans une volonté de revitaliser une zone territoriale particulière.

Pour résumer, l'élaboration du projet, de ses origines jusqu'à la remise des plans finaux de construction de l'édifice, se situe dans ce contexte d'affirmation nationale, de croissance économique, d'effervescence urbaine et d'expansion du fonctionnariat, tant au niveau fédéral que provincial. L'Est du centre-ville est ciblé comme zone de développement par les différents gouvernements. Enfin, la mise en œuvre du projet s'inscrit dans la nouvelle conjoncture économique et la revitalisation des anciens quartiers. Il est probable que ces facteurs socioéconomiques et politiques aient influencé la conceptualisation et la mise en œuvre du projet. Notre analyse démontra si tel est bien le cas.

1.3 Le « Chinatown » : particularités, évolution et transformation

Quelques auteurs ont abordé les sujets tels que l'histoire de la communauté chinoise de Montréal (CCM)⁸⁸, les étapes de développement des quartiers chinois dans les grandes villes canadiennes (incluant celui de Montréal)⁸⁹ et de la construction identitaire et symbolique du QCM⁹⁰, ainsi que de l'impact du CGF sur le « Chinatown »⁹¹. Notre recherche porte sur le CGF, mais plus spécifiquement sur son insertion dans le « Chinatown ». Nous portons également un regard attentif sur la communauté chinoise en tant qu'acteur potentiel impliqué dans la réalisation du projet CGF.

1.3.1 Le « Chinatown » de Montréal

Où se situe le « Chinatown » ? Comment s'est-il formé? Qui y habite? Denise Helly, David Chuenyan Lai, et Chan Kwok Bun se sont intéressés aux origines du « Chinatown » à Montréal et à sa fonction. Helly soutient

⁸⁸ Denise Helly, *Les Chinois à Montréal, 1977-1951*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1987, 315p.

⁸⁹ D. C. Lai, *op. cit.*, 347p.

⁹⁰ Jonathan Cha, « La représentation symbolique dans le contexte de la mondialisation : L'exemple de la construction identitaire du quartier chinois de Montréal », *Journal de la Société pour l'étude de l'architecture au Canada*, Vol. 29, n° 3-4, p. 3-18 ; Jonathan Cha, « Le Quartier chinois au centre-ville de Montréal. Le processus de construction d'un quartier ». Dans : Juan-Luis Klein (dir.), *Montréal : la cité des cités*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 2017, p. 63-82. Jonathan Cha fait actuellement partie du groupe de travail du quartier chinois de Montréal.

⁹¹ Chan Kwok Bun, « Ethnic Urban Space, Urban Displacement and Forced Relocation: The case of Chinatown in Montreal », *Canadian Ethnic Studies*, Vol. 18, n° 2, 1986, p. 65-78 ; Chan Kwok Bun, *Smoke and Fire: The Chinese in Montreal*, Hong Kong, The Chinese University of Hong Kong Press, 1991, 338p. ; Val Morrison, *Beyond Physical Boundaries: The symbolic construction of Chinatown*, Mémoire de M.A. (sociologie), Montreal, Concordia, 1992, 117p.

qu'une enclave ethnique (chinoise) s'est créée à Montréal suite, en partie, à l'arrivée de marchands chinois dans ce secteur de la ville, désirant être près du boulevard Saint-Laurent, un emplacement attrayant. Ces commerçants résidaient dans ou à proximité de leurs commerces⁹². Selon David Chuenyan Lai et Chan Kwok Bun, les Chinois restaient volontairement ensemble, au sein du même quartier, car ils voyaient le « Chinatown » comme un endroit sécurisé, une sorte de refuge face à la discrimination structurelle et institutionnelle⁹³.

Les travaux pionniers de Denise Helly nous donnent quelques renseignements sur les activités des Chinois à Montréal. Ainsi, elle souligne qu'en 1951, le faubourg Saint-Laurent comprenait déjà une grande quantité de buanderies et restaurants dont les propriétaires étaient des Chinois⁹⁴. Elle dénombre également 399 résidents d'origine chinoise dans le quartier Saint-Laurent/Chinatown en 1951, l'année de la fin de son étude⁹⁵. Chan Kwok Bun, qui s'est également intéressé à l'étendue spatiale du « Chinatown », explique que « les limites physiques du quartier chinois à Montréal n'ont jamais fait l'objet d'un commun accord entre les résidents du secteur et ceux à l'extérieur, y compris les bureaucrates du gouvernement, les planificateurs, les promoteurs⁹⁶ ». Comme nous l'avons mentionné en introduction, ce n'est que dans les années 1980 que les limites fixes du « Chinatown » sont établies par la C.I.D.E.M⁹⁷. Cette notion est particulièrement intéressante et soulève quelques problèmes inhérents à notre étude : avant les années 1980 (donc, durant la mise en œuvre du CGF), le « Chinatown » est un secteur diffus et incertain. Évidemment, il n'est pas reconnu au même titre que le quartier Saint-Laurent⁹⁸, les différents acteurs ne s'entendent pas sur ses limites, et peu de Chinois y habitent en proportion à la population totale du secteur faubourg Saint-Laurent.

Une analyse approfondie de la chronologie proposée par ces auteurs révèle que la CCM était en état de désunion durant les années 1960 et 1970, et ne s'est rassemblée qu'au début des années 1980. Cette

⁹² D. Helly, *op. cit.*, p. 228-231.

⁹³ C. K. Bun, *op. cit.*, p. 297.

⁹⁴ D. Helly, *op.cit.*, p. 120.

⁹⁵ *Ibid.*, p. 232.

⁹⁶ C. K. Bun, *op. cit.*, p. 308.

⁹⁷ *Ibid.*

⁹⁸ Denise Helly utilise le terme « Quartier Saint-Laurent/Chinatown », lors de la présentation de ses tableaux sur les populations d'origines chinoise qui habitent dans le quartier. D. Helly, *op. cit.*, p. 232.

désunion est attribuable au fait que la communauté chinoise elle-même fut divisée en factions politiques et religieuses durant cette période, ainsi qu'à un sentiment général d'apathie envers l'avenir du QCM⁹⁹. Ce n'est qu'au début des années 1980 que l'on voit un début de rassemblement de la communauté chinoise, marqué par la création du Centre Uni de la Communauté chinoise de Montréal (CUCCM) en septembre 1980, une initiative à laquelle Chan Kwok Bun a contribué afin d'unifier les différents groupes existant alors au sein de la communauté¹⁰⁰. Chan Kwok Bun est donc à la fois un auteur intéressé par l'histoire du « Chinatown » et un acteur impliqué dans les activités de la CCM à cette époque. En 1983, selon Bun, il y avait un consensus au sein de la CCM concernant les limites exactes du quartier chinois, et la communauté croyait que les îlots compris dans cette zone leur appartenaient et qu'ils avaient le droit de décider de leur utilisation¹⁰¹.

1.3.2 Les phases de développement du « Chinatown »

La localisation des quartiers chinois au cœur des centres-villes des grandes villes est un enjeu majeur pour leur croissance. Les experts en la matière, David Chuenyan Lai et Jonathan Cha, présentent les étapes de développement typiques des quartiers chinois au Canada, en se basant sur le cas spécifique de celui de Victoria, tout en consacrant quelques pages au « Chinatown » de Montréal. Lai identifie quatre phases : le « bourgeolement » (1858-1870), l'« épanouissement » ou la « floraison » (1880-1910), le « dépérissement » (1920-1970) et la « période de relance » (à partir de 1980)¹⁰². Selon Lai, la dépopulation, la rénovation urbaine, et la spéculation foncière ont un impact significatif sur les « Chinatowns » durant la phase dépérissement. En 1980, avec le début de la politique des réformes dans la République populaire de Chine (RPC) lancée par Deng Xiaoping, de nouveaux immigrants chinois arrivent à Montréal. Ils ouvrent de nouveaux établissements, notamment des centres culturels et des logements pour personnes âgées, en suscitant ainsi une certaine revitalisation au sein des « Chinatowns » canadiens (période relance).

La « renaissance » du « Chinatown » de Montréal débute à la même époque; elle est marquée par l'installation, en 1982, de mobilier urbain à *la chinoise* et la construction du centre de la Communauté

⁹⁹ D. C. Lai, *op. cit.*, p. 149-151 ; J. Cha, *loc. cit.*, p. 11.

¹⁰⁰ J. Cha, *loc. cit.*, p. 18 ; D. C. Lai, *op. cit.*, p. 151.

¹⁰¹ Chan Kwok Bun utilise les délimitations de la C.I.D.E.M., soit la rue Sanguinet à l'Est, Dorchester au nord, Bleury à l'Ouest, et Vigé au Sud. *Ibid.*, p. 294.

¹⁰² Dans le contexte à l'étude, le terme « période de relance » est interchangeable avec « renaissance », « reprise » ou « revitalisation ». Les auteurs utilisent ces termes comme des synonymes.

catholique et de Bo Ai Lou, une maison de retraite pour personnes âgées¹⁰³. Pour Cha, à partir de ce moment-là, le « Chinatown » entre dans sa phase d'« enchinoisement », un processus qui permet au quartier de réaffirmer son identité par la création d'une « couche paysagère urbaine véritablement chinoise »¹⁰⁴. Cha attribue la « reprise du Quartier » à la création d'un comité de travail dirigé l'architecte Henry Ng, formé de représentants communautaires chinois, dont le Père Tou, et de représentants de la Ville de Montréal¹⁰⁵. Ainsi, la revitalisation du « Chinatown » commence véritablement seulement au début des années 1980.

Comment une communauté divisée et un quartier en déclin ont-ils pu se consolider et renaître en l'espace de quelques années ? Comment cette collaboration avec la Ville de Montréal s'est-elle créée ? Si Lai et Cha présentent le début des années 1980 comme une période charnière de la revitalisation du secteur, notamment à travers les plans de relance pour le QCM¹⁰⁶ et divers projets communautaires d'appartements, ils excluent toutefois le CGF de cette phase. Lai soutient que le CGF, ainsi que le Complexe Desjardins et le Palais des Congrès (les projets des années 1970-1980), ont menacé la survie du quartier chinois¹⁰⁷. De son côté, Cha affirme que le CGF, ainsi que les autres projets, sont perçus par les autorités comme des moteurs et des catalyseurs de la revitalisation du quartier, malgré leur faible lien tangible avec celui-ci, leurs intentions étant plutôt de dégager un secteur de taudis¹⁰⁸. Cha partage également l'idée que ces projets remettent en cause l'identité et la survie du quartier chinois¹⁰⁹. Cela nous ramène à notre étude spécifique sur le CGF, le projet phare de rénovation urbaine dans le secteur. Sa mise en œuvre coïncide avec la période de déclin et de revitalisation du « Chinatown », ainsi qu'avec la division puis la consolidation de la CCM. Pourtant, les auteurs n'y voient aucune causalité, rangeant plutôt le projet CGF dans la phase déclin. Nous croyons qu'il est primordial de s'affranchir des cadres chronologiques trop

¹⁰³ D. C. Lai, *op. cit.*, p. 151.

¹⁰⁴ J. Cha, *op. cit.*, p. 13 et 69.

¹⁰⁵ *Ibid.*

¹⁰⁶ C'est le cas de la *Montreal Chinatown Development Association* (1983), dirigée par le Père Tou, qui a travaillé en collaboration avec la ville pour revitaliser le « Chinatown » dans le cadre du plan de 3,5 millions de dollars. D. C. Lai, *op. cit.*, p. 151.

¹⁰⁷ *Ibid.*, p. 149.

¹⁰⁸ J. Cha, *op.cit.*, p. 11.

¹⁰⁹ *Ibid.*

généralisants et de mener une étude approfondie sur le CGF afin d'analyser son impact réel sur le « Chinatown ».

1.3.3 La rénovation urbaine dans le « Chinatown »

La rénovation urbaine dans le « Chinatown » a été abordée de façon critique par plusieurs auteurs dont Cha, Lai, et Chan Kwok Bun. Dans cette section, nous allons voir que Chan Kwok Bun, qui, était impliqué dans la CCM au début des années 1980, a analysé l'impact du CGF sur le « Chinatown » de manière plus approfondie que les autres auteurs, le qualifiant toujours de désastre¹¹⁰. Ses travaux ont suscité une réponse nuancée de Val Morrison dans son mémoire de maîtrise, *Beyond Physical Boundaries: The symbolic construction of Chinatown*¹¹¹.

Bun suggère qu'il y avait une crise dans les années 1980 engendrée par la disparition des infrastructures du quartier chinois, des relocalisations suite aux projets de rénovation urbaine, et de la gentrification menaçant le secteur¹¹². Il considère que le projet Guy-Favreau a été planifié en secret et n'a pas tenu les promesses faites à la CCM (centre culturel, logements à loyer modique, gymnase, etc.). Bun explique que « contrairement aux souhaits de la communauté chinoise, le côté sud du complexe (...) n'est jamais devenu une partie esthétique et fonctionnelle du quartier chinois. En conséquence, une bonne partie du côté nord de la rue De La Gauchetière, autrefois partie intégrante du quartier chinois, a été définitivement perdue »¹¹³.

Bun attribue des intentions spécifiques aux planificateurs. Selon l'auteur, les gouvernements mènent des « efforts pionniers » afin de délimiter les frontières extérieures du quartier chinois en expropriant les résidents et en construisant des bâtiments modernes qui ne respectent pas l'identité du quartier¹¹⁴. Il écrit que « les trois niveaux de gouvernement ont comploté en collaboration à l'enfermement et l'encerclement d'un quartier ethnique¹¹⁵ ». Cette interprétation a été renforcée récemment par Karen

¹¹⁰ C. K. Bun, *op. cit.*, p. 298-303.

¹¹¹ Val Morrison, *Beyond Physical Boundaries: The symbolic construction of Chinatown*, mémoire de M.A. (sociologie), Université de Concordia, 1992, 117p.

¹¹² C. K. Bun, *loc. cit.*, p. 71.

¹¹³ C. K. Bun, *op. cit.*, p. 300.

¹¹⁴ C. K. Bun, *loc. cit.*, p. 74.

¹¹⁵ C. K. Bun, *op. cit.*, p. 303.

Cho, dans son documentaire militant *Big fight in little Chinatown*¹¹⁶, qui présente les projets de rénovations urbaines des années 1960 et 1970, affectant les quartiers chinois en Amérique du Nord comme racistes¹¹⁷.

Ces explications sont trompeuses et, bien qu'elles ne soient probablement pas de mauvaise foi, elles s'expliquent plutôt par un problème d'échelle d'analyse. Prenons par exemple les autres quartiers en périphérie du « Chinatown » qui subissent également les chocs de la modernisation de la ville de Montréal et, dans leur cas, disparaissent (Red Light, Faubourg à m'lasse, Goose Village). En prenant du recul, nous comprenons que les projets de rénovation urbaine s'insèrent dans un contexte plus large de modernisation des quartiers anciens et de lutte contre les taudis, et non de motivations à empiéter sur un quartier ethnique. Un autre problème persiste avec l'analyse de Bun. Comment être sûr que les pertes de territoire dues aux expropriations et démolitions en lien avec le projet Guy-Favreau (avant 1980) sont directement dans le secteur « Chinatown », alors que Bun soutient lui-même que le « Chinatown » n'était pas un lieu clairement défini jusque dans les années 1980?

Dans sa réponse à Chan, Morrison explore plutôt la façon dont les membres de la CCM perçoivent les changements qui s'opèrent dans le QCM dans les années 1970-1980, une période marquée par des changements majeurs et la rénovation urbaine. Pour ce faire, il a mené des entrevues avec des membres de la CCM. Ceux-ci, contrairement à Bun, perçoivent ces changements comme une croissance¹¹⁸. Morrison soutient que s'il y a eu une crise, comme le suggère Bun, elle a été résolue ou oubliée¹¹⁹. Les personnes interrogées ne sont pas particulièrement préoccupées par l'empiètement des « forces extérieures » dans le secteur, mais se concentrent sur les questions de propriété, de contrôle et de croissance interne du quartier chinois. En fait, elles affirment que le QCM s'est développé au cours des vingt, voire dix, dernières années, plutôt que d'être menacé d'extinction complète¹²⁰. Comment se fait-il alors que le CGF a été décrit de façon assez négative par certains auteurs comme Bun, Lai, et Cha, alors que les membres de la CCM voient cette période comme celle de progrès? Les travaux de Morrison suggèrent qu'il faudrait nuancer la

¹¹⁶ Karen Cho, *Big fight in little Chinatown* [documentaire], Eyesteelfilm, 2022.

¹¹⁷ *Ibid.*, 34-37 min.

¹¹⁸ Val Morrison précise qu'aucune des personnes interviewées ne réside dans « Chinatown » et n'a été relocalisée suite aux expropriations. V. Morrison, *op. cit.*, p. 31.

¹¹⁹ *Ibid.*, p. 82.

¹²⁰ *Ibid.*, p. 83-84.

périodisation proposée par ces auteurs, qui distinguent une phase de « déclin » (1920-1970) et une phase de « revitalisation » (1980 -) du « Chinatown ».

Finalement, nous portons notre attention sur l'article d'Hélène Bélanger qui a analysé la revitalisation du faubourg Saint-Laurent bien après son déclin démographique et socioéconomique des années 1950 et 1960. Elle considère que, tout comme d'autres quartiers centraux, le faubourg Saint-Laurent semble « renaître » grâce à de grands projets urbains¹²¹. Elle ne mentionne pas le CGF, mais analyse plutôt les projets récents tels que le Quartier des spectacles et les projets résidentiels des dix dernières années ainsi que leurs impacts sociaux. Peu importe le motif réel (revitalisation versus augmentation des revenus fiscaux) ou les conséquences (gentrification, par exemple), les grands projets urbains font partie de « la boîte à outils » des décideurs pour la revitalisation des quartiers délabrés¹²². Dans la même lignée que les travaux de Bélanger, nous examinerons si la notion de « renaissance » est applicable, cette fois à une échelle plus réduite, au secteur connu sous le nom de « Chinatown » durant la mise en œuvre du CGF. En d'autres mots, nous nous interrogerons sur la nature du projet CGF: s'agit-il d'une véritable initiative de revitalisation ou d'un désastre urbain comme le suggèrent certains auteurs?

1.4 Problématique et hypothèse

Notre survol de l'historiographie sur la rénovation urbaine à Montréal, les groupes d'intérêts, la situation socioéconomique et politique du Canada, ainsi que le « Chinatown » et l'impact de la rénovation urbaine dans ce secteur, nous permet d'avoir une vision globale des dynamiques urbaines à Montréal durant notre période à l'étude (1959 à 1981). À l'instar d'une toile de fond pour une scène, cette historiographie contextualise l'acte principal de l'après-guerre : la rénovation des quartiers anciens, guidée par le leitmotiv de la modernité. Les auteurs consultés approfondissent des sujets incontournables pour notre recherche, tels que la lutte aux taudis des années 1950-1960, la revitalisation des quartiers anciens et centraux, l'émergence des groupes d'intérêts publics avec leurs nouvelles visions de l'aménagement urbain, et la croissance du fonctionnariat.

Cependant, une lacune subsiste dans cette historiographie : l'absence d'une étude spécifique sur le Complexe Guy-Favreau, une pièce maîtresse de la rénovation urbaine dans le « Chinatown », un méga

¹²¹ Hélène Bélanger, Revitalisation du Faubourg Saint-Laurent (Montréal) : facteur de changement social ? *Cahiers de géographie du Québec*, Vol. 58, n° 164, p. 278.

¹²² *Ibid.*, p. 289.

projet de l'après-guerre mené des années 1960 jusqu'au début des années 1980. Cette recherche propose donc d'entreprendre une étude approfondie de ce projet, indispensable à la compréhension non seulement de la rénovation urbaine à Montréal, mais plus précisément de celle de « Chinatown ».

Cette étude s'articule autour des questions suivantes : pourquoi et comment a-t-on décidé de construire le projet Guy-Favreau et de faire des travaux de rénovation dans le secteur du « Chinatown »? Quels acteurs et facteurs ont influencé la décision de modifier le projet en cours de route? Quels sont l'impact et la signification du projet Guy-Favreau sur le « Chinatown »?

Nous posons l'hypothèse que la construction du CGF aura permis de consolider la présence et l'identité chinoise du quartier bien qu'à l'origine la rénovation du quartier Saint-Laurent, englobant un « Chinatown » diffus sans limites fixes, visait d'abord à éliminer les taudis et à créer des espaces de bureaux pour les différents gouvernements. Les pratiques d'aménagement urbain de l'époque étaient autoritaires, avec une société civile absente. Toutefois, lors de l'annonce publique de la construction du bâtiment fédéral en mars 1972, les sensibilités ont changé. Le projet Guy-Favreau devient alors un projet de revitalisation du « Chinatown », mené graduellement avec la participation des leaders communautaires locaux. La situation socio-économique et politique évolue, de même que les idées en matière de rénovation urbaine. Le projet est modifié en cours de route en raison des difficultés économiques, de la situation politique délicate avec Québec, du changement d'attitude de la population envers les grands projets urbains, et de la désignation de certains édifices comme biens culturels et patrimoniaux par le gouvernement provincial. Le projet révisé du Complexe Guy-Favreau, présenté en octobre 1977 avec sa portion résidentielle, un comité consultatif et l'implication de la communauté chinoise, met finalement en valeur l'identité sociale de l'environnement, tout en consolidant et permettant la pérennité du quartier chinois moderne, en lui conférant une identité et des limites fixes.

1.5 Méthodologie

Notre méthodologie consiste principalement en une analyse qualitative de la mise en œuvre du projet Guy-Favreau, complétée par une analyse quantitative lorsque cela s'avère pertinent, notamment pour illustrer l'état du secteur du faubourg Saint-Laurent et du « Chinatown ». Cette approche combinée, nous le croyons, tend vers une meilleure représentation des dynamiques en jeu.

Nous empruntons également au champ STS (science, technologie et société) tel que présenté par Trevor Pinch, Wiebe Bijker et Thomas Hughes. Cette approche privilégie l'étude des activités des acteurs (groupes

sociaux)¹²³ ainsi que l'influence des enjeux économiques, politiques et sociaux lors de la mise en place d'un grand projet urbain (tel qu'un artéfact urbain, une infrastructure, une nouvelle technologie, etc.). L'approche sociotechnique permet d'examiner le processus décisionnel afin de hiérarchiser les facteurs et les acteurs qui interviennent dans la conception d'un tel projet. À partir de notre bilan historiographique, il devient évident que notre sujet implique plusieurs acteurs aux visions différentes. Il ne s'agit donc peut-être pas d'un débat de sourds ; les partis s'écoutent à un certain moment.

En prenant pour objet d'étude le projet Guy-Favreau, nous espérons rassembler et analyser de manière la plus objective possible les motivations et intérêts de chacun, ainsi que l'influence de ceux-ci sur la conception et la mise en œuvre de ce projet. Nous cherchons à identifier les positions et commentaires des acteurs qui manifestent leur agentivité.

D'une part, nous observerons d'abord les activités des promoteurs, notamment les employés de la Ville de Montréal (le maire Jean Drapeau et le SUHM dirigé par Guy Legault) et les gouvernements fédéral et provincial. D'un autre côté, nous examinerons également les « opposants », qui incluent des membres de la CCM, des groupes d'intérêts, des conseillers municipaux, et des élus des gouvernements fédéral et provincial, tous agissant pour leurs propres intérêts. Il est à noter que ces acteurs réagissent sans connaître certains détails du projet, qui leur sont généralement dévoilés au compte-goutte et de manière filtrée. L'évolution du projet en coulisse n'est connue que des promoteurs.

Cette approche nous permet également d'évaluer l'influence de différents contextes économiques, politiques et sociaux, qui, comme nous l'avons vu précédemment, changent drastiquement lors de notre période d'étude. Ensemble, ces acteurs et facteurs influencent le projet fédéral dès ses origines et ce, jusqu'à la remise des plans finaux. Dans notre cas, le nombre d'acteurs est grand (les autorités municipales, provinciales et fédérales ; les urbanistes ; les groupes de pression ; les politiciens et la CCM), et évidemment, certains exercent une plus grande influence dans les décisions, même s'ils font tous partie de « l'espace de négociation ».

¹²³ Wiebe E. Bijker, Thomas Hughes et Trevor Pinch, *The Social Construction of Technological Systems : New Directions in the Sociology and History of Technology*, Cambridge, MIT Press, 1993, p. 12.

1.6 Corpus de sources

Un grand inventaire de sources a été utilisé pour la rédaction de ce mémoire. Nous avons pris soin de veiller à ce que chaque acteur ayant participé de près ou de loin dans le projet Guy-Favreau ait son droit de parole. Nous avons procédé au dépouillement de fonds d'archives provenant des institutions, gouvernements et organisations des acteurs en question lorsque cela nous a été possible.

Premièrement, nous avons eu recours aux correspondances, mémos, notes, comptes-rendus, plans, rapports et renseignements sur les expropriations provenant des promoteurs du projet, tant au gouvernement fédéral qu'à la Ville. Du côté fédéral, nous avons analysé le Fonds André Ouellet, le Fonds Post Office Department et le Real Property Law Files de Bibliothèque et Archives du Canada. Du côté de la Ville, nous avons consulté le Fonds Comité exécutif (1921-2001), le Fonds Jean Drapeau¹²⁴, le Fonds Urbanisme et habitation (1897-2004) et le Fonds Nick Auf der Maur. Nous avons également utilisé d'autres documents provenant du Fonds Jean-Claude La Haye du Service des archives et de gestion des documents de l'UQAM et du Fonds La Haye-Ouellet du Centre Canadien d'architecture.

Ces fonds d'archives ont été essentiels pour comprendre la vision des promoteurs du projet Guy-Favreau ainsi que celle du secteur à l'étude (faubourg Saint-Laurent et « Chinatown »). Les plans de réaménagement réalisés par les urbanistes de la Ville de Montréal se sont révélés particulièrement importants puisqu'ils sont généralement l'outil principal utilisé pour évaluer la rénovation d'un secteur potentiel. Ces études, souvent le fruit d'un travail étalé sur plusieurs années, fournissent des aperçus précieux sur les intentions et les stratégies de planification. Les correspondances examinées ont la particularité de contenir des informations fournies par des acteurs souvent moins soumis à la pression de l'opinion publique, ce qui permet de révéler les réelles intentions et motivations de ces derniers. Par ailleurs, les recensements canadiens de 1951 à 1991 ont été utilisés pour dresser le portrait démographique du secteur « Chinatown ».

Le Fonds de la Société historique Alphonse-Desjardins des Archives du Mouvement Desjardins (MD) a également été consulté, en particulier une retranscription d'entrevue avec l'urbaniste Jean-Claude La Haye, impliqué dans de grands projets urbains à Montréal durant cette période, dont l'Ensemble D-F, le premier projet du fédéral en collaboration avec le MD. Étant donné que l'entrevue a eu lieu plusieurs années après

les événements, une vérification croisée d'autres sources a été effectuée pour confirmer la précision des informations fournies.

Nous avons aussi utilisé des photographies provenant des Fonds Patricia Ling et Fonds Florent Charbonneau. 1958-1964, des Archives de Montréal et du Fonds Henri Rémillard de Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Ces images ne se contentent pas d'enrichir la présentation visuelle du travail; elles complètent également les études urbanistiques en offrant une vue du milieu de vie réel des résidents, en plus des zones de rénovation potentielle.

Enfin nous avons dépouillé des archives liées au « Chinatown » conservées par Héritage Montréal, l'organisation ayant succédé à Sauvons Montréal. Parmi ses documents, deux documents ont été retenus : il s'agit d'une correspondance entre Yvon Lamarre, président du comité exécutif de la Ville de Montréal, et le conseiller municipal Abraham Cohen, concernant l'avenir du « Chinatown », et le *Chinatown Development Plan* de 1996.

Nous avons également consulté des journaux d'époque, provenant du Fonds Dossier Thématique (Dorchester (René Lévesque), Boulevard : Ouest : 169 – Avant 1976), qui regroupent des centaines d'articles. Force est de reconnaître que le projet Guy-Favreau a suscité un grand intérêt médiatique et a mobilisé l'opinion publique. De plus, nous avons utilisé quelques numéros des revues mensuelles de Sauvons Montréal, notamment *SOS Montréal*. Ces sources sont très utiles pour comprendre les intentions et les perspectives des différents acteurs ayant pris position sur la scène publique, en particulier ceux qui se sont opposés au projet Guy-Favreau. Cependant, étant donné que ces informations sont relayées par des journalistes, il a été nécessaire de rester vigilant quant aux biais potentiels des périodiques et à la validité des faits rapportés. Nous croyons toutefois que notre large échantillon varié de journaux locaux (*La Presse, Le Devoir, The Gazette, le Montreal Star, etc.*) permet de minimiser ces biais.

CHAPITRE 2

UNE NOUVELLE VISION POUR L'EST DU CENTRE-VILLE

Le quadrilatère étudié est situé dans un endroit très prometteur du centre de Montréal : il sera en grande partie transformé et rénové si tous les différents projets qui sont déjà compris dans ses limites viennent à se réaliser¹²⁵.

Ernest Langlois et Jacques Bernier (Service d'Urbanisme), août 1959.

Le projet de rénover le quadrilatère, connu sous le nom de faubourg Saint-Laurent (ou quartier Saint-Laurent), émerge dans le contexte des années de croissance des Trente Glorieuses (1945-1975)¹²⁶, lesquelles se manifestent dans la ville en une multiplication de projets de rénovation urbaine et dans une quête de la modernité sur le plan des infrastructures notamment. Les dirigeants municipaux et des gouvernements supérieurs, convaincus de la nécessité de moderniser la ville, entreprennent une véritable lutte aux taudis, démarrant ainsi un cycle de démolition et de reconstruction visant à transformer les quartiers anciens en espaces modernes. Quelques années après la première étude de rénovation urbaine de 1954 qui mène à la réalisation du Plan Dozois¹²⁷, lequel conduit à la construction des Habitations Jeanne-Mance, va être désigné en 1959 pour rénovation un autre secteur, soit le quadrilatère rue Craig¹²⁸, De Bleury, Sherbrooke, et le boulevard Saint-Laurent (faubourg Saint-Laurent). Nous retrouvons dans le

¹²⁵ Archives de Montréal, R42-02-3A-03, Fonds Urbanisme et habitation. – 1897-2004, Ernest Langlois & Jacques Bernier (Service d'urbanisme), *Résultats de l'étude en vue de la rénovation urbaine du quadrilatère borné par les rues Craig, de Bleury, Sherbrooke et le boulevard Saint-Laurent*, août 1959, p. 4.

¹²⁶ Le terme « Trente Glorieuses » désigne les trente années de croissance suivant la fin de la Seconde guerre mondiale durant lesquelles « l'économie de Montréal connaît une croissance remarquable qui se manifeste dans tous les secteurs d'activités ». Paul-André Linteau, *Une histoire de Montréal*, Montréal, Boréal, 2017, p. 247.

¹²⁷ Pour en connaître plus sur le Plan Dozois et les zones vétustes ciblées pour ce réaménagement, voir : Archives de Montréal, AVM, XCDOO, P6812, Service d'urbanisme, *Projet de rénovation d'une zone d'habitat défectueux et de construction d'habitation à loyer modique*, 1954, 31p. Voir aussi : Martin Drouin, « De la démolition des taudis à la préservation du patrimoine bâti (Montréal, 1954-1973) », *Revue d'histoire urbaine*, Vol. 41, n° 1. p. 22-36.

¹²⁸ Cette rue n'existe plus, remplacée maintenant par la ceinture autoroutière qu'est l'autoroute Ville-Marie.

faubourg Saint-Laurent un espace encore plus circonscrit, soit le district Dufferin¹²⁹. Le district Dufferin a pour particularité de renfermer ce qui est communément appelé le « Chinatown ». Cette petite enclave ethnique de Montréal concentre son activité commerciale principalement sur la rue De La Gauchetière¹³⁰, entre les rues Saint-Urbain et Clark. Rappelons-le, ce « Chinatown » de l'époque n'a pas de frontières clairement définies à ce moment. C'est un espace diffus, incertain, de plus en plus délaissé, qui s'appauvrit, tout comme le reste du faubourg Saint-Laurent d'ailleurs et les autres quartiers anciens centraux. En raison de l'emplacement stratégique du faubourg Saint-Laurent, adossé au centre-ville déjà en phase accélérée de modernisation, les urbanistes suggèrent que sa rénovation est nécessaire afin de l'intégrer à son environnement immédiat que l'on modernise à grande vitesse.

Dans un premier temps, ce chapitre retrace les causes et le contexte derrière le désir de rénover le faubourg Saint-Laurent. Dans un deuxième temps, celui-ci examine la proposition de construction d'un grand édifice du gouvernement fédéral sur ses terrains. Ici, nous analysons la forme et la manière dont ce grand projet de rénovation se met en œuvre, cela pour constater que finalement cette première « version » déposée sur la table des décideurs ne sera pas réalisée. Tout au long de notre analyse, et c'est justement puisque c'est là que la proposition de construction fédérale se trouve, nous portons une attention particulière à ce que représente le secteur du « Chinatown » d'époque, un quartier sans limites clairement définies mais d'une grande importance culturelle, bien que cet aspect ne soit qu'un élément secondaire dans la planification urbaine de l'époque.

2.1 Rénover le faubourg Saint-Laurent

Encadrés par la Loi sur l'Habitation (1954) du gouvernement fédéral et de la législature québécoise, les élus municipaux profitent par ailleurs de subventions notables du gouvernement fédéral afin de débayer les lieux pour faire place à une ville moderne, parée de nouveaux bâtiments. Préoccupés par l'état jugé lamentable de certains secteurs du centre de la ville, les urbanistes du Service d'urbanisme de Montréal (SUM) procèdent à l'étude de ces mêmes secteurs et proposent des orientations et éventuellement divers plans de réaménagement. Le déblaiement de ce qu'on nomme le « secteur Est » (faubourg Saint-Laurent)

¹²⁹ Rappel : les limites du district Dufferin sont le quadrilatère borné par les rues Sainte-Catherine, De Bleury, Craig et le boulevard Saint-Laurent. La partie entre la rue Sainte-Catherine et Sherbrooke est enlevée. Voir : Percy A. Robert, *Dufferin district : an area in transition*, Mémoire de M.A. (sociologie), McGill University, 1928, p. 1-6.

¹³⁰ Archives de Montréal, CA M001 VM166-1-2-D0708, R3165-2 : Dorchester (René Lévesque), Boulevard : Ouest : 200, Claudine Pierre-Deschênes, « Relevé historique », 1978, p. 4.

à proximité du centre-ville, est la prochaine étape logique, afin de développer Montréal de façon rationnelle. C'est dans ce contexte qu'en août 1959, un premier plan de réaménagement est proposé. L'étude, écrite par les urbanistes Ernest Langlois et Jacques Bernier, s'intitule « Les résultats de l'étude en vue de la rénovation urbaine du quadrilatère borné par les rues Craig, de Bleury, Sherbrooke et le boulevard Saint-Laurent » (étude Langlois-Bernier). Il est alors suggéré un déblaiement complet des terrains¹³¹, c'est-à-dire de raser le secteur, afin d'aménager un « centre culturel » qui aurait pour rôle d'assister dans ses fonctions la Place des Arts, à ce moment en construction à quelques centaines de mètres, tout juste au nord. Cette étude que nous présentons ici-bas met en perspective un lieu stratégique, mais dégradé, qu'il devient nécessaire de revitaliser et d'intégrer au reste de la ville moderne. Elle fait également le portrait d'un quartier avec une population issue de diverses ethnies dont la vocation résidentielle est fragilisée entre 1951 et 1971. La population diminue drastiquement. Pourtant, les Chinois qui y habitent et possèdent des commerces, eux, décident de rester. Finalement, ce territoire, sans limites fixes établies que l'on nomme « Quartier chinois » ou « Chinatown », pourrait même s'intégrer à la nouvelle vision d'un centre culturel et commercial du quadrilatère en question.

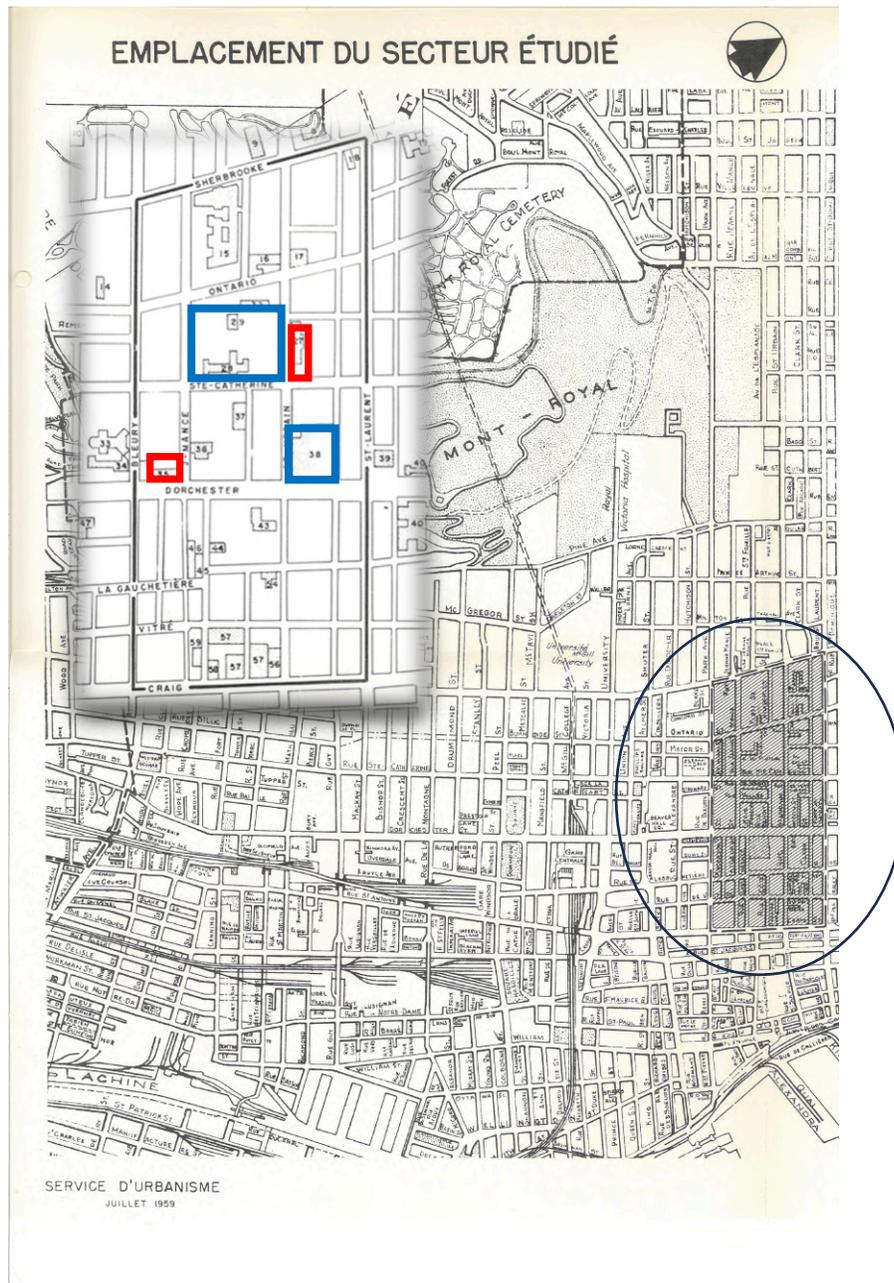
2.1.1 Un secteur d'intérêt au centre de la ville

Déjà en 1959, l'optimisme à l'égard de la construction de nouveaux bâtiments dans le centre-ville s'observe dans la transformation du tissu urbain de Montréal. André Lortie, urbaniste, soulignait que la croissance démographique anticipée à l'époque par les démographes devait guider les développements nouveaux et la rénovation de quartiers anciens¹³². La figure 2.1, tirée de l'étude Langlois - Bernier, montre l'emplacement du quadrilatère (en grisé que nous avons encerclé et agrandi) dans lequel une rénovation urbaine est proposée.

¹³¹ E. Langlois et J. Bernier, *op. cit.*, p. 54.

¹³² André Lortie, « Montréal 1960 – les singularités d'un archétype métropolitain », dans André Lortie, Olivier Barbieri *et al.*, *Les années 1960 : Montréal voit grand*, Montréal, Centre Canadien d'architecture, 2004, p. 86.

Figure 2.1 Plan du quadrilatère à rénover borné par les rues Craig, De Bleury, Sherbrooke et le boulevard Saint-Laurent (Faubourg Saint-Laurent, ou secteur Est), 1959



Source : E. Langlois et J. Bernier, *op. cit.*, p. 2. Réalisation : Patrick Leclair (2024).

La construction de la Place des Arts et d'Hydro-Québec (en bleu sur le plan) est déjà entamée dans ce quadrilatère. D'autres projets de construction, comme les édifices fédéraux de l'Assurance-Chômage et

de l'Impôt sur le Revenu (en rouge sur le plan) sont déjà complétés¹³³. À l'ouest de notre quadrilatère à l'étude, sur le boulevard Dorchester, nous retrouvons les projets en construction de la Place Ville-Marie (complétée en 1962) et la Tour de la Bourse (complétée en 1963). Rien d'envergure à l'est de notre secteur à l'étude cependant¹³⁴. Les urbanistes y voient donc l'opportunité de continuer le développement du centre-ville vers l'est¹³⁵. Le maire Jean Drapeau et les urbanistes de la ville suggèrent à ce moment l'établissement d'« un centre culturel » qui compléterait la Place des Arts. Ce nouveau centre culturel comprendrait les nouveaux bureaux de la Société Radio-Canada que le gouvernement fédéral souhaite construire dans la métropole, un musée des Sciences naturelles, un planétarium, un aquarium et un parc¹³⁶. Pour les urbanistes Ernest Langlois et Jacques Bernier, le choix est clair : ce quadrilatère constitue un site stratégique à rénover. Les nouveaux édifices déjà construits de même que le grand nombre de projets déjà en cours le justifient. Ces derniers affirment alors qu'il est nécessaire de réaliser un plan d'ensemble¹³⁷. L'idée est d'intégrer fonctionnellement le quadrilatère avec les secteurs voisins, là-bas un secteur commercial, de l'autre côté des habitations. Langlois et Bernier affirment que l'ensemble de leurs propositions permettrait de relier harmonieusement tous les quartiers périphériques à ce quadrilatère une fois rénové¹³⁸. La rénovation avait aussi comme objectif d'augmenter les valeurs foncières¹³⁹. En effet, les urbanistes suggèrent que les nouveaux bâtiments modernes seraient plus rentables que de vieilles habitations résidentielles et cela inclut également la modernisation du réseau routier¹⁴⁰.

¹³³ E. Langlois et J. Bernier, *op. cit.*, p. 4.

¹³⁴ Rappelons que hors de notre secteur, encore plus à l'est, il y a le quartier Faubourg à m'lasse, dont les démolitions commencent en 1963.

¹³⁵ Richard Morin, « Déclin, réaménagement et réanimation d'un quartier ancien de Montréal », *Revue d'histoire urbaine*, Vol. 17, n°1, 1988. p. 33.

¹³⁶ E. Langlois et J. Bernier, *op. cit.*, p. 102.

¹³⁷ *Ibid.*, p. 6.

¹³⁸ *Ibid.*, p. 83.

¹³⁹ N.H. Lithwick, *Le Canada urbain: ses problèmes et ses perspectives*, Ottawa, Société centrale d'hypothèques et de logement, 1970, p. 223. Cité dans R. Morin, *loc. cit.*, p. 30.

¹⁴⁰ E. Langlois et J. Bernier, *op. cit.*, p. 84. Tina Loo soutient que la rénovation urbaine dans les années 1950-1960 « visait à augmenter la valeur des terrains et donc les recettes fiscales en nettoyant les bidonvilles; en séparant les terrains résidentiels, commerciaux et industriels par le zonage et en facilitant la circulation ». Tina Loo, *Moved by the State: Forced Relocation and Making a Good Life in Postwar Canada*, Vancouver, UBC Press, 2019, p. 24. Avec la croissance du parc automobile durant l'après-guerre, et surtout la hausse du trafic dans le centre-ville et le centre d'affaires, naît un problème de congestion de la circulation. Il est donc mis à l'agenda montréalais la nécessité de revoir le réseau routier de la ville. Voir William Gaudry, *Le pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine : aux origines d'une infrastructure routière régionale*, Thèse de Ph.D. (histoire), Université du Québec à Montréal, 2022, p. 8-9.

De par son emplacement au centre-ville, le faubourg Saint-Laurent est déjà à ce moment le centre des grands projets routiers¹⁴¹. L'élargissement du boulevard Dorchester (René-Lévesque) complété en 1955 et les futurs projets d'élargissement des rues Saint-Urbain et Vitré (Viger aujourd'hui) sont autant d'occasions de procéder à la rénovation du réseau « de rues surannées et non fonctionnelles »¹⁴² du secteur. Mis à part les rues Sainte-Catherine, Ontario et Dorchester, « de dimension passable »¹⁴³, toutes les autres voies sont nettement insuffisantes pour la circulation et nécessitent un élargissement, estiment les urbanistes Langlois et Bernier¹⁴⁴. Ils jugent également que de nouveaux espaces de stationnement sont nécessaires et c'est pourquoi, à titre d'exemples, il est proposé d'ajouter un stationnement souterrain de deux à trois mille places à la Place des Arts et encore un autre, de deux à trois cents places, cette fois dans un îlot plus au sud du quadrilatère¹⁴⁵. En 1964 on annonce la construction de l'autoroute Ville-Marie (achevée en 1970) qui traverse d'est en ouest la partie sud du faubourg Saint-Laurent¹⁴⁶. Le transport collectif, de passage dans notre secteur, n'est pas en reste à ce moment puisque les premières lignes de métro traverseront le secteur en 1966.

2.1.2 Un secteur en déclin... mais les Chinois restent

Face à la dégradation de certains secteurs, l'opération de renouveau urbain apporte les promesses d'une ville meilleure¹⁴⁷. Le maire de Montréal, Jean Drapeau, l'exprimait de cette façon : « Il faut prévenir la dégradation rapide des vieux secteurs, démolir les taudis pour les remplacer par des habitations saines, bref, reconstruire une ville coquette et harmonieuse sur l'emplacement d'anciennes laideurs »¹⁴⁸.

Sans surprise, le SUM partage cette lecture : le vieillissement des bâtiments qui pour la plupart datent du 19^e siècle les inquiète. Notons qu'il n'y a pas de travaux faits entre l'enquête menée par la ville en 1959 et

¹⁴¹ Joanne Burgess, *Une histoire illustrée du faubourg Saint-Laurent*, Montréal, Table de concertation du Faubourg Saint-Laurent et Services aux collectivités de l'UQAM, 2009, p. 36.

¹⁴² E. Langlois et J. Bernier, *op. cit.*, p. 82.

¹⁴³ *Ibid.*, p. 24.

¹⁴⁴ *Ibid.*

¹⁴⁵ *Ibid.*, p. 83.

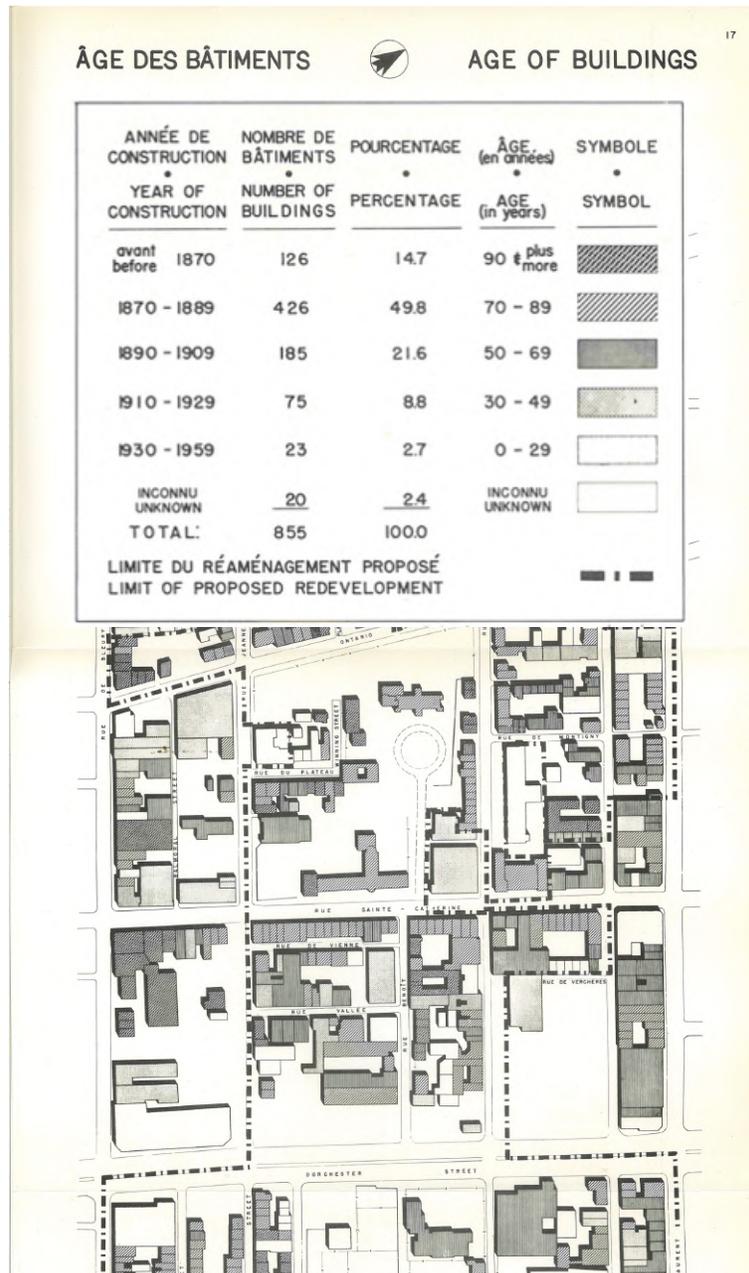
¹⁴⁶ Le Faubourg Saint-Laurent est déjà parsemé de stationnements à l'époque appartenant pour la plupart à la Ville. J. Burgess, *op. cit.*, p. 35-36.

¹⁴⁷ M. Drouin, *loc. cit.*, p. 26.

¹⁴⁸ *Ibid.* Citation de Jean Drapeau prise dans l'article de Martin Drouin.

le début de 1970 ; cela veut dire que le stock bâti reste ce qu'il est, c'est-à-dire lamentable. La figure 2.2 montre l'âge des bâtiments (en 1959) dans le secteur.

Figure 2.2 Âge des bâtiments dans le quadrilatère entre les rues Craig, De Bleury et Sherbrooke et le boulevard Saint-Laurent, 1959



lesquelles se retrouvent dans les solages, les structures, les toitures, les murs et escaliers extérieurs, les ouvertures, les balcons ou les dépendances¹⁵⁰. Sur les 524 bâtiments dans le secteur à rénover, entre les rues Sherbrooke, De Bleury, Saint-Laurent et Craig , 432 ou 82,4% ont plus de 60 ans d'existence (19^e siècle), 248 ou 47,3% ont 80 ans et plus tandis que seulement 10 ou 1,9% ont moins de 30 ans. Sur les 782 logements, 368 ne sont pas habitables, 260 sont insalubres parce qu'ils ne sont pas pourvus de baignoires, 114 ont des toilettes non éclairées et 502 ont des toilettes sans ventilation adéquate. Sans équivoque, Langlois et Bernier arrivent à la conclusion suivante : « grand nombre des logements du secteur à rénover ne remplissent donc pas les conditions de salubrité et d'hygiène nécessaires pour les familles qui y habitent ». Aussi, il faut démolir ces bâtiments et logements vétustes et insalubres et les remplacer par du stock bâti moderne et salubre¹⁵¹.

Avec le délabrement physique du secteur, l'étude Langlois-Bernier souligne que la criminalité est fortement présente, que les accidents de la route sont plus nombreux, que les gens meurent plus jeunes et attrapent plus de maladies, que l'assistance du gouvernement aux résidents est plus élevée et, enfin, que globalement le quartier est un des plus pauvres de la ville¹⁵². Kelling et Wilson, théoriciens de la théorie de « la vitre cassée »¹⁵³ verraient certainement ici un terreau fertile à leur approche. Par ailleurs, si le cadre bâti demeure le même pendant plus d'une décennie après l'étude des urbanistes, il n'en est pas de même pour la population dont le nombre baisse drastiquement¹⁵⁴.

Mais avant de se pencher sur les particularités de ce départ, débutons avec ce que l'étude de 1959 mentionne sur la population pour ensuite analyser les recensements. Le tableau 2.1. indique la répartition

¹⁵⁰ E. Langlois et J. Bernier, *op.cit.*, p. 15-18.

¹⁵¹ *Ibid.* p. 82.

¹⁵² *Ibid.* p. 47, 49 et 50.

¹⁵³ Cette théorie part du principe que « si une vitre est cassée et n'est pas réparée, toutes les autres vitres connaîtront bientôt le même sort ». L'idée est que lorsque se multiplient des signes de déclin physique d'un bâtiment, le vandalisme et la violence tend à se manifester. Pour plus de renseignements, voir : George L. Kelling & James Q. Wilson, « Broken windows », *The Atlantic*, mars 1982. <https://www.theatlantic.com/magazine/archive/1982/03/broken-windows/304465/> (janvier 2024)

¹⁵⁴ Selon les recensements canadiens, la population totale du quadrilatère à l'étude est de 8 755 personnes en 1951, et de 4 919 personnes en 1961. Cela représente un déclin de plus de 44%. Par la suite, de 1961 à 1991, la population du faubourg Saint-Laurent chute de 55%. *Recensement du Canada*, Bulletin CT-3, Table 1., « Caractéristiques de la population et du logement par secteurs de recensement », 1951, p. 8 ; *Recensement du Canada*, Catalogue 95-519, Bulletin CT-4, Tableau 1., 1961, p. 7 ; J. Burgess, *op. cit.*, p. 38.

de la population faisant partie d'une famille de deux personnes ou plus demeurant dans le secteur (en 1959) par ses origines ethniques. La population totale du secteur est alors évaluée à 3720 personnes¹⁵⁵.

Tableau 2.1 Origines ethniques des familles habitant le quadrilatère borné par les rues Craig, De Bleury, Sherbrooke et le boulevard Saint-Laurent, 1959

Origines	Nombres de familles	%	Nombres de personnes	%
Française	631	52,8	1997	53,7
Anglaise	173	14,6	508	13,7
Chinoise	86	7,2	260	7,0
Polonaise	37	3,1	119	3,2
Ukrainienne	35	2,9	129	3,5
Italienne	29	2,4	91	2,4
Juive	10	0,9	30	0,8
Autres	189	15,8	576	15,4
Non rapportées	4	0,3	10	0,3
Total	1194	100	3720	100

Source : E. Langlois et J. Bernier, *op. cit.*, p. 39 ; Réalisation : Patrick Leclair, 2024

Il s'agit d'un secteur avec une population assez variée, bien que majoritairement francophone. En effet, la population d'origine française compte 1997 individus pour 631 familles, suivie de la population anglaise 508 individus, cela pour 173 familles. Le nombre de familles d'origine chinoise¹⁵⁶, évalué à 86, représentant 260 personnes, se classe au troisième rang des groupes ethno-linguistiques; suivent dans l'ordre, les Polonais, Ukrainiens, Italiens et Juifs pour un total de 369 individus et 148 familles. Les familles regroupées sous le titre « Autres » (indiqué tel quel dans l'étude), au nombre de 189, représentent les familles d'origine slave, scandinave, latine, grecque, etc.¹⁵⁷ Ainsi, avant les grands projets d'aménagement qui suivront dans les décennies suivantes, la population d'origine chinoise ne compte que pour (7%) de la

¹⁵⁵ Ce nombre n'inclut pas les chambreurs (personnes seules), qui sont près de 40% de la population totale du quadrilatère. Lorsqu'on les prend en considération, le nombre total de personnes résidant dans le secteur grimpe à 6 152. Pourtant, le chiffre 3 720 est utilisé pour faire non seulement le portrait ethnique de la population, mais aussi pour calculer tout autre indice socioéconomique. C'est d'ailleurs pourquoi nous corroborons cette étude avec notre propre analyse des recensements canadiens plus loin dans ce chapitre. E. Langlois et J. Bernier, *op. cit.*, p. 35.

¹⁵⁶ Cette observation est prise directement de l'étude. E. Langlois et J. Bernier, *op. cit.*, p. 39.

¹⁵⁷ *Ibid.*

population du faubourg Saint-Laurent¹⁵⁸. Manifestement, si une identité chinoise est conférée à une partie de ce quadrilatère en 1959¹⁵⁹, cela tient sans doute aux nombreux commerces, à l’affichage et aux organismes communautaires chinois qui occupent le quartier, par exemple l’école chinoise (rue Saint George), la chapelle chinoise du Saint-Esprit (rue De La Gauchetière), l’hôpital chinois¹⁶⁰ (rue De La Gauchetière), et l’église presbytérienne chinoise (rue Chenneville)¹⁶¹. Ainsi, une façon de présenter le faubourg Saint-Laurent à l’époque serait de dire que c’est un quartier francophone, avec des Chinois qui habitent et travaillent sur certaines rues (enclave ethnique). Cet usage et désignation est chose commune. Par exemple, les Irlandais, qui étaient jadis très nombreux dans le quartier Saint-Laurent au début du 20^e siècle, ont contribué à définir une partie de ce quartier comme le « Petit Dublin » ou « Petite Irlande »¹⁶².

Maintenant, analysons les recensements canadiens, allant de celui tenu en 1951 à celui de 1971. Grâce aux secteurs de recensement adoptés à l’époque, nous pouvons mesurer à l’échelle des rues la population du faubourg, donc à l’échelle de notre secteur d’intérêt. Le secteur de recensement le plus approprié pour notre étude est celui délimité par les rues De Bleury, Saint-Laurent, Craig, et Sainte-Catherine, soit les limites du district Dufferin. Qu’est-ce que cela signifie? Nous enlevons toute la section au nord du

¹⁵⁸ Selon Denise Helly, le nombre de Chinois qui habitent le « Chinatown »/Quartier Saint-Laurent entre 1901 et 1951 ne dépasse jamais quelques centaines d’individus (variant d’années en années entre 229 et 497 personnes). Le Quartier Saint-Laurent, un des quartiers montréalais les plus densément peuplé, a une population totale de plusieurs milliers d’individus au courant de cette même période. Par conséquent, les Chinois, quoi que présents depuis des dizaines d’années, sont toujours minoritaires dans le quartier, et cela jusqu’en 1951. Notons que les changements démographiques liés à la levée des lois d’exclusions en 1947 au Canada et l’arrivée de nouveaux arrivants en 1949 suite à la prise de pouvoir des communistes en Chine peuvent expliquer en partie ces fluctuations. Pour la population chinoise voir : D. Helly, *op. cit.*, p. 232.

¹⁵⁹ Ernest Langlois et Jacques Bernier mentionnent le nom « quartier chinois » trois fois dans les quatre-vingt deux pages que contiennent cette étude. Cela indique qu’il y a bel et bien de l’activité chinoise dans le secteur et qu’au niveau du SUM on utilise bien ce nom, quoi que peu souvent. À cette époque, le « Chinatown » est un secteur diffus, incertain et mal défini. C’est pourquoi Langlois et Bernier ne peuvent pas le dessiner sur les plans, et ne mentionnent pas ses limites. Ce n’est pas un quartier officiellement reconnu. Le quartier du faubourg Saint-Laurent, le Quartier Saint-Louis ou le Quartier Crémazie, au contraire, sont reconnus et ont une entité administrative municipale et des limites établies qui varient au fil des années. Nous pensons comme Joanne Burgess que le « quartier chinois » est un lieu « imaginé » et « vécu » par les Montréalais. Or, son découpage territorial a lieu lorsque la C.I.D.E.M. (Commission d’initiative et de développement économique de Montréal) établit des limites fixes dans les années 1980. Voir : J. Burgess, *op. cit.*, p. 5 ; Chan Kwok Bun, *Smoke and Fire: The Chinese in Montreal*, Hong Kong, The Chinese University of Hong Kong Press, 1991, p. 308.

¹⁶⁰ L’hôpital chinois sera condamné et fermé par les pompiers en 1963 en raison de sa détérioration. Il réouvrira au coin des rues Saint-Denis et Faillon en juin 1965. David Chuenyan Lai, *Chinatowns: Towns within cities in Canada*, Vancouver, UBC Press, 1988, p. 149.

¹⁶¹ E. Langlois et J. Bernier, *op. cit.*, p. 33.

¹⁶² J. Cha, *loc. cit.*, p. 64 ; Percy A. Robert, *op.cit.*, 17. Les nombreux Irlandais et Juifs ont finalement quitté le secteur pour se relocaliser plus au nord de la ville au début du 20^e siècle. Voir : P. A. Robert, *op.cit.*, p. 18-27.

quadrilatère de l'étude de 1959, soit de la rue Sherbrooke jusqu'à la rue Sainte-Catherine. Ce que nous observons à travers le secteur de recensement retenu, c'est qu'entre 1951-1971, la population quitte, mais que le peu de Chinois qui y habitent, eux, restent. En conséquence, le poids démographique des personnes d'origines chinoise et asiatique¹⁶³ s'accroît. Notons que ces statistiques prennent dorénavant en considération les chambreurs, qui étaient absents dans les statistiques précédentes de l'étude de 1959. Le tableau suivant montre que seulement 10% de la population de notre secteur est d'origine asiatique en 1951; cette proportion s'accroît à 38% bien que le nombre d'individus (à 7 individus près) demeure le même.

Tableau 2.2 Population d'origine chinoise ou asiatique dans le secteur de recensement délimité par les rues De Bleury, Saint-Laurent, Craig et Sainte-Catherine, 1951-1971

Année	Nombre total de résidents	Nombre de résidents d'origine chinoise ou asiatique	Proportion (%) de résidents d'origine chinoise ou asiatique
1951	4 608	467	10
1961	2 358	614	26
1966	1 698	-	-
1971	1 210	460	38

Source : *Recensement du Canada*, Bulletin CT-3, Table 1, « Caractéristiques de la population et du logement par secteurs de recensement », 1951, p. 8 ; *Recensement du Canada*, Catalogue 95-519, Bulletin CT-4, Tableau 1, 1961, p. 7 ; *Recensement du Canada*, Catalogue : 95-604 C-2, Bulletin C-4, « Caractéristiques de la population, des ménages et des familles par secteur de recensement, zone métropolitaine de recensement de Montréal », 1966, p. 7 ; *Recensement du Canada*, Catalogue 95-734, Série B, Tableau 1. « Caractéristiques de la population par secteur de recensement », 1971, p. 7. Aucune donnée sur l'origine ethnique de la population dans le recensement de 1966. Réalisation : Patrick Leclair, 2024.

En 1951, la population totale, toutes origines confondues, s'élevait à 4 608 personnes, puis en 1961, ce chiffre chute à 2 358, puis à 1 698 en 1966, pour finalement descendre à 1210 en 1971. C'est une baisse de 75%. Parallèlement, la population d'origine asiatique (que l'on peut assumer majoritairement chinoise) reste plutôt stable, passant de 467 personnes en 1951, à 614 en 1961, pour retomber à 460 en 1971. Nous l'avons déjà mentionné plus haut, si dans les années 1950 les résidents d'origine chinoise ne représentaient initialement qu'une faible proportion de ce secteur de recensement (10%), en 1971, vingt

¹⁶³ Dans le recensement de 1951, on utilise le terme « origine asiatique ». Il n'est donc pas possible de connaître exactement le pays d'origine de ces gens. Par contre, la population asiatique au Canada en 1951 était en très grande majorité chinoise. Suite à la levée des lois d'exclusions en 1947 et à l'arrivée des communistes au pouvoir en Chine en 1949, de nombreux Chinois viendront s'établir au Canada. Voir à ce sujet : D. Helly, *op.cit.*.

ans plus tard, ils sont proportionnellement beaucoup plus nombreux (38%) vu la baisse générale de la population. La population « déserte », sauf les Chinois qui eux, restent. Plusieurs explications sont possibles, mais restent spéculatives dans le cadre de ce travail¹⁶⁴. Le fait que plusieurs résidents d'origine chinoise ont des commerces dans le « Chinatown », et ont tendance à habiter leur lieu de travail ou très près¹⁶⁵, ils décident donc de rester. Une autre explication serait que la rénovation urbaine, fortement présente durant ces années, aurait moins touché les Chinois que les autres résidents puisque les secteurs rénovés n'étaient habités par les Chinois. Nous pouvons aussi supposer qu'ils ne veulent tout simplement pas bouger puisqu'ils sont d'un certain âge¹⁶⁶. Finalement, une autre explication serait que les « Chinatowns » sont considérés comme des ghettos et que les Chinois ne pouvaient pas facilement trouver un logement ailleurs à Montréal¹⁶⁷. Ceci étant dit, il faut probablement apporter une nuance à cette explication puisqu'en 1971, on dénombre 305 Chinois dans le secteur de recensement plus haut nord, celui des Habitations Jeanne-Mance¹⁶⁸ (sur 2 340 habitants), ce qui suggère qu'il était possible de trouver du logement ailleurs que dans le « Chinatown ». Enfin, en comparant la population chinoise issue de familles en 1958 (260), qui ne comprend pas les chambreurs, à celle de la population chinoise de 1961 (614), qui comprend les chambreurs, il est possible de suggérer vu la relativement proximité des années (3 ans), qu'il y a une forte proportion de Chinois qui sont, en effet, des chambreurs. Dans tous les cas, ce

¹⁶⁴ Une étude de 1966 faite par le Conseil des Œuvres sur les causes et les conséquences de la rénovation urbaine remarque qu'entre 1951 et 1964, la population du centre-ville a baissé de 36 099 personnes, ce qui représente la plus forte baisse lorsque l'on compare aux secteurs avoisinants. Voir : Archives de la ville de Montréal, Conseil des œuvres de Montréal, *Opération rénovation sociale Stratégie en vue de réduire les inégalités socioéconomiques dans les zones défavorisées de Montréal*, Montréal, décembre 1966. Voir également les travaux de Richard Morin, qui suggère que la diminution de la population s'explique principalement par les projets de rénovation urbaine, mais aussi par le contexte de délocalisation des entreprises et industries amorcée depuis la fin des années 1940 et par un nouvel attrait des familles pour la banlieue. Richard Morin, *Réanimation urbaine et pouvoir local: les stratégies des municipalités de Montréal, Sherbrooke et Grenoble en quartiers anciens*, Montréal, INRS-Urbanisation, 1987, 173p. D'autres historiens avancent la thèse de la « suburbanisation ». Voir : A.-M. Séguin, P. Negron-Poblete, P. Apparicio, *op. cit.*, p. 1145.

¹⁶⁵ D. Helly, *op. cit.*, p. 230.

¹⁶⁶ Selon Kenneth Ngai, un membre de la communauté chinoise montréalaise, les Chinois qui habitent dans ce secteur sont âgés. Voir : Bibliothèque et Archives Canada, R11940-4720-5-F, Société centrale d'hypothèque et de logement, *Mémoire adressé à Marcel Vienneau de D.K. Stilborn*, Vol. 418, 19 juillet 1977.

¹⁶⁷ À l'époque, le « Chinatown » n'est pas un ghetto au sens légal du terme. Par contre, Jonathan Cha suggère que les Chinois « sont forcés de vivre en ghettos, épreuve importante qu'ils surmontent en communauté », de 1924 à 1964. Cha souligne que c'est durant cette période difficile que la population chinoise est affectée par les crises économiques, la concurrence, le racisme, la guerre et l'acte d'exclusion (1924-1947). J. Cha, *op. cit.*, p. 8.

¹⁶⁸ *Recensement du Canada*, Catalogue 95-734, Série B, Tableau 1. « Caractéristiques de la population par secteur de recensement », 1971, p. 7.

qui est apparent est que le quartier Saint-Laurent perd sa vocation résidentielle et sa population variée, mais que les Chinois, même si peu nombreux, restent.

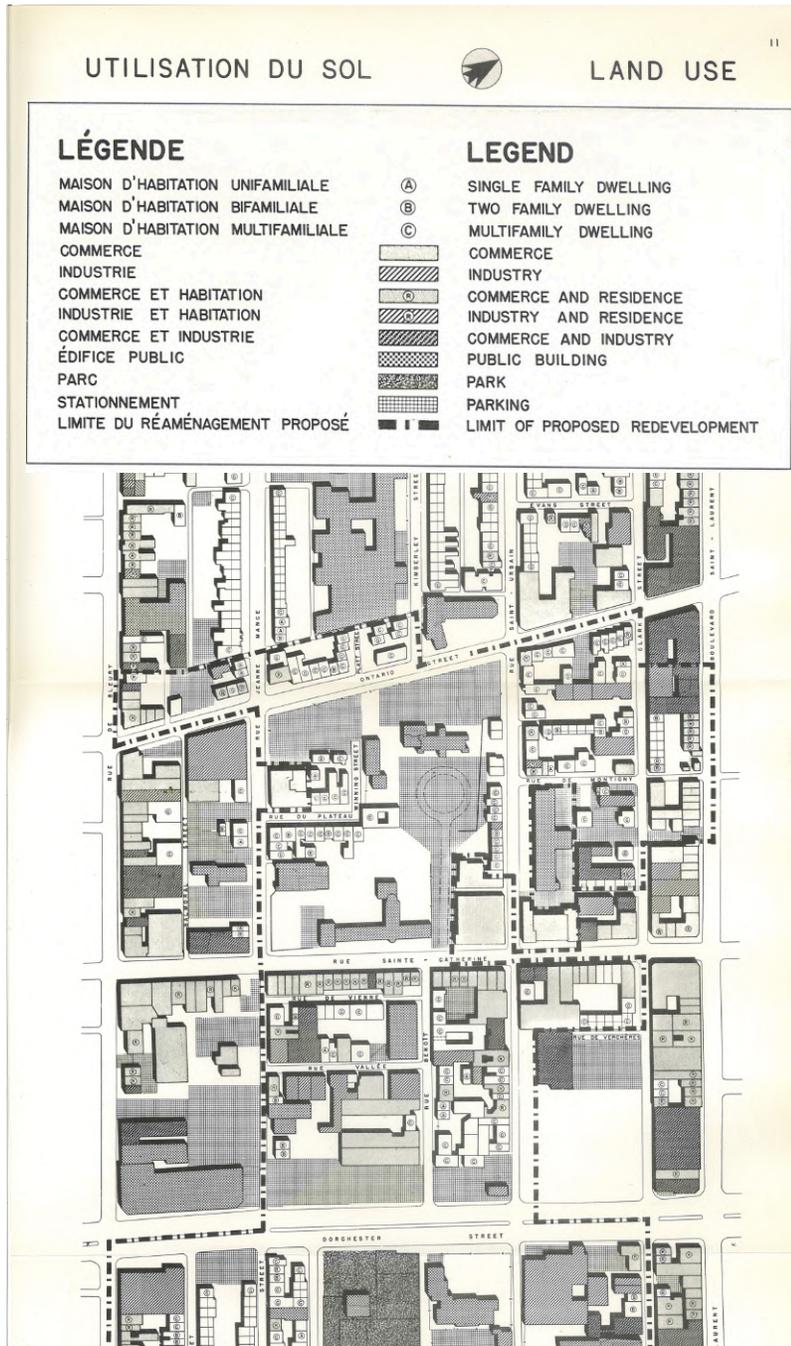
2.1.3 Portrait du secteur

Les délimitations physiques du « Chinatown » n'ont jamais été comprises et définies de la même manière par les résidents du secteur et ceux à l'extérieur, y compris les bureaucrates du gouvernement, les planificateurs, les promoteurs, etc.¹⁶⁹. L'origine de ce désaccord naît du fait que le « Chinatown » n'a pas de frontières fixes et reste un lieu diffus et incertain dans le large secteur du quartier Saint-Laurent et même plus spécifiquement de ce que l'on nommait à l'époque le District Dufferin, et cela, jusque dans les années 1980 lorsqu'enfin, la C.I.D.E.M. délimite le secteur¹⁷⁰. Dans ce fait, les urbanistes du SUM (1959) et de la firme Jean Claude-Lahaye (1966) ne peuvent qu'imaginer où se trouve le « Chinatown » à la fin des années 1950 et au milieu des années 1960. Dans cette section, nous verrons la fonction, la localisation et l'intérêt porté pour ce lieu dans le contexte des études d'urbanistes (Langlois et Bernier en 1959 et Jean-Claude La Haye en 1966). D'abord, regardons l'utilisation du sol du faubourg Saint-Laurent tel que révélé par l'étude Langlois-Bernier. La figure 2.3 ci-dessous illustre la fonction des différents bâtiments du quadrilatère.

¹⁶⁹ C. K. Bun, *op. cit.*, p. 308.

¹⁷⁰ *Ibid.*

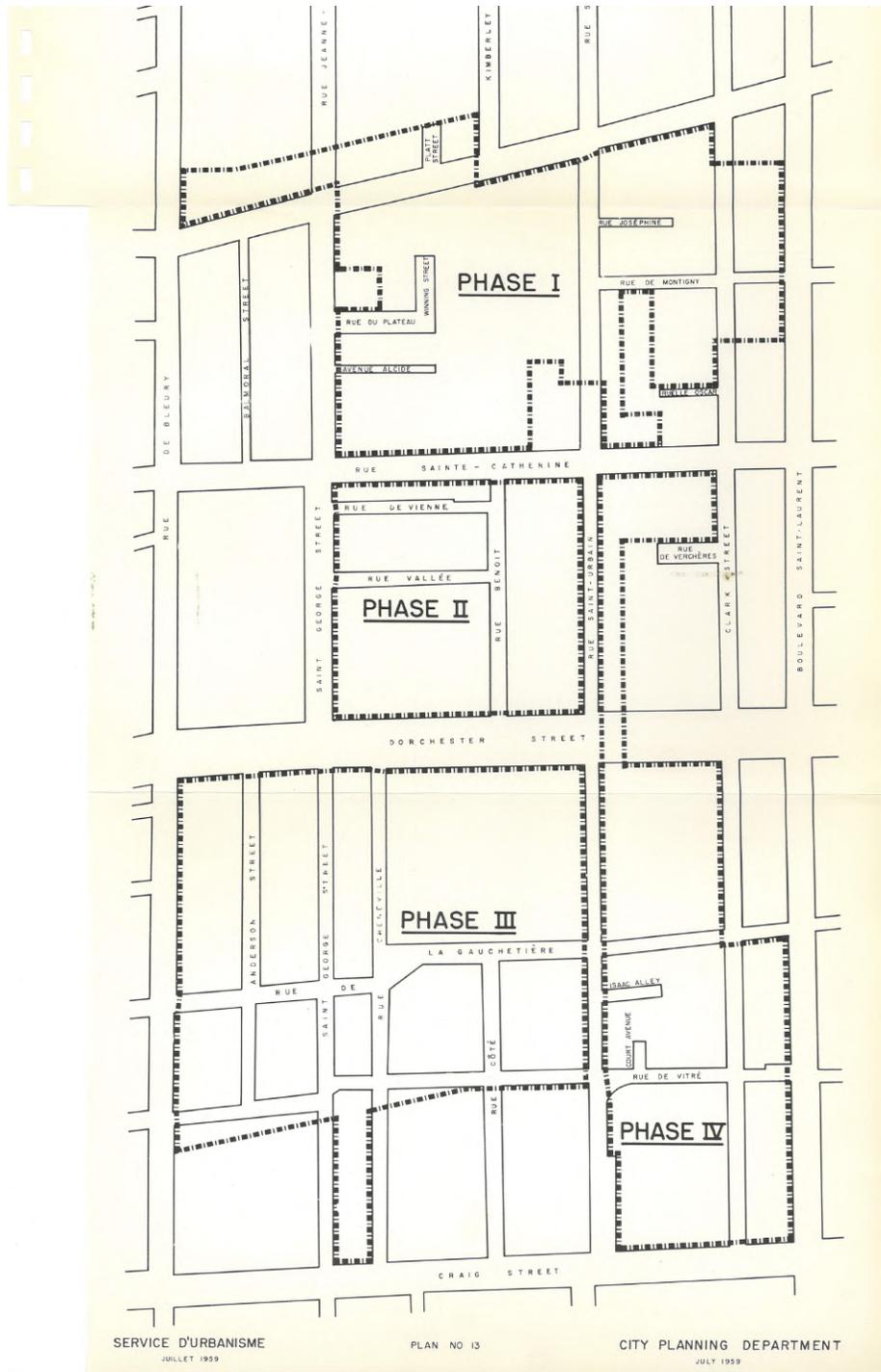
Figure 2.3 Utilisations du sol dans le quadrilatère rues Craig, De Bleury et Sherbrooke et le boulevard Saint-Laurent, 1959



Sur la figure 2.3 on remarque que l'utilisation des terrains est variée dans l'ensemble du faubourg Saint-Laurent puisque l'on y rencontre de l'industrie, du commerce, de l'habitation, des institutions, des bâtiments publics, un parc et du terrain vacant (stationnements). Remarquons (pour plus tard dans ce mémoire) que dans l'îlot situé dans le quadrilatère rue Saint-Georges (Jeanne-Mance aujourd'hui), Dorchester, De La Gauchetière et Saint-Urbain (le futur site du CGF), il y a une forte concentration d'industries, une vingtaine de résidences et un parc (Dufferin). Cent cinquante six résidents y habitent, logés principalement dans les seize bâtiments résidentiels regroupés dans l'îlot Dorchester, Saint-Georges, Chenneville et De La Gauchetière¹⁷². Précisément sur la rue De La Gauchetière, entre les rues Saint-Urbain et Clark, il y a une prédominance de commerces avec résidences intégrées. La même situation prévaut sur la rue Saint-Laurent entre les rues Dorchester et Vitré. Le nombre de résidents qui habitent les îlots bornés par les rues Saint-Urbain, Vitré, Dorchester et Saint-Laurent est de 569, avec une forte proportion de chambreurs¹⁷³. Nous suggérons que le « Chinatown » est compris par les urbanistes en 1959 comme étant plus ou moins à cet endroit. Une façon d'arriver à cette conclusion est d'analyser dans quel contexte les urbanistes utilisent le terme « quartier chinois ». Dans l'étude Langlois-Bernier, les différents projets proposés pour le secteur en entier sont divisés en quatre phases. Sur la figure 2.4, nous pouvons voir les différentes phases de réaménagement proposées.

¹⁷² E. Langlois et J. Bernier, *op. cit.*, p. 36.

¹⁷³ *Ibid.*



Source : E. Langlois et J. Bernier, *op. cit.*, p. 54.

La phase I comprend les aménagements liés à la Place des Arts. La phase II est dédiée au projet de stationnement pour la Place des Arts. La phase III, c'est le projet de la Société Radio-Canada. Finalement, la phase IV représente les travaux d'aménagements des rues Dorchester, Vitre et Saint-Urbain qui sont

prévus, soit le secteur qui nous intéresse ici. Lorsqu'il est mention de « quartier chinois » dans cette étude, cela à trois occasions, les urbanistes en parlent deux fois sur trois, spécifiquement en lien avec les travaux à faire en phase numéro IV. Dans le premier cas, on mentionne que les travaux (de la phase IV) « vont bouleverser fortement le secteur où se trouve le quartier chinois », puis on ajoute qu' « il y aura lieu au moment de la réalisation de ces projets de considérer soit la rénovation partielle de ce quartier, soit l'établissement d'un nouveau quartier chinois moderne avec tous ses services communautaires propres, lequel pourrait être réalisable si l'on tient compte du potentiel économique accru du secteur une fois rénové »¹⁷⁴. Aucune mention du « Chinatown » dans les descriptifs des autres phases.

Enfin, la troisième fois que l'on mentionne « quartier chinois » dans l'étude de 1959 est lorsque les urbanistes soulignent les nombreux avantages qu'amènerait la rénovation du quadrilatère en entier, cette fois lors de la conclusion générale de l'étude. Les urbanistes notent que la rénovation du quadrilatère aurait comme avantage « la construction de bâtiments commerciaux appropriés aux emplacements disponibles », ajoutant que « certains résidus de terrains peuvent être occupés par de nouveaux bâtiments commerciaux, principalement dans le quartier chinois et ses environs »¹⁷⁵.

Les urbanistes nous disent que le « quartier chinois » est en fait un lieu principalement commercial, dans lequel il y a aussi des habitations. Rappelons-nous que les urbanistes avaient recommandé que « la rénovation du secteur étudié devait être faite à la suite d'un déblaiement complet, et non pas par la simple réfection des bâtiments qui s'y trouvent »¹⁷⁶. Or, dans ce cas-ci, les urbanistes ont un réel désir de conserver l'aspect commercial et le caractère chinois du secteur communément appelé « quartier chinois » puisque celui-ci s'intègre avec la nouvelle vision d'un faubourg Saint-Laurent comme centre culturel et commercial. Sur la figure 2.3, les commerces sont en grande majorité sur la rue De La Gauchetière, entre la rue Saint-Urbain et Clark, de même que sur la rue Saint-Laurent entre Dorchester et Vitré. De plus, on veut même y restituer les services communautaires situés dans la phase III, soit l'école Saint-Laurent (école chinoise), l'église presbytérienne et la chapelle du Saint-Esprit, qui doivent disparaître suite au déblaiement nécessaire à la construction de la Société Radio-Canada. Contrairement au reste du quadrilatère, le « quartier chinois » a droit à une rénovation partielle ou même dans ce cas-ci, à une consolidation. Dans tous les cas, jamais n'est-il question de faire disparaître le « Chinatown », peu

¹⁷⁴ E. Langlois et J. Bernier, *op. cit.*, p. 57.

¹⁷⁵ *Ibid.*, p. 83.

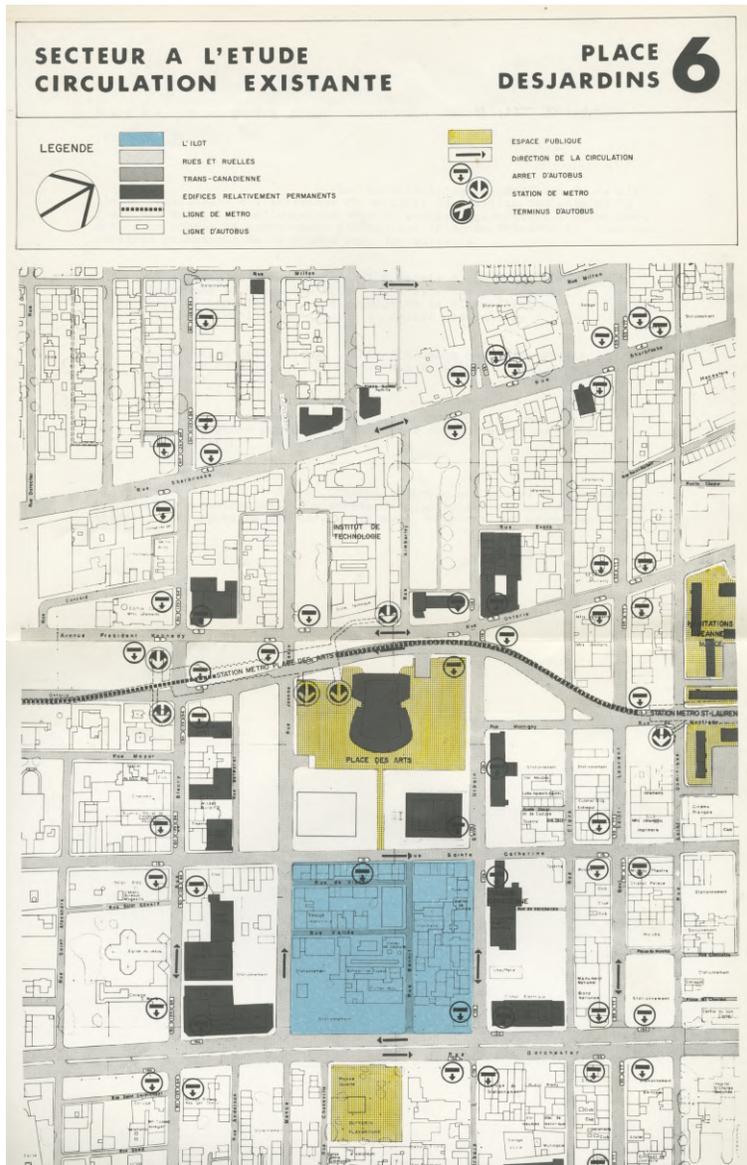
¹⁷⁶ *Ibid.*, p. 51.

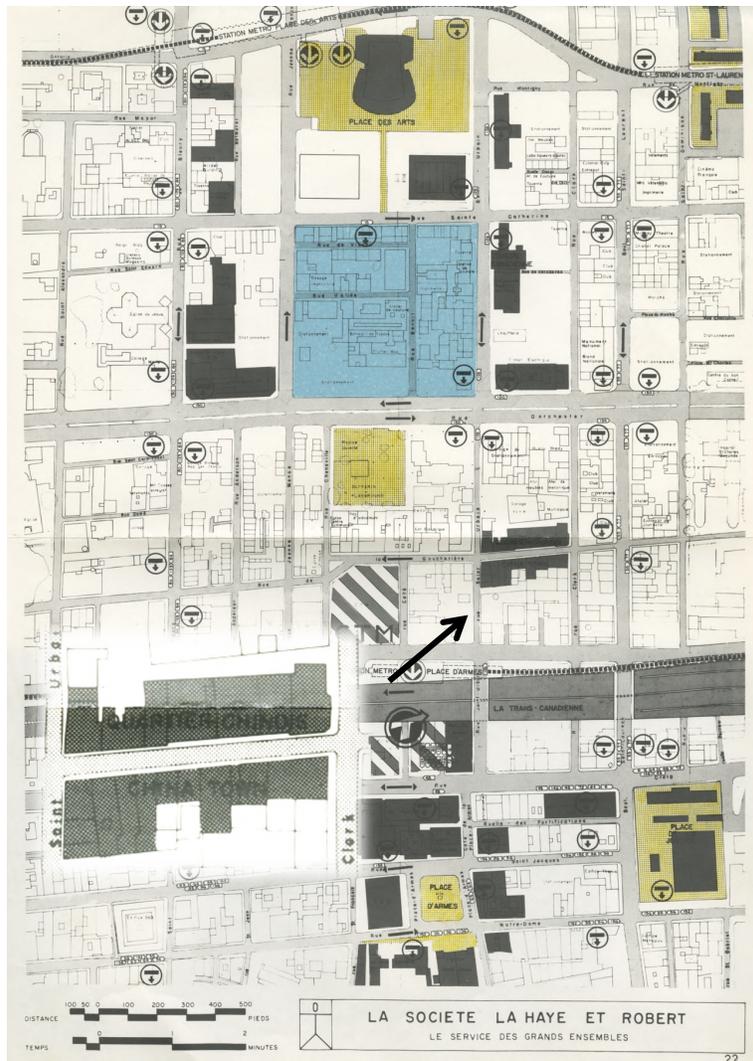
importe où il se trouve. Notons que, selon la figure 2.3, cette zone approximative (quadrilatère Dorchester, Vitré, Saint-Urbain et Saint-Laurent) dans laquelle se retrouverait le « Chinatown » comporte une cinquantaine de bâtiments qui sont des commerces (certains avec des habitations intégrées) et une dizaine d'autres qui sont des industries. En comparaison, dans l'ensemble du secteur étudié (quadrilatère De Bleury, Sherbrooke, Saint-Laurent et Craig), il y a plus de trois cent bâtiments qui sont des commerces (certains avec des habitations intégrées) et plus de cinquante qui sont des industries¹⁷⁷.

Maintenant, avançons rapidement de quelques années et regardons ce que les plans de Jean-Claude La Haye nous révèlent. Alors qu'il rédige des études de faisabilité pour le MD (1966), il désigne sur un plan d'ensemble relié à la circulation un lieu qu'il nomme « quartier chinois » et « Chinatown ». La Haye ne mentionne pas le « Chinatown » dans le corps du texte et n'y fait pas allusion. L'objet de son étude est le projet du MD (que nous allons couvrir un peu plus loin dans ce chapitre).

¹⁷⁷ E. Langlois et J. Bernier, *op. cit.*, p. 14.

Figure 2.5 Place Desjardins, circulation existante, 1966





Source : Service des archives et de gestion des documents de l'UQAM, Fonds Jean-Claude La Haye, 63P1/2166, La Société Jean-Claude La Haye Urbanistes-conseils, *Étude préliminaire Place Desjardins, son aménagement, sa rentabilité*, octobre 1966, p. 19-20. Réalisation : Patrick Leclair, 2024¹⁷⁸.

Sur la figure 2.5, le grand carré bleu est l'îlot sur lequel le MD veut construire son grand bâtiment. Pour ce qui est du « Chinatown », il est compris ici comme n'étant qu'une seule rue, soit De La Gauchetière, entre les rues Saint-Urbain et Clark. Comme vu précédemment, ces bâtiments sont des commerces avec habitations intégrées. Ce qui est intéressant c'est qu'en 1966 La Haye juge que ces bâtiments sont, tout comme le bâtiment d'Hydro-Québec, des bâtiments « relativement permanents », c'est-à-dire des

¹⁷⁸ À des fins pratiques, nous avons ajouté une image rapprochée en raison de la faible la résolution du plan d'origine. Nous avons également ajusté le contraste de cette image rapprochée afin de rendre plus visibles les inscriptions « quartier chinois » et « Chinatown ». Le plan en arrière-plan reste inchangé.

constructions qu'on ne veut pas détruire¹⁷⁹. Notons que dans le cadre de l'Expo 67, il fut bâti un parc de la Pagode afin de marquer l'identité chinoise et célébrer les 100 ans de la Confédération. Ce parc fut construit en bordure de la rue Saint-Urbain à l'intersection de la rue De La Gauchetière, ce qui coïncide avec la représentation que se font Langlois et Bernier en 1959 du « Chinatown ». Enfin, en 1966, La Haye propose de conserver ce lieu commercial avec habitations intégrées sur la rue De La Gauchetière entre les rues Saint-Urbain et Clark, même si l'intérêt principal pour la rénovation du faubourg Saint-Laurent est de construire un centre d'affaires. Encore plus important, il semble bien y avoir une motivation à créer un quartier chinois moderne lorsque la situation se présentera.

Les résultats de l'étude du SUM de 1959 tout comme l'étude de La Haye en 1966 suggèrent que les caractéristiques propres au « secteur Est » justifient sa rénovation et que celle-ci doit manifestement emprunter au style autoritaire de la lutte aux taudis avec comme seul acteur, les planificateurs. Premièrement, c'est un lieu stratégique et d'intérêt dans lequel les planificateurs rêvent d'un centre culturel et commercial avec des grands projets futuristes et un meilleur aménagement du réseau routier. Deuxièmement, il y a l'idée de moderniser l'aspect physique du secteur, dont la plupart des bâtiments datent du 19^e siècle. Troisièmement, la population du faubourg Saint-Laurent déserte au fil des années, mais la population chinoise, jusqu'alors minoritaire dans le quartier, demeure. D'ailleurs, le choix de demeurer à la différence des autres communautés s'explique peut-être en partie par le fait que le secteur « Chinatown » ne doit être que partiellement rénové ou même sera préservé.

2.2 Un centre d'affaires : la « lutte des drapeaux » (1966-1971)

Si l'étude de 1959 du SUM a permis de préparer le terrain pour un type d'intervention monumental, dans les faits il n'en fut pas ainsi pendant plus de onze ans. C'est-à-dire, le secteur d'intérêt est resté presque

¹⁷⁹ Il est possible que cette intention est liée au projet de « revitalisation du quartier chinois » en vue de l'expo 67. En 1962, dans le cadre d'un programme d'embellissement de la ville en prévision de l'Expo 67, on propose un projet de rénovation pour le secteur du « quartier chinois » qui n'est cependant jamais appliqué. Peu de choses sont connues sur ce plan de rénovation que nous n'avons d'ailleurs pas retrouvé dans les archives. Ce que nous savons c'est qu'il s'est soldé par un échec attribuable en partie aux dissensions au sein de la CCM. Ceci étant dit, une explication est que le « chinatown » s'est un peu « défini », a pris une certaine « désignation », grâce à peu importe ce qui s'est passé en 1962 et le désir du maire Drapeau de « marquer » le « chinatown » de Montréal. Il y a tout de même une différence entre « aucun lieu » (1959) et « un lieu » (1966). Notons que cette zone « quartier chinois » est très petite, et qu'elle n'inclut pas les services communautaires chinois plus à l'ouest et ne représente pas la zone approximative (quadrilatère Dorchester, Saint-Laurent, Saint-Urbain et Vitré) que nous avons désignée plus haut. Voir : D. Sabourin et M. Lambert, « Quartier chinois de Montréal », *Encyclopédie Canadienne*, 2024. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/le-quartier-chinois-de-montreal> (20 janvier 2024). Voir également : D. C. Lai et T. C. M. Chan, *op. cit.* ; J. Cha, *loc. cit.*, p. 11.

intouché pendant toute la décennie 1960. Entre-temps, plusieurs idées de projets mis de l'avant par un maire qui voulait « marquer » Montréal, se sont soldées en échec. Après l'idée d'y implanter la Société Radio-Canada (qui fut déménagée encore plus vers l'Est, dans le Faubourg à m'lasse), il y a eu l'idée d'une Place de la Confédération¹⁸⁰. Au même moment, l'idée de convertir le boulevard Saint-Laurent entre la rue des Pins et Saint-Paul en autoroute est proposée afin de faciliter le trafic automobile¹⁸¹. La troisième suggestion fut celle de l'aménagement du nouveau Forum sur le terrain situé entre Saint-Urbain et Benoit, sur la rue Dorchester en mars 1966. Cette suggestion venait du maire Jean Drapeau qui espérait déménager le Forum plus à l'est afin d'y établir non pas une simple aréna, mais un « Palais des Sports¹⁸² », ce qui s'intégrerait bien avec l'idée d'un centre culturel. Bref, l'idée de réaménager ce quadrilatère est bien réelle. Sans compter que le reste de la ville se modernise à vitesse grand V avec l'ajout de plusieurs projets complétés ou maintenant mis en chantier, notamment le Palais de Justice (1965), le métro de Montréal (1966), Habitat 67 (1967) Place Bonaventure (1967) et l'UQAM (1969). Il fallait faire quelque chose de « grand » avec ce vieux quadrilatère si les vœux du maire Jean Drapeau de « faire de Montréal le Paris d'Amérique du Nord »¹⁸³ tenaient à être réalisés.

C'est dans ce contexte que se concrétise la première version d'un projet initié par le MD sur le site toujours inoccupé de ce que l'on connaît aujourd'hui comme étant le site du Complexe Desjardins. Directement en face de la Place des Arts, ce quadrilatère est borné par les rues Sainte-Catherine, Dorchester, Saint-Urbain et Jeanne-Mance. Ce lieu qui devait originalement servir de stationnement pour la Place des Arts (1959) a été repéré en premier par le MD, ensuite par le gouvernement fédéral et finalement par le gouvernement du Québec.

¹⁸⁰ Archives de Montréal, R3165-2 : Dorchester (René Lévesque), Boulevard : Ouest : 169. – Avant 1976, CA M001 VM166-1-2-D0705, S.A., « Une étude d'aménagement du centre de Montréal : Place de la Confédération », *La Presse*, 12 juillet 1960.

¹⁸¹ Archives de Montréal, R3165-2 : Dorchester (René Lévesque), Boulevard : Ouest : 169. – Avant 1976, CA M001 VM166-1-2-D0705, S.A., « 2 importants projets « sur les tablettes » », *La Presse*, 18 mai 1960.

¹⁸² Archives de Montréal, R3165-2 : Dorchester (René Lévesque), Boulevard : Ouest : 169. – Avant 1976, CA M001 VM166-1-2-D0705, S.A., « Le Forum ne veut pas de Palais des Sports construit devant la Place des Arts », *Dimanche Matin*, 30 octobre 1966.

¹⁸³ Mario Polèse, « Montréal économique : de 1930 à nos jours. Récit d'une transition inachevée », dans Dany Fougères (dir.), *Histoire de Montréal et de sa région*, Tome 2, Québec, Presses de l'Université Laval, 2012, p. 973.

2.2.1 Desjardins-Fédéral

En 1967 naît l'« Ensemble D-F »¹⁸⁴, un projet de partenariat entre le gouvernement fédéral et le MD pour la construction d'un édifice à bureaux sur les terrains bordant le côté est de la rue Jeanne-Mance, entre Dorchester (René-Lévesque) et Sainte-Catherine. L'idée d'y construire un tel édifice est d'abord initié par le MD en 1965. À ce moment, les dirigeants du mouvement demandent aux urbanistes de la firme Jean-Claude La Haye d'étudier la possibilité de regrouper les bureaux de quatre des institutions Desjardins dont les sièges sociaux sont à Montréal, soit l'Union régionale de Montréal des Caisses Populaires Desjardins, La Sauvegarde, La Sécurité et la Société de Fiducie du Québec¹⁸⁵. Jean-Claude La Haye se fait confier le mandat de trouver un site pour un immeuble « Desjardins », compte tenu des objectifs et prévisions de besoin en espace des différentes institutions. Pour aider à la réalisation du projet, un « comité du Complexe Desjardins » est créé, lequel étant présidé par La Haye.

Trois rapports de la firme de La Haye déposés en 1966 confirment les avantages pour le MD de consolider ses sièges sociaux et de s'établir à cet endroit. La firme suggère qu'avec la croissance actuelle et anticipée, le MD aura besoin d'espace à bureaux additionnel¹⁸⁶. Le MD occupe présentement 5 422 mètres carrés¹⁸⁷, mais pense en avoir besoin d'environ 11 600 en 1980¹⁸⁸. L'emplacement en face de la Place des Arts est très important. D'une part, le MD juge qu'il faut manifester sa présence, et d'autre part, s'assurer du rayonnement maximum de cette présence à travers le territoire montréalais¹⁸⁹. À l'état actuel, la présence du MD à Montréal est dispersée et presque inaperçue¹⁹⁰. Le site s'avère être idéal puisqu'il est très proche

¹⁸⁴ Le nom fait référence aux deux partenaires du projet, soit le Mouvement Desjardins (D) et gouvernement fédéral (F).

¹⁸⁵ P.-O. Maheux, *op. cit.*, p. 44-45.

¹⁸⁶ Service des archives et de gestion des documents de l'UQAM, 63P1/2164, La société Jean-Claude La Haye Urbanistes-conseils, *Prévision des besoins en espace pour divers organismes du Mouvement Desjardins, Rapport d'avancement des travaux effectués à la demande du comité du Complexe Desjardins*, 17 janvier 1966, p. 2 (annexe 2).

¹⁸⁷ *Ibid.*, p. 17.

¹⁸⁸ Service des archives et de gestion des documents de l'UQAM, Fonds Jean-Claude La Haye, 63P1/2165, La société Jean-Claude La Haye Urbanistes-conseils, *Prévision des besoins en espace pour divers organismes du Mouvement Desjardins : Rapport d'avancement des travaux effectués à la demande du comité du Complexe Desjardins*, 29 juin 1966, p. 3.

¹⁸⁹ Service des archives et de gestion des documents de l'UQAM, Fonds Jean-Claude La Haye, 63P1/2166, La Société Jean-Claude La Haye Urbanistes-conseils, *Étude préliminaire Place Desjardins, son aménagement, sa rentabilité*, octobre 1966, p. 2.

¹⁹⁰ P.-O. Maheux, *op. cit.*, p. 44.

de la population canadienne-française¹⁹¹. Plusieurs années plus tard, Jean-Claude La Haye a donné une conférence à Paris sur la mise en œuvre de ce projet, dans laquelle il soutient que la raison du choix de localisation par le MD était de souder l'Ouest anglophone et l'Est francophone, « les deux solitudes », et de témoigner de la présence canadienne-française dans la vie économique montréalaise¹⁹². Le choix de l'emplacement est donc stratégique. Évidemment, Québec perçoit bien cette initiative dans le contexte de la Révolution tranquille et du rattrapage du gouvernement provincial et de la naissance d'un nationalisme économique. Concrètement, des plans sont élaborés pour la construction d'une tour totalisant environ 30 000 mètres carrés d'espace à bureaux¹⁹³. Aussi, ce projet « souderait » au plan physique Hydro-Québec et la Place des Arts, qui sont trop dispersés¹⁹⁴, en plus de participer à relier l'axe nord-sud Place des Arts et Place d'Armes. Finalement, la zone d'intervention (faubourg Saint-Laurent) étudiée par Langlois et Bernier en 1959 a un projet qui se matérialise, soit l'initiative du MD d'affirmer sa présence au centre de Montréal et de loger ses employés dans de nouveaux bureaux.

Tournons maintenant notre regard vers le gouvernement fédéral, qui presque au même moment (un an plus tard) planifie aussi un grand projet de consolidation de ses effectifs. Dans le contexte de croissance de l'appareil d'État dans l'après-guerre, la *Property and Building Management Branch* (PBMB)¹⁹⁵ du gouvernement multiplie les demandes pour la construction de nouveaux bâtiments gouvernementaux¹⁹⁶. Ces projets s'inscrivent dans le contexte d'interventionnisme étatique d'augmentation des dépenses

¹⁹¹ P.-O. Maheux, *op. cit.*, p. 7.

¹⁹² Service des archives et de gestion des documents de l'UQAM, Fonds Jean-Claude La Haye, 63P1/2350, Jean-Claude La Haye, *Le complexe Desjardins : son évolution jusqu'au chantier de construction* [texte de la communication de Jean-Claude La Haye au Séminaire expérimental de l'Institut Auguste Comte à Paris], Paris, 24 juin, 1981, p. 14.

¹⁹³ La société Jean-Claude La Haye Urbanistes-conseils, *op. cit.*, octobre 1966, p. 54.

¹⁹⁴ *Ibid.* p. 7.

¹⁹⁵ Il s'agit d'une branche du ministère des Travaux publics (MTP) qui s'occupe des propriétés du gouvernement du Canada et propose de nouveaux projets.

¹⁹⁶ Des centaines de projets sont suggérés partout au Canada. Par exemple, on propose un nouveau bâtiment pour le ministère de l'Immigration à Milltown au Nouveau-Brunswick, un nouveau laboratoire pour le département des mines et des enquêtes à Ottawa en Ontario, une nouvelle prison de sécurité maximale à Sainte-Anne-des-Plaines au Québec, un nouveau bâtiment à Annapolis Royal en Nouvelle-Écosse, et pour revenir à la région montréalaise, la consolidation des bureaux de la Société Radio-Canada que nous avons mentionnée plus haut. Bibliothèque et Archives Canada, Fonds Post Office Department, RG3-C-2, P.L. Gibb, *Agenda for the 175th meeting of the treasury board advisory committee on accommodation*, Vol. 2385, 25 janvier 1966, p. 2 ; Bibliothèque et Archives Canada, Fonds Post Office Department, RG3-C-2, (sans auteur), *Agenda for the 178th meeting of the treasury board advisory committee on accommodation to be held on March 18, 1966*, Vol. 2385, 1966.

publiques, où l'appareil d'État connaît une expansion sans précédent¹⁹⁷. En effet, dans la seconde moitié des années 1960, le gouvernement fédéral cherche à loger ses employés (les fonctionnaires fédéraux, comme on les appelle), toujours plus nombreux depuis l'après-guerre. Dans la région de Montréal, on espère regrouper ces derniers sur l'île, à l'intérieur d'édifices de propriété fédérale.

Le 1^{er} février 1966, dans le cadre de la 175^e réunion du comité consultatif sur le logement du Conseil du trésor¹⁹⁸, ce dernier se réunit pour discuter d'un projet de construction d'un nouveau bâtiment fédéral dans la région de Montréal¹⁹⁹. Cette rencontre fait suite à la réception d'un rapport de la direction de la PBMB déposé le 13 janvier précédent. Ce dernier recommande la construction d'un nouveau bâtiment en plein centre-ville de Montréal, cela afin d'y regrouper les différents services et ministères²⁰⁰. Le comité consultatif sur le logement du Conseil du trésor se réunit à nouveau le 18 mars 1966²⁰¹ et tout porte à croire que c'est à ce moment qu'il approuve le projet proposé²⁰².

Dans son rapport, la direction du PBMB dresse d'abord un portrait peu reluisant des actifs et locations du gouvernement fédéral dans la région de Montréal. Les services sont dispersés, les bureaux sont vétustes et non adaptés, ceux en location sont trop chers et les coûts d'exploitation sont trop élevés. Les bureaux du gouvernement fédéral sont dispersés un peu partout dans la région de Montréal et 19 bâtiments sur 37 sont des locations coûteuses et désuètes, datant du 18^e-19^e siècles selon le PBMB²⁰³. Parmi les bâtiments ayant un problème quelconque, il y a celui de l'Agence de Revenus (305 rue Dorchester Ouest),

¹⁹⁷ Paul-André Linteau, *op. cit.*, p. 266.

¹⁹⁸ Ce comité a pour fonction d'analyser les différents projets proposés par le MTP et de les approuver. Puisqu'il est lié au conseil du trésor, son rôle est d'évaluer le côté financier de ces projets.

¹⁹⁹ Bibliothèque et Archives Canada, Fonds Post Office Department, RG3-C-2, P.L. Gibb, *Agenda for the 175th meeting of the treasury board advisory committee on accommodation*, Vol. 2385, 25 janvier 1966, p. 2.

²⁰⁰ Bibliothèque et Archives Canada, RG3-C-3, Property and Building Management Branch, *Memorandum for the construction of a new federal building*, Vol. 2385, 12 janvier 1966, p. 1.

²⁰¹ Bibliothèque et Archives Canada, Fonds Post Office Department, RG3-C-2, (sans auteur), *Agenda for the 178th meeting of the treasury board advisory committee on accommodation to be held on March 18, 1966*, Vol. 2385, 1966.

²⁰² Nous avons eu accès aux agendas de ces réunions durant l'année 1966-1967 et le 18 mars 1966 est la dernière rencontre lors de laquelle on discute du projet de bâtiment fédéral dans la région de Montréal. À la fin de 1967, l'ensemble D-F, avec la participation du fédéral, est déjà sous la forme d'un rapport de la firme Jean-Claude La Haye. De plus, l'année 1966 est nommée par Jud Buchanan dans un document qui retrace l'historique du projet Guy-Favreau. Dans tous les cas, c'est en 1966, et fort probablement le 18 mars 1966. Voir : Bibliothèque et Archives Canada, R11940-5696-6-F, Judd Buchanan, *Modification à l'approbation d'un projet d'immobilisation au Conseil du Trésor*, 20 janvier 1978, p. 1.

²⁰³ Property and Building Management Branch, *op. cit.*, p. 1.

le terminal de Poste (715 rue Windsor), le bâtiment du ministère de la Santé et du Bien-être (150 rue Saint-Paul), le bâtiment du R.C.M.P. (4095 rue Sainte-Catherine), pour en nommer quelques-uns. Spécifiquement, le MTP estime que la croissance des différents services est évaluée à 3-4 % par année, ce qui augmente les besoins d'espace à bureaux²⁰⁴.

C'est à la lumière de ce diagnostic qu'est suggérée la construction d'un large et nouveau bâtiment dans le centre-ville de Montréal. Le site convoité est situé à l'intersection des rues Jeanne-Mance et Dorchester, dans le voisinage immédiat du bureau de l'Agence du revenu, lui-même considéré comme problématique par la direction du PBMB. Ce site (le même que convoité par Desjardins) est la propriété de la Ville de Montréal, qui l'utilise comme stationnement²⁰⁵. Pour faire son acquisition, la direction du PBMB suggère à la ville de procéder à un échange de terrain : afin de prendre possession du site Jeanne-Mance/Dorchester, le gouvernement fédéral offrirait un terrain en sa possession situé sur la rue Craig, connu sous le nom de Champs de Mars, d'une superficie de 3 891 mètres carrés. Le PBMB suggère que le nouvel édifice compterait 92 903 mètres carrés d'espace à bureaux et pourrait avoir jusqu'à cinquante étages de haut²⁰⁶. À titre d'exemple, la Place Ville-Marie, déjà construite, a environ 148 000 mètres carrés de surface et 47 étages de haut. Il s'agirait donc d'une (autre) grande et prestigieuse tour à bureaux qui affirmerait la présence du gouvernement fédéral à Montréal et se comparerait avantageusement à l'emblème de la modernité²⁰⁷ de Montréal qu'est alors la Place Ville-Marie.

Dans le rapport de la PBMB, il est fait mention de l'importance de s'établir sur la rue Dorchester, que l'on juge « de haute valeur » et « en appréciation »²⁰⁸. Ceci n'a rien d'étonnant puisque cette rue avait été élargie et modernisée dans la décennie de 1950, cela afin d'en faire, espérait-on à ce moment, « un des lieux de rencontre du monde, comparable à Park Avenue à New York et les Champs-Élysées à Paris »²⁰⁹,

²⁰⁴ Property and Building Management Branch, *op. cit.*, p. 2.

²⁰⁵ *Ibid.*, p. 7.

²⁰⁶ *Ibid.*, p. 2-7.

²⁰⁷ La construction de la Place Ville-Marie est souvent considérée comme étant un symbole de la modernité à Montréal durant l'Après-Guerre. Dans son article, Don Nerbas écrit que « Place Ville-Marie représentait le point culminant d'un processus à plus long terme de développement urbain emblématique de la modernisation du Québec et du Canada ». Don Nerbas, « William Zeckendorf, Place Ville-Marie, and the Making of Modern Montreal », *Revue d'histoire urbaine*, Vol. 42, n°2, 2015, p. 6.

²⁰⁸ *Ibid.*

²⁰⁹ Citation reprise directement de l'article de Don Nerbas, « William Zeckendorf, Place Ville-Marie, and the Making of Modern Montreal », *Revue d'histoire urbaine*, Vol. 42, n°2, 2015, p. 13.

comme l'annonçait le directeur du SUM, Charles-É. Campeau, en 1956. Le boulevard Dorchester, de par sa nouvelle emprise monumentale, est à ce moment l'artère où s'établir, l'endroit du « boom » dans les nouveaux développements commerciaux de prestige à Montréal, qui selon *Business Week*, était jadis « bordé de minables bâtiments, de blanchisseries chinoises, de maisons de tourisme et petits commerces avec façades démodées »²¹⁰. Avec l'élargissement du boulevard Dorchester en 1955, on a, dit-on alors, stimulé la construction d'édifices sur cette artère ouest-est²¹¹. Dans son rapport, le PBMB informe le comité sur les échéanciers possibles pour la mise en chantier : le début de la construction pourrait avoir lieu en 1968²¹². Mais avant même le début -hypothétique- des travaux, et suite à l'approbation du Conseil du Trésor à Ottawa, le dossier de la nouvelle construction est confié au ministère des Travaux publics (MTP). Ce dernier approche alors le SUM pour lui faire part de son intention de construire un grand bâtiment fédéral qui regrouperait tous les services et fonctionnaires à l'intersection des rues Jeanne Mance/Dorchester.

Pendant que Jean-Claude La Haye est occupé à faire les études pour le projet du MD, Lucien Saulnier, le président du comité exécutif (1960-1969), l'informe en toute confidentialité que le gouvernement fédéral veut construire un immeuble de 100 000 mètres carrés sur le même site que celui du MD²¹³. Nous sommes au début de l'année 1967. Jean-Claude La Haye se souvient plusieurs années après les événements qu'ils étaient tous les deux favorables à cette éventualité pour deux raisons. Premièrement, on veut bâtir encore plus grand (volumineux et imposant), ce qui concorde avec la vision de grandeur du maire Drapeau. Deuxièmement, on juge qu'une collaboration entre le fédéral et Desjardins est souhaitable dans le climat d'agitation socio-politique qui prend racine au Québec²¹⁴. La Haye se voit donc confier le mandat par le MD et le gouvernement fédéral de répondre à la question de savoir si, « plutôt que de construire chacun leurs tours, les deux partis auraient avantage à unir leurs efforts dans une œuvre commune en vue du développement total de l'emplacement retenu »²¹⁵. La réponse à cette interrogation est publiée sous la

²¹⁰ D. Nerbas, *loc. cit.*, p. 13.

²¹¹ Robert Whelan, « The Politics of Urban Redevelopment in Montreal: Regime Change from Drapeau to Doré », *Quebec Studies*, Vol. 12, 1991, p. 156.

²¹² Property and Building Management Branch, *op. cit.*, p. 8.

²¹³ Jean-Claude La Haye, *op. cit.*, 1981, p. 19.

²¹⁴ *Ibid.*

²¹⁵ Jean-Claude La Haye, *op. cit.*, 1981, p. 19.

forme d'un rapport en octobre 1967 : l'intégration des deux projets serait la meilleure solution²¹⁶. Jean-Claude La Haye procède donc à l'écriture du rapport sur l'Ensemble D-F (les deux projets intégrés) qu'il publie deux mois plus tard²¹⁷.

Dans ce rapport, il est recommandé la construction d'un ensemble immobilier composé de trois tours à bureaux, un stationnement souterrain de quatre cent places, un hôtel de quatre cent chambres, un centre commercial et un musée²¹⁸. C'est un projet monumental. Jean-Claude La Haye soutient plusieurs années après les événements que l'Ensemble D-F aurait été plus imposant que la Place Ville-Marie²¹⁹. Une des tours serait occupée entièrement par le fédéral, soit 105 000 mètres carrés de plancher ; la deuxième tour serait occupée à 30% de sa capacité par Desjardins, tandis que le reste de l'espace serait loué, de même que l'espace à bureaux de la troisième tour²²⁰. En 1967, la présence de Québec se limitait à la location d'espaces pour l'établissement d'un musée²²¹. Le coût de l'Ensemble D-F aurait été défrayé conjointement par le MD et le gouvernement fédéral²²². On parle donc d'un projet bipartite, avec une participation symbolique du gouvernement provincial. Le projet est accepté par l'assemblée générale du MD en janvier 1969 et la Société Immobilière Place Desjardins fut aussitôt créée. Le ministère des Travaux publics (MTP) le ratifia également et un comité de coordination fédéral-Desjardins a été mis sur pied en mai 1970 afin de mettre au point une formule d'entreprise mixte pour la réalisation du projet. La participation symbolique de Québec est rapidement accrue; la province désire également être locataire d'espaces à bureaux. En janvier 1970, la demande est formulée par le Premier ministre d'alors, Jean-Jacques Bertrand²²³.

²¹⁶ Centre Canadien d'architecture, Fonds La Haye-Ouellet AP010, 10/1, Neil Holloway, *Building management report Project D-F*, octobre 1967, p. 29.

²¹⁷ Services d'archives et de documentation de l'UQAM, 63P1/2369, Fonds Jean-Claude La Haye, Jean-Claude La Haye et associés, *Ensemble D-F : étude de programmation*, 11 décembre 1967, 87p.

²¹⁸ *Ibid.*, p. 5.

²¹⁹ Archives du Mouvement Desjardins, Fonds Société historique Alphonse-Desjardins, *Entrevue avec Jean-Claude La Haye par Guy Bélanger du 16 avril 1987* [verbatim de l'entrevue], 1993, p. 12-13.

²²⁰ *Ibid.*, p. 37.

²²¹ Jean-Claude La Haye et associés..., *op. cit.*, décembre 1966, p. 57.

²²² *Ibid.*

²²³ Centre Canadien d'architecture, Fonds La Haye-Ouellet AP010, 31/33, Aide-mémoire à l'honorable Jean Marchand de Jean Claude La Haye, Jean Claude La Haye, « *Ensemble D-F* », 10 février 1970, p. 11.

Dans la mouvance de l'Ensemble D-F, le SUHM procède à l'écriture du programme de rénovation « Place Desjardins » publié en août 1970²²⁴, qui prépare le réaménagement du territoire en concordance avec les objectifs des acteurs²²⁵. S'implanter dans le centre-ville sur la rue Dorchester, c'est être au cœur du Québec économique, dans le centre commercial dont le prolongement est orienté vers l'est. C'est aussi être à proximité du centre financier, situé entre la Place d'Armes et la Place Victoria. Finalement, c'est aussi être dans le centre administratif, auquel la construction de la Place de la Justice et des futurs immeubles des administrations gouvernementale et municipale donneront bientôt une nouvelle forme.

Évidemment, les urbanistes sont encore préoccupés par la circulation piétonnière et routière du secteur. L'arrivée du tout nouveau réseau de métro vient évidemment avec une augmentation du nombre de personnes qui circulent à pied dans la ville. On note aussi qu'il est important d'améliorer la circulation piétonnière vu l'absence de liaisons efficaces dans la direction nord-sud. L'idée générale est de poursuivre la création d'axes de développement est-ouest et nord-sud : « le réaménagement du quadrilatère doit contribuer à un nouvel essor économique de Montréal en posant les jalons d'un nouvel axe de développement dans le centre-ville, parallèle à l'axe Université-Place Bonaventure et situé à l'est de ce dernier »²²⁶. En somme, le rapport du SUHM est favorable à l'Ensemble D-F. Le programme détaillé de rénovation de Place Desjardins est recommandé par le SUHM dans son rapport du 25 septembre 1970, lequel est adopté par le Conseil de Montréal le 30 septembre 1970 par le règlement 4158, puis ensuite approuvé par la Société d'habitation du Québec par sa résolution n° 3603 du 14 décembre 1970 et ratifié par le Lieutenant-gouverneur en Conseil le 22 décembre 1970 par son Arrêté n° 4775, décrétant « zone de rénovation » le territoire du projet²²⁷.

2.2.2 Desjardins-Provincial

En janvier 1971, un revirement majeur vient changer totalement le projet de l'Ensemble D-F. Le gouvernement fédéral décide d'abandonner le projet, de faire cavalier seul et de s'établir de l'autre côté

²²⁴ Archives de Montréal, P100-07-D102, Service d'Urbanisme et de l'habitation, *Programme détaillé de rénovation « Place Desjardins »*, août 1970, 45p.

²²⁵ D'autres sujets comme la vétusté des bâtiments et la démographie sont abordés, mais nous avons déjà fait l'analyse de ceux-ci dans la première section de ce chapitre. Le secteur n'ayant presque pas changé depuis 1959, l'état du cadre bâti reste le même de même que les différents objectifs recherchés par les différentes parties. Voir : Service d'Urbanisme et de l'habitation, *op. cit.*, p. 21-27.

²²⁶ Service d'urbanisme et de l'habitation, *op. cit.*, p. 12.

²²⁷ Archives de Montréal, 154-06-02-03, *Lettre de Paul N à Jean Drapeau*, 26 août 1971, p. 2.

de la rue Dorchester. L'explication derrière ce revirement se trouve dans le contexte de la « lutte des drapeaux » entre les deux gouvernements et évidemment, dans l'évolution des négociations entre les différents acteurs. Notre analyse des sources indique qu'il y a une impasse dans les négociations qui ont lieu entre 1968 et janvier 1971. L'année 1970 est particulièrement mouvementée et on y retrouve plusieurs changements (primordialement, la participation accrue de Québec, déjà mentionnée précédemment). Analyser ces négociations est essentiel pour comprendre la manière et la façon dont la rénovation du faubourg Saint-Laurent a été planifiée, mais aussi, pour comprendre les raisons derrière le retrait du fédéral et son nouveau choix de localisation. Nous avons retrouvé trois types de sources qui expliquent les raisons derrière le retrait du fédéral. Certains documents administratifs indiquent qu'il y a eu « des impasses » durant les négociations, notamment en « matière d'acquisition de terrain », et à cause « des exigences du gouvernement du Canada »²²⁸, sans toutefois mentionner lesquelles exactement. La correspondance entre le ministère des Travaux publics et le MD au courant de l'année 1970 révèle une situation qui se détériore et un projet dans lequel le gouvernement fédéral perd son rôle de développeur. Enfin, Jean-Claude La Haye a aussi présenté sa version des faits et ce à deux reprises. Il s'agit de deux entretiens publics plusieurs années après les événements, soit à Paris en 1981 dans le cadre d'une conférence sur la mise en œuvre du projet Place Desjardins²²⁹, et lors d'une entrevue en 1987²³⁰ sur la rénovation urbaine à Montréal avec Guy Bélanger, l'historien du MD, aujourd'hui à la retraite.

Selon La Haye, la période de négociation est divisée en deux, soit « d'engagements » et « désastre ». La phase « d'engagements » précède et se termine au début de la crise d'Octobre qui initie la phase « désastre »²³¹. Cependant, rappelons-nous que dans sa forme originale, l'ensemble D-F avait comme principaux actionnaires le MD et le gouvernement fédéral. C'était une société mixte à deux têtes seulement. Toutefois, selon La Haye, « Hydro-Québec s'est engagé à louer des surfaces considérables de l'ordre de 30 000 mètres carrés et Québec s'engageait maintenant à louer au complet le troisième immeuble prévu »²³². Ceci n'a rien d'étonnant puisque c'est une période d'expansion de l'État québécois.

²²⁸ Archives de Montréal, 154-06-02-03, S.A., *Aide mémoire au président du comité exécutif de la ville de Montréal (Annexe B)*, 25 juin 1971, p. 2.

²²⁹ Jean-Claude La Haye, *op. cit.*, 51p.

²³⁰ Archives du Mouvement Desjardins, Fonds Société historique Alphonse-Desjardins, *Entrevue avec Jean-Claude La Haye par Guy Bélanger du 16 avril 1987* [verbatim de l'entrevue], 1993, 21p.

²³¹ Jean-Claude La Haye, *op. cit.*, p. 25.

²³² *Ibid.*, p. 25-26.

La Révolution tranquille est en plein déploiement ; Québec réduit l'écart avec le gouvernement fédéral comme employeur de la fonction publique²³³. Comme nous l'avons vu précédemment, le Premier ministre Jean-Jacques Bertrand en avait fait la demande au début de janvier 1970.

Ceci étant dit, La Haye attribue à Robert Bourassa (arrivé au pouvoir en mai 1970) un changement d'attitude face au projet de l'Ensemble D-F par rapport à son prédécesseur Jean-Jacques Bertrand. Selon La Haye, l'attitude de Robert Bourassa aurait été : « tant qu'à jouer là-dedans, il faudrait jouer à parts égales. Pas juste de façon symbolique »²³⁴. C'est--dire que Robert Bourassa veut que Québec devienne un partenaire financier dans le projet D-F. Ce changement d'attitude est reflété dans les lettres envoyées par le gouvernement fédéral au MD et aux urbanistes en charge du projet à partir de juin 1970, soit après l'élection de Bourassa.

En juin 1970, Jean Marchand (ministre du MTP) écrit une lettre à Luc Durand (architecte de la Société du renouvellement de l'Est de Montréal), dans laquelle il rappelle que le but de l'Ensemble D-F est d'assurer une présence fédérale forte et que le projet est un partenariat entre le gouvernement fédéral et Desjardins²³⁵. Dans une autre lettre du MTP adressée à Alfred Rouleau le 25 août 1970, le gouvernement fédéral affirme vouloir garder une voix égale avec le MD, et qu'encore une fois, leur but est d'assurer une présence forte²³⁶. Arrive la crise d'Octobre et la phase « désastre ». John A. Macdonald, du ministère des Travaux publics²³⁷, envoie une lettre à Alfred Rouleau le 2 octobre 1970, dans laquelle il lui confie que le gouvernement fédéral commence à se sentir comme s'il n'était qu'un participant et locataire, et non le développeur du projet avec le MD²³⁸. Selon Macdonald, il y aurait un véritable malentendu sur ce qu'est un « projet de développement commun »²³⁹.

²³³ Mario Polèse, *op. cit.*, p. 980-981.

²³⁴ Archives du Mouvement Desjardins, Fonds Société historique Alphonse-Desjardins, *Entrevue avec Jean-Claude La Haye par Guy Bélanger du 16 avril 1987* [verbatim de l'entrevue], 1993, p. 14.

²³⁵ Centre Canadien d'architecture, Fonds La Haye-Ouellet AP010, Correspondance Ensemble D-F, 7/2, Jean Marchand, *Lettre de Jean Marchand à Luc Durand*, 22 juin 1970, p. 3.

²³⁶ Centre Canadien d'architecture, Fonds La Haye-Ouellet AP010, Correspondance Ensemble D-F, 7/2, Lettre du ministère des Travaux publics à Alfred Rouleau, « Desjardins/Federal building Complex – Montreal », 25 août 1970.

²³⁷ À ne pas confondre avec John A. Macdonald, premier ministre du Canada (1867-1873).

²³⁸ Centre Canadien d'architecture, Fonds La Haye-Ouellet AP010, Correspondance Ensemble D-F, 7/2, John A. Macdonald, *Lettre de John A. Macdonald à Alfred Rouleau*, 2 octobre 1970, p. 1.

²³⁹ *Ibid.*

Ce qui est clair, c'est qu'en octobre 1970, la situation se détériorait entre les différentes parties. Dans une lettre adressée à John A. Macdonald datée du 29 octobre 1970, Alfred Rouleau lui dit que le gouvernement fédéral prend trop de place dans le projet²⁴⁰. Rouleau condamne l'attitude du gouvernement fédéral qui, à ce moment, refuse même de parler au gouvernement du Québec lors des négociations²⁴¹. Rouleau en vient à la conclusion que « dans ces conditions, nous voyons mal comment le gouvernement du Canada pourrait assumer une responsabilité de gestion égale ou comparable à celle des intérêts Desjardins dans la compagnie qui devra assurer une liaison permanente avec ses participants, tout en poursuivant la recherche d'autres locataires, concessionnaires et occupants »²⁴². Cette lettre sera reçue par John A. Macdonald, avec une déclaration d'intention du MD, dans laquelle le MD affirme que « le projet de la Place Desjardins constitue de sa part un pari sans équivoque en faveur du système fédéraliste incarné dans la réalité québécoise »²⁴³. Cette déclaration d'intention vient renforcer l'idée que les troubles d'Octobre ont joué un rôle à « durcir les relations entre les parties », soulignée par La Haye plus haut. Cependant, il apparaît que la raison principale est que Québec prend de plus en plus de place dans le projet et qu'il y a un rapprochement avec le MD. John A. Macdonald répond à Alfred Rouleau le 6 novembre 1970 lui indiquant « le gouvernement fédéral veut jouer un rôle plus vital dans le développement de notre présence à Montréal »²⁴⁴.

Durant la phase « désastre », un nouvel organigramme révisé est quand même proposé par La Haye dans lequel le gouvernement provincial joue un plus gros rôle²⁴⁵. On parle alors de société tripartite. Les figures 2.6 et 2.7 ci-dessous montrent l'ancien organigramme et le nouvel organigramme préparés par La Haye lors des négociations, avec l'intention de donner plus de place à Québec.

²⁴⁰ Centre Canadien d'architecture, Fonds La Haye-Ouellet AP010, Correspondance Ensemble D-F, 7/2, Alfred Rouleau, *Lettre d'Alfred Rouleau à John A. Macdonald*, 29 octobre 1970, p. 3.

²⁴¹ Alfred Rouleau, *op. cit.* p. 3.

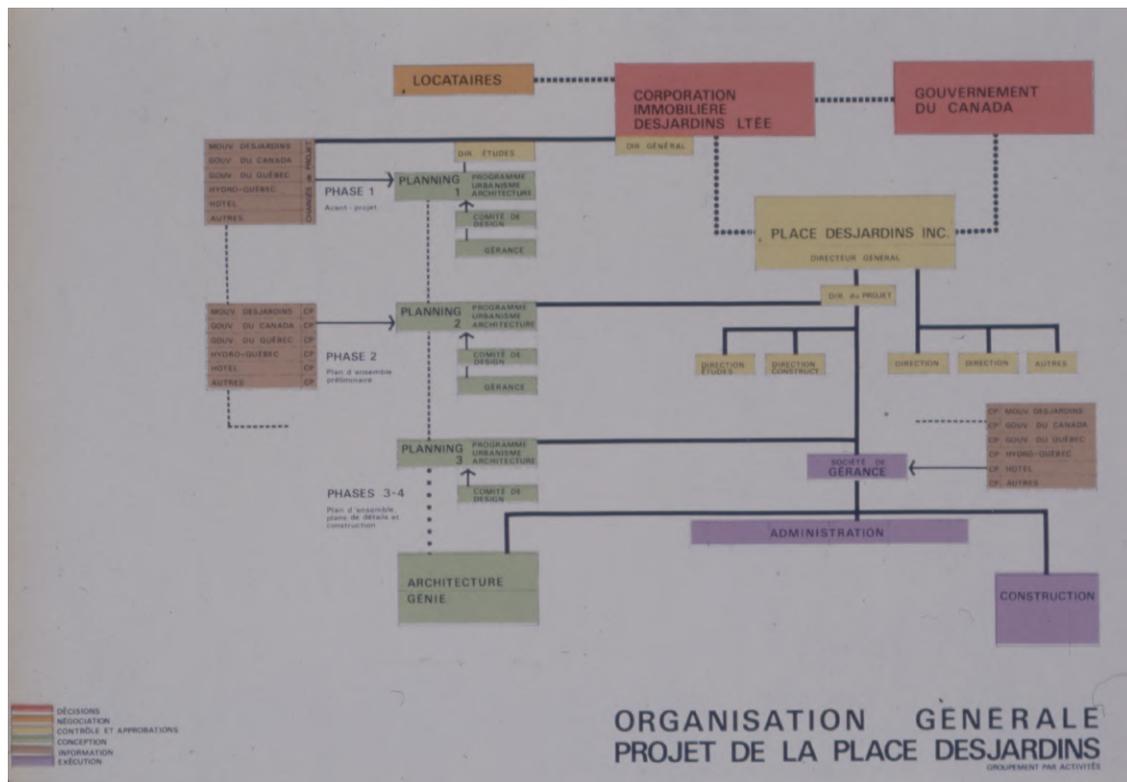
²⁴² *Ibid.*

²⁴³ Dans cette déclaration, le MD promet également que le gouvernement fédéral pourrait agréger les administrateurs de Desjardins. Centre Canadien d'architecture, Fonds La Haye-Ouellet AP010, Correspondance Ensemble D-F, 7/2, Jean-Claude La Haye, *Déclaration d'intention du Mouvement Coopératif Desjardins*, 5 novembre 1970, p. 1-4

²⁴⁴ Centre Canadien d'architecture, Fonds La Haye-Ouellet AP010, Correspondance Ensemble D-F, 7/2, John A. Macdonald, *Lettre de John A. Macdonald à Alfred Rouleau*, 6 novembre 1970, p. 1.

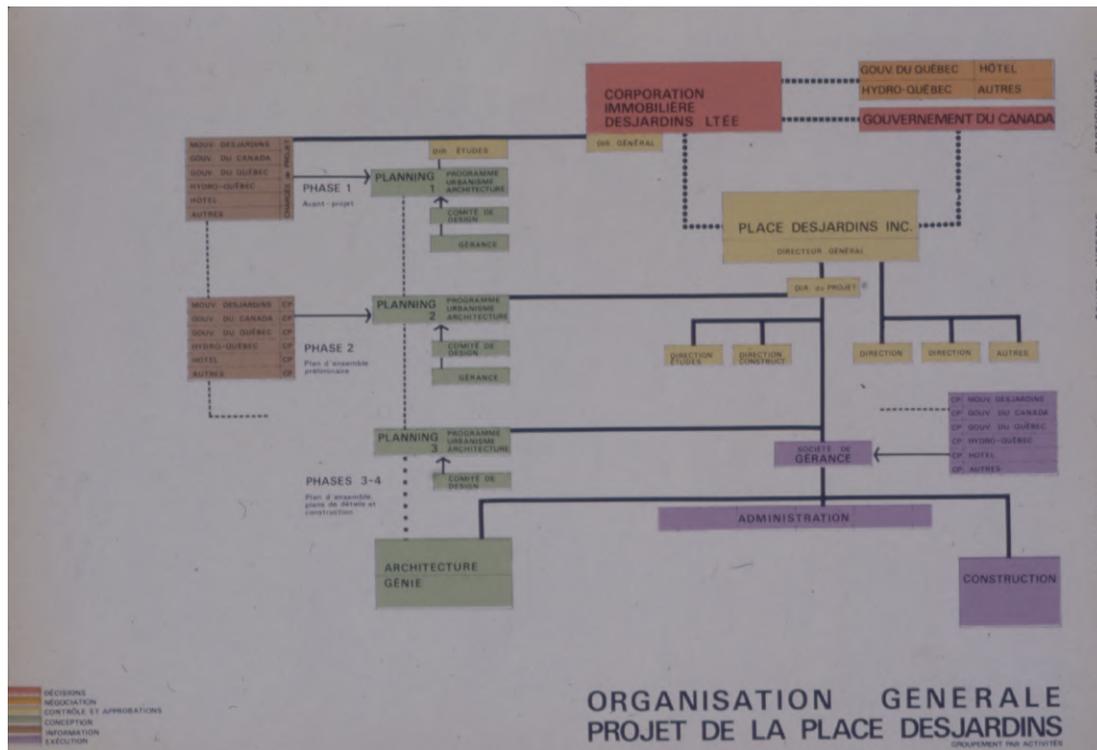
²⁴⁵ Archives du Mouvement Desjardins, Fonds Société historique Alphonse-Desjardins, *Entrevue avec Jean-Claude La Haye par Guy Bélanger du 16 avril 1987* [verbatim de l'entrevue], 1993, p. 14.

Figure 2.6 Organigramme fédéral-Desjardins, entre 1966 et 1971



Source : Service des archives et de gestion des documents de l'UQAM, 63P1/2387, Fonds Jean-Claude La Haye, *Organigramme fédéral-Desjardins*, [entre 1966 et 1971].

Figure 2.7 Organigramme fédéral-Desjardins incluant Hydro-Québec et le gouvernement du Québec, entre 1966 et 1971



Source : Service des archives et de gestion des documents de l'UQAM, 63P1/2387, Fonds Jean-Claude La Haye, 63P1/2387, *Organigramme fédéral-Desjardins incluant Hydro-Québec et le gouvernement du Québec* [entre 1966 et 1971].

Selon la figure 2.6, le gouvernement du Québec a un rôle secondaire et doit être consulté seulement à titre d'information (couleur beige). Selon la figure 2.7, le provincial joue un rôle dans les négociations et l'exécution du projet Place Desjardins. Selon La Haye, c'est durant cette période que le MD insiste pour que les principaux locataires (le gouvernement provincial et l'Hydro-Québec), aient « voix au chapitre au niveau de la direction »²⁴⁶. Dans ses souvenirs, il note que le MTP « ne le voyait pas de cet œil » et qu'à la demande de Québec de siéger sur un éventuel conseil de direction, appuyée par le MD, le gouvernement du Canada opposa en janvier 1971, « une fin de non-recevoir absolue » (refus complet), objectant « dans

²⁴⁶Jean-Claude La Haye, *op. cit.*, p. 27.

l'atmosphère générale d'une émeute appréhendée » que « la reine ne pouvait siéger d'égal à égal avec l'un de ses sujets »²⁴⁷.

Voilà la réponse à notre question : il y a un conflit quant à l'attitude changeante de Québec depuis l'arrivée de Bourassa au pouvoir. Le gouvernement fédéral signe avec le MD, et s'invite ensuite le gouvernement provincial. Bourassa désire non seulement louer les locaux de la troisième tour, mais également faire partie du conseil de direction de l'Ensemble D-F et de toute évidence, devenir un partenaire financier. Dans une telle situation, Ottawa ne peut pas affirmer sa présence. De toute évidence, les troubles d'Octobre 1970 ont contribué à l'ambiance tendue lors des négociations. Le fédéral s'est fait mettre de côté par les dirigeants de Desjardins et Québec qui, avec l'accroissement de sa fonction publique, n'avait aucun problème à remplir les bureaux de la troisième tour prévue. Ce qui est intéressant ici c'est que c'est le fédéral qui ne veut pas siéger avec Québec, et non l'inverse. Le projet était abandonné par le gouvernement fédéral en janvier 1971 lors d'une réunion entre les différents acteurs²⁴⁸. C'est donc devenu le MD à 51% et le gouvernement provincial à 49%, qui remplace ainsi le fédéral comme partenaire²⁴⁹, et confirme l'intérêt financier de Robert Bourassa. Toujours intéressé à être présent dans le secteur, le fédéral se tourne vers un site à un jet de pierre du futur complexe Desjardins, lequel est borné à l'est par la rue Saint-Urbain, au sud par la rue De La Gauchetière et à l'ouest par la rue Jeanne-Mance²⁵⁰. La figure 2.8 illustre l'ensemble des propriétés acquises par les différents acteurs entre 1961 et 1972 dans Faubourg Saint-Laurent.

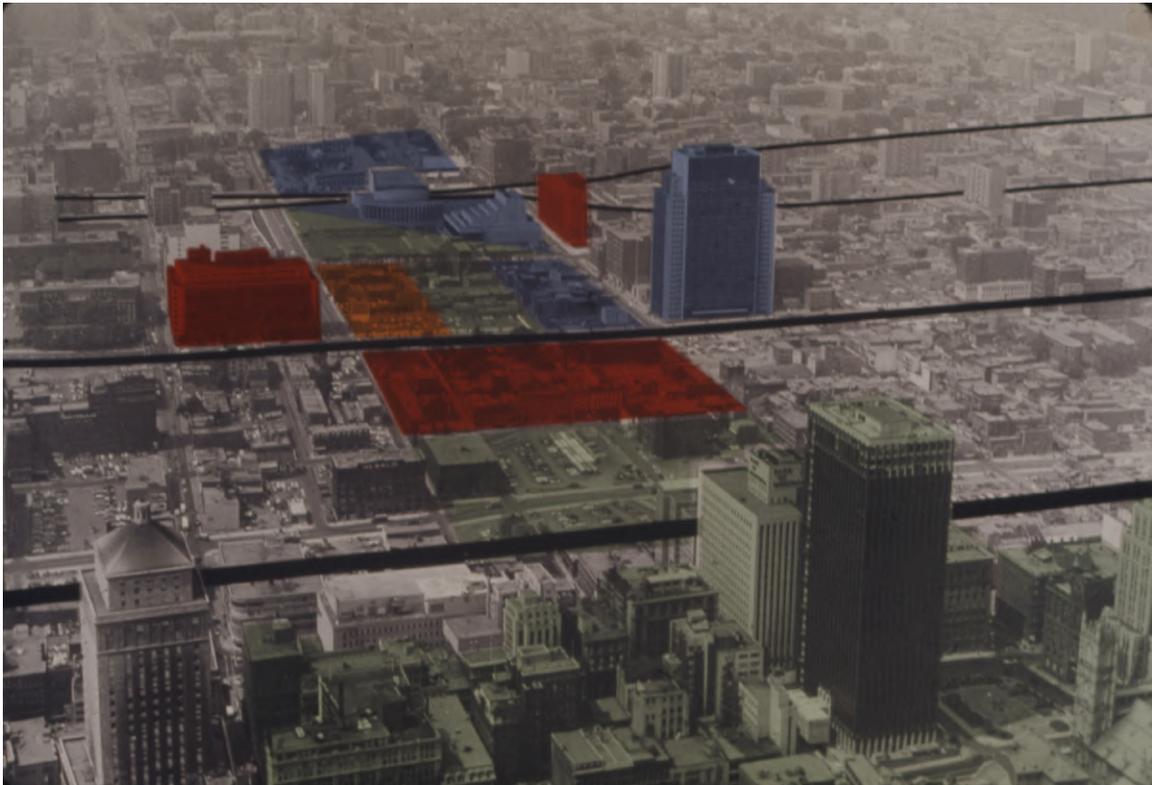
²⁴⁷ Archives du Mouvement Desjardins, Fonds Société historique Alphonse-Desjardins, *Entrevue avec Jean-Claude La Haye par Guy Bélanger du 16 avril 1987* [verbatim de l'entrevue], 1993, p. 14.

²⁴⁸ Dans le Fonds d'archives La Haye-Ouellet AP010, il y a une photocopie d'un agenda appartenant à Jean-Claude La Haye qui fut retrouvé sur son bureau. Sur cette photocopie, il y a la date du 26 janvier 1970. L'activité prévue pour cette date est une réunion avec la Corporation Immobilière Desjardins. Centre Canadien d'architecture, Fonds La Haye-Ouellet AP010, Correspondance Ensemble D-F, 7/2, Jean-Claude La Haye, *Agenda*.

²⁴⁹ P.-O. Maheux, *op. cit.*, p. 46.

²⁵⁰ Bibliothèque et archives Canada, R11940-4720-5-F, Bureau de recherches Caucus Libéral National, *Information générale sur le projet de la Place Guy-Favreau*, octobre 1980, Vol. 418, p.2.

Figure 2.8 Place Desjardins - Ensemble des propriétés, (entre 1961 et 1972)



Source : Service des archives et de gestion des documents de l'UQAM, Fonds Jean-Claude La Haye, 63P1/2387, *Place Desjardins – Ensemble des propriétés* [entre 1961 et 1972].

En bleu sont les propriétés du gouvernement provincial. Aussi, le terrain de la Place des Arts appartient à Québec, qui est venu en aide à la Ville de Montréal lorsque le projet a encouru des difficultés économiques à ses débuts. En orange est la propriété du MD. Finalement, en rouge sont les propriétés du gouvernement fédéral. Le grand rectangle au bas de la photo représente la nouvelle acquisition en 1971 après l'échec des négociations. Il s'agit du quadrilatère sur lequel sera érigé le futur bâtiment fédéral.

2.3 Conclusion

L'idée de rénover le secteur du faubourg Saint-Laurent, dans lequel se situe le « Chinatown » que l'on veut préserver, principalement logé sur une seule rue, s'inscrit dans une époque marquée par une lutte aux taudis, une approche autoritaire de la planification et une volonté de développer l'Est du centre-ville jusqu'alors laissé pour compte. Les urbanistes, en collaboration avec les trois paliers de gouvernement et une institution financière, voient dans ce projet l'opportunité de prolonger la modernisation du centre-ville vers l'est, tout en conservant, en partie, le caractère commercial de Chinatown. Cependant, l'absence

de participation citoyenne dans ce processus décisionnel reflète les pratiques dominantes de l'époque, où les intérêts de la communauté locale étaient souvent subordonnés aux impératifs de modernisation.

Nous avons démontré que, dès 1959, les urbanistes percevaient ce quadrilatère comme un espace à haut potentiel foncier, justifiant ainsi la nécessité d'y ériger des bâtiments modernes, voir même un centre culturel. D'autre part, nous avons révélé que ces mêmes urbanistes veulent préserver ce qu'on appelle le « quartier chinois » ou « Chinatown », plus particulièrement l'aspect commercial sur la rue De La Gauchetière entre les rues Saint-Urbain et Clark, même si cela est loin d'être la principale motivation de ces études. Bien que la population du faubourg Saint-Laurent, majoritairement francophone et anglophone, ait décliné entre 1959 et 1971, la petite communauté chinoise a résisté à cet exode, maintenant ainsi la vitalité commerciale de « Chinatown ». Enfin, la rénovation du « secteur Est » prend son envol lorsque le MD, le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial souhaitent moderniser et accroître leurs effectifs et mettre pignon sur rue sur Dorchester au même moment. La période de conceptualisation et de négociations entourant la nouvelle Place Desjardins coïncide avec les troubles d'Octobre 1970, mais plus important encore avec l'affirmation et l'effervescence nationaliste. Lorsque Bourassa accède au pouvoir en mai 1970, il désire prendre plus de place dans le projet en partenariat. Ce qui était originalement un projet Desjardins-fédéral (d'où l'appellation l'Ensemble D-F), dans lequel Ottawa pouvait affirmer sa présence, se transforme en projet où Bourassa veut une place au conseil de direction, et donc être partenaire financier à parts égales.

Du côté du fédéral, une collaboration à parts égales, suggérée par Québec et appuyée par Desjardins, ne remplit pas son objectif principal : affirmer sa présence à Montréal et occuper un plus large espace en termes de présence administrative. Ottawa abandonne donc le projet, fait cavalier seul et s'établit aux abords de la rue Dorchester, mais cette fois-ci du côté sud. Le prochain chapitre suivra de près cette évolution, en examinant les étapes de l'acquisition des terrains par le gouvernement fédéral pour ce projet qui se voudra emblématique.

CHAPITRE 3

PLACE GUY-FAVREAU

Dans le contexte urbain de Montréal, les décennies 1950 à 1970 ont été marquées par des transformations majeures mais également par l'émergence de mouvements de contestation contre les « opérations bulldozers »²⁵¹ qui se multiplient dans les dernières années de cette période²⁵². Des citoyens se mobilisent, formant des comités et des associations en réponse à la transformation radicale de leur milieu de vie²⁵³. Des personnes de toute origine se rallient autour de nouvelles idées en matière de démocratie populaire et de patrimoine notamment²⁵⁴. Les résidents se regroupent et exigent que les projets de rénovation urbaine prennent davantage en considération l'environnement immédiat et la valeur patrimoniale de bâtiments²⁵⁵. Le quartier devient ainsi un espace à défendre.

Au début des années 1970, la société civile commence à participer plus activement aux affaires publiques²⁵⁶. Si les résidents consolident leur lutte à travers les comités de citoyens, les acteurs gouvernementaux, au contraire, sont de plus en plus divisés. À la mairie, Drapeau espère donner à Montréal une envergure internationale avec des mégas-projets, comme celui de la Société Radio-Canada, piloté par le gouvernement fédéral²⁵⁷. Bien qu'adhérant à cette approche, le SUHM développe

²⁵¹ Pour une étude approfondie sur les « opérations bulldozers » et leur impact, voir : Éveline Favretti, *Montréal fait la guerre aux taudis : démolitions et expropriations (1950-1966)*, Mémoire de M.A. (histoire), Université du Québec à Montréal, 2014, 151p.

²⁵² Le premier signe de ce mouvement apparaît dans le quartier Saint-Henri au début des années 1960, le premier comité de citoyens étant l'Association des parents de Saint-Henri. Laurence Bherer, Jean-Pierre Collinet Valérie Shaffer, « Enjeux urbains et mobilisation politique : de la subsidiarité à la gouvernance institutionnalisée », dans Dany Fougère (dir.), *Histoire de Montréal et de sa région*, Tome 2, Québec, Presses de l'Université Laval, 2012, p. 1186 et 1208.

²⁵³ *Ibid.*

²⁵⁴ Sean Mills, *The Empire Within. Postcolonial Thought and Political Activism in Sixties Montreal*, Kingston, McGill-Queen's University Press, 2010, p. 172-173 ; Martin Drouin, *Le combat du patrimoine urbain à Montréal (1973-2003)*, Québec, Presse de l'Université du Québec, 2005, 400p.

²⁵⁵ L. Bherer, J-P Collinet, V. Shaffer, *op. cit.*, p. 1186 et 1208.

²⁵⁶ Pierre Hamel et Bernard Jouve, *Un modèle québécois? Gouvernance et participation dans la gestion publique*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2006, p. 5-23.

²⁵⁷ Le maire Drapeau avait réclamé ce projet qui devait faire parti de la « Cité des Ondes ». La réalisation des travaux préliminaires entraînent la destruction de 778 logements, 12 épiceries, 13 restaurants, 20 usines, alors que 5 000 résidents se voient évincés de leurs logements. Voir Richard Morin, « Déclin, réaménagement et réanimation d'un quartier ancien de Montréal », *Revue d'histoire urbaine*, Vol. 17, n°1, 1988, p. 33-34.

progressivement une sensibilité accrue à la restauration des stocks de bâtis existants et à la revitalisation des quartiers anciens²⁵⁸. Qui sait, peut-être qu'une amélioration de l'offre en logement freinerait l'exode des Montréalais qui quittent les centres urbains vers la banlieue²⁵⁹.

Les années 1970 sont également marquées par la première crise du pétrole, donnant un coup de frein à la conviction d'une croissance infinie, caractéristique des Trente-Glorieuses (1945-1975). L'État providence, auquel le Canada et le Québec avaient adhéré, connaît ses premières remises en question, d'autant plus que les projets Expo67 et les Olympiques76 ont coûté cher²⁶⁰. Enfin, l'est du centre-ville, jadis un lieu résidentiel, se transforme en un centre d'affaires moderne. C'est dans ce contexte que le faubourg Saint-Laurent, en pleine période de redéfinition, avec pour contrainte spatiale l'enclave ethnique de « Chinatown » que l'on semble vouloir préserver, que le gouvernement fédéral élabore la première version de son projet d'édifice, la future Place Guy Favreau (PGF).

Ce chapitre retrace l'histoire de cette première phase menée cette fois-ci par le gouvernement fédéral seul, dans le cadre du projet de construction du bâtiment fédéral. Cette phase débute en 1972 avec l'annonce du projet de construction sur le terrain situé au coin sud-ouest de Saint-Urbain et le boulevard Dorchester et se termine en 1977, après la réception négative du projet. Nous analysons les raisons

²⁵⁸ À l'époque, le directeur du Service d'urbanisme et de l'habitation est Guy Legault. Son livre, *La ville qu'on a bâtie. Trente ans au service de l'urbanisme et de l'habitation à Montréal (1956-1986)*, est un témoignage des actions qu'il a entreprises afin de restaurer les logements et revitaliser les quartiers anciens à Montréal. Selon Legault, la restauration de logement était « l'outil le plus efficace pour revitaliser les quartiers anciens du centre-ville » et freinerait le déclin des populations des quartiers centraux. Selon Legault, le Service d'urbanisme et de l'habitation s'opposaient aux actions jugées démesurées du maire Jean Drapeau. Notons qu'à l'époque, rien ne transparissait et qu'ici Guy Legault pourrait avoir exagéré sa position de gestionnaire urbain avant-gardiste, cela 30 ans plus tard. Guy Legault, *La ville qu'on a bâtie. Trente ans au service de l'urbanisme et de l'habitation à Montréal (1956-1986)*, Montréal, Liber, 2002, p. 214.

²⁵⁹ G. Legault, *op. cit.*, p. 253.

²⁶⁰ Guy Legault voit dans ces projets une forme de « complaisance » des gouvernements face à un maire qui, selon lui, « réussissait toujours à refiler la facture à d'autres », dans ce cas-ci, le Premier ministre du Canada Lester B. Pearson et le Premier ministre du Québec Robert Bourassa. G. Legault, *op. cit.*, p. 198-199.

derrière l'échec de cette première proposition de projet²⁶¹ en examinant sa transformation, dès son annonce au public (29 mars 1972) jusqu'au retour à la table à dessin en juillet 1977²⁶². Nous verrons que le nouveau contexte socioéconomique et l'émergence d'un mouvement pour la préservation du patrimoine contribuent à la discussion. Nous débutons notre analyse avec la présentation de la première mouture du projet PGF en 1972 et des expropriations qui l'ont suivi, pour ensuite explorer les réactions que suscite le projet dans le milieu. Finalement, nous étudierons la signification et l'impact de deux événements majeurs, à savoir les Jeux olympiques et l'application de la loi sur les biens culturels du gouvernement provincial, sur le projet.

3.1 Première mouture du projet et expropriations (1972)

Six années se sont écoulées depuis la recommandation du grand projet de consolidation des services et des fonctionnaires fédéraux de la région de Montréal par la PBMB. En raison du revirement majeur décrit au chapitre précédent, le gouvernement fédéral en est devenu le seul développeur. Il a carte blanche. C'est sous la forme d'un croquis que la première mouture du projet est dévoilée au public, lors de la conférence de presse qui se tient à la Place des Arts le 29 mars 1972 (on peut apercevoir ce croquis en arrière-plan de la figure 3.1). Le ministre fédéral des Travaux publics, Jean-Eudes Dubé, son collègue le ministre des Transports Jean Marchand et le maire Jean Drapeau sont présents pour en faire la description et la justification.

²⁶¹ À la conférence de presse du 29 mars 1972, le bâtiment fédéral n'a pas encore de nom. Le nom « Place Guy-Favreau » a été convenu quelques mois après l'annonce au public suite à des demandes d'André Ouellet au Premier ministre Pierre-Elliott Trudeau, à Jean Marchand (ministre des Transports) et Jean-Eudes Dubé (ministre des Travaux publics). Le 30 mai 1972, André Ouellet propose à ces hommes politiques qu'il serait intéressant d'attribuer au nouveau bâtiment fédéral le nom « d'un des plus illustres montréalais qui ait œuvré sur la scène politique fédérale » et « un chef de file du Canada-français ». Le 9 juin 1972, le Premier Ministre Trudeau répond qu'il était d'accord avec cette idée et la décision est prise d'attribuer le nom Place Guy-Favreau au bâtiment fédéral. Le nom Place Guy-Favreau est utilisé dans les journaux à partir de l'année 1973. Voir : Bibliothèque et Archives Canada, R11940-4720-5-F, Fonds André Ouellet, Vol. 418, *Lettre d'André Ouellet à Pierre Elliot Trudeau, Lettre d'André Ouellet à Jean Marchand, Lettre d'André Ouellet à Jean-Eudes Dubé*, 30 mai 1972 ; Bibliothèque et Archives Canada, R11940-4720-5-F, Fonds André Ouellet, Vol. 418, *Lettre de Pierre Elliot Trudeau à André Ouellet*, 9 juin 1972.

²⁶² La décision de modifier la Place Guy-Favreau est prise dans le cadre d'un mémoire au cabinet Trudeau du ministère des Travaux publics (recommandation) et par la suite d'un rapport de décision du cabinet (décision finale). Bibliothèque et Archives Canada, R11940-5696-6-F, Vol. 433, Travaux Publics Canada, *Mémoire au cabinet : Place Guy Favreau. Immeuble du gouvernement du Canada à Montréal*, 13 juillet 1977, 9p. ; Bibliothèque et Archives Canada, R11940-5696-6-F, Vol. 433, *Rapport de décision du cabinet : Place Guy Favreau – Immeuble du gouvernement du Canada à Montréal*, 21 juillet 1977, 2p.

Figure 3.1 Croquis des bâtiments fédéraux, 29 mars 1972



Source : Archives de Montréal, CA M001 VM166-1-2-D0708, Fonds Collection de dossiers thématiques – 1556 à 2000, R3165-2 : Dorchester (René-Lévesque), Boulevard : Ouest : 200. – Avant 1978, S.A., « 100 millions! », *Journal de Montréal*, 30 mars 1972.

Inspiré du projet élaboré en 1967 avec le MD, ce centre administratif prévoit trois grandes tours allant jusqu'à trente étages et les bureaux pouvant accueillir 11 000 fonctionnaires²⁶³. La première tour devrait voir le jour en 1975, tandis que la réalisation des autres tours pourrait s'échelonner sur plus de dix ans, voir même vingt ans²⁶⁴. La firme d'architectes Larose, Laliberté et Petrucci, engagée par le gouvernement fédéral pour le projet, prévoit plus de 400 000 mètres carrés de superficie brute globale, dont notamment 200 000 mètres carrés réservés à des bureaux, 17 000 mètres carrés de surface pour des magasins ainsi qu'un centre sportif²⁶⁵. Le style architectural est semblable à celui des autres grandes tours érigées sur le boulevard Dorchester, par exemple, la Place Desjardins (en construction), la Place Ville-Marie (construction terminée en 1963) et la Tour Radio-Canada (presque terminée). Pour le politologue James

²⁶³ Archives de Montréal, CA M001 VM166-1-2-D0708, David Magil, « Federal complex aids eastern downtown area », *The Gazette*, 30 mars 1972 et André Beauvais, « Le gouvernement du Canada aura son centre administratif à Montréal », *Montréal Matin*, 30 mars 1972; Archives de Montréal, CA M001 VM166-1-2-D0708, S.A., « 100 millions! », *Journal de Montréal*, 30 mars 1972.

²⁶⁴ A. Beauvais, *op. cit.*

²⁶⁵ Lorsque le croquis est présenté le 29 mars 1972, les architectes n'en sont qu'à la phase de « pré-projet ». Le premier projet détaillé est le résultat d'études faites entre 1972 et 1975, qui, ultimement, donnent naissance à une maquette que nous présenterons plus loin dans ce chapitre. Bibliothèque et Archives Canada, R11940-5697-8-F, Vol. 433, Gilles Larose, *Mémoire à André Ouellet*, 12 janvier 1976, p. 1-2.

Scott, le bâtiment fédéral s'inscrit dans un contexte de « modernisme autoritaire »²⁶⁶, c'est-à-dire un mouvement du 20^e siècle « visant à remanier la société au bon vouloir des technocrates et des planificateurs »²⁶⁷. Steven Pinker est du même avis que James Scott et soutient que « les modernistes ont conçu des projets de renouvellement urbain qui ont remplacé des quartiers pleins de vie par des autoroutes, des gratte-ciels, des esplanades battues par les vents et une architecture brutaliste »²⁶⁸. Cette architecture témoigne effectivement, pourrait-on dire, d'un désintérêt du contexte historique, géographique et social du territoire au sein duquel les tours sont érigées. Comme nous avons vu au chapitre précédent, ce lieu comprend certaines habitations, des industries, des commerces, des services communautaires et un parc (Dufferin) alors que le projet proposé n'accueillera que des espaces à bureaux. Les pratiques urbaines sont autoritaires, tout comme en 1966 et 1967: faire table-rase du passé pour reconstruire du neuf²⁶⁹.

En empruntant les justifications des études d'urbanistes des années précédentes, Jean Drapeau se dit favorable au projet car « cet ensemble complèterait la revalorisation d'un quartier délabré, tout en déplaçant vers l'est le centre-ville montréalais »²⁷⁰. Le ministre Dubé soutient quant à lui que le projet « devrait agir comme un catalyseur et faire de cette région un choix idéal pour le développement futur »²⁷¹, alors que le ministre Marchand souligne que celui-ci, tout comme le complexe Radio-Canada, « devrait corriger les disparités et respecter certaines caractéristiques linguistiques de la métropole »²⁷², cela dans la partie est du centre-ville. L'intégration de l'est du centre-ville à la partie ouest déjà en phase accélérée de modernisation est nécessaire. Le bâtiment fédéral et la Place Desjardins (située tout juste en face) contribueront à combler ce vide et à souder ces deux secteurs. Aussi, est soulevée la réhabilitation du secteur francophone comme élément favorable au projet. Que Marchand (accompagné de deux autres

²⁶⁶ Pour plus de détails sur le mouvement « modernisme autoritaire » au 20^e siècle, voir : James Scott, *Seeing like a state: how certain schemes to improve the human condition have failed*, New Heaven, Yale University Press, 1998, 464p.

²⁶⁷ Steven Pinker, *Le triomphe des Lumières : pourquoi il faut défendre la raison, la science et l'humanisme*, Paris, Les arènes, 2018, p. 26.

²⁶⁸ *Ibid.*

²⁶⁹ P-A. Linteau, *op. cit.*, p. 277.

²⁷⁰ Archives de Montréal, CA M001 VM166-1-2-D0708, Robert Guy Scully, « L'Est aura ses tours », *Le Devoir*, 30 mars 1972.

²⁷¹ *Ibid.*

²⁷² *Ibid.*

politiciens québécois) présente le bâtiment fédéral comme un soutien à la cause des Canadiens français, alors que le Québec est déchiré par les débats linguistiques, est rhétorique et pour vendre le projet. Comme le souligne l'historien Paul-André Linteau, Montréal est le lieu stratégique et symbolique pour le courant nationaliste québécois, en raison de la forte présence anglophone dans le milieu des affaires²⁷³. C'est donc dans la métropole que l'affrontement des deux groupes linguistiques est le plus marqué²⁷⁴.

Mais revenons sur le site en lui-même. Le maire Jean Drapeau suggère de délimiter et d'améliorer le secteur du « Chinatown », ce que mentionne David Magil du journal *The Gazette*, rappelant que ce dernier « a suggéré que Chinatown soit défini comme la zone bordée par le boulevard Saint-Laurent, la rue De la Gauchetière, la rue Saint-Urbain et la rue Craig »²⁷⁵. Ces propos démontrent que le « Chinatown » est encore sans délimitations claires mais que la Ville aimerait corriger la situation. Toujours dans le même article, le journaliste mentionne également que Drapeau affirme que « la Ville n'a pas l'intention de favoriser un développement qui nuira à Chinatown [...] nous avons des plans en cours de préparation sur l'amélioration de la région »²⁷⁶. Dans un autre article, cette fois du journaliste Ralph Surette paru dans *The Montreal Star*, Drapeau insiste sur le fait que « le développement complèterait le quartier chinois »²⁷⁷. Nous remarquons que la zone proposée par Drapeau est hors du quadrilatère du bâtiment fédéral. En fait, c'est sensiblement la même que celle identifiée par les urbanistes Langlois, Bernier et La Haye : les commerces avec habitations intégrées sur la rue De La Gauchetière (entre Saint-Urbain et Clark) et le boulevard Saint-Laurent.

Pour rappel, le quadrilatère maintenant ciblé par le gouvernement fédéral est borné au nord par le boulevard Dorchester, à l'ouest par la rue Jeanne Mance, la rue De la Gauchetière au sud, et Saint-Urbain à l'est. Comme le souligne David C. Lai, une partie de ce territoire est occupée par des commerces et institutions de la CCM²⁷⁸. Pour construire la future PGF, le gouvernement fédéral doit procéder à

²⁷³ P-A. Linteau, *op. cit.*, p. 280.

²⁷⁴ *Ibid.*

²⁷⁵ Archives de Montréal, CA M001 VM166-1-2-D0708, David Magil, « Federal complex aids eastern downtown area », *The Gazette*, 30 mars 1972.

²⁷⁶ *Ibid.*

²⁷⁷ Archives de Montréal, CA M001 VM166-1-2-D0708, Ralph Surette, « \$100 million complex for city », *The Montreal Star*, 30 mars 1972.

²⁷⁸ Par « éléments », D. C. Lai veut dire qu'il y a des membres de la CCM qui occupent une partie de ce territoire, soit par des commerces, institutions, industries, etc. D. C. Lai, *op.cit.*, p. 150.

l'expropriation de tous les bâtiments situés dans ce quadrilatère. De quels bâtiments s'agit-il exactement? Dans un article de Florian Bernard publié dans *La Presse* le lendemain de l'annonce au public, on précise les détails sur les bâtiments qui devront être expropriés par la Couronne : l'immeuble Bédard & Giroux, Saint-Louis Construction, Télé Nova, Automatec, la Maison d'Accueil Notre Dame de la Protection (que dirigent des religieuses), Lacote Realities, Kopyto Wear, J.S. Robertson Printers, Nagle Elevator, Globe Basketware, l'école Saint-Patrick et Ralph's Parking (stationnement privé). Du côté des bâtiments « chinois », il y a la Wong Wing (Tea Ching Trading company), Sue Shang Whole Sale, la Chong Wah Noodle Mig, le Chung Wah Tai Chi, l'Église catholique chinoise (211 De La Gauchetière), l'église de la Pentecôte (177 De La Gauchetière), l'église presbytérienne (1060 Chenneville) et de « quelques autres bâtiments »²⁷⁹. Enfin, vingt très vieux logements intégrés dans une douzaine de bâtiments longeant la rue Chenneville et datant d'il y a près de cent ans devront être démolis de même que le parc Dufferin²⁸⁰. Dans le tableau 4.1 (annexe B), nous retrouvons une liste des noms de propriétaires et locataires expropriés pour faire place au futur édifice fédéral²⁸¹.

Il n'existe pas de différence notable entre les informations recueillies par Bernard et les nôtres, seulement que de notre côté nous avons une liste de noms des propriétaires et locataires (certains sans connaître le nom de leurs commerces ou le type d'occupation du bâtiment) et qu'à l'inverse, Bernard n'offre que le nom des commerces et le type d'occupation du bâtiment et non pas le nom des propriétaires. Au total, il y a treize commerces ou industries (neuf non-chinoises, et quatre chinoises), quatre institutions religieuses (une non-chinoise, trois chinoises), une école (non chinoise, mais bien que les églises chinoises offrent également des classes de langues dans leurs établissements), un stationnement, un parc, et vingt logements répartis sur une douzaine de bâtiments résidentiels.

C'est donc une occupation variée du territoire avec certains éléments chinois, ceux-là mêmes que le maire Drapeau suggère de préserver. Mais visuellement, le cadre bâti n'a que peu de référence au caractère chinois du quartier, à l'exception des panneaux en chinois accrochés sur les murs d'églises²⁸². Les avis

²⁷⁹ Archives de Montréal, CA M001 VM166-1-2-D0708, Florian Bernard, « Le complexe fédéral de \$100 millions : Le quartier chinois amputé », *La Presse*, 30 mars 1972.

²⁸⁰ *Ibid.*

²⁸¹ Voir en annexe B le tableau 4.1 avec les informations recueillies dans les archives de Bibliothèque et Archives Canada.

²⁸² Voir en annexe A des photographies de ces bâtiments.

d'expropriation sont reçus plusieurs mois après l'annonce au public. En voici un exemple, présenté à la figure 3.2. On peut voir une reproduction d'un document certifiant Wong Corporation comme étant le propriétaire du bâtiment au 161 Lagachetière Ouest dans le quartier Saint-Laurent.

Figure 3.2 Certification du propriétaire (Wong Corporation) de l'immeuble situé au 161 Ouest, rue De La Gauchetière, quartier Saint-Laurent, 1972

Document communiqué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels
202005

RAPPORT PRELIMINAIRE SUR LES TITRES

Re: Plan d'expropriation déposé au bureau d'enregistrement de Montréal sous le Numéro 2337015.

PROPRIETAIRE

NOM: Wong Corporation.

Adresse: 161 ouest, rue Lagachetière,
Montréal.

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE

(Une désignation sommaire suffit, moyennant référence à un plan ou à un acte.)
Lot 568, quartier St-Laurent, mesurant 97'6" de largeur en front par la profondeur dudit lot.

TENURE

(Si franc-alleu roturier, donner détails de la rente ou de la commutation. Si franc et commun socage, référer aux Lettres Patentes.)

Le prix de commutation a été payé le 7 mai 1915.

PRIVILEGES, HYPOTHEQUES ET AUTRES DROITS

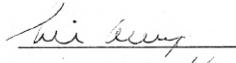
Hypothèque existante:
Une somme de \$75,000.00 due à Benson & Hedgès Tobacco Company, payable par versements jusqu'au 15 juillet 1973, avec intérêt à 7% l'an, ladite somme due en vertu de l'acte de vente enregistré sous No 2078148.

Toutes servitudes réelles, de passage, de vue ou autres, qui peuvent exister contre cet immeuble seront éteintes par suite de cette expropriation.

CERTIFICAT

Je certifie, après étude complète et exhaustive, que Wong Corporation est propriétaire de l'immeuble susdésigné par bons et valables titres enregistrés et que l'immeuble est libre de privilèges, hypothèques et autres droits quelconques, sauf ceux mentionnés plus haut.

EN FOI DE QUOI j'ai signé ce vingt-trois octobre mil neuf cent soixante-douze.



N.B. Si cette page ne suffit pas, prière d'employer une deuxième feuille et NON LE VERSO DE CETTE PAGE.

000382

Source : Bibliothèque et Archives Canada, R188, RG13, 11, HQCL 4-230200-5, Partie de dossier : 1, Fonds Real Property Law FilesMontreal, Pq; *** personal information removed*** Of Against Crown. Expropriation Of Lot 568 From ***personal information removed***. For Federal Complex, "sans objet", 23 octobre 1972.

Même si tous les bâtiments de ce quadrilatère sont situés dans le quartier Saint-Laurent, certains sont plus dépendants que d'autres du milieu environnant. La dépendance sociale et économique de certains éléments chinois situés dans ce quadrilatère, avec le « Chinatown » à proximité, tel que désigné par Jean Drapeau (plus à l'est), amènent certains commerces et services communautaires chinois à vouloir être

relocalisés dans le secteur²⁸³. Si relocalisés dans un autre secteur de la ville, ils risquent de perdre leur clientèle et devoir, au final, fermer boutique. À l'inverse, certaines compagnies « non-chinoises » n'ont pas d'attachement à ce lieu et pourraient donc être plus facilement relocalisées ailleurs. Ce que le tableau 4.1 et la figure 3.2 démontrent est, encore une fois, le caractère diffus et incertain du « Chinatown ». Nous allons approfondir cette dimension dans la prochaine section lorsque nous analyserons les réactions initiales des expropriés chinois et celles du SUM.

Ceci étant dit, le maire Drapeau voit une opportunité de définir et d'améliorer le quartier « Chinatown » plus à l'est. Malgré que la PGF est un grand projet de modernité, il tient à conserver l'identité chinoise présente dans le quartier. Dans la section suivante, nous examinerons si les déclarations du maire se matérialiseront effectivement en actions tangibles, ainsi que les réactions des individus concernés par les expropriations

3.2 Réactions initiales

Depuis que les conflits urbains ont commencé à être largement médiatisés, les journalistes ont suivi de près la mise en œuvre des grands projets, y compris celui de la PGF qui attire des critiques défavorables dès ses débuts²⁸⁴. La grande majorité des articles que nous avons examinés donne souvent l'impression d'un conflit constant entre des opposants (six représentants chinois de la CCM, que nous allons présenter en détail dans cette section) et les promoteurs (le gouvernement fédéral et la Ville) tout au long de la

²⁸³ C'est notamment le cas de la Ta Ching Trading Co, qui, dans une tentative de recours juridique visant à obtenir une compensation plus importante en raison de la fermeture temporaire de son commerce, entre l'expropriation et sa relocalisation, argumente que la nature même de son activité nécessite impérativement que celle-ci soit relocalisée dans le quartier « Chinatown ». Toutefois, il est précisé qu'« en raison du nombre extrêmement restreint d'emplacements disponibles dans ledit district, le demandeur a eu et continue d'avoir de grandes difficultés à établir sa relocalisation », prolongeant ainsi sa fermeture. Voir la Déclaration de sinistre de la Ta Ching Trading Co, déposé 4 janvier 1974, à la cour fédérale du Canada. Bibliothèque et Archives Canada, R188, RG13, 11, HQCL 4-230200-47, Partie de dossier : 1, Fonds Real Property Law Files, Montreal, Pq; Ta Chin Trading Co. Ltd. S. Of. C. Against Crown Expropriation Of Part Of Lot 569 From Ta Chin Trading Co. Ltd. For Federal Complex, 8 juin 1972.

²⁸⁴ Les titres sensationnels des articles de journaux condamnent immédiatement le projet. Voir : Joseph Hanafin, « Skycraper plan worries Chinatown residents », *The Montreal Star*, 30 mars 1972 ; Florian Bernard, « Le complexe fédéral de \$100 millions : le quartier chinois amputé », *La Presse*, 30 mars 1972 ; Mary Janigan, « New complex dooms heart and soul of Chinatown », *The Gazette*, 8 avril 1972 ; S.A., « \$100 millions! », *La Presse*, Jeudi 30 mars 1972 ; S.A., « Le coeur et l'âme du quartier chinois menacés de disparition », *Dimanche matin*, 9 avril 1972 ; Jean-Guy Allard, « Les Chinois de Montréal sont menacés », *Le Nouveau Samedi*, 16 avril 1972 ; Jacques Forget, « La mort du quartier chinois au nom du progrès », *Le Dimanche Matin*, 10 décembre 1972.

période 1972 à 1977²⁸⁵. Ceci étant dit, selon Guy Legault, directeur du SUHM à l'époque, les médias ont donné trop d'importance aux opposants et à l'inverse, trop *peu* d'importance aux programmes de restauration de logement et de la revitalisation des quartiers anciens²⁸⁶. Le nerf de la guerre a été ignoré selon Legault : en réponse au déclin des quartiers anciens (perte de population, détérioration du cadre bâti), la Ville intervient afin de consolider la vocation résidentielle de ces quartiers²⁸⁷.

Peu après l'annonce de la PGF, le journaliste André Beauvais publie un article intitulé « Montréal aura son nouveau quartier chinois », dans lequel il souligne que « loin de faire disparaître à tout jamais le cachet unique du quartier chinois, l'important projet du gouvernement fédéral dans le quadrilatère Dorchester, Saint-Urbain, De La Gauchetière et Jeanne Mance provoquera une traînée de dispositions administratives de nature à revaloriser ce quartier unique à Montréal »²⁸⁸. Pourtant, très peu de journalistes ont relayé cette perspective en préférant plutôt de voir la PGF comme un désastre pour les Chinois et le « Chinatown ». Dans cette section, nous analyserons donc la relation entre les « contestataires » et le SUHM, responsable de l'aménagement du secteur. Dans un premier temps, nous présenterons ces six individus qui s'opposent à la PGF et exposeront leurs motivations respectives. Dans un deuxième temps, nous explorerons à la fois le travail du SUHM, son mode de fonctionnement et les actions qu'il mène auprès des six opposants Chinois, afin de trouver avec eux une solution qui puisse les satisfaire. Enfin, nous analyserons les mesures prises pour revitaliser le secteur, ce qui nous amènera à constater les efforts du SUHM afin de renforcer les éléments chinois de l'espace diffus du « Chinatown ».

²⁸⁵ Voir le Fonds d'archives R3165-2 : Dorchester (René-Lévesque), Boulevard : Ouest : 200 – Avant 1978, CA M001 VM166-1-2-D0708. En plus des journaux mentionnés plus haut, pour n'en nommer que quelques-uns, cette fois vers l'année 1977, voir : René Laurent, « Chinatown sends Trudeau SOS before federal bulldozer rolls in », *The Gazette*, 14 juin 1977; Marcel Chouinard, « Les Chinois protestent », *Montréal Matin*, 15 juin 1977.

²⁸⁶ Guy Legault soutient que les médias et la société savante ont ignoré le programme de restauration des logements qui pourtant a eu des effets considérables dans la revitalisation des anciens quartiers. Les contestataires avaient l'attention des médias qui vérifiaient rarement le bien fondé des contestations. Il insiste que « non seulement la restauration des logements a-t-elle eu pour effet d'enrayer la détérioration, mais elle a transformé l'allure de quartiers qui sont devenus progressivement des milieux de vie de plus en plus attrayants ». Voir : G. Legault, *op. cit.*, p. 119-121.

²⁸⁷ Par exemple, le programme détaillé de rénovation urbaine Sainte-Marie (pour le quartier Centre-Sud) qui visait non seulement le déblaiement de terrains et la construction de HLM, mais aussi la restauration de vieux logements. R. Morin, *loc. cit.*, p. 35. Pour le programme de restauration du stock résidentiel ancien de la Petite Bourgogne, voir : Francine Dansereau, « Les aléas de la rénovation urbaine : l'expérience des 15 dernières années », dans Guy Bourassa et Jacques Léveillé (dir.), *Le système politique de Montréal*, Montréal, ACFAS, 1986, p. 407-422; Guy Legault, *op. cit.*, p. 114.

²⁸⁸ André Beauvais, « Montréal aura son nouveau quartier chinois », *Montréal Matin*, 25 avril 1973.

Les mêmes six opposants se présentent devant les autorités municipales et fédérales comme étant les « porte-paroles » de leur communauté. Cependant, à cette époque, la CCM est divisée sur le plan politique et religieux²⁸⁹. Par conséquent, il n’y a pas d’unité d’action ou de voix cohérente au sein de la CCM. Au contraire, on observe plutôt un sentiment généralisé d’apathie envers l’avenir du « Chinatown »²⁹⁰. Selon Val Morrison, en 1992, les membres de la CCM voient les changements survenus dans le « Chinatown » au cours des vingt dernières années comme étant synonymes de progrès²⁹¹. Dans la plupart des projets, il y a des personnes qui s’opposent et d’autres qui sont en accord. Ici, les journalistes ont suivi avec attention les actions de ces six leaders chinois qui représentent diverses entités, telles que les églises, les associations communautaires, les commerces individuels ou les associations de commerce²⁹².

Premièrement, il y a M. Marcel Wong, fondateur de la compagnie Wong Wing (aliments surgelés) qui représente son industrie qui est menacée d’expropriation²⁹³. À l’époque, Marcel Wong envisage d’acheter un nouveau terrain au coin des rues Ontario et Frontenac, en dehors du « Chinatown », dans le but de construire une annexe à la Wong Wing, laquelle pouvant ainsi conserver pignon sur rue dans le quartier chinois²⁹⁴.

Jack Lee est un homme d’affaires de la CCM et plus largement, un membre important de la communauté chinoise du Canada. Il s’est longtemps impliqué dans l’amélioration de la condition des Chinois au

²⁸⁹ Durant les années 1970, la CCM est déchirée entre les factions pro-Chine et pro-Taïwan, ce qui, selon D. C. Lai, ne lui permet pas de former un front commun pour résister aux projets de rénovation urbaine. De plus, le conflit linguistique anglais-français aliénait davantage la CCM. D. C. Lai, *op. cit.*, p. 150-151.

²⁹⁰ David Chuenyan Lai et Timothy Chiu Man Chan, « Montréal Chinatown 1890 – 2014 », *A Brief Chronology of Chinese Canadians. From Segregation to Integration*. https://www.sfu.ca/chinese-canadian-history/montreal_chinatown_fr.html (12 février 2024).

²⁹¹ Val Morrison, *Beyond physical boundaries. The symbolic construction of Chinatown*, mémoire de M.A. (sociologie), Université Concordia, 1992, p. 93-98.

²⁹² Nous n’avons retrouvé aucun article de journal dans lequel il est mentionné d’un propriétaire ou locataire non-chinois dont le nom apparaît sur la liste du tableau 4.1 ou la liste de Florian Bernard qui s’oppose à la PGF. Cela renforce l’idée de la dépendance de certains éléments chinois avec le « Chinatown ».

²⁹³ Selon l’architecte Gilles Larose, « le principal industriel chinois s’est réinstallé dans l’est dans une usine neuve et est très heureux ». Il s’agit probablement de Marcel Wong. C’est une lecture d’un planificateur qu’il faut regarder avec scepticisme. De plus, Gilles Larose écrit cela plus de 3 ans après que Marcel Wong a reçu l’avis d’expropriation. Bibliothèque et Archives Canada, R11940-5697-8-F, Vol. 433, *Mémoire de l’architecte Gilles Larose à André Ouellet*, 6 janvier 1976, p. 4.

²⁹⁴ Richard Low, « Progress shifting spiritual heart of Chinatown », *The Montreal Star*, 6 août 1974.

Canada²⁹⁵. Bien qu'il soit originaire de Victoria, il réside à Montréal depuis 1969²⁹⁶ où il est actif dans le domaine de la restauration et possède des commerces ainsi que *Lee's association* située près du croisement entre la rue Saint-Urbain et De La Gauchetière²⁹⁷. Cette association, fondée par les membres de la famille Lee, est un « lieu de rencontre » voué à l'aide et au conseil pour les nouveaux arrivants du quartier. En 1977, il co-fondera le Centre uni de la communauté chinoise de Montréal pour unifier la communauté et en deviendra le président fondateur²⁹⁸. Cette organisation vise à être le porte-parole de tous les Chinois de Montréal dans leurs relations avec les gouvernements fédéral, provincial et municipal. Les locaux de son association (*Lee's Association*), situés sur la rue Saint-Urbain, sont touchés par les expropriations proposées par la Ville pour l'élargissement de la rue Saint-Urbain et, également pour la relocalisation des églises du quartier.

Kenneth Cheung, un homme d'affaires influent de la communauté, également fondateur de la *Montreal Chinese Business and Professional Men's Association* (1967 -), une organisation qui représente certains commerces et les marchands chinois, possède des bâtiments et une société immobilière (Mandarin Estates) opérant dans le quartier chinois, mais ses bâtiments ne sont pas affectés par les expropriations²⁹⁹.

Dans le groupe des leaders prenant la parole, il y a aussi trois dirigeants religieux représentant chacun leur communauté : le révérend Paul Chan de l'église chinoise presbytérienne, le curé Thomas Tou de l'église chinoise catholique et Kenneth Ngai de l'église de la Pentecôte. Pour chacun, la mise en œuvre du projet de construction du gouvernement fédéral signifie l'expropriation de leur église, donc la démolition. Spécifions que, tout comme Marcel Wong, leurs bâtiments et terrains seront expropriés par la Couronne (pour le projet fédéral).

²⁹⁵ MEM – Centre des mémoires montréalaises, Visages de notre histoire : portrait de Jack W. Lee, Le journal de Montréal, 23 mai 2021. <https://www.journaldemontreal.com/2021/05/23/visages-de-notre-histoire-portrait-de-jack-w-lee> (5 janvier 2024).

²⁹⁶ Ce n'est donc pas quelqu'un qui avait une longue appartenance au quartier, contrairement aux autres Chinois qui s'opposent.

²⁹⁷ Voir en annexe une photographie de *Lee's association*, une association familiale.

²⁹⁸ Cette organisation a été idéalisée en 1974, mais seulement fondée en 1977. Elle fait construire son centre communautaire en 1981. Archives de Montréal, CA M001 P100-07-D102, Kenneth Cheung, « The Dilemma of Place Guy Favreau and Chinatown », A brief submitted to the Consultative Committee to the Guy-Favreau Complex, 5 mai 1978, Appendix, p. 2.

²⁹⁹ Kenneth Cheung, *op. cit.*, p. 2.

Une semaine après la conférence de presse annonçant le nouveau projet, les chefs religieux et Marcel Wong s'opposent publiquement à la PGF. Les journalistes recueillent leurs témoignages et le « brasse-camarade » commence. Dans un article publié dans le *Montreal Star* du 8 avril 1972, Joseph Hanafin indique que ces derniers s'étaient rassemblés pour discuter du projet et pour établir une stratégie de mobilisation³⁰⁰. Selon Paul Chan, cette rencontre a servi spécifiquement à établir une stratégie de protestation³⁰¹; ils vont également protester par écrit auprès du gouvernement fédéral³⁰². Ils invitent les autorités fédérales à réviser leurs décisions³⁰³. Comment réagissent les autorités fédérale et municipale au tollé médiatique et à la mobilisation de ces résidents? Ils sont réceptifs et entament une discussion. Si le projet est d'abord pensé de façon autoritaire, sa mise en œuvre ne le sera pas finalement. Le 20 avril 1972, les fonctionnaires fédéraux du MTP, Guy Legault et Jacques Guilbault, député fédéral de la circonscription, rencontrent les résidents pour recueillir leurs objections face à la construction du complexe fédéral³⁰⁴. L'importance de cette rencontre ne peut être minimisée, car elle marque le premier pas vers le règlement du conflit entre les représentants chinois et les promoteurs du projet. Elle témoigne également d'un changement progressif dans la politique urbaine, qui intègre peu à peu les acteurs de la société civile dans les processus décisionnels des affaires publiques. Selon la journaliste Lise Blais du journal *La Presse*, M. Marcel Wong, accompagné des trois autres expropriés, a exprimé sa satisfaction à l'égard de cette rencontre, la qualifiant de « très cordiale » et « extrêmement positive »³⁰⁵.

Selon le compte-rendu de la réunion, le gouvernement fédéral explique la procédure d'expropriation et le SUHM s'engage à entreprendre des démarches pour la communauté chinoise³⁰⁶. Qu'est-ce que cela signifie? De 1972 à 1977, et au-delà, les personnes et institutions dont les propriétés sont visées par les projets d'expropriation qu'implique la construction du bâtiment fédéral bénéficient d'une prise en charge particulière de la part du SUHM.

³⁰⁰ Joseph Hanafin, « Chinatown protest emerging », *The Montreal Star*, 8 avril 1972.

³⁰¹ Mary Janigan, « New complex dooms heart and soul of Chinatown », *The Gazette*, 8 avril 1972.

³⁰² Joseph Hanafin, « Skycraper plan worries Chinatown residents », *The Montreal Star*, 30 mars 1972.

³⁰³ J-G. Allard, « Le Père Tou cherche un moyen de sauver sa vieille église », *Le Nouveau Samedi*, 16 avril 1972.

³⁰⁴ Archives de Montréal, CA M001 VM097-02-03-D056, Fonds Urbanisme et habitation, Quartier chinois – 1972-1986, George Steber Jr., Compte-rendu de la réunion tenue au service de l'habitation et de l'urbanisme le 20 avril 1972, « projet- bâtiments fédéraux », 24 avril, p. 1-2.

³⁰⁵ L. Blais, *op. cit.*

³⁰⁶ George Steber Jr., *op. cit.*, p. 2.

Dans un premier temps, en 1973, le SUHM élabore un plan pour la relocalisation des sociétés et institutions chinoises dans le secteur³⁰⁷. Ce plan vise à dégager treize terrains qui sont réservés exclusivement aux Chinois et qui ne sont pas destinés à d'autres entreprises ou locataires non-chinois. Nous examinerons ces aspects plus en détail ultérieurement, mais cette mesure illustre l'engagement concret du SUHM à soutenir la communauté chinoise dans le processus de réaménagement urbain.

Dans un deuxième temps, en juillet 1973, l'objectif de revitalisation de grande envergure est clairement défini par Denys Marchand, chargé de planification au SUHM et délégué architecte pour le projet PGF à partir de juin 1973³⁰⁸. Il affirme que : « le quartier chinois, bouleversé par la réalisation de la Place Guy-Favreau, doit être consolidé »³⁰⁹. Ce commentaire souligne donc la volonté de renforcer et de stabiliser le quartier chinois après les bouleversements causés par le projet de la PGF.

Dans le même document, il est mentionné qu'il faut « développer et encourager les intérêts à caractère chinois »³¹⁰. Dans un autre document, cette fois datant de 1975, on explique que « toute demande en provenance des résidents du quartier chinois, principalement de ceux qui sont déplacés par des projets gouvernementaux, devrait être prise en considération et avoir préséance sur toute autre »³¹¹. Ces documents provenant du SUHM démontrent qu'on veut non seulement conserver le « Chinatown », mais qu'on travaille à son développement. Le gouvernement fédéral, le développeur principal du projet,

³⁰⁷ Treize terrains sont proposés à la communauté chinoise, dont la moitié sont disponibles immédiatement et les autres prochainement. Pour la liste complète des terrains, voir : Archives de Montréal, CA M001 VM097-02-03-D056, Fonds Urbanisme et habitation, Quartier chinois – 1972- 1986, Service de l'habitation et de l'urbanisme, « quartier chinois terrains dégagés », 9 février 1973, Vol. 2.

³⁰⁸ G. Larose, *op. cit.*, p. 3.

³⁰⁹ Archives de Montréal, CA M001 VM097-02-03-D056, Fonds Urbanisme et habitation, Quartier chinois – 1972-1986, Vol. 1, Denys Marchand, « Place Guy-Favreau : Contexte et condition d'aménagement », 6 juillet 1973, p. 2.

³¹⁰ *Ibid.*

³¹¹ Archives de Montréal, CA M001 VM097-02-03-D056, Fonds Urbanisme et habitation, Quartier chinois – 1972-1986, *Lettre de Léo Douville à Denys Marchand*, « Quartier chinois : offres d'achats », 24 janvier 1975, p. 5.

collabore avec le SUHM, dirigé par Guy Legault³¹², afin de relocaliser les entreprises et institutions chinoises qui devront être déplacées par le projet PGF³¹³.

La volonté du gouvernement fédéral et du SUHM de relocaliser les églises à proximité est une grande victoire pour les chefs religieux, mais aussi pour la CCM dans son ensemble. Selon le Père Tou, les églises sont les piliers centraux du « Chinatown », elles sont des lieux de rassemblement culturel et social pour les membres de la CCM, assurant ainsi la seule continuité d'une vie culturelle chinoise dans le secteur³¹⁴. Selon le Père Tou, le quartier est maintenant davantage un centre d'affaires où les membres de la CCM se rendent la fin de semaine, plutôt qu'un secteur résidentiel³¹⁵. Par conséquent, les Chinois auraient quitté volontairement le secteur dans les années 1950-1960 pour s'établir dans d'autres régions de la ville au fur et à mesure qu'ils devenaient plus prospères³¹⁶. Une enquête menée par le journaliste Germain Tardif du journal *La Presse* révèle qu'il ne resterait qu'une centaine de résidents dans le « Chinatown » en 1974³¹⁷. Durant la rencontre du 20 avril 1972, il est mentionné que 500 Chinois travaillent dans le « Chinatown » dont 100 sont aussi des résidents³¹⁸. Cela indique que le déclin du centre-ville affecte également la population chinoise et l'enclave ethnique, confirmant ainsi les changements démographiques et socio-économiques observés dans le quartier. En somme, selon le Père Tou, si les églises venaient à disparaître, cela marquerait la fin du « Chinatown ». Relocaliser des églises à proximité serait donc synonyme de consolidation des principaux éléments de la culture chinoise et de préservation d'une présence chinoise distinctive dans le quartier.

³¹² Guy Legault était connu du gouvernement fédéral avant l'annonce de PGF. Durant la Crise d'Octobre, le gouvernement fédéral lui fit l'offre de diriger à titre de sous-ministre le nouveau ministère des Affaires urbaines et régionales à Ottawa, une offre qu'il refusa afin de continuer son travail sur l'habitation à Montréal. G. Legault, *op. cit.*, p. 201-202.

³¹³ Archives de Montréal, CA M001 VM097-02-03-D056, Fonds Urbanisme et habitation, Quartier chinois – 1972-1986, *Lettre de Pierre Bourgeau à Jacques Fillion*, 9 février 1973, p. 1.

³¹⁴ Son enquête appuie les propos du Père Tou, que les Chinois sont partis de leur propre gré au cours des décennies précédentes, au fur et à mesure que leurs revenus devenaient plus substantiels pour aller se loger dans des habitations plus modernes. De plus, Germain Tardif confirme l'idée que le « quartier chinois » est un lieu de réunion et de rencontre et non un lieu résidentiel. Voir : G. Tardif, *op. cit.* ; J. Forget, *op. cit.*

³¹⁵ Jacques Forget, « La mort du Quartier chinois », *Dimanche Matin*, 10 décembre 1972.

³¹⁶ *Ibid.*

³¹⁷ Germain Tardif, « La Place Guy-Favreau: un danger pour la communauté chinoise, non pour le quartier », *La Presse*, 27 mars 1974.

³¹⁸ Archives de Montréal, G. Steber Jr., *op. cit.* p. 2.

Si la collaboration entre la CCM et les autorités fédérale et municipale débute le 20 avril 1972 lors de la rencontre, cela ne doit pas occulter les efforts préalables des dirigeants religieux afin de se faire entendre. En effet, dans les semaines précédentes, ils ont activement communiqué avec les médias pour souligner l'importance cruciale de préserver les églises. Par exemple, dans un article du 8 avril 1972, Paul Chan insiste sur le fait que les églises jouent le rôle social vital, puisqu' « elles sont le seul pont entre les Chinois et la culture canadienne »³¹⁹. Dans le *Montreal Star*, il souligne que chacune des églises opère des écoles où les enfants apprennent le chinois et où leur culture ancestrale peut ainsi être préservée. De plus, il mentionne que ces églises enseignent également le français et l'anglais aux adultes³²⁰.

D'autre part, Kenneth Ngai indique que les « membres viennent toujours aux églises avec leurs troubles plutôt qu'à la police ou bien au gouvernement »³²¹. Interrogé par le journaliste Richard Low sur l'impact de la disparition des églises dans le quartier, il répond que « chaque année on s'occupe de toutes sortes de problèmes, difficulté de la langue, l'immigration et des problèmes économiques, problèmes familiaux, et nous en aller ailleurs ne nous fera certainement pas du bien³²² ».

Était-ce stratégique de la part de Paul Chan et Kenneth Ngai de présenter les églises de cette façon? Certainement. En mettant en avant le rôle social et intégrateur des églises dans la communauté chinoise, ils ont démontré leur importance en tant que lieux d'interaction sociale et d'intégration à la société d'accueil. Ces églises offrent aux Chinois la possibilité d'apprendre davantage sur la culture canadienne et de mieux s'insérer dans la société locale. Selon Kenneth Cheung, la CCM a traditionnellement eu des contacts limités avec le monde extérieur, en partie en raison du racisme et des préjugés rencontrés, ce qui a conduit les Chinois à se replier sur leur enclave ethnique pour y trouver du soutien, du confort et une continuité culturelle³²³. Dans cette optique, les églises jouent un rôle crucial en tant que lieux utiles pour les autorités, qu'il ne faut pas négliger ni détruire. Notons également que les chefs religieux, en étant en première ligne, maîtrisent bien le français et l'anglais. Cette compétence linguistique leur permet de mieux négocier avec les autorités et témoigne de leur volonté de s'intégrer à la société d'accueil, renforçant ainsi

³¹⁹ M. Janigan, *op. cit.*

³²⁰ J. Hanapin, *op. cit.* ; S.A. « Le coeur et l'âme du quartier chinois menacés de disparition », *Dimanche Matin*, 9 avril 1972.

³²¹ R. Low, *op. cit.*

³²² *Ibid.*

³²³ Kenneth Cheung, *op. cit.*, p. 3.

leur position dans les discussions et leur capacité à représenter efficacement les intérêts de la communauté chinoise.

La revitalisation du « Chinatown » ne se limite pas à la simple relocalisation des églises. Guy Legault, en tant que directeur du SUHM, est responsable du programme de restauration de logement et de la revitalisation des quartiers anciens. Lors des discussions avec les personnes et institutions dont les propriétés sont visées par les expropriations, une autre motivation est partagée avec le SUHM : transformer le « Chinatown » en un lieu de résidence pour les membres de la CCM. Avec les projets d'expropriations vient la proposition de développer à proximité de celles-ci plusieurs projets de logements destinés aux familles chinoises. Notons que cette initiative ne vise pas seulement à reloger les familles expropriées (une vingtaine de logements); plus d'une centaine de logements sont prévus au total. Avant de présenter ces projets d'habitations et d'examiner le cas spécifique des six résidents concernés, dont certains mettent de l'avant ces projets d'habitations, revenons quelques instants sur le contexte dans lequel opère le SUHM.

Celui-ci travaille notamment à restaurer le logement à Montréal, comme son titre le dit, et ses ressources financières sont souvent limitées³²⁴. Depuis 1959, le Service d'urbanisme entreprend de faire des travaux d'élargissement de rues et de démolition de vieux bâtiments dans le quartier Saint-Laurent (phase IV) mais c'est seulement au début des années 1970 que le conseil initie ses travaux³²⁵. Par exemple, il est décidé d'élargir la rue Saint-Urbain et de réaménager ses abords³²⁶. La Ville possède plusieurs bâtiments et terrains dans le secteur du « Chinatown », ce qui lui donne une grande liberté dans l'aménagement³²⁷.

Aussi, puisque la Ville est propriétaire de presque tous les lots aux abords de la rue Saint-Urbain, c'est un des lieux désignés pour la relocalisation des églises et les projets d'habitations de la communauté

³²⁴ La Ville n'a aucun pouvoir pour prévenir la démolition des bâtiments patrimoniaux. Le Service d'urbanisme et de l'habitation sont limité par ce que la charte de la Ville leur permet de faire. G. Legault, *op. cit.*, p. 20.

³²⁵ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001). 1833-2001., Décision du conseil de ville et du comité exécutif : 4^e série (1961-1974), CA M001 VM001-04-1-D180, Index : Quartier chinois, 1961-1974.

³²⁶ *Ibid.*

³²⁷ La Ville est propriétaire de bâtiments qui hébergent des commerces chinois situés sur la rue De La Gauchetière, entre Saint-Urbain et Clark, ainsi que de nombreux terrains de stationnement, d'une cour de voirie, d'un parc (de la Pagode), et d'un grand terrain du côté sud de la rue De La Gauchetière, entre la rue Jeanne Mance et Saint-Urbain, en face de la future PGF. Voir : W. Wardell, *op. cit.* ; Archives de Montréal, P100-01-2-D006, Francine Gazaille, *Réaménagement du Quartier chinois*, 10 juin 1979, p. 11- 13.

chinoise³²⁸. Dans les journaux, Guy Legault mentionne que cette stratégie s'inscrit dans les plans d'aménagement adoptés au conseil de Ville et que, pour le réaménagement de la rue Saint-Urbain en particulier, cela va permettre « de récupérer dans l'est ce que le quartier chinois perd dans l'ouest »³²⁹. Dans les plans N U-60 Saint-Laurent et N U-63 Saint-Laurent qui visent le réaménagement des abords de la rue Saint-Urbain (élargissement à 80 pieds, entre les rues De La Gauchetière et Vitré), cela implique des expropriations de terrains et bâtiments³³⁰.

Certains bâtiments seront expropriés sur la rue Saint-Urbain pour créer l'espace nécessaire, et une entente est conclue avec la Ville à cet effet. Par exemple, les lots appartenant à la compagnie Intercontrol Canada Limited et à M. Dezso Gyorgy seront expropriés pour la somme de 300 000\$ le 11 juillet 1975³³¹.

³²⁸ Dans l'ensemble, le Service d'urbanisme propose six parcelles sur la rue Saint-Urbain aux personnes expropriées d'origine chinoise, dont la Ville est propriétaire. Ces parcelles comprennent un terrain situé au coin nord-est de Vitré/Saint-Urbain, un autre au coin nord-ouest de Vitré/Saint-Urbain, une cour de voirie, un stationnement municipal sur la rue Saint-Urbain, un terrain situé presque au coin nord-est de Saint-Urbain/De La Gauchetière (parc de la pagode), et une parcelle à l'intersection de Saint-Urbain/Dorchester. Voir : Archives de Montréal, CA M001 VM097-02-03-D056, Fonds Urbanisme et habitation, Quartier chinois – 1972- 1986, Service de l'habitation et de l'urbanisme, « quartier chinois terrains dégagés », Vol. 2, 9 février 1973.

³²⁹ Guy Tardif, « Reprendre dans l'est ce qui est perdu dans l'ouest », *La Presse*, 27 mars 1974.

³³⁰ Archives de Montréal, CA M001 VM097-02-03-D056, *Certification des fonds disponibles par le directeur des finances aux membres du comité exécutifs de la ville de Montréal*, 25 novembre 1975 ; *Plan NU-63 Saint-Laurent*, 31 octobre 1973.

³³¹ Archives de Montréal, CA M001 VM097-02-03-D056, Gérard Niding, *Projet d'acte par lequel la Ville acquiert les lots 645 et 646*, 26 novembre 1975.

Cependant, Jack Lee, dont une partie du bureau de son association sur la rue Saint-Urbain est visée par les expropriations à cet effet, ne conclut aucune entente avec la Ville³³².

Dans un deuxième temps, on met en avant le plan N I- 1, qui vise à homologuer les abords de l'allée Isaac (entre De La Gauchetière et Vitré) pour une meilleure configuration routière, ainsi que le prolongement de certains terrains situés au nord-ouest de la rue de Vitré entre les rues Saint-Urbain et Clark³³³. Dix ans plus tard, le SUHM lance la phase IV de l'étude initiée en 1959, dans le but de créer un quartier chinois moderne malgré les complexités et difficultés de la tâche.

Pour la communauté catholique chinoise, un projet à multiples vocations est proposé un an après l'annonce de la PGF. Le comité pour la conservation du quartier chinois, présidé par Marcel Wong avec la coopération de la Ville de Montréal et du Père Tou de l'Église catholique chinoise située sur la rue De La Gauchetière, propose de construire un ensemble immobilier³³⁴. Selon un article de *La Presse* daté du 21 avril 1973, ce complexe regrouperait dans un même ensemble un condominium, une école, un stationnement, des commerces, des salles de conférence, des locaux communautaires, l'Église catholique et ses services connexes³³⁵. La vision est donc d'intégrer diverses fonctions et services au sein d'un même

³³² La situation de Jack Lee illustre la complexité extrême associée au réaménagement du « Chinatown ». L'association de Lee est située près de l'angle sud-est de l'intersection De La Gauchetière et Saint-Urbain, avec un autre bâtiment (un tailleur et un magasin de souvenirs) intercalé entre son association et le coin de la rue. Une portion de son bâtiment est expropriée afin d'élargir la rue Saint-Urbain à 80 pieds de largeur, afin de remédier au problème de congestion routière accentué par l'étroitesse de la rue. Ce site est également sélectionné pour la relocalisation des églises et divers projets d'habitation. En juin 1977, alors que l'association de Lee est en cours d'expropriation, Lee adresse une lettre à Pierre Elliot Trudeau, exprimant notamment l'insoutenable du problème de congestion routière. Entre 1980 et 1981, il mobilise les résidents contre le projet d'élargissement de la rue Saint-Urbain et rassemble 2 000 signatures pour une pétition. Bien que le bâtiment à l'ouest de l'association de Lee soit démoli, le sien est préservé. En 1983, la Place du Quartier, un condominium, est construite sur la rue Saint-Urbain, entre Dorchester et De La Gauchetière, sur un terrain réaménagé dans la cadre de l'élargissement de la rue Saint-Urbain. En 2018, Jack Lee réside à l'adresse personnelle... de la Place du Quartier. Pour l'opinion de Jack Lee sur la congestion routière, voir : Bibliothèque et Archives Canada, R11940-4720-5-F, Vol. 418, *Lettre de Jack Lee à Pierre Elliot Trudeau*, 8 juin 1977. Pour un plan des bâtiments expropriés sur la rue Saint-Urbain, voir : Francine Gazaille, *op. cit.*, p. 11-13. Pour plus de détails sur la mobilisation de Jack Lee contre l'élargissement de la rue Saint-Urbain, voir : D. C. Lai, *op. cit.*, p. 150-151.

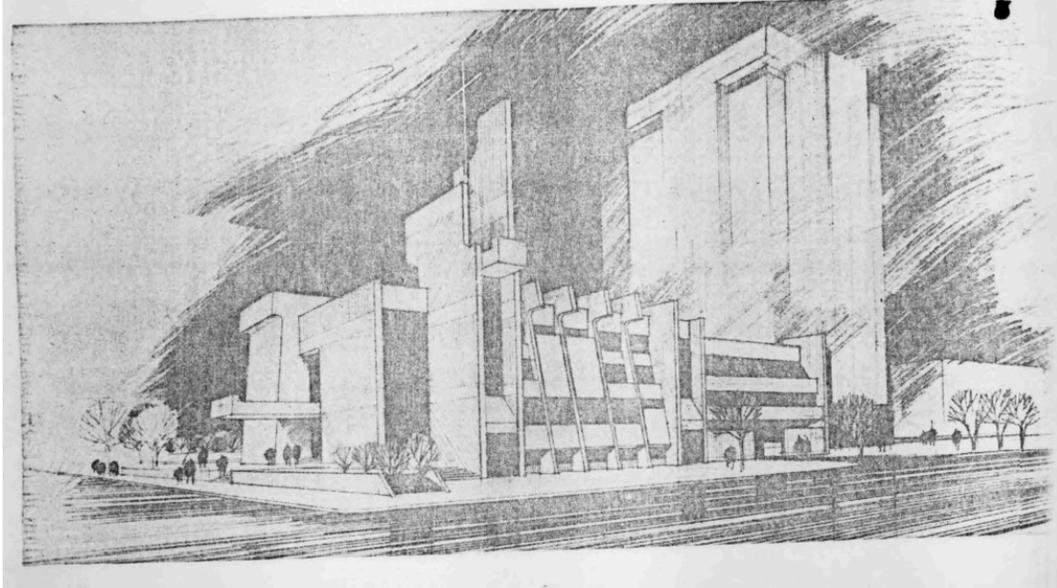
³³³ Archives de Montréal, CA M001 VM097-02-03-D056, Fonds Urbanisme et habitation, Quartier chinois – 1972-1986, Maurice Olivier, Plan N I – 1 Saint-Laurent, 8 novembre 1973.

³³⁴ Archives de Montréal, CA M001 VM097-02-03-D056, Fonds Urbanisme et habitation, Quartier chinois – 1972-1986, *Lettre de Thomas Tou à Pierre Bourgeault*, 23 mars 1973, p. 1.

³³⁵ Jean-Paul Soulie, « La communauté catholique chinoise s'installera dans un complexe immobilier de \$2 millions », *La Presse*, 21 avril 1973.

lieu, créant ainsi un centre multifonctionnel pour répondre aux besoins de la communauté chinoise et du quartier en général. La figure 3.2 ci-dessous montre une esquisse du projet.

Figure 3.3 Architecture du complexe immobilier multi vocationnel du Père Tou, 1973



Source : J-P. Soulie, *op.cit.*

Cet ensemble, que l'on propose d'être situé sur la rue Vitré en face du métro Place d'Armes, au coin de la rue Saint-Urbain, a pour objectif de revitaliser le « Chinatown » en préservant son identité sociale et même en l'encourageant en y attirant des nouveaux résidents chinois dans le secteur. Le projet prévoit le déménagement de l'Église catholique chinoise ainsi que de tous ses services communautaires, tout en intégrant des logements dans le même bâtiment.

Le Père Tou explique que « le plan choisi présente des avantages pratiques certes, mais il a surtout un caractère architectural qui rappelle la tradition chinoise, sans pour cela être en opposition avec les grands de Place Desjardins, de Place Guy-Favreau et de Place des Arts³³⁶ ». Cette remarque montre que le Père Tou se positionne en tant que collaborateur acceptant la modernisation du « Chinatown » et la construction de la PGF. Il devient ainsi le premier représentant chinois à donner son accord pour la réalisation d'un tel plan. Le journaliste Jean-Paul Soulié remarque que le financement du nouveau

³³⁶ J-P. Soulie, *op.cit.*

complexe sera assuré par la compensation offerte, l'achat de logements par les familles concernées et grâce à la collaboration avec la Ville. En avril 1973, cinquante familles ont déjà fait une demande pour la partie habitation³³⁷.

Cependant, ce projet en partenariat n'est pas sans complications. Dès décembre 1973, le Père Tou envoie une lettre au maire Jean Drapeau dans laquelle il exprime son inquiétude concernant les difficultés de la collaboration avec la Ville et l'acquisition des nouveaux terrains³³⁸. Dix jours plus tard, le maire Jean Drapeau répond au Père Tou et lui assure « que nous apporterons avec le concours de nos services municipaux, la meilleure collaboration possible au maintien du quartier chinois de Montréal »³³⁹.

Toutefois, la collaboration n'est pas parfaite. Premièrement, la Ville privilégie la méthode par bail emphytéotique³⁴⁰, comme elle le fait avec certains commerces chinois sur la rue De La Gauchetière, c'est-à-dire, Jade Garden Café, New Lotus Café, Yee Fung, et les propriétaires Jack Wong, Peter Wong et Yum Yip Wong³⁴¹. Cependant, le Père Tou, comme les autres chefs d'église le feront, insiste pour acheter les propriétés et refuse que les bâtiments spirituels soient établis sur des terrains loués³⁴². De plus, la Ville donne la priorité à la relocalisation de l'église catholique ainsi que pour les deux autres congrégations dans un emplacement spécifique, notamment la rue Saint-Urbain et Vitré, où des réaménagements de rue sont prévus. Cependant, le Père Tou, tout comme les autres dirigeants religieux, trouve que les terrains

³³⁷ J-P. Soulie, *op.cit.*

³³⁸ Archives de la ville de Montréal, CA M001 P100-01-2-D006, *Lettre de Thomas Tou à Jean Drapeau*, 4 décembre 1973.

³³⁹ Archives de la ville de Montréal, CA M001 P100-01-2-D006, *Lettre de Jean Drapeau à Thomas Tou*, 14 décembre 1973.

³⁴⁰ Un bail emphytéotique est un contrat par lequel le propriétaire (la Ville) d'un immeuble ou terrain le cède pour une période de temps à un locataire. Un loyer mensuel est perçu. L'argument de Guy Legault se résumait à dire qu'en louant le terrain ou l'immeuble, les chefs religieux pourraient investir la majorité de leur compensation monétaire dans la construction d'un bâtiment, donc serait plus économique. L'argument des chefs religieux était que le terrain après les 63 ans (date suggérée pour le bail) ne leur appartient pas. Pour plus de détails sur les discussions sur les baux emphytéotique entre le Père Tou et Guy Legault, voir : Guy Tardif, « Reprendre dans l'Est-ce qui est perdu dans l'Ouest », *La Presse*, 27 mars 1974.

³⁴¹ En 1970, la Ville de Montréal est propriétaire de plusieurs commerces chinois du côté nord de la rue De La Gauchetière entre la rue Saint-Urbain et Clark. C'est le lieu désigné par Jean Drapeau comme étant le futur *Chinatown*. Elle procède déjà par bail emphytéotique avec les locataires, dont parmi eux : Yee Fung Co., Jack Wong, Peter Wong et Yum Yip Wong, Jade Garden Café Inc. et New Lotus Café Inc, Voir : Archives de Montréal, CA M001 VM001-04-1-D180, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001) – 1833-2001, Décisions du conseil de ville et du comité exécutif : 4^e série (1961-1974), Index : Quartier chinois, 1970.

³⁴² *Ibid.*

sont trop coûteux à cet endroit, cela évidemment dans la perspective où ils puissent en devenir propriétaires comme ils le souhaitent³⁴³.

Avec la construction de Place Desjardins et la spéculation foncière déjà présente dans ce secteur³⁴⁴, le prix des terrains est élevé par rapport au reste de la ville. Par conséquent, il existe une incertitude quant au montant de la compensation perçue par l'expropriation et à l'endroit de la relocalisation³⁴⁵. Cette situation ajoute une complication supplémentaire aux négociations en cours, les futurs expropriés espérant eux-aussi profiter de la hausse des valeurs foncières.

La propriété sous la gestion du Père Tou a été expropriée par la Couronne le 6 octobre 1972, mais ce n'est qu'en 1976 que le gouvernement fédéral accordait à l'*Administration archiépiscopale catholique de Montréal* la somme de 904 625 dollars à titre d'indemnité³⁴⁶. Cette compensation a été versée après avoir permis au Père Tou d'occuper l'Église et son presbytère même après expropriation, cela bien évidemment avant la démolition³⁴⁷. Ayant finalement reçu la compensation monétaire, le Père Tou a officiellement présenté son projet de construction d'habitations résidentielles à la Ville la même année, en 1976³⁴⁸. Il réalisera son projet d'habitation Bo Ai Lou et son centre catholique de la communauté chinoise à l'angle Vitré et Saint-Urbain plusieurs années plus tard, en 1982³⁴⁹.

Quant au Père Kenneth Ngai, il est également exproprié au mois d'octobre 1972. Celui-ci négocie avec la Ville pour la relocalisation de l'église pentecôtiste, située au 177 rue De La Gauchetière Ouest, dans le but

³⁴³ William Wardwell, « Spectacular new city core rising », *The Montreal Star*, 8 septembre 1973.

³⁴⁴ J. Cha, *op. cit.*, p. 67.

³⁴⁵ W. Wardwell, *op. cit.*

³⁴⁶ Bibliothèque et Archives Canada, R11940-3900-2-F, Vol. 419, Conseil du trésor, *Location de propriété et contribution financière*, 2 septembre 1980.

³⁴⁷ Aucun bail n'a été signé entre la Mission catholique chinoise et la Couronne, de même qu'avec la Chang Wah Noodle et Wno Kwei Chuen (une femme qui occupait un local au 185-187 rue De La Gauchetière). En 1979, la Ville demande au gouvernement fédéral de payer les taxes de ces résidents avant d'accepter certaines facettes du projet Guy-Favreau. Voir : Bibliothèque et Archives Canada, R188, RG13, Dossier 29418, Boîte : 1, Fonds Dossiers de droit immobilier du bureau régional de Montréal, Complexe Guy-Favreau, *Lettre de Paul Kost à Fernand Denis*, 30 juillet 1979 ; Bibliothèque et Archives Canada, R188, RG13, Dossier 29418, Boîte : 1, Fonds Dossiers de droit immobilier du bureau régional de Montréal, Complexe Guy-Favreau, *Lettre de Bernard Lavigne à Maurice D. Perrault*, « Nouvelle subdivision Complexe Guy-Favreau », 13 novembre 1979, p. 1-4.

³⁴⁸ Archives de Montréal, CA M001 VM074-3-D017, Michel Laville, *Lettre à Guy Legault*, « sans objet », 5 janvier 1978.

³⁴⁹ D. C. Lai, *op. cit.*, p. 150.

de réaliser un projet de logements sociaux pour les membres de la CCM. Selon un article publié le 6 août 1974 dans *The Montreal Star*, l'église pentecôtiste acquiert un terrain au coin De La Gauchetière et de Bullion pour la somme de 110 000 dollars avec les 126 000 dollars reçus en compensation du gouvernement fédéral³⁵⁰. Remarquons que la compensation est moindre que celle reçue par les catholiques, car le bâtiment exproprié est beaucoup plus petit en comparaison avec l'Église catholique chinoise et son presbytère.

L'endroit choisi pour la relocalisation de l'église pentecôtiste est à l'est du boulevard Saint-Laurent, où les coûts des terrains sont moins élevés³⁵¹. Le projet d'habitation soutenu par le Père Ngai visait notamment à répondre au portrait démographique des membres de sa communauté religieuse, qui étaient majoritairement âgés. Kenneth Ngai soumet donc une demande pour un projet de cinquante logements destinés aux personnes âgées³⁵².

Il est important de noter que la construction de HLM de type pour personnes âgées était un objectif du plan directeur du Service de l'habitation³⁵³. Les ménages dans le besoin ont priorité d'accès aux logements à loyer modique de leur quartier. Le lieu choisi pour ce projet était une parcelle du stationnement appartenant à la Ville, située à l'angle sud-est du coin de la rue St-Dominique et de la rue De La Gauchetière³⁵⁴. L'église pentecôtiste et le projet d'habitations se retrouvent côte à côte (sur la rue De La Gauchetière, entre De Bullion et St-Dominique). La solution reste la même que pour les catholiques : utiliser la somme des compensations offertes par le gouvernement fédéral pour démarrer le projet d'habitation et l'achat de terrain³⁵⁵. Un fonds de démarrage de 10 000 dollars a été fait en date du 26 décembre 1974 et un prêt de 1,2 à 1,3 million de dollars est envisagé, conformément à l'article 15 (1) de

³⁵⁰ R. Low, *op. cit.*

³⁵¹ Archives de Montréal, CA M001 VM097-02-03-D056, Fonds Urbanisme et habitation, Quartier chinois – 1972-1986, *Lettre de Léo Douville à Denys Marchand*, « Quartier chinois offres d'achat », 24 janvier 1975, p. 3.

³⁵² Bibliothèque et Archives Canada, R11940-4720-5-F, Société centrale d'hypothèque et de logement, *Mémoire adressé à Marcel Vienneau de D.K. Stilborn*, Vol. 418, 19 juillet 1977.

³⁵³ G. Legault. *op. cit.*, p. 118.

³⁵⁴ Il est à souligner que ce terrain avait été promis au Gîte Saint-Laurent ou à la Résidence Bonaventure quelques années auparavant, et que Guy Legault a demandé à Jean Louis Sauvé, secrétaire administratif de la Ville, de rendre ce terrain disponible pour les expropriés chinois en 1973. Archives de Montréal, CA M001 VM097-02-03-D056, Fonds Urbanisme et habitation, Quartier chinois – 1972- 1986, *Lettre de Guy Legault à Jean-Louis Sauvé*, « Quartier Chinois », Vol. 2, 13 avril 1973.

³⁵⁵ Bibliothèque et Archives Canada , *Mémoire adressé à Marcel Vienneau de D.K. Stilborn*, *op.cit.*

la Loi nationale sur l'habitation, qui permettrait cette subvention³⁵⁶. Ce projet d'habitation à loyer modique se réalisera plusieurs années plus tard en 1983 et prendra le nom de Wah Yen Tai Lou³⁵⁷. Quant à l'église pentecôtiste, elle sera construite sur le même site acquis au coin de la rue De Bullion et de la rue De La Gauchetière.

Pour les négociations pour la relocalisation de l'église presbytérienne dirigée par Paul Chan (également exproprié en octobre 1972), celles-ci se poursuivent jusqu'en 1977³⁵⁸. En mai 1974, Paul Chan fait une offre d'achat afin d'acquérir une partie du terrain à l'angle sud-est des rues De La Gauchetière et Saint-Dominique, le même que Kenneth Ngai vise³⁵⁹. Une esquisse préliminaire montre un projet de bâtiment de trois étages et d'un sous-sol, portant le nom de « New Chinese Presbyterian Church and Community Center »³⁶⁰.

Tout comme Kenneth Ngai, l'église presbytérienne existante est de petite taille comparativement à l'église catholique, ce qui entraîne une compensation moindre. Le gouvernement fédéral offre une compensation de 200 000 dollars pour l'église expropriée³⁶¹. Cependant, elle venait d'être rénovée pour un coût de 80 000 dollars³⁶². Il semble que les finances de la communauté étaient serrées pour Paul Chan, ce qui pourrait expliquer sa préférence pour l'achat d'une propriété à l'extérieur du « Chinatown » (moins chère) plutôt que de louer à la Ville, d'autant plus qu'il prévoyait s'établir à l'extérieur du secteur, au 5560 Hutchinson près d'Outremont. À l'été 1977, il utilise l'argent provenant d'Ottawa pour acheter la McGregor Memorial Church à Outremont et y transfère son église³⁶³.

³⁵⁶ Bibliothèque et Archives Canada, *Mémoire adressé à Marcel Vienneau de D.K. Stilborn, op.cit.*

³⁵⁷ D. C. Lai, *op. cit.*, p. 150.

³⁵⁸ Archives de Montréal, CA M001 VM074-3-D017, Service des Immeubles, Roland Garand, « Lettre explicative », 12 juillet 1977.

³⁵⁹ Archives de Montréal, CA M001 VM097-02-03-D056, Fonds Urbanisme et habitation, Quartier chinois – 1972-1986, *Lettre de Léo Douville à Denys Marchand*, « Quartier chinois offres d'achat », 24 janvier 1975, p. 1.

³⁶⁰ *Ibid.*, p. 2.

³⁶¹ *Ibid.*

³⁶² M. Janigan, *op. cit.*

³⁶³ David Mullington, « Chinatown institution. Church moves on », *The Montreal Star*, 18 juin 1977.

Outre les expropriés, il y a aussi des acteurs du milieu qui sont omniprésents, dont les hommes d'affaires Jack Lee³⁶⁴ et Kenneth Cheung. Ils ne reçoivent aucune compensation monétaire du gouvernement fédéral, car leurs propriétés ne sont pas expropriées dans le cadre du projet PGF. Une correspondance entre le MTP et Kenneth Cheung indique que celui-ci a rencontré un représentant du ministère le 29 mai 1973 pour exprimer son intérêt à créer un centre communautaire chinois³⁶⁵. Suite à cette rencontre, Kenneth Cheung transmet alors une lettre de remerciement au MTP pour son soutien envers la CCM, tout en disant espérer recevoir une réponse favorable à sa demande de fonds pour la création d'un centre communautaire pour les Chinois de Montréal³⁶⁶. En réponse, M. Martin du ministère des Travaux publics déclare dans une lettre datée du 15 juillet 1973 qu'aucune aide financière ne peut lui être accordée personnellement puisqu'il n'a « aucun intérêt dans les terrains expropriés »³⁶⁷. Il oriente plutôt Cheung vers le « programme d'initiative locale » afin de recevoir potentiellement des subventions.

Par ailleurs, nous savons aussi que Jack Lee et d'autres commerçants travaillent à la création du CUCCM à partir de 1974³⁶⁸. Ce dernier sera incorporé le 3 mai 1977³⁶⁹. Après cette date, l'attitude du gouvernement fédéral envers Kenneth Cheung semble avoir évolué, comme en témoigne le geste de louer le bâtiment situé au 211 rue De La Gauchetière, qui était le presbytère des catholiques, au CUCCM pour la somme symbolique d'un dollar³⁷⁰. Cette action permet à l'association, dirigée par Kenneth Cheung

³⁶⁴ La présence de Jack Lee se manifeste surtout à partir de 1977. Par exemple, à partir d'octobre 1977, Jack Lee, devenu président du Centre Uni de la Communauté Chinoise de Montréal, écrit plusieurs fois aux planificateurs pour les remercier de leurs efforts pour la conservation du « Chinatown ». Voir : Bibliothèque et Archives Canada, R11940-4720-5-F, Vol. 418, *Lettre de Jack Lee à André Ouellet*, 29 octobre 1977 et *Lettre de Jack Lee à André Ouellet*, 15 décembre 1977. Par ailleurs, dans une entrevue avec le *Journal de Montréal* en mai 2021, Jack Lee soutient que « Si je n'étais pas intervenu ils auraient construit un complexe (Guy-Favreau) bien plus vaste, et tout le monde (dans le Quartier chinois) serait parti ». Cela suggère qu'il était présent lors de la période de discussion, avant la décision de modifier le projet en juillet 1977. Il s'agit toutefois d'un témoignage plusieurs années après les événements qui pourrait certainement être exagéré et filtré par les biais cognitifs habituels. Il se peut aussi que Jack Lee parle de son refus d'être exproprié durant la décennie 1970. Centre des Mémoires montréalaises, *op. cit.*

³⁶⁵ Archives de la ville de Montréal, CA M001 VM074-3-D017, *Lettre de Kenneth Cheung à L. Martin*, 30 mai 1973.

³⁶⁶ *Ibid.*

³⁶⁷ Archives de la ville de Montréal, CA M001 VM074-3-D017, *Lettre de L. Martin à Kenneth Chung*, 15 juillet 1973.

³⁶⁸ Archives de Montréal, CA M001 P100-07-D102, Kenneth Cheung, « The Dilemma of Place Guy Favreau and Chinatown », A brief submitted to the Consultative Committee to the Guy-Favreau Complex, 5 mai 1978, Appendix, p. 2.

³⁶⁹ Bibliothèque et archives du Canada, R11940-4720-5-F, Gouvernement du Québec, *Lettres patentes – Le Centre Uni de la Communauté Chinoise de Montréal*, Vol. 419, 3, 20 juillet 1977.

³⁷⁰ Pour plus d'informations, voir Dong Yan, 记满地可华人联合总会 40 年历程 (Les 40 ans d'histoire de l'Association chinoise de Montréal) 满地可华人联合总会 (Montreal Chinese Community United Center/Le centre uni de la

et Jack Lee, d'aménager ses locaux dans ce bâtiment. Il est intéressant de noter que cela survient après que le gouvernement fédéral ait versé une compensation financière aux catholiques pour qu'ils quittent les lieux. Cette initiative vise à permettre à la CCM et à ses membres de bénéficier d'un centre communautaire, dont l'organisation faîtière avait pour but de regrouper tous les autres groupes dissidents du « Chinatown »³⁷¹.

Avant juillet 1977, plusieurs plans faits par le SUHM de la ville ont été proposés pour revitaliser le secteur, en plus de la relocalisation des églises et les projets d'habitations. Par exemple, en septembre 1973, la Ville a promis de donner le premier choix aux Chinois pour l'espace commercial réservé dans la portion sud de la PGF³⁷². C'était le premier signe d'intégration du milieu social environnant dans le bâtiment lui-même. De plus, selon un article publié dans *La Presse* le 27 mars 1974, la Ville prévoyait de déplacer une cour de voirie dans le quadrilatère formé par les rues Clark, Saint-Urbain, Dorchester et De La Gauchetière, afin de libérer le terrain pour créer une allée piétonne dans le quartier chinois³⁷³. Des plans (malheureusement introuvables) sont aussi en cours pour aménager une autre « promenade » entre les rues De La Gauchetière et Vitré, entre Saint-Urbain et Clark³⁷⁴. Ainsi, la revitalisation du « Chinatown » a commencée avec le réaménagement de son environnement immédiat.

Notre analyse suggère que loin de disparaître, le « Chinatown » se consolide et revitalise dans la mouvance du projet PGF. Des représentants d'institutions et acteurs du milieu collaborent avec le SUHM pour discuter de ses changements, démontrant ainsi que le projet n'est pas imposé de façon autoritaire. Le gouvernement fédéral et la Ville partagent la même préoccupation que la CCM : préserver l'identité sociale du « Chinatown ». Étant donné que les Chinois sont les seuls à rester dans le quartier Saint-Laurent, les projets d'habitations adoptent une dimension propre à la culture chinoise. Contrairement à certains auteurs qui font débiter la revitalisation du « Chinatown » dans les années 1980³⁷⁵, lors de la construction

communauté chinoise de Montréal), 12 août 2017. https://www.mccuc.ca/mccuc_president_18_interview_ch/ (14 mars 2024).

³⁷¹ D. C. Lai, *op. cit.*, p. 151.

³⁷² W. Wardwell, *op. cit.* Rappelons que dans le projet original créé par la firme d'architectes Larose, Laliberté et Petrucci, il y a une portion du bâtiment situé au rez-de-chaussé réservé à des magasins. G. Larose, *op. cit.*, p. 1.

³⁷³ Germain Tardif, « Dragon à trois têtes », *La Presse*, 27 mars 1974.

³⁷⁴ *Ibid.*

³⁷⁵ Pour ces auteurs, la revitalisation du « Chinatown » débute lorsque les bâtiments ont fini d'être construits et sont inaugurés. La phase de planification (contexte) est ignorée. D. C. Lai, *op. cit.* p. 150 ; J. Cha, *loc. cit.* p. 11.

des projets résidentiels, notre analyse démontre qu'elle commence bien avant cette période. Ainsi, la PGF permet d'initier la consolidation du secteur « Chinatown ».

3.3 Lutte pour le projet (1975-1976)

Dans cette section, nous examinerons les réactions d'autres acteurs gouvernementaux (politiciens municipaux et fédéraux), qui, suivant la présentation des maquettes officielles de la PGF à Ottawa le 25 novembre 1975, rejettent ce mégaprojet. Le 25 novembre 1975, quinze politiciens issus de la région de Montréal et de différents paliers de gouvernement ont assisté au dévoilement des maquettes de la PGF à Ottawa (figure 3.4).

Figure 3.4 Maquette du projet de la Place Guy-Favreau, février 1975.



Source : Archives de Montréal, VM097-Y-02-D002B-316, Fonds Urbanisme et Habitation 1897-2004, Photographies 1920-2001, Complexe Guy-Favreau 1975 - avril 1984, 11 février 1975.

Le croquis de trois tours, présenté sous la forme de « pré-projet » lors de la conférence de presse du 29 mars 1972, s'est concrétisé en un seul immense bâtiment de quatorze étages³⁷⁶. La forme gigantesque et la fonction administrative restent les mêmes. Onze mille fonctionnaires des différents services du gouvernement fédéral auront leurs bureaux consolidés dans cet édifice. Avec une superficie brute globale passant de quatre cents milles mètres carrés (pré-projet initial) à trois cent mille mètres carrés (quatorze étages)³⁷⁷, il atteint toujours ses objectifs : celui d'affirmer la présence fédérale à Montréal, tout en étant aussi monumental que Place Desjardins, et celui de se munir d'espaces à bureaux pour y loger ses milliers de fonctionnaires. Des locaux commerciaux donnant sur De La Gauchetière sont toujours prévus. Notons, représentée à l'avant de la maquette, l'Église catholique chinoise. Selon cette représentation et les affirmations de Gilles Larose, le projet prévoit à cette étape la conservation et la restauration de l'Église catholique chinoise³⁷⁸.

À l'Hôtel de Ville, Bob Keaton et Nick Auf Der Maur, tous deux conseillers dans la circonscription de Côte-des-Neiges et qui ont été arrêtés par les autorités durant la crise d'octobre³⁷⁹, assistent au dévoilement de la maquette. À cette époque, ils font partie du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM), un parti politique dont le « programme est centré sur les besoins immédiats de la population en matière de logement, de transport en commun, de loisir et de santé », qui réussit à faire une première percée à l'Hôtel

³⁷⁶ La maquette que nous avons retrouvée dans les archives, présentée en figure 3.4, comporte une vingtaine d'étages. Gilles Larose indique qu'après la présentation en privé d'un projet de vingt étages (400 000 mètres carrés de superficie brute totale), au sous ministre Jean Boucher au mois de mai 1975, soit quelques mois avant la présentation en publique aux politiciens, une révision a été demandée et les architectes et ingénieurs ont dû procéder à de nouvelles études qui ont permis de diminuer le projet à 14 étages et à une superficie brute total de 300 000 mètres carrés, soit une réduction d'environ 25%. Ceci étant dit, en novembre 1975, certains politiciens présents réfèrent à la maquette qui leur est présentée en novembre 1975 pour la première fois comme étant « presque exactement le même développement massif, simplement réduit de 400 000 mètres carrés à 300 000 mètres carrés. Le seul changement essentiel est la suppression des six étages supérieurs, quelque chose qui illustre peut-être le manque d'innovation et d'imagination des planificateurs ». La maquette présentée en novembre 1975 avec six étages de moins est donc similaire à celle-ci en figure 3.4. Il est même possible que Gilles Larose a présenté deux maquettes aux politiciens, cela de manière comparative, ce que témoigne les propos précédents et un passage de son mémoire adressé à André Ouellet, indiquant « que les députés de la région de Montréal ont été invités à voir les maquettes ». Larose, *op. cit.*, p. 1 ; Archives de Montréal, CA M001 VM074-3-D017, *Lettre de Bob Keaton et Nick Auf Der Maur à Yvon Lamarre*, 27 novembre 1975, p. 1-2.

³⁷⁷ *Ibid.*, p. 1.

³⁷⁸ *Ibid.*, p. 4.

³⁷⁹ Peter Gossage et J. L. Little, *Une histoire du Québec : entre tradition et modernité*, Montréal, Éditions Hurtubise, p. 334.

de Ville aux élections de 1974³⁸⁰. Cela dit, ils se sépareront du RCM et formeront avec Serge Joyal (un politicien fédéral montréalais, que nous allons présenter plus en détail, qui est lui aussi présent au dévoilement), en 1978, le groupe d'action municipale (GAM), qui se présentera aux élections municipales en 1978. Deux jours plus tard, les deux conseillers cosignent une lettre demandant à Yvon Lamarre, vice-président du comité exécutif, dans laquelle ils sollicitent son intervention pour bloquer le projet de la PGF. Dans cette lettre, il est mentionné que « le projet n'est pas cohérent avec le plan du ministère des Affaires urbaines de coordonner des projets fédéraux et de les intégrer avec les besoins des villes³⁸¹ ». Quels sont les besoins de Montréal? Entre 1964 et 1971, entre 80% et 90% des bâtiments démolis à Montréal étaient des résidences, excluant le projet des Habitations Jeanne-Mance³⁸². De plus, entre 1957 et 1974, plus de 27 000 logements ont été démolis³⁸³. L'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) a été créé en 1969 par Yvon Lamarre justement afin de construire des logements à loyer modique³⁸⁴. En s'adressant à Lamarre, les signataires de la lettre soulignent spécifiquement l'anachronisme de la maquette : Montréal n'a pas besoin de nouveaux bureaux, mais plutôt de nouveaux logements³⁸⁵.

Cette préoccupation est partagée par Serge Joyal, un politicien montréalais député pour le Parti libéral du Canada (au pouvoir à cette époque) dans la circonscription de Maisonneuve-Rosemont de juillet 1974 à 1984, et puis sénateur. Cela dit, son intervention auprès d'Yvon Lamarre doit être comprise dans le contexte de sa candidature à la mairie aux élections municipales en 1978 avec le Groupe d'Action Municipale (GAM) ainsi qu'en tant qu'allié des deux autres membres fondateurs de ce nouveau parti, soit Bob Keaton et Nick Auf Der Maur. Ce nouveau parti réunissait des personnalités proches des milieux

³⁸⁰ Martin Drouin, *Le combat du patrimoine à Montréal (1973-2003)*, Montréal, Presse de l'Université du Québec, 2005, p. 30.

³⁸¹ Archives de Montréal, CA M001 VM074-3-D017, *Lettre de Bob Keaton et Nick Auf Der Maur à Yvon Lamarre*, 27 novembre 1975.

³⁸² Francine Dansereau et Peter Fogg, *Quelques aspects du développement spatial de l'agglomération Montréalaise*, Montréal, Institut national de la recherche scientifique, n° 3, 1976, p. 42.

³⁸³ P-A. Linteau et C. Charlebois, *op. cit.*, p. 237.

³⁸⁴ Pour plus d'informations sur l'OMHM, voir : <https://www.omhm.qc.ca/fr/a-propos-de-nous/historique#:~:text=%C3%8Elots%20Saint%2DMartin.-,1969,plus%20gros%20%C3%A0%20ce%20jour> (12 février 2024).

³⁸⁵ Montréal a un surplus de bureaux vacants au centre-ville depuis notamment la construction de la Place Ville-Marie, qui a contribué à cette surcapacité. Voir : D. Nerbas, *loc. cit.*, p. 20 ; Judd Buchanan (ministre des Travaux publics) est au courant de la « crise » du marché de location en octobre 1977; Bibliothèque et Archives Canada, R11940-5697-8-F, Vol. 418, *Lettre d'Yvon Lamarre à Marcel Roy*, 5 octobre 1977, p. 1.

patrimoniaux³⁸⁶. Leur attention pour la PGF témoigne de leur intention de remplacer l'administration Drapeau, qui appuie le projet PGF. Ils veulent intégrer à l'Hotel de Ville un urbanisme patrimonial³⁸⁷. Le 17 décembre 1975, Serge Joyal demande à Yvon Lamarre de l'informer si la Ville de Montréal et le SUHM ont été consultés. Tout comme Keaton et Nick Auf Der Maur, Joyal insiste sur le fait qu' il est « de première importance » que le projet proposé réponde à la directive du cabinet voulant que les initiatives du gouvernement du Canada appuient aussi les objectifs urbains des villes et municipalités³⁸⁸. Il s'explique : « Depuis 1970, le tissu urbain du centre-ville de Montréal a connu des mutations profondes, et nous sommes préoccupés de nous assurer que les initiatives que peut prendre le gouvernement du Canada pour assurer sa présence à Montréal correspondent aux besoins et à l'identité particulière de la métropole du Canada »³⁸⁹. Est-il justifié de poursuivre les pratiques urbaines autoritaires des années précédentes qui ont entraîné la destruction de quartiers résidentiels afin de répondre aux besoins d'espaces à bureaux? De par sa position de député libéral, Serge Joyal est conscient que son gouvernement a contribué spécifiquement à ces pratiques. Par exemple, la construction de la Société Radio-Canada a conduit à la démolition du Faubourg à m'lasse, entraînant la destruction de 709 logements ainsi que l'éviction de 2640 personnes³⁹⁰.

À la lumière des mouvements sociaux des années 1960 et 1970, l'idée de démocratiser le processus de prise des décisions concernant l'aménagement urbain est d'actualité, particulièrement chez les politiciens progressistes de gauche et opposants politiques, comme Bob Keaton, Nick Auf Der Maur et bientôt Serge Joyal. Ils veulent la mairie, et comme souligné précédemment, le RCM gagne en popularité. Ils s'inspirent du concept de « démocratie populaire » et dénoncent le manque de consultation avec les personnes les plus affectées, telle la CCM. Aux yeux de Keaton et Auf Der Maur, « le fait que PGF est un projet public, utilisant des fonds publics du gouvernement fédéral pour la population, et qu'il n'y a eu aucune consultation souligne la folie des pratiques actuelles »³⁹¹. Il y a pourtant eu des consultations avec la CCM après l'annonce du 29 mars 1972. N'est-ce tout simplement pas assez à leur goût ? Le parti politique auquel appartiennent Keaton et Auf Der Maur, et plus tard le GAM (avec Serge Joyal), est allié avec

³⁸⁶ M. Drouin, *op. cit.*, p. 30.

³⁸⁷ *Ibid.*

³⁸⁸ Archives de Montréal, CA M001 VM074-3-D017, *Lettre de Serge Joyal à Yvon Lamarre*, 17 décembre 1975.

³⁸⁹ *Ibid.*

³⁹⁰ É. Favretti, *op. cit.*, p. 84.

³⁹¹ B. Keaton et N. A. Der Maur, *op. cit.*

certains groupes de militants tels que Sauvons Montréal³⁹², qui organise des assemblées générales et élabore des politiques sur le logement. Par exemple, en janvier 1975, Sauvons Montréal demande que soit adopté une politique du logement dans laquelle, est-il écrit, que « la ville devrait inclure les citoyens dans le processus de planification », « les locataires ont le droit de contrôler leur situation au niveau logement, indépendamment du niveau de leurs revenus », et puis finalement, que « la société canadienne d'hypothèque et de logement devrait être une agence dévouée à fournir du logement pour les Canadiens et non pas pour créer des emplois et de la business pour les gens de l'industrie de la construction »³⁹³.

La vision portée par ces politiciens et Sauvons Montréal est radicale, mais il est tout à fait légitime de penser que des urbanistes au SUHM à la même époque soient sensibles à ces préoccupations. En effet, les pratiques urbaines évoluent vers une intervention plus mesurée et inclusive de l'intervention urbaine, marquant ainsi un lent processus de changement qui suscite des débats internes parmi les planificateurs. Guy Legault reconnaît l'importance de cette évolution, bien que celle-ci divise les professionnels de la planification urbaine. L'étonnement exprimé par l'architecte Gilles Larose, celui-là même qui a réalisé la maquette du projet présentée en 1975, face à la position de ces trois hommes, met en lumière la prise de conscience des changements dans les pratiques urbaines. Bien qu'il ne fasse que son travail d'architecte, il observe : « Ceci est bien beau en théorie et au point de vue des principes généraux, mais dans les faits le gouvernement va-t-il faire un référendum avant de décider s'il doit regrouper certains services sous un toit? Qui sera consulté? Les architectes vont-ils devoir faire leurs études de « design » sur la place publique?

³⁹² Sauvons Montréal, un groupe populaire créé par Michael Fish le 28 septembre 1973, émerge suite à la démolition de la Maison Van Horne sur la rue Sherbrooke par le développeur David Azrieli. Il se joint à la CCM dans la lutte pour « sauver le quartier chinois » lors de la mise en œuvre du projet. Ce groupe populaire trouve ses racines dans un mouvement amorcé plus de dix ans auparavant dans les quartiers centraux dévalorisés de Montréal, notamment Saint-Henri, Pointe Saint-Charles, Centre-Sud, et Hochelaga qui subissent tous, quoique de façon inégale, une réorganisation de l'espace. Au début des années 1960, le Conseil des œuvres de Montréal engage des « animateurs sociaux » afin de mobiliser les résidents des quartiers pauvres dans le sud-ouest de Montréal. Ironiquement, cet organisme était financé à l'aide de campagnes de souscription volontaire et de subventions municipales, provinciales et fédérales. Ces groupes, qui se sont rapidement étendus jusque dans l'est de Montréal à la fin des années 1960, soutenaient initialement des causes telles que le logement, l'éducation et la santé. Ils portaient « de la conviction que les citoyens pouvaient être mobilisés pour résoudre les problèmes liés à leur vie quotidienne » et « l'animation sociale cherchait à briser les sentiments d'apathie et d'isolement et à construire une démocratie de base ». Sauvons Montréal est né de la fusion des dizaines de comités de citoyens de quartier, représentant ainsi la synthèse de ces luttes. Voir : Donald McGraw, *Le développement des groupes populaires à Montréal (1963-1973)*, Montréal, Éditions coopératives Albert Saint-Martin, 1978, p. 15 et 28 ; Sean Mills, *Contester l'empire : pensée postcoloniale et militantisme politique à Montréal, 1963-1972*, Montréal, Hurtubise, 2011, p. 46 ; Jacques Godbout et Jean-Pierre Collin, *Les organismes populaires en milieu urbain : contre pouvoir et nouvelle pratique professionnelle ?* INRS-Urbanisation, Édition électronique, août 1977, p. 56.

³⁹³ Bibliothèque et Archives Canada, R11940-5697-8-F, Vol. 433, Bob Stanley, « Save Montreal Housing Policy: A Commentary », *SOS Montreal*, juin 1976, p. 8.

C'est impensable et illogique »³⁹⁴. De plus, il indique que les motivations de Serge Joyal (et de quelques autres députés), reflètent celles de Sauvons Montréal et du RCM³⁹⁵, rajoutant que, « [ces] députés sont manipulés par des gens qui veulent faire de la petite politique locale avec le projet, soit Sauvons Montréal, en relation avec le R. C. M.» et « les péquistes qui redoutent tout ce qui vient d'Ottawa ». Ces propos renforcent la thèse du rapprochement entre Joyal, Keaton et Auf Der Maur, qui veulent la mairie en 1978, et qu'en s'opposant à la PGF, cela leur serait avantageux pour potentiellement remplacer l'administration Drapeau aux prochaines élections.

Une nouvelle sensibilité émerge dans le domaine de l'urbanisme : la préservation du patrimoine. Sur le plan mondial, la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel a été adoptée par l'UNESCO en novembre 1972. Serge Joyal reprochera quelques mois plus tard à Ottawa de ne pas avoir été au nombre des signataires de cette convention³⁹⁶. À l'échelle locale, la notion de préservation du patrimoine gagne en popularité en réaction à l'opposition des résidents aux « opérations bulldozers »³⁹⁷. À l'échelon provincial est adoptée la loi sur les biens culturels le 8 juillet 1972³⁹⁸. Cette loi ne se limite pas à des principes théoriques ; elle remplace la loi sur les monuments historiques et artistiques et impose des restrictions sur les nouvelles constructions situées dans les zones de protection des biens culturels³⁹⁹. Spécifiquement, le gouvernement du Québec doit désormais approuver tout projet de construction qui se situe à moins de cinq cents pieds de bâtiments désignés « bien culturels », reconnaissant ainsi le rôle de l'environnement immédiat dans la juste préservation⁴⁰⁰. Martin Drouin explique que « cette loi donnant plus de latitude aux autorités, le consentement du propriétaire n'était plus une condition *sine qua non* à la protection des édifices⁴⁰¹ ».

³⁹⁴ Bibliothèque et Archives Canada, *Mémoire de Gilles Larose à André Ouellet*, *op.cit.*, 12 janvier 1976, p. 4.

³⁹⁵ *Ibid.*, p. 2.

³⁹⁶ S. A., « Serge Joyal : Ottawa ne fait pas assez pour la protection du patrimoine », *La Presse*, 10 juin 1976.

³⁹⁷ Voir : M. Drouin, *loc. cit.*, p. 22 à 36.

³⁹⁸ Gouvernement du Québec, « La protection du patrimoine au Québec à propos de la Loi sur les biens culturels », *BAnq numérique*, 2005, p. 3. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/55008?docref=HBpPZz6DrXBDlwIXVYKGYQ> (février 2024).

³⁹⁹ M. Drouin, *op.cit.*, p. 54.

⁴⁰⁰ *Ibid.*

⁴⁰¹ *Ibid.*

Le groupe politique formé par Bob Keaton, Nick Auf Der Maur et Serge Joyal propose en 1975 une alternative à la PGF : arrêter la destruction et investir plutôt dans la restauration et la préservation des vieux bâtiments. Keaton et Auf Der Maur suggèrent à leur opposant politique Yvon Lamarre, vice-président du comité exécutif formé par le maire Jean Drapeau, qu' « il serait plus socialement et économiquement utile si ils [les planificateurs du gouvernement fédéral] utilisaient les mêmes sommes d'argent pour rénover et préserver, par exemple le couvent des Soeurs Grises et de les transformer en bureaux⁴⁰² ». Dans la même veine, Serge Joyal qui brigue alors la mairie, dit s'inquiéter de la perte de l'identité de Montréal⁴⁰³. Selon lui, « des avenues nouvelles s'ouvrent présentement à la considération des autorités et il est impérieux que la Ville de Montréal participe à la définition de ces orientations⁴⁰⁴ ». Comme nous l'avons vu précédemment, la Ville est limitée et ne dispose pas de règlements qui empêchent la destruction de bâtiments patrimoniaux. Joyal et ses alliés exercent une pression sur Yvon Lamarre afin d' « officialiser » ou du moins inclure une politique sur la préservation du patrimoine, à l'instar de ce qui a été fait à Québec en 1972. Martin Drouin explique qu'en 1973, le « combat pour sauvegarder la ville ne faisait en quelque sorte que débiter⁴⁰⁵ ». Ce n'est qu'une décennie plus tard que l'urbanisme commence véritablement à prendre en compte le patrimoine comme un élément incontournable de l'aménagement urbain⁴⁰⁶. Quoique très semblables aux préoccupations de Sauvons Montréal, celles exprimées par les deux conseillers et le député libéral revêtent un caractère particulier, celui d'un groupe à la quête de la mairie mais caractérisées par une approche davantage identifiée aux progressistes et à la gauche ou centre-gauche politique.

Dans une lettre du 6 décembre 1975, Yvon Lamarre répond de manière formelle aux deux conseillers, mais sans écartier leurs soucis. Il déclare : « J'ai pris connaissance du contenu de votre courrier du 27 novembre dernier et je vous assure que nous accorderons une attention toute particulière à ce dossier lorsque le département acceptera de nous soumettre ce projet⁴⁰⁷ ». La stricte formalité dans sa réponse peut être interprétée comme une marque de respect envers des élus de l'opposition, notamment du R.C.M.

⁴⁰² B. Keaton et N. A. Der Maur, *op. cit.*

⁴⁰³ S. Joyal, *op. cit.*

⁴⁰⁴ *Ibid.*

⁴⁰⁵ M. Drouin, *loc. cit.*, p. 33.

⁴⁰⁶ *Ibid.*

⁴⁰⁷ Archives de Montréal, CA M001 VM074-3-D017, *Lettre d'Yvon Lamarre à Bob Keaton et Nick Auf Der Maur*, 9 décembre 1975.

Cependant, Lamarre se montre plus ouvert envers Serge Joyal. Dans une lettre du 9 janvier 1976, il exprime son accord avec Joyal sur le fait « que le gouvernement fédéral dans ses différents projets tienne compte davantage des politiques que les villes mettent de l'avant sur le plan de l'aménagement urbain, que ce soit le Port de Montréal, les grands terrains qui appartiennent au gouvernement fédéral ou la Place Guy-Favreau⁴⁰⁸ ». Rappelons que Joyal est depuis un peu moins de deux ans député fédéral pour un comté de Montréal, soit deux ans avant sa tentative d'évincer de la mairie le groupe de Drapeau et Lamarre. Plus spécifiquement, Lamarre admet que :

Il existe dans le coeur de Montréal certains bâtiments qui pourraient servir les fins du gouvernement fédéral. Ces bâtiments doivent être regardés en fonction d'une politique de réutilisation fonctionnelle des bâtiments existants et cela, afin de favoriser l'équilibre entre le passé et le présent. Les différents paliers de gouvernement doivent comprendre qu'il est nécessaire dans leurs projets de préserver le caractère historique et architectural de Montréal, et je pense que le complexe Guy-Favreau doit être regardé en fonction de ces objectifs⁴⁰⁹.

Ce passage semble en effet indiquer une opposition d'Yvon Lamarre à la maquette de la PGF telle qu'elle est présentée. Il semble préférer une approche qui préserve le patrimoine bâti de Montréal et qui soit sensible au contexte urbain. Cela étant dit, il s'agit d'une correspondance privée, ce qui signifie que ces opinions ne sont pas nécessairement rendues publiques ou officielles. Il est clair qu'Yvon Lamarre et Jean Drapeau forment une équipe politique (Parti Civique de Montréal) face à une opposition de plus en plus importante des progressistes de gauche à l'Hotel-de-Ville. En tant que vice-président du comité exécutif de l'administration Drapeau, il est intégré dans une structure centralisatrice où le style autocratique du maire freine souvent le changement des pratiques urbaines⁴¹⁰. Jean Drapeau n'était pas un « fervent partisan du logement public »⁴¹¹. En fait, il s'opposait à l'époque aux Habitations Jeanne-Mance, préférant plutôt la construction d'une Cité des Ondes⁴¹². Par conséquent, Yvon Lamarre n'a pas le choix d'appuyer le maire Jean Drapeau lors des prises de décisions du comité exécutif, même si cette correspondance témoigne de sa sensibilité à la préservation du patrimoine. Après tout, il ignore que Serge Joyal sera son adversaire politique quelques années plus tard. Selon Robert Whelan, Martin Drouin et Paul-André

⁴⁰⁸ Archives de Montréal, CA M001 VM074-3-D017, *Lettre d'Yvon Lamarre à Serge Joyal*, 9 janvier 1976.

⁴⁰⁹ Yvon Lamarre, *op. cit.*

⁴¹⁰ Pierre Filion, « The Neighborhood Improvement Plan: Montreal and Toronto : Contrast between a participatory and a centralized approach to urban policy making », *Revue d'histoire urbaine*, Vol. 17, n° 1, 1988, p. 22-25.

⁴¹¹ Robert Whelan, « The politics of Urban Redevelopment in Montreal: Regime Change from Drapeau to Doré, *Quebec Studies*, Vol. 12, n° 12, 1991, p. 156-157.

⁴¹² C. Charlebois et P-A. Linteau, *op. cit.*, p. 236 ; G. Legault, *op. cit.*, p. 103-107.

Linteau, ce n'est que dans les années 1980, lorsque Lamarre accède au poste de président du comité exécutif (1978-1986), que l'administration Drapeau devient plus sensible aux besoins des résidents et change ses pratiques⁴¹³.

Le rapprochement entre les représentants Chinois et le SUHM a culminé à l'été 1976, au moment où le projet doit être approuvé par l'administration municipale. Après quatre ans de gestion de l'espace du « Chinatown », le SUHM a une opinion défavorable du projet⁴¹⁴. Un rapport a été remis aux autorités fédérales et à l'administration Drapeau pour expliquer cette opinion⁴¹⁵. Bien que le rapport original n'ait pas été retrouvé dans son intégralité, deux articles de journaux de Jacques Benoit offrent un aperçu du contenu :

Le Service d'urbanisme est opposé à la réalisation d'un projet monolithique dont les dimensions sont incompatibles avec l'amélioration des conditions de vie et de l'environnement dans le centre de la ville. La construction d'un tel édifice et l'implantation, dans le quartier chinois, d'un « corps étranger » de ce genre, reviendraient à répéter l'erreur que fut la construction de la Maison de Radio-Canada. Le quartier chinois se retrouvera en péril et disparaîtra à plus ou moins brève échéance – si jamais on met en chantier le projet actuel – pour entre autres deux raisons bien précises : À cause de la plus-value qui s'ensuivrait pour toute cette partie du secteur situé au sud du boulevard Dorchester [et] à cause aussi de la démolition – déjà prévue – de deux des trois églises encore debout sur le quadrilatère et qui sont d'importants points de ralliement pour la colonie chinoise⁴¹⁶.

Notons que le SUHM est en charge du réaménagement du secteur environnant, et non pas de la conception du bâtiment lui-même, dont la responsabilité tient du gouvernement fédéral. C'est-à-dire que

⁴¹³ Par exemple, en avril 1979, Yvon Lamarre annonce que la Ville construira 10 000 logements pour revitaliser les vieux quartiers. Ce programme prendra le nom d'opération 20 000 logements durant la campagne électorale. Voir : Robert Whelan, *loc. cit.*, p. 158-159 ; P-A. Linteau, *op. cit.*, p. 312 ; Martin Drouin, *op. cit.*, p. 31.

⁴¹⁴ Dans une correspondance privée entre Michel Laville et Guy Legault (deux employés du SUHM), ce premier indique que « nous avons déjà eu l'occasion de manifester notre désaccord avec le projet gigantesque qui nous avait été présenté ». De plus, dans le mémoire de Gilles Larose à André Ouellet (janvier 1976), Larose indique que Guy Legault ne répond toujours pas aux appels du chargé de projet René Leblanc du MTP. Aussi, Larose indique que le nouvel architecte du SUHM délégué pour le projet PGF à partir du printemps 1975, Hugues Desrosiers, « a entrepris de contester le projet, le trouvant trop considérable, allant même jusqu'à suggérer son écartellement sur quatorze sites différents ». Cela indique que le SUHM est capable d'être opposé au projet, malgré qu'il soit engagé par la Ville et répond aux demandes du maire Jean Drapeau et du comité exécutif. Voir : M. Laville, *op. cit.*, p. 2 ; G. Larose, *op. cit.*, p. 3-5.

⁴¹⁵ Jacques Benoit, « Le nouveau projet de complexe Guy-Favreau. Une œuvre intéressante aux dimensions démesurées », *La Presse*, 17 juin 1976.

⁴¹⁶ *Ibid.*

cette « opposition » n'est qu'une opinion défavorable sur la conception d'un immense bâtiment à vocation administrative et est probablement déjà connue du maire Jean Drapeau à ce moment et n'a aucun impact substantiel. Ironiquement, les journaux ont probablement dramatisé et polarisé cette « opposition » du SUHM. Ceci étant dit, le SUHM, tout comme Jean Drapeau, tient réellement à préserver la présence chinoise dans ce secteur, comme le démontrent leurs actions entreprises à cet effet pour réaménager le secteur.

Le maire Jean Drapeau donnera son accord pour la construction de la Place Guy-Favreau⁴¹⁷ dans une lettre du 23 août 1976 adressée à Charles Drury, qui attendait impatiemment une réponse⁴¹⁸. Selon Drapeau, cette décision a été prise après une consultation avec ses collègues du comité exécutif, dont le vice-président Lamarre⁴¹⁹. Il explique que « nous en venons à la conclusion que, quelle que soit la nature des appréciations diverses que nous pouvons avoir, le projet tel que présenté étant conforme aux règlements municipaux, nous n'avons aucune objection à formuler à sa réalisation⁴²⁰ ». De toute évidence, certaines personnalités proches du maire tiennent des discours sensibles au changement des pratiques urbaines, mais celui-ci choisit au final d'accepter le projet qu'on lui a présenté. D'autre part, la maquette de la PGF telle qu'elle a été présentée semble répondre aux motivations et au style de Jean Drapeau : celui de développer un centre-ville moderne à travers des grands projets et d'appuyer les promoteurs⁴²¹. Pour lui, il est hors de question de diminuer l'ampleur du projet. Comme le souligne Paul-André Linteau, Drapeau cherchait à donner à Montréal une envergure internationale et à l'inscrire dans le réseau des grandes villes du monde⁴²². Cependant, cette vision l'empêchait de percevoir le déclin de la ville⁴²³.

Notre tour d'horizon des critiques émises par ces acteurs gouvernementaux révèle un portrait assez détaillé de la mise en œuvre de la PGF jusqu'à l'été 1976. Il y a une lutte « pour » et « contre » le projet à l'Hôtel de Ville, qui est au final remportée par l'équipe de Jean Drapeau, qui autorise le projet alors que

⁴¹⁷ Archives de Montréal, CA M001 VM074-3-D017, *Lettre de Jean Drapeau à Charles Drury*, 23 août 1976.

⁴¹⁸ Archives de Montréal, CA M001 VM074-3-D017, *Lettre de Charles M. Drury à Jean Drapeau*, 29 juillet 1976.

⁴¹⁹ J. Drapeau, *op. cit.*

⁴²⁰ *Ibid.*

⁴²¹ P-A. Linteau, *op. cit.*, p. 290-291.

⁴²² *Ibid.*, p. 291.

⁴²³ *Ibid.*

l'opposition progressiste de gauche qui incarne les nouvelles idées en matière de préservation du patrimoine tente de s'emparer de la mairie et d'annuler le projet.

3.4 Retour à la table à dessin (1977)

Nous avons vu que malgré les désaccords, la PGF obtient l'approbation du conseil de ville, et à sa tête, du maire de Montréal. Dans cette section, nous examinerons deux facteurs, qui ont finalement contraint le gouvernement fédéral à reconsidérer son approche : le contexte de ralentissement économique et l'introduction de la loi sur les biens culturels le 8 avril 1972. Nous analyserons l'impact des Jeux Olympiques et la mise en œuvre de cette loi par le gouvernement provincial sur la mise en œuvre de PGF.

En 1976, l'économie de Montréal, ainsi qu'à une plus grande échelle au Canada et dans le monde occidental, stagne, mettant les développeurs de grands projets dans une situation délicate. Selon Kenneth Harold, le gouvernement fédéral a commencé à réduire les programmes sociaux existants pour les adapter aux contraintes budgétaires gouvernementales, marquant ainsi le début de la remise en question de l'État providence⁴²⁴. Le gouvernement fédéral ne dépense plus sans compter, et les années de prospérité des Trente Glorieuses sont révolues. Confronté à un projet d'une telle envergure, le gouvernement fédéral se retrouve désormais dans une position délicate. Comment *justifier* de telles dépenses publiques en temps de restrictions budgétaires ?

Plus précisément, quoi faire avec un projet dispendieux déjà planifié mais dont les travaux de construction n'ont pas encore commencé? Au tout début de janvier 1976, le ministère des Travaux publics annonce un moratoire sur la Place Guy-Favreau, reportant à plus tard le projet, cela de manière à affronter la conjoncture économique négative qui semble s'installer⁴²⁵. À quoi bon planifier deux grands projets en même temps? Peter Gossage explique que le projet des Jeux Olympiques, tout comme ceux de Expo 67, de l'aéroport de Mirabel (1974-1977) ainsi que les développements hydroélectriques de la côte Nord et du bassin hydrographique de la baie James (1971-1980) ont largement soutenu l'économie de la

⁴²⁴ K. Harold, *op. cit.*, p. 366.

⁴²⁵ Cette explication est reprise de nombreuses fois du début de l'année 1976 jusqu'au mois de mars 1977 par les représentants du gouvernement fédéral, soit le ministre des travaux publics Charles Drury, ou bien André Ouellet. Voir les articles de journaux suivants: S.A., « La place Guy-Favreau ce n'est pas pour demain », *Dimanche Matin*, 4 janvier 1976 ; S.A., « Le projet de la construction de la Place Guy-Favreau est suspendu indéfiniment », *La Presse*, 5 janvier 1976 ; S.A., « Place Guy-Favreau: le projet est retardé », *Le Devoir*, 5 janvier 1976 ; S.A., « Place Guy-Favreau: le projet suspendu », *Le Jour*, 7 janvier 1976 ; Normand Messier, « Ottawa entend investir \$260 millions à Montréal », *Montréal-Matin*, 31 mars 1977.

construction depuis le milieu des années 1960⁴²⁶. L'indice GDP a augmenté en moyenne à un taux de 5 % entre 1947 et 1973, mais après le choc pétrolier de 1973, il est passé à moins de 3 % entre 1973 et 1992⁴²⁷. La PGF a le potentiel de soutenir cette industrie, et par le fait même, l'économie, dans un moment où les travailleurs de la construction seront dans une situation plus précaire (avec la hausse du chômage), soit après les Jeux Olympiques. La PGF est donc remise à plus tard.

Durant ce moratoire, certains politiciens et membres de la société civile écrivent au gouvernement fédéral suggérant que les fonds publics investis dans ce projet, actuellement suspendu en raison des difficultés économiques, sont mal dépensés⁴²⁸. Pendant les Trente Glorieuses, il était difficile d'imaginer que les planificateurs seraient à l'écoute et réceptifs aux critiques. Pourtant, André Ouellet ou Judd Buchanan répondent à la majorité d'entre eux en prenant le temps de considérer leurs préoccupations⁴²⁹. La nouvelle conjoncture économique freine l'élan des planificateurs. Cependant, ce facteur économique n'explique pas exclusivement le retour à la table à dessin.

En août 1976, soit durant le moratoire, un événement inattendu survient et met le gouvernement fédéral en échec et mat. Le ministre des Affaires culturelles, Jean-Paul L'Allier, annonce son intention de classer certains bâtiments dans le « Chinatown » comme biens culturels. Il s'agit de l'Église catholique chinoise (205, De La Gauchetière) et son presbytère (209-211, de La Gauchetière)⁴³⁰. Deux autres bâtiments appartenant à la « Fashing Realty Corporation », la « British and Canadian School » et la « Free Presbyterian Church », sont également visés par cette mesure. La « British and Canadian School » est dans le même bâtiment que la Wing Noodles, située au 1009 rue Côté. Seule la mission catholique chinoise du Saint-Esprit, comprenant l'église et le presbytère, a été classée comme bien culturel pendant la période étudiée, soit l'année suivante en 1977, alors que la nouvelle administration de René Lévesque était au

⁴²⁶ P. Gossage et J. L. Little, *op.cit.*, p. 347.

⁴²⁷ K. Harold, *op. cit.*, p. 364.

⁴²⁸ Voir par exemple : Bibliothèque et Archives Canada, R11940-4720-5-F, Vol. 419, *Lettre de Serge Joyal et Marcel Roy à André Ouellet*, 15 juillet 1977 ; *Lettre de Harold Thomas Herbert à Pierre Elliot Trudeau*, 22 avril 1977, p. 1-2 ; *Lettre de Jacques Guilbault à André Ouellet*, 21 juin 1977 ; *Lettre de C. A. Peachey à André Ouellet*, 19 avril 1977, p. 1-2 ; *Lettre de Ian Aitken à André Ouellet*, 10 avril 1977 ; *Lettre de Jack Lee à Pierre Elliot Trudeau*, 8 juin 1977.

⁴²⁹ Bibliothèque et Archives Canada, R11940-4720-5-F, Vol. 419, *Lettre d'André Ouellet à H. T. Herbert*, 4 mai 1977 ; *Lettre d'André Ouellet à Ian Aitken*, 21 juin 1977 ; *Lettre d'André Ouellet à C. A. Peachey*, 21 juin 1977, p. 1-2 ; *Lettre d'André Ouellet à Jacques Guilbault*, 8 juillet 1977 ; *Lettre de Judd Buchanan à Marcel Roy*, 5 octobre 1977.

⁴³⁰ Cyrille Felteau, « Une première. L'Allier classe des édifices fédéraux », *La Presse*, 19 août 1976.

pouvoir à Québec⁴³¹. Qu'est-ce que ce geste signifie pour la PGF? L'imposition d'une zone de protection autour des bâtiments classés comme biens culturels dans le « Chinatown » implique que tout projet futur dans cette zone doit être approuvé par le gouvernement du Québec. Étant donné que la PGF se situe dans cette zone de protection, le gouvernement fédéral aurait besoin de l'autorisation de Québec pour poursuivre son projet. Cependant, il n'y a pas eu de prise de position spécifique sur la PGF de la part de Jean-Paul L'Allier ou d'autres membres de l'administration Bourassa jusqu'à la perte aux élections en novembre 1976 au profit du Parti Québécois.

Le classement officiel des bâtiments comme biens patrimoniaux par le ministère des Affaires culturelles du Québec en mars 1977 a ravivé le débat sur la PGF⁴³². À Ottawa, André Ouellet, présente à nouveau le même projet, visant à regrouper onze mille fonctionnaires fédéraux dans un complexe administratif, cela malgré le moratoire de 1976. Dans un article d'Alain Duhamel daté du 1^{er} avril 1977, il est mentionné que le ministère des Affaires culturelles à Québec réagit à cette nouvelle en imposant des conditions. Bien qu'il ne s'oppose pas catégoriquement à la construction, il exige « des modifications aux plans soumis afin que l'église ne soit pas écrasée par l'imposante structure que le gouvernement fédéral érigera à côté d'elle »⁴³³.

Ce tournant est décisif et ramène le gouvernement fédéral à la table à dessin en juillet 1977. Bien que le mouvement pour la protection du patrimoine ait certainement joué un rôle crucial en incitant le gouvernement provincial de Robert Bourassa à appliquer la loi sur les biens culturels⁴³⁴, c'est l'arrivée au pouvoir du Parti Québécois, avec son engagement ouvert à s'opposer à la PGF sans modification, qui a forcé le gouvernement fédéral à revoir les plans. En effet, les difficultés économiques ont initialement retardé la réalisation de la PGF, dont la première tour était prévue pour 1975, après les Jeux Olympiques.

⁴³¹ L'église de la Mission-Catholique-Chinoise-du-Saint-Esprit a été classée immeuble patrimonial le 16 mars 1977 et le Presbytère le 21 mars 1977. Voir le site du répertoire du patrimoine culturel du Québec : <https://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/accueil.do?methode=afficher>. En ce qui concerne la « British and Canadian School », elle fut classée immeuble patrimonial en 2022 par l'administration caquiste.

⁴³² Alain Duhamel, « Le centre Guy-Favreau : le débat reprend », *Le Devoir*, 1^{er} avril 1977.

⁴³³ *Ibid.*

⁴³⁴ Les journaux abondent de revendications de Sauvons Montréal et de la communauté chinoise demandant la protection des bâtiments historiques dans le quartier chinois avant la décision du ministre L'Allier. Voir par exemple: S.A., « Serge Joyal: Ottawa ne fait pas assez pour la protection du patrimoine », *La Presse*, 10 juin 1976 ; S.A., « Sauvons Montréal craint la Place Guy-Favreau », *Le Devoir*, 6 mai 1976 ; S.A., « Sauvons Montréal: ne détruisez pas le quartier chinois », *Le Jour*, 5 mai 1976 ; Cyrille Felteau, « L'église catholique chinoise: la plus ancienne église... protestante », *La Presse*, 13 mai 1976.

Parallèlement, l'opposition affichée de la nouvelle administration péquiste à la taille excessive du bâtiment et ses exigences publiques de modifications ont également joué un rôle déterminant dans le retour à la table à dessin. Ces deux facteurs combinés ont ainsi conduit le gouvernement fédéral à reconsidérer ses plans pour la PGF. Enfin, le ministère des Travaux publics recommande finalement dans un rapport déposé le 13 juillet 1977 la modification du projet PGF⁴³⁵.

3.5 Conclusion

Une fois annoncée au public, la PGF a cessé d'être un projet mené de manière autoritaire par les décideurs politiques pour devenir un sujet de débat public, révélant des tensions entre modernisation urbaine et préservation patrimoniale. Les réactions initiales se sont concentrées sur la revitalisation du « Chinatown », un objectif partagé par le maire Jean Drapeau et le SUHM, qui ont initié des réaménagements de rues et la relocalisation de services communautaires chinois, tout en planifiant des projets d'habitations pour les membres de cette communauté. Le SUHM a ainsi travaillé à consolider l'espace diffus et incertain du « Chinatown », tout en cherchant à intégrer cet héritage culturel dans une vision plus moderne de la ville.

Cependant, malgré l'approbation initiale pour un projet futuriste destiné à rehausser le prestige international de Montréal, à l'instar des initiatives telles que l'Expo 67 et les Jeux Olympiques, le projet PGF a rencontré deux obstacles majeurs : le ralentissement économique et la nouvelle législation québécoise sur le patrimoine. Le gouvernement fédéral, sous pression pour justifier une telle dépense, a dû faire face à l'opposition de la nouvelle administration à Québec dirigée par René Lévesque. Son ministre des Affaires culturelles a publiquement critiqué l'échelle extravagante de la PGF et a exigé des modifications. Ces interventions, couplées à l'application stricte de la loi sur les biens culturels, ont poussé le gouvernement fédéral à revoir sa stratégie et le design de la PGF. Chaque modification du projet représentait une opportunité de redéfinir son impact sur « Chinatown » et sur l'avenir du faubourg Saint-Laurent. Les ramifications de ces changements, tant en termes de design que de vocation du projet, feront l'objet du prochain chapitre, qui explorera plus en détail les répercussions de la transformation de la Place Guy Favreau sur le tissu urbain et social de Montréal.

⁴³⁵ Bibliothèque et Archives Canada, Fonds André Ouellet, R11940-5697-8-F, Vol. 433, Judd Buchanan (ministère des Travaux publics), Mémoire au cabinet, « Place Guy-Favreau », 13 juillet 1977, p. 1.

CHAPITRE 4

COMPLEXE GUY-FAVREAU

Ce quartier autrefois peuplé était un centre vivant, ce n'est plus aujourd'hui qu'un lieu anonyme de passage et de travail. En fait, seule la communauté chinoise y maintient un reflet anachronique de l'animation d'antan⁴³⁶.

Claudine Pierre-Deschênes, sur la mutation profonde du quartier Saint-Laurent - Été 1978.

L'observation de Claudine Pierre-Deschênes révèle l'opportunité de revitaliser le quartier saisie par le gouvernement fédéral et la Ville lors de la révision du projet Guy-Favreau en juillet 1977. À cette époque, le quartier Saint-Laurent avait déjà perdu sa vocation résidentielle. Malgré ce déclin, les Chinois y sont toujours présents, alors que les résidents et entreprises non chinois, affectés par des expropriations, ont pour la quasi totalité quitté le secteur.

Dans un premier temps, ce chapitre met en lumière les motifs derrière le choix final du bâtiment qui sera construit. Nous examinerons le raisonnement des décideurs ainsi que divers facteurs ayant influencé la décision finale mise sur la table à dessin. Dans un deuxième temps, nous analyserons l'impact et la portée du nouveau projet sur le quartier Saint-Laurent et le « Chinatown », bien que le nouveau design du bâtiment est fait en lien avec cet environnement. Nous suggérons que loin d'avoir mis en péril le

⁴³⁶ En 1978, le département d'histoire de l'UQAM a été sollicité pour fournir une expertise historique du Complexe Guy-Favreau, probablement à la demande du ministère des Travaux publics. Claudine Pierre-Deschênes, alors étudiante à la maîtrise en histoire, s'est vu confier la tâche de réaliser un relevé historique du Complexe Guy-Favreau, qui s'est progressivement transformé en un relevé historique sur l'évolution du quartier Saint-Laurent, lieu d'implantation du complexe. Le directeur du département d'histoire à l'époque, Jean-Claude Robert, a transmis son travail au ministère des Travaux publics le 22 septembre 1978, soulignant qu'elle avait relevé ce défi « avec brio ». Dans son travail, elle mentionne que « le futur complexe est situé au cœur de l'ancien faubourg St-Laurent, plus précisément dans ce qu'il est convenu d'appeler le district Dufferin ». Archives de Montréal, Collection de dossiers thématiques – 1556-2000, Dossier D0708, R3165-2 : Dorchester (René-Lévesque), Boulevard : Ouest : 169. – Avant 1978, *Lettre de Jean-Claude Robert à Travaux publics Canada*, 22 septembre 1978 ; Archives de Montréal, Collection de dossiers thématiques – 1556-2000, Dossier D0708, R3165-2 : Dorchester (René-Lévesque), Boulevard : Ouest : 169 – Avant 1978, Claudine Pierre-Deschênes, « sans nom », été 1978, p. 2, 3 et 11.

« Chinatown », le nouveau bâtiment fédéral consolide et définit ce lieu autrefois diffus et incertain, permettant ainsi l'émergence du véritable Quartier chinois de Montréal (QCM), doté de frontières définies et d'une identité reconnue.

4.1 Décision finale

Le mémoire déposé au cabinet du ministère des Travaux publics⁴³⁷ (13 juillet 1977), ainsi que le document de travail MTP 1-77⁴³⁸ (7 juillet 1977) sont les principales références utilisées par les membres du Cabinet afin de déterminer si le projet de la Place Guy-Favreau doit être réalisé, et dans l'affirmative, de quelle façon. Ces documents présentent une variété d'options envisagées, une évaluation des impacts potentiels sur le quartier, ses habitants et ses activités, les considérations à prendre en compte, ainsi que des recommandations précises sur la marche à suivre. Ils représentent ainsi une source riche en informations sur l'état d'esprit du gouvernement fédéral et sur l'impact du contexte socioéconomique et politique de la mise en œuvre du projet de la PGF.

Le trois options proposées par le ministère des Travaux publics reflètent différentes approches quant à la réalisation du projet de la PGF. La première option consiste à continuer dans la voie d'un grand immeuble à bureaux, ce qui témoignerait d'une approche plus traditionnelle et autoritaire de l'aménagement urbain. La deuxième option suggère de modifier les plans pour construire un petit immeuble à bureaux dans un style de « campus », intégrant également des logements. Cette option reflète une volonté de remise en question des pratiques urbaines héritées, en privilégiant une approche plus souple et intégrée qui pourrait répondre à une diversité de besoins locaux. Enfin, la troisième option propose de présenter ces deux options à la population, de recueillir leurs opinions et de prendre une décision en se basant sur des consultations populaires. Cette approche met l'accent sur la participation des citoyens dans le processus de prise de décision en matière d'aménagement urbain⁴³⁹. La décision finale du Cabinet, qui découlera de la sélection de ces options, est complexe et multifactorielle. La simple observation des modifications physiques, telle que l'ajout de logements, ne suffit pas à comprendre pleinement cette décision, car elle

⁴³⁷ Bibliothèque et Archives Canada, Fonds André Ouellet, R11940-5697-8-F, Vol. 433, Judd Buchanan (ministère des Travaux publics), Mémoire au cabinet, « Place Guy-Favreau », 13 juillet 1977, 9p.

⁴³⁸ Bibliothèque et Archives Canada, Fonds André Ouellet, R11940-5697-8-F, Vol. 418, Jean-Pierre Hogue, « Document de travail MTP 1-77 », 7 juillet 1977, 9p.

⁴³⁹ J. Buchanan, *op. cit.*, p. 2.

serait trop simpliste. Des facteurs socioéconomiques et politiques ont conduit le gouvernement fédéral à considérer les besoins de la population et à proposer un projet plus sensible à son environnement local.

Les facteurs socioéconomiques en jeu lors du dépôt des documents du MTP en juillet 1977 revêtent une importance capitale. À cette époque, Montréal est désignée comme une zone nécessitant un soutien particulier par le ministère fédéral de l'Expansion économique régionale, rejoignant ainsi d'autres régions défavorisées au Canada⁴⁴⁰. Montréal n'est plus la métropole économique qu'elle était! La crise économique qui sévit contribue à aggraver la situation, avec une inflation croissante qui fait grimper les coûts du projet Guy-Favreau.

L'option initiale d'un immeuble unique est évaluée à un coût de 172 millions de dollars alors qu'on juge que la proposition d'un complexe de style « campus » coûterait encore plus cher⁴⁴¹. Toutefois, le défi principal n'est pas lié à un manque de fonds nécessaires. En effet, le Conseil du trésor a déjà approuvé la construction de la Place Guy-Favreau le 6 mai 1976, et les travaux pourraient théoriquement débuter dès septembre 1977⁴⁴².

Il devient impératif d'adopter un changement de paradigme dans la façon d'aborder le projet. Il est également nécessaire de prendre en compte la réaction du public dans cette équation, notamment en raison des préoccupations croissantes concernant l'impact social et environnemental du développement urbain. Si l'option d'un immeuble unique est choisie, le gouvernement devra justifier cette dépense importante à la lumière de son programme de restrictions des dépenses, ainsi que des secteurs considérés comme prioritaires, notamment le logement et le transport urbain⁴⁴³. Si l'option d'un immeuble comprenant des logements est choisie, accompagné de consultations publiques, le projet aura de meilleures chances de succès et sera accueilli plus favorablement par la population.

À la lecture de la documentation du MTP déposée en juillet, on constate qu'il est maintenant crucial pour le gouvernement fédéral que le projet soit partagé et aligné avec les besoins de la population. La PGF ne peut plus avoir comme uniques objectifs d'affirmer la présence fédérale et de consolider les effectifs des

⁴⁴⁰ M. Polèse, *op. cit.*, p. 986.

⁴⁴¹ J. Buchanan, *op. cit.*, p. 5.

⁴⁴² *Ibid.*, p. 2.

⁴⁴³ J. Buchanan, *op. cit.*, p. 5.

fonctionnaires fédéraux. Au contraire, elle doit maintenant répondre aux besoins et aux aspirations de la population locale. Dans le document MTP 1-77, Jean-Pierre Hogue, le futur président du comité de consultation, propose une stratégie de relations publiques. La PGF doit être présentée de manière positive en insistant sur les avantages pour la population locale. Il est essentiel d'éviter à tout prix de le présenter comme étant uniquement d'intérêts économique et technologique. Le projet doit être mis en valeur de façon à répondre aux besoins concrets de la population, à supporter les citoyens, à s'intégrer harmonieusement à la vie montréalaise et à être conçu à une échelle humaine⁴⁴⁴. Si le gouvernement fédéral souhaite continuer avec son projet coûteux, il semble plus avantageux de modifier la conception de la PGF, en choisissant l'option « campus » avec logements, tout en engageant une consultation publique. La PGF est désormais un projet que l'on doit justifier auprès de la population résidente, et plus largement auprès de la population montréalaise.

Cela dit, le facteur politique demeure incontournable et ne peut pas être dissocié du projet PGF. Avec l'arrivée au pouvoir du Parti Québécois en novembre 1976, un parti ouvertement indépendantiste qui aspire au retrait du Québec de la Confédération canadienne, les relations avec le gouvernement fédéral sont tendues, voire clairement antagonistes⁴⁴⁵. Dans ce climat politique délicat, le projet PGF a encore le risque d'être instrumentalisé. Le MTP craint que la PGF soit inévitablement perçue par le gouvernement provincial comme faisant partie de la « stratégie politique » du gouvernement fédéral, visant potentiellement à influencer les Québécois sur la question du référendum projeté⁴⁴⁶. Dans cette optique, on s'attend à une réaction défavorable de la part du gouvernement du Québec, alors que les tensions politiques entre les deux niveaux de gouvernement demeurent palpables.

Le MTP considère alors la possibilité de reporter à plus tard la PGF et « laisser l'économie du Québec suivre son cours pendant quelques mois encore, afin que les Québécois se rendent compte que la séparation ou une prolongation excessive du climat d'incertitude seraient néfastes à l'économie du Québec »⁴⁴⁷. Cette option n'est pas choisie, mais elle témoigne de la sensibilité que doit faire preuve le gouvernement fédéral envers la situation politique au Québec.

⁴⁴⁴ J-Pierre Hogue, *op. cit.*, p. 4-5.

⁴⁴⁵ M. Polèse, *op. cit.*, p. 984.

⁴⁴⁶ J. Buchanan, *op. cit.*, p. 5.

⁴⁴⁷ J. Buchanan, *op. cit.*, p. 5-7.

Dans ce contexte, la décision finale du gouvernement est donc aussi influencée par la nécessité de gérer les relations politiques sensibles entre les deux niveaux de gouvernement. Le MTP suggère que Québec pourrait accuser le gouvernement fédéral de « gaspillage » et de « manquer de sens social » en temps de restrictions, à moins que la conception du projet soit bien reçue par les groupes de pression⁴⁴⁸. Encore selon le gouvernement fédéral, la meilleure option est donc de présenter un projet économiquement avantageux, mettant en avant ses retombées positives telles que la création d'emplois et son potentiel de stimulation pour l'économie « périlicite » du Québec⁴⁴⁹. Consulter la population est avantageux pour le gouvernement fédéral : en laissant « à la population et aux administrateurs provinciale et municipal le soin de prendre les décisions importantes touchant la meilleure façon de procéder quant à la conception du projet et au choix de l'emplacement »⁴⁵⁰, le gouvernement fédéral pourrait ainsi se dégager de toute responsabilité en cas d'échec ou de mauvaise réception du projet par les citoyens. Cette approche vise à minimiser les risques politiques et à transférer la responsabilité de la réussite du projet sur d'autres acteurs, notamment la Ville et le gouvernement provincial.

Le contexte social, économique et politique remet en question la pertinence d'une vocation unique pour le bâtiment actuellement proposé, principalement destiné à des espaces de bureaux. L'avenir économique et politique de la province accentue les taux élevés de disponibilités de locaux à Montréal soutient le MTP⁴⁵¹. A-t-on *encore* besoin des espaces de bureaux? Jusqu'où ira cet exode déjà entamé? Le fédéral estime que la concentration des bureaux dans un immeuble unique pourrait exacerber la surabondance des espaces de bureaux disponibles. En revanche l'option d'un projet de type « campus », déployé par étapes, permettrait d'étaler sur une période plus longue la mise à disposition de ces locaux. De cette manière, le gouvernement fédéral pourrait plus facilement ajuster ou différer certaines phases

⁴⁴⁸ J. Buchanan, *op. cit.*, p. 5.

⁴⁴⁹ *Ibid.*

⁴⁵⁰ *Ibid.* p. 7.

⁴⁵¹ J. Buchanan, *op. cit.*, p. 7. L'analyse du MTP est fondée. Selon Paul-André Linteau, l'arrivée au pouvoir du Parti québécois en 1976 et l'adoption de la loi 101 en 1977 ont contribué à accélérer le mouvement de départ des Anglophones vers Toronto. Entre 1976 et 1981, 131 500 résidents anglophones ont quitté le Québec, la plupart d'entre eux étant originaires de la région de Montréal. En 1978, la population de Montréal passe en dessous du chiffre symbolique d'un million d'habitants. Parallèlement, de grandes entreprises commencent à quitter la région de Montréal. Entre janvier et juin 1977 seulement, 99 sièges sociaux ont quitté la ville. D'autres statistiques indiquent qu'entre janvier 1977 et novembre 1978, pas moins de 263 sièges sociaux ont déménagé hors de Montréal, la grande majorité d'entre eux s'installent à Toronto. Voir : P.-A. Linteau, *op. cit.*, p. 295; R. Morin, *loc. cit.*, p. 36 ; M. Polèse, *op. cit.*, p. 984.

du projet, voire même les annuler si nécessaire, en fonction de l'évolution du marché et des besoins réels en espaces de bureaux⁴⁵².

Le gouvernement fédéral reconnaît par ailleurs que l'option d'un immeuble unique est maintenant accueillie de manière négative par la population et par des groupes tels que Sauvons Montréal⁴⁵³. L'administration municipale ainsi que les citoyens de Montréal, seraient plus favorables à un projet qui inclurait une composante résidentielle et qui verrait le gouvernement réutiliser ses anciens bureaux. Le gouvernement fédéral réalise que diminuer la taille du projet et remplacer une partie réservée à l'espace à bureaux par du logement permettrait une réaction plus positive de la part de la population et contribuerait à revaloriser le quartier⁴⁵⁴. Cette vision est partagée par le spécialiste en relations publiques Jean-Pierre Hogue, qui estime qu'il faut laisser tomber l'idée du premier projet d'immeuble unique⁴⁵⁵. Les propos de Hogue mettent en avant l'importance d'une écoute attentive du milieu par le gouvernement fédéral, ainsi que la nécessité de concevoir l'architecture à l'échelle humaine et de respecter les éléments qui valorisent son humanisation. Il souligne même que la nouvelle PGF pourrait devenir un modèle à suivre pour les développements futurs⁴⁵⁶. Cette reconnaissance de l'opinion de la société civile dans le processus de planification de la PGF représente un changement significatif depuis son annonce initiale en mars 1972.

Enfin, la loi sur les biens culturels par Québec s'applique, bien que le MTP affirme dans son mémoire que la loi n'affecte pas les terrains de la Couronne⁴⁵⁷. À notre connaissance, et avec la reconnaissance tardive du gouvernement fédéral⁴⁵⁸, les terrains de la Couronne sont touchés par cette loi à l'été 1977. La désignation de l'Église catholique chinoise et son presbytère comme biens culturels en mars 1977 exige une approbation du gouvernement du Québec pour le projet de construction PGF, puisqu'il se situerait dans l'aire de protection de cinq cent pieds des biens culturels. Le gouvernement du Canada n'a pas encore

⁴⁵² J. Buchanan, *op. cit.*, p. 7.

⁴⁵³ *Ibid.*, p. 9.

⁴⁵⁴ J. Buchanan, *op. cit.* p. 9.

⁴⁵⁵ J-P Hogue, *op. cit.*, p. 6.

⁴⁵⁶ *Ibid.*

⁴⁵⁷ *Ibid.*, p. 7.

⁴⁵⁸ Dans un mémoire au cabinet de 1980 sur le même projet PGF, le gouvernement fédéral reconnaît finalement que le M.A.C. (Ministère des Affaires Culturelles) « voit également à ce que des normes sévères soient appliquées pour la construction de tout édifice à l'intérieur d'un rayon de 500 pieds des édifices historiques », et qu'il faut inévitablement son approbation pour le projet PGF. Bibliothèque et Archives Canada, R11940-5697-8-F, Vol. 433, Ministère des Travaux Publics, *Mémoire au Cabinet*, 10 novembre 1980, p. 4.

eu cette approbation du Ministère des Affaires culturelles, qui voit à ce que des modifications soient faites au design. L'application de la loi sur les biens culturels par le gouvernement séparatiste à Québec crée une atmosphère politique délicate, nécessitant une approche prudente de la part du gouvernement fédéral. L'influence du facteur politique doit être comprise dans la mesure où le gouvernement fédéral est sensible à tout ce qui vient de Québec en ces temps incertains de sa place dans la Confédération, et cette dynamique politico-territoriale influence inévitablement les décisions concernant des projets majeurs tels que la PGF.

Ce changement de perspective révèle une évolution dans le raisonnement des planificateurs en coulisses. En 1977, la réussite du projet Guy-Favreau est en jeu et le gouvernement fédéral est contraint à trouver une meilleure solution pour un projet hérité des années précédentes, qui était caractérisé par une approche individuelle répondant uniquement à ses objectifs. Le 21 juillet 1977 le Cabinet ministériel à Ottawa choisit l'option « campus » avec logements et décide d'intégrer à la réflexion les organismes à Montréal qui ont manifesté de l'intérêt pour l'aménagement de la Place Guy Favreau⁴⁵⁹. Pour mener à bien le projet, Jean-Pierre Hogue propose la mise en place d'un comité consultatif mandaté pour collaborer avec les planificateurs et participer aux prises de décisions⁴⁶⁰. Cette démarche vise à favoriser une approche participative et inclusive dans la réalisation du projet, en impliquant les parties prenantes locales et en assurant une meilleure représentation des intérêts de la communauté dans le processus de planification.

4.2 La naissance du Quartier chinois de Montréal

Notre analyse nous conduit à un constat : le nouveau bâtiment fédéral préservera l'identité sociale du milieu en combinant ses fonctions administratives et résidentielles, ainsi qu'en adoptant un design à échelle humaine. Pour y voir plus clair dans ce cheminement, nous présentons l'environnement et le nouveau projet, ainsi qu'étudions les travaux du comité consultatif mis en place par le gouvernement fédéral à l'été 1977, afin d'analyser les premières retombées de cette expérience de consultation publique. Il convient de souligner encore une fois que bien que le gouvernement fédéral ait créé la PGF, l'aménagement du territoire relève de la responsabilité de la Ville. Nous chercherons donc à comprendre

⁴⁵⁹ Bibliothèque et Archives Canada, Bureau du conseil privé, Rapport de décision du cabinet, Réunion du 21 juillet 1977, Place Guy Favreau – Immeuble du Gouvernement du Canada à Montréal, 26 juillet 1977, p. 2.

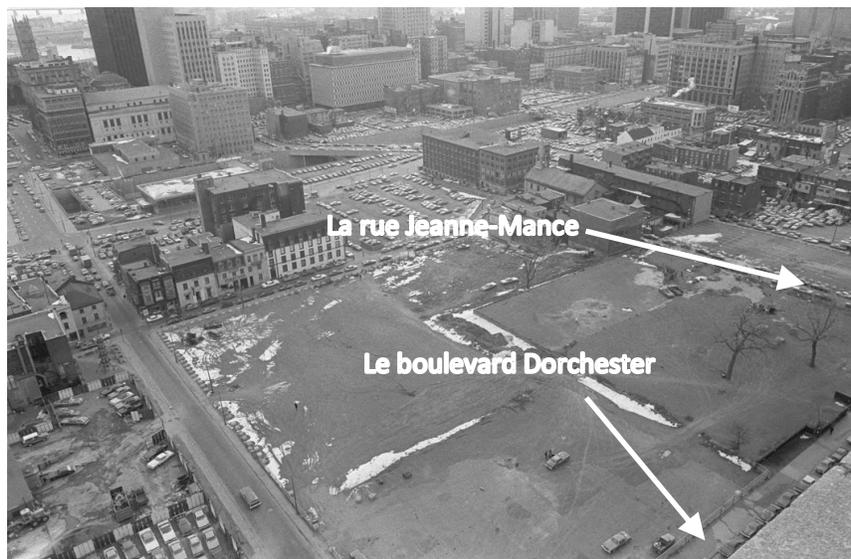
⁴⁶⁰ J-P Hogue, *op. cit.*, p. 6.

comment la Ville contribue au nouveau concept en examinant les mesures, règlements et plans qu'elle met en œuvre pour le « Chinatown ».

4.2.1 Revitaliser un secteur... préserver l'identité sociale

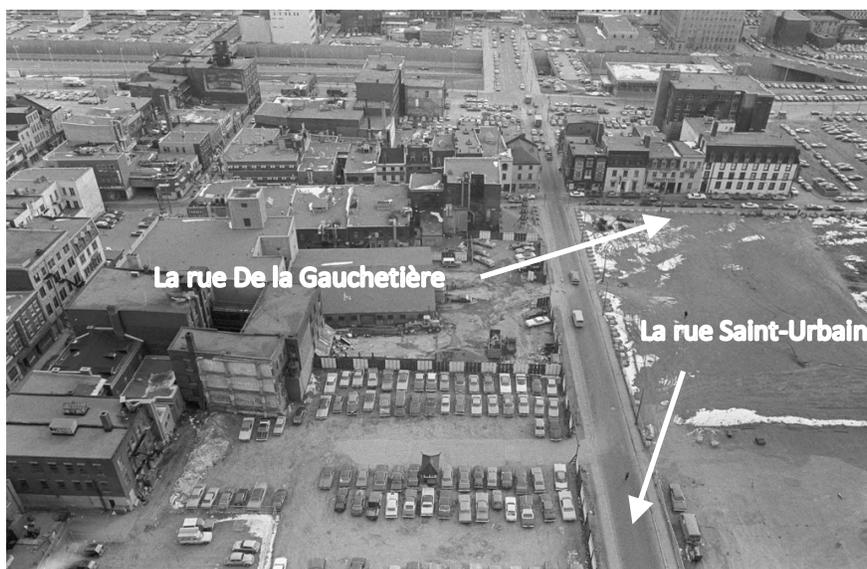
Les figures 4.1, 4.2 et 4.3 offrent un aperçu des perspectives visuelles qui étaient accessibles depuis le sommet du bâtiment d'Hydro-Québec en 1977. Il s'agit d'un terrain vague, en friche et en partie abandonné, situé au cœur de la ville, qui ne peut rester de la sorte aux yeux des leaders municipaux.

Figure 4.1 Le quartier Saint-Laurent et « Chinatown » vu d'Hydro-Québec, 1977



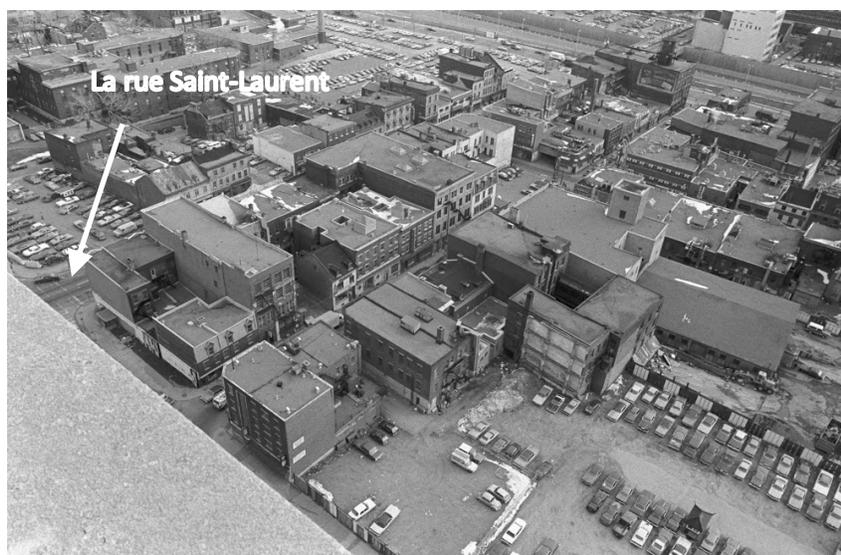
Source : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 06M_E6S7SS1P772948_004, Henri Rémillard, Nouveau Palais des Congrès (angle des rues Jeanne-Mance et De La Gauchetière) et environs; Centre-ville. Montréal, 1977. Réalisation : Patrick Leclair (2024)

Figure 4.2 Le quartier Saint-Laurent et « Chinatown » vu d'Hydro-Québec, 1977



Source : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 06M_E6S7SS1P772948_004, Henri Rémillard, *op.cit.* Réalisation : Patrick Leclair (2024)

Figure 4.3 Le quartier Saint-Laurent et « Chinatown » vu d'Hydro-Québec, 1977



Source : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 06M_E6S7SS1P772948_004, Henri Rémillard, *op.cit.* Réalisation : Patrick Leclair (2024)

Les figures 4.1, 4.2 et 4.3 présentent un territoire s'étendant d'ouest en est de la rue Anderson à Hôtel-de-Ville et du nord au sud de Dorchester à l'autoroute Ville-Marie. Sur la figure 4.1, divers édifices sont identifiables, tels que l'Église catholique et son presbytère, l'église pentecôtiste et l'église presbytérienne,

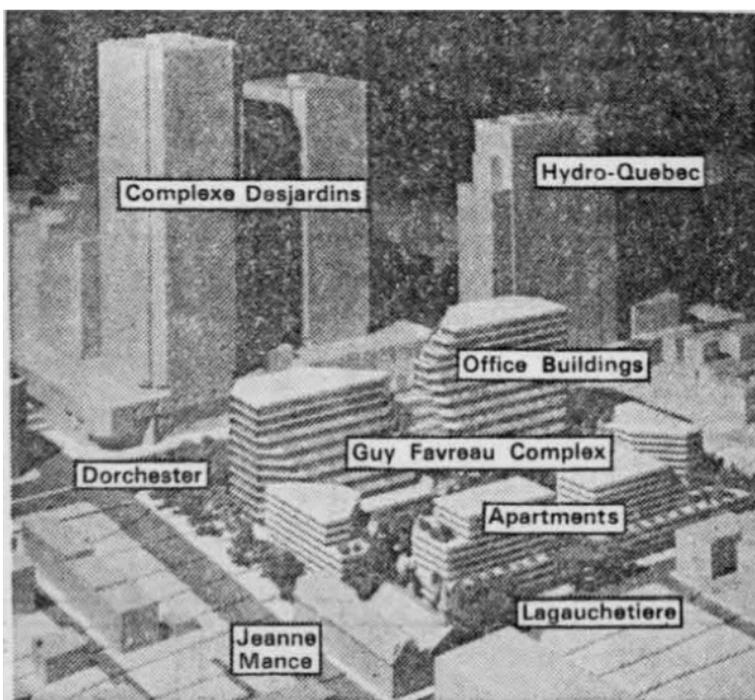
ainsi que J. S. Printers, parmi d'autres structures encore existantes sur le quadrilatère. Au centre droit de cette même image, l'emplacement des vingt logements (aujourd'hui démolis) est discernable, le long de la rue Chenneville (qui deviendra le prolongement de la rue Jeanne Mance). Les bâtiments appartenant à la famille Goldwasser (abritant Charles Boulanger et Ta Ching Trading Co.), la Maison d'Accueil Notre Dame de la Protection (occupée par les Prêtres de Saint-Sulpice, récemment déménagés au 4373 rue Esplanade), Wong Corporation (avec Royal Trust comme locataire), Naggle Elevator, le parc Dufferin, Intercontrol Inc. ont tous été démolis. Il est impossible de ne pas remarquer le nombre impressionnant de stationnements et de voitures, témoignant de l'utilisation de cet espace par les travailleurs du centre-ville pour garer leurs véhicules avant de se rendre à leurs bureaux. Sur l'abord est de la rue Saint-Urbain (à gauche dans nos observations), la Ville est propriétaire de tous les bâtiments ou terrains à l'exception de *Lee's Association* (92 et 94, De La Gauchetière Ouest) et du bâtiment abritant un magasin de souvenirs et un tailleur⁴⁶¹ au coin de la rue (96, De La Gauchetière). Une immense cour de voirie, propriété de la Ville, occupe une grande part du secteur, présentant des signes d'abandon et de vétusté, comme illustré dans les figures 4.2 et 4.3. Malgré la modernisation accélérée observée dans le reste de la ville (à droite dans nos observations), ce secteur se distingue par son allure délabrée, contrastant avec l'évolution rapide des pratiques urbaines.

Le « Chinatown », dont l'artère principale est la rue De La Gauchetière (figure 4.2), se trouve être un lieu diffus au sein du quartier Saint-Laurent. Toutefois, en 1977, le regard sur ce quartier a évolué, remplaçant la notion de taudis par celle de patrimoine, mettant en avant les besoins des résidents par rapport aux priorités des planificateurs urbains. Dans ce contexte de transformation des pratiques urbaines, quelle est la configuration d'un projet repensé pour répondre à ces enjeux?

Le 14 octobre 1977, lors d'une conférence de presse, Judd Buchanan, ministre depuis un an au Transport et André Ouellet ministre aux Affaires urbaines, dévoilent au public la nouvelle maquette de la PGF (figure 4.4) dont le nom a été remanié : Complexe Guy- Favreau.

⁴⁶¹ Voir en annexe A une photographie des bâtiments du 92, 94 et 96 rue De La Gauchetière ouest.

Figure 4.4 Maquette du Complexe Guy-Favreau, octobre 1977



Source : Charles Lazarus, « Decision on Favreau Complexe « not political », *The Montreal Star*, 15 octobre 1977.

Ce concept, désormais présenté comme un « campus pavillonnaire » à double vocation administrative et résidentielle, se compose de deux immeubles à bureaux d'une douzaine d'étages reliés entre eux par un hall recouvert d'une enveloppe de verre. La superficie de plancher du complexe est de 728 000 pieds carrés, bien inférieure aux plans originaux⁴⁶². De plus, le nombre de fonctionnaires fédéraux devant y travailler a été réévalué à 4 000, soit une réduction de 7 000 par rapport aux prévisions initiales⁴⁶³.

Quatre immeubles d'habitations, d'une hauteur de six ou sept étages, bordent les rues Jeanne-Mance, De La Gauchetière et Saint-Urbain. Ces structures sont prévues pour accueillir un total de 400 unités d'appartement, dans le cadre d'un partenariat novateur avec la Société Canadienne d'Hypothèque et de Logement (S.C.H.L.), représentant le premier arrangement de ce type au Canada⁴⁶⁴. La S.C.H.L. sous-louerait chaque emplacement résidentiel à des groupes sans but lucratif ou des coopératives afin de

⁴⁶² Bibliothèque et Archives Canada, R11940-5697-8-F, Vol. 433, *Notes de Judd Buchanan pour le 14 octobre 1977*, p. 5.

⁴⁶³ *Ibid.*, p. 5.

⁴⁶⁴ Charles Lazarus, « Favreau Complex, « not political », *The Montreal Star*, 15 octobre 1977.

permettre la construction des unités résidentielles. La S.C.H.L. faciliterait cet engagement en mobilisant des groupes montréalais et en fournissant un financement couvrant intégralement les coûts de construction, agissant ainsi en tant que prêteur à hauteur de 100%⁴⁶⁵.

Le projet prévoit la création d'un parc public le long du boulevard Dorchester, ainsi que d'un parc plus vaste réservé aux résidents au cœur du campus. De plus, un centre de conditionnement physique et divers services seront mis à disposition des occupants et des résidents du quartier. L'église catholique et le presbytère adjacents, seuls deux bâtiments présents sur la figure 4.1 qui ne seront pas démolis et qui profitent de la loi sur le patrimoine, sont conservés et rénovés complètement⁴⁶⁶. En 1980, Travaux publics Canada alloue 1,2 million à Héritage Canada à cet effet⁴⁶⁷. Comme l'a souligné Judd Buchanan lors de la présentation, le Complexe Guy-Favreau revêt une dimension humaine, permettant une harmonieuse liaison entre les gratte-ciel du boulevard Dorchester et l'artère commerçante De La Gauchetière⁴⁶⁸.

La volumétrie, le gabarit, le traitement architectural et la diversité des structures confèrent au projet une échelle parfaitement adaptée au quartier environnant. La structure d'habitation est conçue de manière à respecter l'intégrité architecturale des bâtiments adjacents, tout en préservant la vocation résidentielle du secteur. Comme l'a souligné le ministre Ouellet, la partie habitation vise à revitaliser le quartier et à attirer de nouveaux résidents vers le centre-ville⁴⁶⁹. Les logements prévus dans les quatre tours d'habitations sont destinés aux personnes à revenus modestes et moyens⁴⁷⁰. Il est à noter que l'ajout de centaines de résidences sur un quadrilatère qui en comportait initialement seulement 20 renverse la tendance au déclin démographique, comme évoqué dans le chapitre deux.

Selon Jack Lee, le président de *Lee's Association*, le projet est bien accueilli par la CCM. Dans une lettre adressée à André Ouellet, Jack Lee rapporte que tous les résidents chinois du « Chinatown » approuvent

⁴⁶⁵ S.A., « Feu vert pour le Complexe Guy Favreau un « campus » fédéral de \$100 millions », *L'information centre-ville*, 14 octobre 1977.

⁴⁶⁶ Bibliothèque et Archives Canada, R11940-5697-8-F, Vol. 418, *Notes de Judd Buchanan, op.cit.*, p. 5.

⁴⁶⁷ Héritage Canada est un organisme national de bienfaisance enregistré et fiduciaire de la Couronne, créé en 1973. Il a pour mission la préservation et la mise en valeur du patrimoine historique, architectural, naturel et panoramique du Canada. Bibliothèque et Archives Canada, R11940-5697-8-F, Vol. 419, Conseil du Trésor, *Approbation de donner à Héritage Canada 1 238 000\$ pour la rénovation des trois bâtiments*, 7 novembre 1980.

⁴⁶⁸ Bibliothèque et Archives Canada, R11940-5697-8-F, Vol. 418, *Notes de Judd Buchanan, op.cit.*, p. 6.

⁴⁶⁹ Bibliothèque et Archives Canada, R11940-5697-8-F, Vol. 418, *Notes d'André Ouellet*, p. 3 et 4.

⁴⁷⁰ *Ibid.*, p. 5.

et sont enthousiastes à l'idée du nouveau concept, notamment pour les logements et l'espace réservé à des fins communautaires et culturelles⁴⁷¹. Le président de *Lee's Association* croit que le nouveau projet représente une amélioration significative et lui-même ainsi que son association acceptent l'invitation d'André Ouellet à contribuer à la gestion de la partie résidentielle⁴⁷². Il convient de souligner que tout au long du projet Guy-Favreau, les demandes et préoccupations de la CCM étaient axées sur l'ajout de logements à loyer modique, la création d'un centre culturel et sportif, ainsi que la tenue de consultations publiques⁴⁷³. Ainsi, il est clair que le nouveau projet ne se limite pas à ce que les promoteurs du projet *pensent* être nécessaire pour les résidents du quartier environnant ; il répond spécifiquement aux demandes exprimées par la communauté.

Il est toutefois important de noter que cette déclaration de Lee tout comme l'enthousiasme qui semble se dégager ne reflètent pas nécessairement la réalité de l'ensemble de la CCM, laquelle demeure divisée et portant divers intérêts sur cette question.

4.2.2 Consulter des acteurs aux intérêts divergents

Aujourd'hui, la consultation publique est devenue une composante essentielle de tout grand projet urbain, mais cela n'a pas toujours été le cas. En fait, le projet Guy-Favreau témoigne de la transition des pratiques urbaines autoritaires vers des pratiques dites participatives. Par exemple, quelques semaines avant l'annonce du nouveau Complexe Guy-Favreau en octobre 1977, Judd Buchanan écrivait à Peter Lanken, président de Sauvons-Montréal, pour lui indiquer que le gouvernement du Canada reconnaissait l'importance croissante de la consultation publique dans la planification de projets urbains au Canada⁴⁷⁴. Ce groupe de citoyens a été au front des luttes urbaines des résidents de quartiers affectés par les projets de rénovations urbaines des années précédentes⁴⁷⁵. Leur revendication pour la préservation du

⁴⁷¹ Bibliothèque et Archives Canada, R11940-5697-8-F, Vol. 418, *Lettre de Jack Lee à André Ouellet*, 15 décembre 1977, p. 1.

⁴⁷² Bonnie Price, « Chinatown welcomes scaled-down project », *The Gazette*, 17 octobre 1977.

⁴⁷³ Bibliothèque et Archives Canada, R11940-5697-8-F, Vol. 418, *Lettre de Jack Lee à Pierre Elliot Trudeau*, 8 juin 1977.

⁴⁷⁴ Bibliothèque et Archives Canada, R11940-5697-8-F, Vol. 418, *Lettre de Judd Buchanan à Peter Lanken*, 8 septembre 1977.

⁴⁷⁵ Eliot Perrin, *"It's your city, only you can save it!": Save Montreal's Grassroots Opposition to Urban Redevelopment*, Mémoire de M.A. (histoire), Université Concordia, 2016, p. 12.

patrimoine, la tenue de consultations publiques et leur opposition générale à la PGF sont bien documentées⁴⁷⁶.

C'est que la décision du Cabinet du 21 juillet 1977 a entraîné un changement fondamental dans l'approche du gouvernement vis-à-vis du public : la population sera désormais consultée. À cet effet, un comité de travail a été mis en place dans le but de recueillir l'avis de la population. Ce changement marque une rupture significative d'avec l'approche précédente. Selon le gouvernement fédéral, la création de ce comité de travail constitue la première expérience de consultation populaire à Montréal dans un grand projet urbain⁴⁷⁷. Comme en fait mention Jean-Pierre Hogue, devenu président de ce comité consultatif aux côtés de deux autres membres, dans sa correspondance adressée à André Ouellet le 28 février 1977, cette initiative pose plusieurs défis en raison de sa nouveauté⁴⁷⁸. Nous verrons que rapidement, les travaux du comité débordent du strict cadre du bâtiment et c'est la place de la communauté chinoise en entier dans le quartier qui est mise de l'avant. Aujourd'hui, nous sommes en mesure de nous questionner sur la place réelle occupée par les Chinois dans ce nouvel exercice participatif.

Nous avons compilé ci-dessous les informations issues de trois documents d'archives qui détaillent le rôle, le but et les responsabilités du comité⁴⁷⁹. Il est stipulé que le comité de travail a pour mandat de recevoir les représentations et les suggestions concernant le futur Complexe Guy-Favreau afin d'en améliorer la réalisation. Il agit en tant qu'intermédiaire entre les maîtres d'œuvre et la communauté en général. Son mandat consiste à recueillir les représentations, à mener des consultations et à solliciter des opinions afin de conseiller en permanence les autorités compétentes sur l'orientation du projet et de ses différentes composantes, ainsi que sur le déroulement des opérations. Le comité est chargé de garantir aux citoyens, aux organismes, aux groupes et aux institutions la possibilité d'être entendus et écoutés sur le projet lui-même et son intégration dans son environnement. De plus, il doit travailler en étroite collaboration avec l'équipe de fonctionnaires des différents ministères et agences ainsi qu'avec les experts-conseils affectés

⁴⁷⁶ Voir par exemple : Bibliothèque et Archives Canada, R11940-4720-5-F, Vol. 433, Edward Pitula, « Dix raisons pour ne pas construire la Place Guy Favreau », *SOS Montréal*, août 1977, p. 10-11.

⁴⁷⁷ C. K. Bun, *op. cit.*, p. 299.

⁴⁷⁸ Bibliothèque et Archives Canada, R11940-5697-8-F, Vol. 418, *Lettre de Jean-Pierre Hogue à André Ouellet*, 28 février 1978.

⁴⁷⁹ Bibliothèque et Archives Canada, R11940-5697-8-F, Vol. 418, Communication du 8 décembre 1977, Complexe Guy-Favreau, Comité consultatif forme, date inconnue, p. 1 ; Bibliothèque et Archives Canada, R11940-5697-8-F, Vol. 418, Complexe Guy-Favreau Comité consultatif, Première version, date inconnue, auteur inconnu, 3p. ; Bibliothèque et Archives Canada, R11940-5697-8-F, Vol. 418, J-Pierre Hogue, « sans titre », date inconnu, 6p.

au projet. Notons que ces documents ne décrivent que la vision souhaitée du fonctionnement du comité, et non pas sa réalité opérationnelle. Néanmoins, sur le papier, nous observons une influence des idées de démocratie participative et une importance accordée au rôle du citoyen dans le processus décisionnel.

Sur le terrain, entre la décision du cabinet en juillet 1977 et le mois d'août 1978, date du premier bilan du comité de travail, celui-ci a tenu des rencontres avec des politiciens et des membres de la société civile afin de présenter le nouveau concept et de recueillir leurs réactions et suggestions. Par exemple, au mois d'août 1977, le comité consultatif a rencontré le maire Jean Drapeau, qui s'est montré favorable au nouveau projet⁴⁸⁰. Notons que le SUM travaille à l'aménagement du territoire, indépendamment des consultations que tient le comité avec les autorités compétentes. Les politiciens du gouvernement provincial, de l'administration municipale, les sociétés de conservation, les députés de la région de Montréal, les fonctionnaires fédéraux, les hommes d'affaires et la population en général, ont également été consultés et la plupart se sont retrouvés dans le camp des groupes que le comité considère comme « favorables au projet »⁴⁸¹. Les groupes consultés ayant des réserves, auxquels les membres du comité ont accordé une attention particulière dans leur bilan du mois d'août 1978 destiné à André Ouellet, comprenaient les médias⁴⁸², Sauvons Montréal⁴⁸³ et la CCM⁴⁸⁴. Nous nous pencherons ici uniquement sur le cas spécifique de la CCM, qui est le plus documenté par le comité.

Lors de leurs multiples rencontres avec la Communauté chinoise, le comité a identifié plusieurs certitudes et incertitudes dans leur bilan d'août 1978. Tous les Chinois s'interrogent sur la manière dont la réhabilitation et la revalorisation du « Chinatown » vont se dérouler⁴⁸⁵. Toutefois, il est clair qu'ils ont des intérêts différents et ne parviennent pas à se mettre d'accord sur une vision commune. Une école de

⁴⁸⁰ Bibliothèque et Archives Canada, R11940-5697-8-F, Vol. 418, *Programme suggéré de communication pour le comité consultatif Complexe Guy-Favreau*, Relations publiques & industrielles limitée, Jean-Pierre Hogue, partie 2, « Analyse de la situation », août 1978, p. 11.

⁴⁸¹ *Ibid.*

⁴⁸² Ici, le comité suggère que les médias « n'ont pas manifesté un intérêt marqué jusqu'ici pour les travaux du comité », avec comme exception deux journalistes (René Laurent de La Gazette et une représentante de Daily Commercial News). *Ibid.*, p. 12.

⁴⁸³ Les interventions de Sauvons Montréal auprès du comité sont surtout de nature à recueillir des renseignements pour qu'ils puissent les rendre publics, notamment des études sur l'impact du CGF sur l'environnement urbain et les besoins d'espace des fonctionnaires fédéraux, et des « programmes » de la partie habitation et du complexe, etc. *Ibid.*, p. 18.

⁴⁸⁴ J. Pierre Hogue, *op. cit.*, p. 11.

⁴⁸⁵ *Ibid.*, p. 13.

pensée préconise de centraliser toutes les activités socioculturelles et communautaires au Complexe Guy-Favreau. En revanche, d'autres prônent une action fédérale plus large, qui engloberait la rénovation de divers édifices à travers le quartier chinois, en leur conférant une vocation communautaire ou sociale⁴⁸⁶.

Parmi les partisans de cette deuxième école de pensée figure Kenneth Cheung, qui n'est pas indemnisé en vertu de la loi sur l'expropriation et qui représente certains commerces du « Chinatown ». En mai 1978, il écrit au comité consultatif : « *We should not allow Place Guy-Favreau to create a polarized Chinatown with the new in one place and the old in the other; rather we should encourage a diversified development where old and new are interspersed and sustain each other* »⁴⁸⁷. Déjà en 1973, dans une correspondance adressée à M. Martin, responsable des expropriations à Travaux publics Canada, il avait demandé de ne pas être trop généreux envers « a few privileged property owners » (notamment les églises et certains commerces) qui recevaient des compensations financières⁴⁸⁸. Ce que Kenneth Cheung souhaite, c'est que l'argent soit investi dans l'ensemble du « Chinatown », et non pas uniquement entre les mains des expropriés. En d'autres mots, il faut que la revitalisation du « Chinatown » touche l'ensemble du territoire et ne soit pas seulement concentrée dans le projet Complexe Guy-Favreau, avec les ressources financières principalement entre les mains des expropriés.

Regardons de plus près la situation : Thomas Tou développe son projet d'habitations sur la rue Vitré, Kenneth Ngai a relocalisé son église sur Hôtel-de-Ville et entreprend son propre projet d'habitations sur le terrain adjacent, Jack Lee souhaite prendre en charge les tours d'habitations dans le Complexe Guy-Favreau, Marcel Wong fait une extension de la Wong Wing à l'extérieur du « Chinatown », et Paul Chan a déménagé l'église Presbytérienne à Outremont. Cependant, Kenneth Cheung et son association, représentant les commerces, n'ont pas trouvé leur place dans ce vaste projet de revitalisation. Si la communauté a toujours des intérêts différents et que chaque organisation agit de manière autonome, le reste du « Chinatown », en particulier les commerces, soit une grande partie du secteur, est toujours exposé aux risques.

⁴⁸⁶ J. Pierre Hogue, *op. cit.*, p. 14

⁴⁸⁷ Archives de Montréal, CA M001 VM074-3-D017, Complexe Guy-Favreau – années antérieures à 1980, Kenneth Cheung, "The Dilemma of Place Guy Favreau and Chinatown", A brief submitted to the Consultative committee to the Guy-Favreau Complex, 5 mai 1978, p. 6.

⁴⁸⁸ Archives de Montréal, CA M001 VM074-3-D017, Complexe Guy-Favreau – années antérieures à 1980, *Lettre de Kenneth Cheung à M. Martin*, 30 mai 1973, p. 1.

Kenneth Cheung exprime des préoccupations importantes quant à la situation dans le « Chinatown ». Il observe que les différents « leaders » sont constamment en proie à des rivalités, des jalousies, des méfiances et même des hostilités ouvertes. Il explique que ces « ambassadeurs » n'ont généralement pas d'ancrage réel dans le « Chinatown », que leur implication est questionnable, que leurs objectifs sont mal définis et leurs revendications souvent axées sur leurs propres intérêts. Il remet en question leur prétention à parler d'une « voix unie de la communauté chinoise », soulignant que leurs demandes sont souvent égoïstes. Certes, les propos de Cheung peuvent être interprétés comme ne servant que ses propres intérêts ; cependant, ils reflètent tout de même à un certain degré ceux du comité : « Face à la désorganisation des Chinois de Montréal, face également à leur manque perçu de solidarité et sens commun de l'initiative, le Comité se trouve confronté à ce qui semble à première vue une impasse »⁴⁸⁹. D'autant plus que sur le plan financier, Kenneth Cheung souligne que le coût est un élément fondamental pour la prestation de services. Les Montréalais d'origine chinoise n'ont tout simplement pas les moyens financiers nécessaires pour satisfaire leurs besoins ou désirs. Ils se tournent naturellement vers le gouvernement en quête de solutions⁴⁹⁰.

L'expérience vécue par Kenneth Cheung et le comité met en évidence l'interconnexion entre la division au sein de la communauté, les défis financiers liés à la réhabilitation du « Chinatown » et l'étendue géographique du projet. Il apparaît clairement que la tenue de consultations publiques est rendue difficile en raison de cette division persistante au sein de la communauté chinoise, inhérente à tout comité de consultation publique ainsi que des difficultés économiques rencontrées par les résidents qui n'ont pas été compensés en vertu de la loi sur l'expropriation.

L'opposition de Cheung met en lumière les défis auxquels sont confrontés les planificateurs de Montréal lorsqu'ils doivent travailler avec des acteurs et organisations qui sans surprise, ont des vues et intérêts divergents, comme le souligne David Chueng Lai dans son ouvrage sur les « Chinatowns »⁴⁹¹. C'est la place de la communauté en entier dans le quartier qui est mise de l'avant. Comme le souligne Jean-Pierre Hogue, « les contacts suivis entre le comité et les porte-paroles chinois ont permis de déceler un certain nombre

⁴⁸⁹ J. Pierre Hogue, *op. cit.*, p. 14. Le comité mentionne également dans son rapport les « opinions diverses des représentants chinois ». *Ibid.*, p. 17.

⁴⁹⁰ K. Cheung, "The Dilemma...", *op. cit.*, p. 3.

⁴⁹¹ Lai ne mentionne pas de date précise mais il veut probablement dire les années 1980. Nous suggérons que l'expérience du comité consultatif est similaire avec l'expérience des planificateurs de la Ville. Voir : D. C. Lai, *op. cit.*, p. 151.

d'éléments qui de par leur nature et leur portée, peuvent dépasser en apparence le mandat du comité »⁴⁹². Il indique que la nature « consultative » du comité ne « peut espérer assurer de par son existence seule ou même de par sa seule initiative, la survie de la communauté chinoise »⁴⁹³. Toutefois, le bilan du comité est clair : il y a une impasse. C'est pourquoi, il est recommandé de rendre publiques les réactions et les attentes de la communauté chinoise à l'égard du futur complexe. On espère ainsi que les membres de la communauté prendront conscience des multiples problèmes auxquels ils sont confrontés, ainsi que la diversité des préoccupations des autres intervenants, y compris des autorités fédérales⁴⁹⁴.

Cette première expérience de consultation publique a révélé un intérêt général pour la revitalisation du quartier « Chinatown », au-delà du projet du Complexe Guy-Favreau. Cependant bien que le gouvernement fédéral soit responsable de la construction du Complexe Guy-Favreau, c'est la Ville qui est chargée de l'aménagement du territoire.

4.2.3 Quand la Ville s'implique : la régénérescence d'un milieu de vie

La modernisation de Montréal après la guerre a entraîné la disparition de nombreux quartiers, tels que le Faubourg à m'lasse, Goose Village et le Red Light. Après les Jeux Olympiques, la Ville a pris conscience des changements de sensibilités et de la crise économique, ce qui a conduit à un changement de cap en faveur du logement et de moins raser les quartiers. Cela se traduit par une politique de revitalisation des quartiers anciens. Ce virage a débuté en 1977, lorsque la Ville a annoncé son intention d'adopter une politique visant à régénérer la ville traditionnelle et à redonner vie à ses quartiers, afin de revitaliser les zones dégradées ou en déclin⁴⁹⁵.

Le constat était clair : la population des centres avait déménagé vers les banlieues ou avait été déplacée par de grands projets de rénovation urbaine. L'objectif de la nouvelle politique était donc de ramener les citoyens à Montréal en revitalisant les quartiers anciens et en les rendant plus attrayants. Comme le souligne Paul-André Linteau, « l'heure n'est plus à la démolition, mais bien à la conservation, la restauration et la rénovation »⁴⁹⁶. Enfin, Martin Drouin a démontré que la lutte pour la préservation du

⁴⁹² J-Pierre Hogue, *op. cit.*, p. 13.

⁴⁹³ *Ibid.*

⁴⁹⁴ *Ibid.*, p. 17.

⁴⁹⁵ R. Morin, *op. cit.*, p. 46.

⁴⁹⁶ P.-A. Linteau, *op. cit.*, p. 313.

patrimoine a contribué à forger une identité montréalaise ancrée dans la spécificité du cadre bâti⁴⁹⁷. Il est clair selon nous que le projet du CGF s'inscrit dans cette mouvance.

Lors d'une réunion tenue le 30 septembre 1977, recommandée par le Cabinet⁴⁹⁸, plusieurs acteurs importants, dont Guy Legault, directeur Service d'urbanisme et de l'habitation, André Ouellet, ministre des Affaires urbaines, Gilles Larose et René Wenkès, architectes, Pierre Bourgeau, directeur adjoint du SUHM, ainsi que Bill Teron, président de la S.C.H.L., se sont réunis pour discuter du nouveau concept CGF. Cette réunion précédait la présentation officielle du projet lors d'une conférence de presse le 14 octobre 1977.

Au cours de cette rencontre, le gouvernement fédéral a expressément mentionné à la Ville la nécessité d'améliorer les secteurs vétustes avoisinants et d'optimiser leur occupation⁴⁹⁹. Ainsi, le projet Guy-Favreau est apparu comme le moteur de la revitalisation du milieu environnant. Par conséquent, il est pertinent de diriger notre attention vers l'Hôtel-de-Ville pour constater l'adoption de divers règlements, la rénovation de ses bâtiments dans le secteur, et enfin, la reconnaissance et la délimitation du « Chinatown » pour en faire un véritable quartier caractérisé.

En juillet 1978, le règlement n° 5241 relatif à la protection du patrimoine résidentiel est adopté⁵⁰⁰. Avec ce règlement, la Ville se dote d'une politique visant à protéger l'architecture (patrimoine) et maintenir la quantité de logements dans ces quartiers⁵⁰¹. Ce règlement a pour objectif de préserver la vocation résidentielle et l'identité de ces quartiers.

⁴⁹⁷ Voir : M. Drouin, *op. cit.*, p. 16 et 194 ; P.-A. Linteau, *Ibid.*

⁴⁹⁸ Bibliothèque et Archives Canada, Fonds André Ouellet, R11940-5697-8-F, Vol. 433, Bureau du conseil privé, Rapport de décision du cabinet, Réunion du 21 juillet 1977, Place Guy Favreau – Immeuble du Gouvernement du Canada à Montréal, 26 juillet 1977, p. 2.

⁴⁹⁹ Archives de Montréal, CA M001 P100-07-D102, Fonds Jean Drapeau, *Notes à la rencontre du 30 septembre 1977 par C. Dagenais*, 30 septembre 1977, p. 1 et 2.

⁵⁰⁰ Archives de Montréal, CA M001 VM001-33-02-D113-P5241, Fonds Conseil de ville de Montréal, No 5241 – Règlement relatif à la protection du patrimoine résidentiel. – 1978, 6 juillet 1978.

⁵⁰¹ *Ibid.*

En 1979, le règlement 5357 crée C.I.D.E.M.⁵⁰², ce qui représente une étape cruciale dans l'intervention de la Ville en matière de développement urbain. Dotée d'un mandat clair, la C.I.D.E.M. est chargée d'« élaborer, planifier, coordonner et exécuter les programmes et les projets de la Ville en matière d'habitation, et de promotion et de développement économique »⁵⁰³. Cette organisation est responsable d'abord de la gestion de 10 000 logements, une opération qui sera étendue pour atteindre 20 000 logements. La C.I.D.E.M. doit « concevoir et (...) proposer des politiques favorisant le développement économique de la ville dans les secteurs de l'industrie, du commerce, de l'habitation, du tourisme et des transports »⁵⁰⁴. La définition précise du territoire du « Chinatown », c'est-à-dire l'établissement de frontières fixes, relèvera de la responsabilité de la C.I.D.E.M.

L'engagement de la Ville envers la préservation et la revitalisation du secteur « Chinatown » se manifeste également par des actions concrètes, telles que la visite officielle du maire Jean Drapeau dans le quartier en septembre 1978⁵⁰⁵. Cette visite marque un tournant significatif, car Jean Drapeau devient le premier maire de Montréal à effectuer une telle visite dans le but d'affirmer le caractère de « Chinatown » (la figure 4.5). Ce geste symbolique témoigne de la reconnaissance de la présence chinoise dans la ville et de l'importance accordée à la conservation de son identité culturelle. Malgré ses réticences antérieures à l'égard de projets similaires, Jean Drapeau avait exprimé son soutien au nouveau projet Guy-Favreau avec des logements en août 1977, soulignant ainsi son engagement envers la revitalisation du secteur. Cette sensibilisation accrue aux besoins des résidents reflète un changement dans l'approche de l'administration Drapeau, qui devient plus réceptive aux préoccupations des citoyens.

⁵⁰² Archives de Montréal, CA M001 VM001-33-02-D114-P5357, No 5357 – Règlement concernant la commission d'initiative et de développement économiques de Montréal. – 1979, Séance du conseil de Ville de Montréal, 18 juin 1979.

⁵⁰³ Voir: Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001). 1833-2001, CA M001 VM001-33-02-D114-P5380, No 5380 – Règlement modifiant le règlement concernant la commission d'initiative et de développement économiques de Montréal. – 1979, Séance du conseil de la Ville de Montréal, 27 août 1979; R. Morin, *op. cit.*, p. 47.

⁵⁰⁴ Archives de Montréal, CA M001 VM001-33-02-D114-P5357, No 5357 – Règlement concernant la commission d'initiative et de développement économiques de Montréal. – 1979, Séance du conseil de Ville de Montréal, 18 juin 1979.

⁵⁰⁵ Archives de Montréal, Fonds Jean Drapeau, *Lettre de Jack Lee à Jean Drapeau*, 29 septembre 1978, p. 1.

Figure 4.5 Le maire Jean Drapeau, Jack Lee, au coin des rues Clark et De La Gauchetière Ouest, 1978.



Source : Archives de Montréal, CA M001 P100-01-2-D006, Fonds Jean Drapeau. – 1900-1999, Promotion de Montréal. – 1956-1992, Réaménagement du quartier chinois, Photographie « sans nom », date inconnue.

Lors de sa visite, le maire Jean Drapeau participe à plusieurs activités, notamment la plantation d'un arbre dans le parc de la Pagode. Il ouvre officiellement la Fête de la Lune automnale et fait un discours. Le maire Drapeau signale son engagement et celui de la Ville envers la CCM. La visite du maire a laissé une impression positive chez Jack Lee et la CCM. Dans une lettre adressée à Jean Drapeau, Jack Lee exprime sa gratitude pour les gestes posés qui attestent « votre bonne volonté pour notre ethnie, votre intérêt dans les bonnes relations avec elle et votre désir motivé et sincère de ne pas présider à plus de destruction de notre milieu, mais de donner une protection complète à la préservation de Chinatown et de présider à son embellissement et à sa protection entière »⁵⁰⁶. Au moment de la visite du maire, le nouveau règlement sur le patrimoine et le logement est en vigueur.

La Ville envisage maintenant de prendre en charge la rénovation de ses propres bâtiments dans le « Chinatown ». En 1979, le SUHM élabore un plan de réaménagement visant à « d'améliorer la qualité de

⁵⁰⁶ J. Lee, *op. cit.*, p. 2.

vie dans les immeubles appartenant à la Ville dans le Quartier Chinois »⁵⁰⁷. Comme vu au chapitre précédent, la Ville possède de nombreux bâtiments et terrains dans ce secteur, notamment des commerces le long de la rue De La Gauchetière entre la rue Saint-Urbain et la rue Clark. Elle détient également une cour de voirie ainsi que plusieurs stationnements (voir figures 4.1, 4.2, 4.3). En commençant par la rénovation de ces bâtiments, la Ville peut contribuer à l'embellissement du « Chinatown » en lui conférant une identité distincte⁵⁰⁸.

L'analyse de Martin Drouin souligne que le remplacement de Gerard Niging par Yvon Lamarre à titre de président du comité exécutif de 1970 à 1978, marque un tournant dans les politiques urbaines⁵⁰⁹. La Ville commence à prendre conscience des besoins des citoyens, ce qui se traduit en actions concrètes. Dans la foulée du virage pro-habitation, la Ville crée la Société d'habitation de Montréal en 1979. Cette société est habilitée à créer une corporation sans but lucratif et sera chargée de la gestion de deux tours d'habitation dans le Complexe Guy-Favreau⁵¹⁰. Parallèlement, en 1980 la Ville lance un programme d'intervention dans les quartiers anciens (P.I.Q.A.). Selon les observations de Richard Morin, ce programme vise à rendre les anciens quartiers plus attrayants pour une nouvelle population, toute en préservant leur caractère distinctif⁵¹¹. Cependant, aucun P.I.Q.A. n'est mis en avant pour le secteur « Chinatown ».

La protection du « Chinatown » commence par la délimitation de son territoire, car, comme l'indique Michel Laville à Guy Legault, en 1978, le « Chinatown » reste un lieu diffus : « Quoi que imprécises, les limites du quartier chinois sont comprises dans un quadrilatère borné par les rues Saint-Dominique, Vitré, Jeanne-Mance et le boulevard Dorchester »⁵¹².

Par conséquent, un problème reste : le « Chinatown » ne constitue toujours pas un quartier avec des frontières délimitées. C'est un espace diffus qui s'étend sur une partie du quartier Saint-Laurent et de la

⁵⁰⁷ Archives de Montréal, P100-01-2-D006, Francine Gazaille, Réaménagement du quartier chinois, 10 juin 1979, 9p.

⁵⁰⁸ *Ibid.*, p. 5.

⁵⁰⁹ M. Drouin, *op. cit.*, p. 31.

⁵¹⁰ Archives de Montréal, Fonds Jean Drapeau, Place Crémazie à Planétarium – 1967-1986, *Lettre de Yvon Lamarre à Jean-Louis Sauvé*, 18 mai 1981.

⁵¹¹ R. Morin, *op. cit.*, p. 49.

⁵¹² Michel Laville, *op. cit.*, p. 1.

partie ouest du quartier Crémazie, si l'on inclut les quelques commerces chinois de l'autre côté de la rue Saint-Laurent. Malgré l'utilisation libre de son nom, l'étendue géographique précise de cet espace reste floue. Entre 1979 et 1981, il est question de prendre conscience de cette problématique et d'agir en conséquence. Une étude réalisée par le Service de l'urbanisme en mars 1981 souligne que « le secteur a perdu les caractéristiques propres à la définition du « quartier », c'est-à-dire une entité sociale et physique desservie par un réseau de services et équipements communautaires »⁵¹³. Il est donc évident que le territoire « Chinatown » nécessite un réaménagement fonctionnel. Une façon de procéder serait d'élargir ce territoire en y intégrant d'autres îlots. Dans une lettre adressée à Jean-Louis Sauvé, Jacques Filion mentionne que certains commerçants chinois ayant loué des locaux à la Ville ont été informés de la possibilité d'agrandir le secteur du quartier chinois⁵¹⁴. Cette extension pourrait potentiellement traverser la rue principale, le boulevard Saint-Laurent, pour englober les îlots situés dans le quartier Crémazie.

Dans une lettre adressée à Jean-Louis Sauvé, Chan Kwok Bun indique qu'il est important « d'identifier les besoins de la communauté chinoise, définir les frontières du quartier chinois et d'articuler les buts et objectifs de planification pour le quartier chinois »⁵¹⁵. Cette réflexion souligne la nécessité de délimiter clairement le territoire et les éléments caractéristiques de la culture chinoise, afin de les protéger de manière adéquate. Il est ainsi essentiel de dissocier le « Chinatown » du faubourg Saint-Laurent et de lui conférer une identité propre.

Le 28 janvier 1981, Yvon Lamarre, en tant que président du comité exécutif, élabore les grandes lignes d'un plan d'ensemble pour le Quartier chinois⁵¹⁶. Dans une lettre adressée au conseiller municipal Abraham Cohen du comté de Côtes-des-neiges, il expose les grandes lignes de ce plan :

Ce quartier serait délimité par les rues de Bleury, et Sanguinet, l'avenue Viger et le boulevard Dorchester; le dossier d'élargissement de la rue Saint-Urbain devrait être repris au plan U-60 Saint-Laurent à l'exception du bâtiment situé aux 92 et 94 de la rue De La Gauchetière qui

⁵¹³ Archives de Montréal, CA M001 VM097-02-03-D056, Fonds Urbanisme et Habitation, Quartier chinois. – 1972 – 1986, Service d'urbanisme, Jean Drapeau (architecte), « Le Quartier chinois et son voisinage », mars 1981, p. 3.

⁵¹⁴ Archives de Montréal, CA M001 VM097-02-03-D056, Fonds Urbanisme et Habitation, Quartier chinois. – 1972 – 1986, *Lettre de Jacques Filion à Jean-Louis Sauvé*, 20 décembre 1979, p. 1.

⁵¹⁵ Archives de Montréal, CA M001 VM097-02-03-D056, Fonds Urbanisme et Habitation, Quartier chinois. – 1972 – 1986, *Lettre de Chan Kwok Bun à Jean-Louis Sauvé*, « sans objet », 17 octobre 1980.

⁵¹⁶ Archives Héritage Montréal, CP-430-A-D03, Quartier chinois, Dossier 1962-2001, Quartier chinois, Ville-Marie, *Lettre d'Yvon Lamarre à Abraham Cohen*, « Régénérescence du Quartier Chinois », 19 mars 1981, p. 1 et 2.

devrait être exclus de l'expropriation; la rue De La Gauchetière pourrait possiblement être convertie en voie piétonnière; la coordination de ce dossier sera faite par la CIDEM.⁵¹⁷

Dans un premier temps, Yvon Lamarre procède à la délimitation des frontières du nouveau quartier, une initiative suivie par la C.I.D.E.M. qui adopte ces mêmes limites et devient en charge du développement du Quartier chinois⁵¹⁸. Cette décision permet non seulement de consolider, mais aussi d'agrandir le territoire, marquant ainsi la transition de l'enclave ethnique vers le Quartier chinois de Montréal. Pour sa part, le faubourg Saint-Laurent, toujours reconnu en tant que quartier, est subdivisé pour former un « sous-quartier » distinct doté d'une identité spécifique, à savoir chinoise.

Dans un deuxième temps, *Lee's Association*, dont le propriétaire Jack Lee est sur l'avant-scène depuis l'annonce du bâtiment fédéral, a été préservée. Il convient de rappeler que le SUHM avait initié le plan U-60 dans le but de compenser les pertes du quartier chinois dans l'ouest en élargissant la rue Saint-Urbain. Cette initiative a permis de sauver *Lee's Association* de l'expropriation. Enfin, l'élargissement de la rue Saint-Urbain et la piétonnisation de la rue De La Gauchetière⁵¹⁹ sont une solution au problème de la congestion routière qui affecte cette partie du centre-ville. Ce problème, maintes fois souligné par la société civile et les élus, semble ainsi trouver une résolution. Ces travaux d'embellissement promettent d'améliorer la qualité de vie des résidents du quartier. De plus, ils bénéficient aux commerçants de la rue De La Gauchetière, tout en incitant les résidents actuels et futurs à rester ou s'établir au centre-ville, en rendant celui-ci plus habitable.

Avec Yvon Lamarre à la tête du comité exécutif, l'administration municipale démontre son engagement envers les citoyens en créant le Quartier chinois de Montréal. À la demande du comité exécutif, la CIDEM présente en 1982 à la communauté chinoise le premier plan d'actions à court et moyen terme, qui inclue les étapes suivantes : aménagement d'un mail piétonnier sur la rue De La Gauchetière et d'un semi-mail sur De La Gauchetière entre Saint-Urbain et Jeanne-Mance (de façon à unifier les pavages des projets Guy-Favreau et Palais des Congrès), affichage des noms de rues en français et en chinois, création d'une place

⁵¹⁷ *Ibid.*

⁵¹⁸ Archives de Montréal, CA M001 VM097-02-03-D056, Fonds Urbanisme et Habitation, Quartier chinois. – 1972 – 1986, CIDEM, Rapport concernant l'étude de développement du quartier chinois, 1^{er} septembre 1981, « rapport d'étape/phase 1 », annexe 1, p. 1.

⁵¹⁹ Cette idée sera concrétisée dans le *Chinatown Facelift plan* de 1983 dirigé par le Père Thomas Tou et la Ville de Montréal. C'est également dans ce plan qu'il est proposé d'installer deux arches chinoises, un geste qui souligne la prospérité d'une communauté chinoise à travers le monde.

publique angle nord-est de Clark et De La Gauchetière, plantation d'arbres, aménagement de cours urbaines, acceptation d'un projet d'habitation de la communauté chinoise, et acquisition de terrains à des fins de développement⁵²⁰. Ces initiatives, et d'autres, figurent dans le *Chinatown Facelift plan* de 1983, dirigé par le Père Thomas Tou et la Ville de Montréal.

Les plans définitifs du CGF ont été reçus par la division de l'aménagement urbain du SUHM le 3 août 1981. Après une consultation des plans le 26 octobre 1981, le conseil municipal a adopté le règlement 5777, qui approuve le plan de construction et d'occupation du complexe. Celui-ci est situé dans le quadrilatère délimité par le boulevard Dorchester et les rues Saint-Urbain, De La Gauchetière et Jeanne-Mance⁵²¹. Ce règlement fait référence au quartier Saint-Laurent⁵²², avant que les propositions d'Yvon Lamarre et de la C.I.D.E.M. ne prennent effet.

Un an plus tard, la Ville a émis le règlement 6033, autorisant la construction du condominium Place du Quartier situé à l'angle sud-est Dorchester et Saint-Urbain, de l'autre côté de la rue du CGF. Contrairement à son prédécesseur, ce nouveau projet est construit dans le nouveau Quartier chinois de Montréal⁵²³.

4.3 Conclusion

Il est clair que le gouvernement fédéral ne peut plus intervenir de façon autoritaire et unilatérale dans ses projets, comme cela a été le cas au tout début de la décennie de 1970 lors des phases de conception, d'idéation, et de planification de la PGF. En moins d'une décennie, le contexte a radicalement changé : la crise économique, les réactions négatives de la population à l'égard de la PGF, les tensions politiques croissantes avec le Québec, et l'application stricte de la loi sur les biens culturels ont rendu la mise en œuvre du projet initial difficilement justifiable, tant sur le plan économique que politique. Cette nouvelle réalité impose au gouvernement une approche plus nuancée et réfléchie, tenant compte également des

⁵²⁰ Archives de Montréal, CA M001 VM097-02-03-D056, Fonds Urbanisme et Habitation, Quartier chinois. – 1972 – 1986, CIDEM, *Étude du Quartier Chinois*, 20 novembre 1981, p. 3.

⁵²¹ Archives de Montréal, VM001-05-02_81-06931, No 5777 – Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation du « Complexe Guy-Favreau », dans le quadrilatère délimité par le boulevard Dorchester et les rues Saint-Urbain, de La Gauchetière et Jeanne-Mance, dans le quartier Saint-Laurent (1981), 26 octobre 1981, Agenda 82, p. 1.

⁵²² *Ibid.*

⁵²³ Archives de Montréal, CA M001 VM001-33-02-D117-P6033, No 6033- Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un complexe domiciliaire et commercial dans le quartier chinois de Montréal. – 1982, 25 octobre 1982, Agenda 151, p. 1.

besoins de la population et des objectifs urbains de la ville de Montréal. La solution réside dans l'intégration de nouvelles idées en matière d'urbanisme, en accordant une attention particulière au patrimoine et à la population locale dans la conception et l'approche des projets urbains. Aussi, il semble bien aux yeux des politiciens que les années fastes d'après-guerre soient maintenant chose du passé et que « faire gros et grand » n'est sans doute ni souhaitable, ni faisable.

L'annonce du nouveau projet Complexe Guy-Favreau en octobre 1977 représente un tournant significatif. Intégrant une partie résidentielle et adoptant une architecture à échelle humaine, ce projet se distingue par sa volonté de préserver l'identité sociale du quartier. En effet, il s'insère harmonieusement dans la trame urbaine existante, offrant ainsi aux résidents chinois la possibilité d'utiliser ses installations à des fins sociales et communautaires. De plus, la rénovation et réaffectation de l'église et de son presbytère à la communauté chinoise témoignent d'une prise de conscience collective quant à l'importance de préserver les éléments culturels et historiques du quartier.

La mise en place d'un comité consultatif pour recueillir les suggestions et les recommandations de la société civile représente une initiative novatrice à Montréal. Par ailleurs, l'attention portée à la réhabilitation de l'ensemble du « Chinatown » met en lumière la reconnaissance des défis auxquels est confrontée la communauté chinoise. Face à une division interne, il devient impératif de prendre en charge ces enjeux pour garantir la pérennité et la vitalité de ce quartier emblématique de Montréal. En cela, la Ville, en tant que partenaire original du projet Guy-Favreau, prend conscience simultanément du déclin de ses quartiers anciens et s'engage dans des actions visant à revitaliser ces espaces urbains.

Après les Jeux Olympiques, la Ville a une nouvelle vision : le repeuplement des quartiers anciens est impératif. Cette vision repose sur la préservation de l'aspect résidentiel, ainsi que sur la diversité et la spécificité territoriale. La Ville adopte des règlements visant à protéger le patrimoine et le logement, ainsi que crée la CIDEM. Il faut revitaliser le « Chinatown ». Le Complexe Guy-Favreau devient alors le moteur d'une série d'actions par la Ville qui transforment le lieu autrefois diffus et incertain de l'enclave ethnique chinoise en un véritable quartier résidentiel caractérisé par une occupation tangible. Cette démarche conduit à une reconnaissance accrue de la présence chinoise, à la définition claire du « Chinatown » et à la consolidation et protection de son territoire.

CONCLUSION

Lors de l'inauguration du Complexe Guy-Favreau le 6 juillet 1984, le ministre d'État fédéral chargé du Développement économique et régional, André Ouellet, définissait le bâtiment fédéral en ces termes:

Véritable trait d'union entre le canyon du boulevard Dorchester et l'artère plus urbaine de la rue De La Gauchetière, le Complexe Guy-Favreau est l'expression harmonieuse des deux fonctions qui lui sont dévolues : celle d'un centre administratif avec un fort taux d'achalandage et celle d'un lieu résidentiel où prend forme une vie communautaire caractérisée⁵²⁴.

Le Complexe Guy-Favreau agit comme un lien unificateur entre deux secteurs distincts mais contigus. Aussi, il fait le pont entre des époques de rénovation urbaine très différentes de l'histoire de Montréal : celle des Trente Glorieuses, de la lutte aux taudis, des pratiques urbaines autoritaires et de la montée en puissance de l'État-providence, et celle de la préservation du patrimoine bâti, des luttes citoyennes, des restrictions budgétaires et de la montée des tensions entre les gouvernements fédéral et provincial. Comme le souligne Paul-André Linteau, l'ère des grandes tours à bureaux sur le boulevard Dorchester, désigné René-Lévesque à la mort de ce dernier, et de « la course effrénée à la modernisation » au centre-ville se termine avec l'inauguration du Complexe Desjardins en 1976⁵²⁵. Le CGF est un témoignage architectural impressionnant de ce point de rupture de la trame historique et urbaine montréalaise. Nous pouvons commencer à comprendre sa signification en constatant sa taille « anormale » dans le paysage montréalais et en examinant le terme « quartier » dans l'expression populaire « quartier chinois ». Bien que son utilisation courante et ses manifestations physiques remontent au début du 20^e siècle, ce terme prend une tout autre signification au début des années 1980, avec la réalisation du CGF.

Nous avons vu que l'idée de rénover le quartier Saint-Laurent et à l'intérieur de celui-ci l'enclave ethnique « Chinatown », s'inscrit dans le contexte plus large des années de croissance et de modernisation de Montréal. L'emplacement stratégique du secteur et sa vétusté convainquent tous les paliers de gouvernement qu'un réaménagement est nécessaire. Aussi, la population baisse drastiquement, mais les résidents chinois, qui, avant le départ des autres communautés, représentaient une part négligeable,

⁵²⁴ Bibliothèque et Archives Canada, R11940-5697-8-F, Vol. 433, André Ouellet, Allocution pour l'inauguration du Complexe Guy-Favreau, « Inauguration du Complexe Guy-Favreau », 6 juillet 1984, p. 8.

⁵²⁵ P-A. Linteau, *op. cit.* p. 275.

décident de rester, devenant de fait majoritaires. Dès 1959, les urbanistes suggèrent la création d'un « Chinatown » moderne.

Dans un contexte d'effervescence urbaine, d'interventionnisme d'État et d'affirmation nationale, plusieurs « grands » projets sont suggérés, mais tous tombent à l'eau. En 1967, le projet D-F est proposé grâce à une collaboration entre le gouvernement fédéral et le Mouvement Desjardins, cherchant tous les deux à s'établir dans un lieu de haute valeur et à consolider la présence de leurs employés dans des tours à bureaux. Ce projet, porté par l'urbaniste Jean Claude La Haye, aurait pu se réaliser si ce n'était de l'arrivée tardive du gouvernement Bourassa, qui souhaitait participer à parts égales.

Avec la Révolution tranquille en plein déploiement, l'expansion de l'État québécois et la transformation du centre-ville en un espace francophone deviennent inévitables. Du côté fédéral, la collaboration proposée par Québec et soutenue par le Mouvement Desjardins ne permet pas d'atteindre l'objectif d'affirmer la présence d'Ottawa à Montréal et soulève des inquiétudes, toujours à Ottawa, quant à la répartition des espaces à bureaux et à l'occupation des planchers. Ainsi, le gouvernement fédéral abandonne le projet D-F, fait cavalier seul et s'établit aux abords du boulevard René-Lévesque, mais cette fois-ci du côté sud. Nous suggérons que la rénovation du quartier Saint-Laurent, planifiée pour éliminer les taudis et valoriser un secteur stratégique, se soit additionnée d'une « lutte des drapeaux » entre les gouvernements, en faisant un centre d'affaires. Cela s'exprime clairement dans l'évolution du projet D-F, l'acquisition du quadrilatère au sud du boulevard René Lévesque par le gouvernement fédéral, et plus tard, en 1976, avec la décision du gouvernement provincial de construire le Palais des Congrès.

La première proposition de Place Guy-Favreau, rendue publique en mars 1972, ainsi que la maquette présentée en novembre 1975, reflètent les tendances du temps : un énorme gratte-ciel, similaire à ceux déjà érigés sur le boulevard René Lévesque, destiné à répondre aux besoins d'espace de bureaux du gouvernement fédéral. Dès l'annonce de ce projet au public, six résidents chinois du secteur « Chinatown » s'y opposent et attirent l'attention des médias, marquant ainsi un tournant dans l'histoire du projet.

Contrairement à l'historiographie traditionnelle qui souligne l'impact dévastateur du CGF sur le « Chinatown », notre étude révèle une dynamique plus complexe et met en lumière l'importance du rôle du SUHM et de la Ville dans l'aménagement du secteur : le « Chinatown », alors un espace flou et diffus, sans limites fixes, trouve ses « repères » dans le contexte de la mise en place du CGF. Après deux semaines d'opposition suite à l'annonce du projet, les Chinois visés par l'expropriation de leurs établissements,

propriétaires de commerces et d'institutions communautaires sur le terrain fédéral, bénéficient d'une prise en charge particulière de la part du SUHM, qui, sous la direction du conseil de Ville, débute la revitalisation du « Chinatown » comme proposé dans la phase IV de l'étude Langlois-Bernier (1959). Un « Chinatown » moderne est alors envisagé pour la première fois, avec la relocalisation des institutions chinoises et diverses propositions de projets résidentiels pour la communauté chinoise de Montréal. La consultation publique, initiée suite à l'opposition des résidents chinois, a transformé le projet, en l'éloignant de son caractère autoritaire.

Les critiques adressées au CGF, à savoir la « crise » évoquée par Chan Kwok Bun⁵²⁶, la menace pesant sur la survie et l'identité du quartier chinois soulignée par Jonathan Cha⁵²⁷, ainsi que l'argument selon lequel le CGF aurait « englouti une vaste zone du quartier chinois », mis de l'avant par David Chuenyan Lai, doivent être réévaluées à la lumière des données historiques et démographiques. Les travaux de Val Morrison réfutent déjà l'argument de Bun, en affirmant que la prétendue « crise » n'a jamais eu lieu ou a été résolue d'ici 1992. Morrison a consulté les principaux « porte-paroles » chinois eux-mêmes, qui ont déclaré, lors d'une entrevue en 1992, que les changements survenus dans le « Chinatown » au cours des quinze à vingt dernières années avaient conduit à une croissance pour la CCM⁵²⁸.

Notre analyse des recensements canadiens démontre une augmentation de la population chinoise dans les secteurs 56 et 57 combinés de 1971 à 1991, passant de 485 à 630 résidents⁵²⁹. En 1971, les Chinois représentaient 22% de la population totale, alors qu'en 1991, ils étaient 41%. En 1951 et 1961, ils représentaient 10% et 26% respectivement dans le secteur 56 seulement, et une part encore plus négligeable si l'on inclut le très peu de Chinois qui habitent le secteur 57. À partir de 1976, on observe une expansion de la présence chinoise au-delà de la rue Saint-Laurent vers l'est (dans le secteur 57), ce qui suggère plutôt une croissance spatiale et un essor de la CCM plutôt qu'une « crise ». La fixation des frontières en 1981-1982 a été bénéfique pour la CCM, de même que les projets d'habitations idéalisées durant la mise en œuvre de la PGF. Malgré la baisse de la population totale du secteur 57 à partir de 1986,

⁵²⁶ C. K. Bun, *op. cit.*, p. 301 et 306.

⁵²⁷ J. Cha, *loc. cit.*, p. 11.

⁵²⁸ V. Morrison, *op. cit.*, p. 93-98.

⁵²⁹ Voir en annexe le tableau avec les données démographiques de la population chinoise dans le secteur « Chinatown » de 1971 à 1991.

la population chinoise reste stable et connaît même une légère augmentation. Ainsi, le sentiment de « crise » ne tient pas face à l'analyse historique et n'est pas étayé par les données disponibles.

Il est possible que Bun fasse référence à la légère baisse de la population entre 1971 et 1981. Cependant, il semble peu probable qu'un livre publié en 1991 puisse détecter un sentiment de « crise » alors que la population chinoise n'a jamais été aussi importante qu'en 1986 et 1991. Pour Chan Kwok Bun, la situation est délicate, car il a lui-même activement participé aux réunions et discussions sur le projet Guy-Favreau avec les planificateurs et d'autres membres de la communauté chinoise⁵³⁰. Par conséquent, Bun brosse un portrait d'une communauté menacée et au bord de la disparition qui lutte contre les actions « négatives » de la Ville et du gouvernement fédéral. Cependant, il apparaît plusieurs années plus tard que les motifs et les actions des planificateurs visaient justement à préserver le milieu de vie des résidents chinois. Le gouvernement fédéral a proposé aux Chinois d'habiter dans la partie résidentielle du CGF et d'en assurer la gestion. Cette offre était destinée aux résidents à proximité (les Chinois), les seuls à rester dans le quartier Saint-Laurent, et qui ont manifesté un intérêt pour la gestion (comme Jack Lee, par exemple). Toutefois, les Chinois ont trouvé d'autres logements et ont développé leurs propres projets d'habitations sur un autre site.

Pour sa part, Jonathan Cha avance que le Complexe Guy-Favreau et le Palais des Congrès sont des projets qui « n'ont presque aucun lien tangible avec [le quartier chinois] et que les intentions sont plutôt de dégager un secteur de taudis »⁵³¹. De plus, selon Cha, l'identité et la survie du Quartier chinois sont mises en péril⁵³². Cependant, notre analyse suggère le contraire. Avec le CGF, la présence chinoise est reconnue officiellement et le Quartier chinois moderne a pu naître. Le SUHM a également joué un rôle central dans la préservation du patrimoine religieux et la revitalisation du secteur, affirmant ainsi l'identité chinoise du quartier. En conséquence, il semble que le CGF ait plutôt contribué à la naissance du quartier (avec

⁵³⁰ Chan Kwok Bun a notamment participé à une rencontre le 17 septembre 1980, en compagnie du conseiller Abraham Cohen, de Jacques Filion, de M. Desautels et de M. Laporte, ainsi que d'autres membres de la communauté chinoise. Cette rencontre portait sur l'avenir du *Chinatown*. Chan Kwok Bun a lui-même rédigé les minutes de cette réunion. Voir : Archives de Montréal, CA M001 VM097-02-03-D056, Fonds Urbanisme et Habitation, Quartier chinois. – 1972 – 1986, Chan Kwok Bun, Minutes Meeting of the Chinese Community of Montreal, Montreal, 17 septembre 1980, 3p.

⁵³¹ J. Cha, *loc. cit.*, p. 10.

⁵³² *Ibid.*, p. 11.

l'établissement de limites fixes) et à la préservation de son identité chinoise, contredisant ainsi les conclusions de Cha.

Il est important de souligner que dans le cadre du projet, la Ville a expressément demandé la revitalisation du secteur autour du Complexe Guy-Favreau. Cela s'est concrétisé par la fixation de limites, la création de plans de réaménagement, la consolidation des éléments chinois, ainsi que la restitution des bâtiments tels que les églises et le presbytère à la CCM à des fins communautaires et sociales. Le CGF lui-même est utilisé par les membres de la communauté à des fins communautaires et sociales. Aussi, l'attention portée à la réhabilitation de l'ensemble du « Chinatown » met en lumière la reconnaissance des défis auxquels est confrontée la communauté chinoise. Face à sa division interne et à des intérêts différents de ses membres, il devient impératif de prendre en charge ces enjeux pour garantir la pérennité et la vitalité de ce quartier emblématique de Montréal.

La critique principale de David Chuenyan Lai est que le Complexe Guy-Favreau et la Place du Quartier⁵³³ ont « englouti une vaste zone du quartier chinois, entravant son expansion future »⁵³⁴. Toutefois, une nouvelle perspective émerge lorsque nous examinons l'évolution territoriale de l'espace communément appelé « Chinatown ». Avant la construction du CGF, « Chinatown » était un lieu diffus et incertain dans le quartier Saint-Laurent comme nous l'avons mentionné à plusieurs occasions. Le quadrilatère visé par le fédéral est dans le quartier Saint-Laurent, avec des éléments chinois et non-chinois occupant le territoire en question. Les résidents chinois, peu nombreux dans l'ensemble du quartier au début de notre période d'étude, sont les seuls à y demeurer, alors que le reste de la population quitte.

Avec la réalisation du CGF, la présence chinoise a été reconnue, le territoire a été consolidé et le quartier chinois est né avec une identité spécifique. De plus, il est important de noter que la population chinoise a augmenté après la construction du CGF et que le territoire a été élargi après que la C.I.D.E.M. en ait fixé les limites. Ainsi, l'idée que le CGF a « englouti » une partie du « Chinatown » est fautive.

Par ailleurs, notre analyse suggère qu'il faut comprendre la fonction du CGF dans son contexte spécifique. Notre étude a démontré que le nouveau concept révisé en 1977, influencé par divers facteurs

⁵³³ La Place du Quartier est un condominium construit sur l'ancien stationnement et cour de voirie de la Ville de Montréal, longeant le boulevard Dorchester à l'intersection Saint-Urbain. Inauguré en 1983, il fait partie de « l'opération 10 000 logements » préparée par la CIDEM.

⁵³⁴ D. C. Lai, *op. cit.*, p. 152.

socioéconomiques et politiques tels que la crise économique, l'opinion défavorable de la population face à la rénovation urbaine, l'incertitude du Québec quant à sa place au sein de la Confédération, et l'application de la loi sur les biens culturels, a permis de préserver l'identité sociale du milieu. L'ajout de logements et la mise en place d'un comité consultatif pour recueillir les suggestions et les recommandations de la société civile représentent une initiative novatrice à Montréal. En cela, la Ville, en tant que partenaire original du projet Guy-Favreau, prend simultanément conscience du déclin de ses quartiers anciens et s'engage dans des actions visant à revitaliser ces espaces urbains.

En 1996, plus de dix ans après l'inauguration du CGF, le *Chinatown Development Plan*, élaboré par le SUHM avec la contribution de Kenneth Cheung, Thomas Tou et Jack Lee, indique que la CCM a pleinement intégré le bâtiment à son fonctionnement (locaux, commerces, salles d'activités et résidences)⁵³⁵. Le bâtiment a donc réussi à remplir sa mission en préservant l'identité sociale du « Chinatown ».

Dans le *Plan d'action 2021-2026* pour le développement du QCM, la valorisation du patrimoine reste une priorité. Le plan distingue désormais le patrimoine « tangible » et « intangible » et introduit le concept d'économie patrimoniale, une traduction du terme anglais *heritage economy*. Ce modèle s'appuie sur la richesse et la culture vivante d'un quartier pour orienter son développement, selon un processus mené par la communauté elle-même⁵³⁶. Le premier bilan du plan d'action note des modifications du règlement d'urbanisme, de nouvelles mesures pour protéger le patrimoine du Quartier chinois, telles que la création d'une nouvelle unité de paysage Quartier chinois, l'étude sur le patrimoine immatériel en cours, ainsi que la création d'un comité de travail et d'une table ronde⁵³⁷. Ces avancées sont des nouvelles positives pour le QCM.

La nouvelle désignation patrimoniale du Noyau-du-Quartier-chinois par le ministre Mathieu Lacombe en juillet 2023, ainsi que les nouveaux règlements de l'administration Plante en matière de hauteur et de densité, sont des initiatives bien intentionnées pour la conservation et la mise en valeur du QCM. Cependant, elles ne parviennent pas à accélérer la livraison des milliers de logements sociaux budgétés et

⁵³⁵ Archives Héritage Montréal, CP-430-A-D03, Quartier chinois, Dossier 1962-2001, Quartier chinois, Ville-Marie, Service de l'urbanisme, *Chinatown Development Plan*, Preliminary Proposal, Ville de Montréal, août 1996.

⁵³⁶ IRIS, *Ibid.* p. 51.

⁵³⁷ Ville-Marie Centre-ville, *Bilan de l'an 1. Plan d'action pour le développement du Quartier chinois*, novembre 2022, https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/bilan_an_1_plan_daction_du_quartier_chinois_vf.pptx_2.pdf.

désespérément attendus par les milliers de personnes sur les listes d'attente en 2023⁵³⁸. Les acteurs impliqués devront retourner à la table des négociations en gardant l'esprit ouvert et en évaluant les facteurs potentiels ayant engendré ces problèmes. Les questions telles qu' « à qui appartient le QCM? » et « pour qui est-ce qu'on passe des lois ou des règlements dans le QCM? » demeurent difficiles à résoudre lors de consultations citoyennes animées par des parties prenantes aux intérêts différents. Depuis l'avènement de la démocratie dite « populaire », la complexité des consultations publiques et leurs inévitables revers peuvent obscurcir les progrès incrémentaux gagnés sur la longue durée. Différencier le « bruit » des problèmes qui méritent une attention particulière et qui ont le soutien réel des citoyens est essentiel pour assurer la croissance du QCM. Encore aujourd'hui, les médias amplifient notre biais de négativité. Pourtant, de nombreux progrès ont été réalisés comme en témoigne notre mémoire. Enfin, il est bon de se rappeler constamment, comme le souligne humoristiquement Winston Churchill : « La démocratie. Toujours le pire type de gouvernement, à l'exception de tous les autres »⁵³⁹.

En conclusion, notre mémoire aura permis de révéler que le Complexe Guy-Favreau n'a pas mis en péril la Communauté chinoise de Montréal. Au contraire, grâce à notre enquête historique, menée sur la durée, notre mémoire montre que le CGF a favorisé l'épanouissement et la reconnaissance du Quartier chinois de Montréal tel que nous le connaissons aujourd'hui, lui permettant de passer d'un statut de lieu-dit à un statut de lieu reconnu et délimité. Notre étude démontre que le CGF a contribué à la formation d'un quartier dynamique et florissant, profondément ancré dans son identité culturelle et historique.

⁵³⁸ Guillaume Cyr, « Près de 9000 logements sociaux budgétés n'ont jamais été livrés », *24 heures*, 12 septembre 2022; Clara Loiseau, « En attente pour un logement social depuis 5 ans, cette famille est sur le point d'être évincée », *Journal de Montréal*, 12 mars 2023.

⁵³⁹ Cette citation a été tirée du discours prononcé le 11 novembre 1947 devant les députés de la Chambre des Communes britannique. Voir : Winston Churchill, « The Worst Form of Government », *The International Churchill Society*, 25 février 2016, <https://winstonchurchill.org/resources/quotes/the-worst-form-of-government/> (juillet 2024).

ANNEXE A

PHOTOGRAPHIES DU QUARTIER SAINT-LAURENT ET DU « CHINATOWN »

Parc Dufferin et bâtiments environnants, vue de l'emplacement du bâtiment d'Hydro-Québec, 1961.



Dans cette photographie, l'on peut voir une grande partie du terrain exproprié pour la construction de la Place Guy-Favreau. Archives de Montréal, Fonds Florent Charbonneau, 1958-1964, P158-Y-3_34-P001, Parc Dufferin et Édifice d'Hydro-Québec en construction. – 22 février 1961, 22 février 1961.

Coin de rue Lagauchetière ouest et Saint-Urbain (adresses 101 et 117 Lagauchetière Ouest), 5 avril

1972



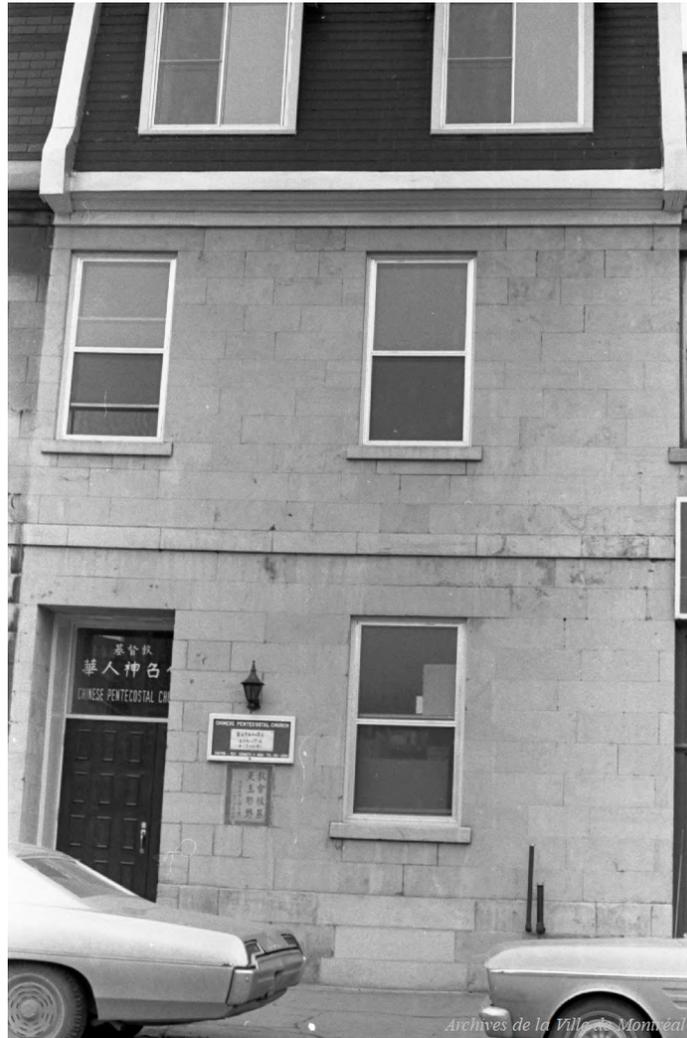
Sur la photographie, l'on peut voir la démarcation entre le bâtiment des prêtres de St-Sulpice (non-chinois) et les commerces avec des affichages chinois plus à l'est sur De La Gauchetière. Archives de Montréal, Fonds Patricia Ling. - [195-]-[1982], surtout [1960-1982], P132-2-D065-027, Église chinoise dans le quartier chinois, 5 avril 1972.

Adresses 143 à 205 Lagauchetière ouest, 5 avril 1972.



De gauche à droite, l'on peut voir l'église catholique chinoise, l'église pentecôtiste, J. S. Printers et le bâtiment de la Wong Corporation (qui loge les bureaux de Royal Trust Company) Archives de Montréal, Fonds Patricia Ling. - [195-]-[1982], surtout [1960-1982], P132-2-D065-028, Église chinoise dans le quartier chinois, 5 avril 1972.

Église pentecôtiste située au 1977 De La Gauchetière ouest, 5 avril 1972.



Archives de Montréal, Fonds Patricia Ling. - [195-]-[1982], surtout [1960-1982], P132-2-D065-031, Église chinoise dans le quartier chinois, 5 avril 1972.

92, 94 et 96 rue De La Gauchetière, Montréal (coin sud-est De La Gauchetière et Saint-Urbain)



Archives de Montréal, Fonds Urbanisme et habitations, Quartier chinois – 1972 – 1986, photographie prise par le Service de l'urbanisme, 25 août 1981.

Construction du Complexe Guy-Favreau, coin de rue Saint-Urbain et De la Gauchetière,



Archives de Montréal, VM097-Y-02-D002B-310, Complexe Guy-Favreau. – 1975 et avril 1984.

ANNEXE B

EXPROPRIATIONS POUR LE PROJET GUY-FAVREAU

Tableau 4.1 Propriétaires et locataires expropriés pour la Place Guy-Favreau dans le quartier Saint-Laurent

Propriétaires et locataires expropriés	Adresse	Lot	Date de l'avis d'exproprier
Les Prêtres de St-Sulpice (propriétaire)	101, de La Gauchetière ouest	571	4 octobre 1972
Famille Goldwasser (propriétaire)	143 à 157, de La Gauchetière ouest	569	6 octobre 1972
Charles Boulanger (locataire)	143, de La Gauchetière ouest	569	6 octobre 1972
Ta Ching Trading Co (locataire)	149, de La Gauchetière ouest	569	6 octobre 1972
Wong Corporation (propriétaire)	161-171, de La Gauchetière ouest	568	4 octobre 1972
Royal Trust Company (locataire)	161, de La Gauchetière	568	4 octobre 1972
Dame Doris Alexandria Vary Elliot (compagnie : J.S. Robertson) (propriétaire)	175, de La Gauchetière ouest	Partie de 567	4 octobre 1972
Église pentecôtiste (propriétaire)	177, de La Gauchetière ouest	Partie de 567	4 octobre 1972
Église Catholique chinoise (propriétaire)	205, de La Gauchetière	n.a.	6 octobre 1972
Église Presbytérienne (propriétaire)	1060, Chenneville	n.a.	4 octobre 1972
Nagle Elevator (propriétaire)	1085, Chenneville	567-1	2 juin 1972
J. H. Milloy (propriétaire)	n.a.	n.a.	n.a.
Lacote Realities (propriétaire)	n.a.	n.a.	n.a.
L. Schwartz (propriétaire)	n.a.	n.a.	n.a.
Grenon et Lavallée (propriétaire)	n.a.	n.a.	n.a.
Mme Raymond Lavallée (propriétaire)	n.a.	n.a.	n.a.
Kenneth Lee et als (propriétaire)	n.a.	n.a.	n.a.

Sources : Les données de ce tableau proviennent de notre consultation de plus de 900 pages de documents légaux du ministère de la Justice du Canada et de Travaux publics Canada. Pour simplifier, nous avons rassemblé les données dans le tableau 4.1. Pour avoir accès à cette information, nous avons fait une demande d'accès à des documents à accès restreint. Certains renseignements n'étaient pas visibles ou ont été retirés par Bibliothèque et Archives Canada. D'autres renseignements n'étaient tout simplement pas disponibles. Voir : Bibliothèque et Archives Canada, R188, RG13, 7, HQCL 4-230200-69, Partie de dossier : 1, Fonds Real Property Law Files, Montreal, Pq; Les Ecclesiastiques du Seminaire De; Saint-Sulpice De Montreal S. Of. C. Against Crown. Expropriation Of Lot 571 From Les Ecclesiastiques Du Seminaire De Saint-Sulpice De Montreal For Federal Complex. Cfn : T-514073, 8 juin 1972; Bibliothèque et Archives Canada, Fonds R188, RG13, 7, HQCL 4-230200-18, Partie de dossier : 1, Real Property Law Files, Montreal, Pq ; *** personal information removed*** Expropriation Of Lot 567 From ***personal information removed*** For Federal Complex, 8 juin 1972; Bibliothèque et Archives Canada, R188, RG13, 11, HQCL 4-230200-64, Partie de Dossier : 1, Fonds Real Property Law files, Montreal, Pq Expropriation of Part of Lot 557 From Les Héritiers De La Succession

For Federal Complexe, 8 juin 1972; Bibliothèque et Archives Canada, R188, RG13, 11, HQCL 4-230200-5, Partie de dossier : 1, Fonds Real Property Law Files Montreal, Pq; *** personal information removed*** Of Against Crown. Expropriation Of Lot 568 From ***personal information removed***. For Federal Complex, 7 juin 1972; Bibliothèque et Archives Canada, R188, RG13, 11, HQCL 4-230200-84, Parti de dossier : 1, Fonds Real Property Law Files, Montreal, Pq; ***personal information removed*** Against Crown. Expropriation Of Part Of Lot 569 From ***personal information removed*** For Federal Complex. Cfn: T-34074, 7 juillet 1972; Bibliothèque et Archives Canada, R188, RG13, 11, HQCL 4-230200-47, Partie de dossier : 1, Fonds Real Property Law Files, Montreal, Pq; Ta Chin Trading Co. Ltd. S. Of. C. Against Crown Expropriation Of Part Of Lot 569 From Ta Chin Trading Co. Ltd. For Federal Complex, 8 juin 1972; Bibliothèque et Archives Canada, R188, RG13, 11, HQCL 4-230200-82, Partie de dossier : 1, Fonds Real Property Law Files, Montreal, Pq; ***personal information removed***, Against Crown. Expropriation of Part Of Lot 569 From ***personal information removed*** For Federal Complex (J***personal information removed*** Cfn: T-33874, 7 juillet 1972; Bibliothèque et Archives Canada, R188, RG13, 7, HQCL 4-23-0200-19, Partie de dossier : 1, Fonds Real Property Law Files, Montreal, Pq; Nagle Elevator Co. S. Of C. Against Crown. Expropriation of Part Of Lot 567 From Nagle Elevator Co. For Federal Complex, 8 juin 1972; Bibliothèque et Archives Canada, R188, RG13, 11, HQCL 4-230200-81, Parti de dossier : 1, Montreal, Pq; ***personal information removed*** Against Crown. Expropriation Of Part Of Lot 569 From ***persona information removed*** For Federal Complex. Cfn: T3974, 7 juillet 1972; Bibliothèque et Archives Canada, R188, RG13, 11, HQCL 4-230200-83, Parti de dossier : 1, Montreal, Pq; ***personal information removed*** Against Crown. Expropriation Of Part Of Lot 569 From ***personal information removed*** For Federal Complex. Cfn: T-33974, 7 juillet 1972. Réalisation : Patrick Leclair 2024.

ANNEXE C

POPULATION D'ORIGINE CHINOISE DANS LE SECTEUR « CHINATOWN »

Tableau 4.2 Population totale et d'origine chinoise/langue maternelle « autre » dans les secteurs 56 et 57, 1971-1991⁵⁴⁰

Année	Population totale secteur 56	Population chinoise/langue maternelle autre secteur	Population totale secteur 57	Population chinoise/langue maternelle autre secteur	Population chinoise/langue maternelle autre secteur
1971	1 210	460	1 030	25	485
1976	569	295	713	35	330
1981	463	245	801	95	340
1986	1 030	280	1 020	250	530
1991	1 090	355	440	275	630

Source : Archives de Montréal, Fonds Urbanisme et habitation, Quartier chinois – 1972- 1986, CA M001 VM097-02-03-D056, Service d'urbanisme et de l'habitation, Jean Drapeau (architecte), « Rapport d'étape », mars 1981, p. 3 ; Recensement du Canada 1976, tableau Caractéristiques générales de la population, des logements, des ménages, des familles et de la population active, secteurs de recensements, Catalogue 95-811, Bulletin 6.12, 1976, p. 17 et 18 ; Recensement du Canada 1981, Catalogue 95-918, Vol. 3, Série des profils A, Tableau 1. Certaines caractéristiques de la population, des logements, des ménages et des familles de recensement, secteurs de recensement, 1981, p. 18 ; Recensement du Canada 1981, Catalogue 95-959, Vol. 3, Série des profils B, Tableau 1. Certaines répartitions de la population, des logements, des ménages et des familles, selon certaines caractéristiques sociales et économiques, secteurs de recensement, 1981, p. 52 ; Recensement du Canada 1986, Profil du recensement pour les régions métropolitaines de recensement, agglomération de recensement subdivisée en secteurs de recensement et secteurs de recensement, Recensement de 1986- Partie B ; statistique Canada, Recensement de la population de 1991, produit numéro 1005351 au catalogue de Statistique Canada. Population selon l'origine ethnique (24), par origines

⁵⁴⁰ Le secteur 56 est délimité par les rues De Bleury, Sainte-Catherine, Saint-Laurent et Craig, tandis que le secteur 57 (adjacent à l'est) est délimité, à partir de 1976, par les rues Saint-Laurent, Sainte-Catherine, Hôtel-de-Ville et Craig. En 1971, la frontière est (secteur 57) correspondait à une rue plus à l'ouest (Bullion). Entre les rues Sainte-Catherine et Dorchester, il y a la Place Desjardins et l'Hydro-Québec, tandis qu'au bas de Viger se situe l'autoroute Ville-Marie. Quoiqu'imparfaite, cette délimitation offre une représentation plutôt fidèle du territoire et de la population du secteur « Chinatown ». Dans les recensements de 1976 et 1981, l'origine ethnique « chinoise » n'est pas explicitement offerte aux répondants comme choix de réponse. Cependant, ces recensements indiquent la langue maternelle de la population. En 1976, la catégorie langue maternelle « autre » fait référence aux langues autres que l'anglais, le français, l'allemand, l'italien, l'ukrainien, ou non spécifiées. En 1981, à ces langues s'ajoutent aussi le grec et le portugais. Nous présumons que cette catégorie inclut la population chinoise, en nous appuyant sur l'histoire de l'immigration dans ce secteur et le profil démographique des résidents chinois, notamment leur âge avancé et leur unilinguisme. Il est à noter que ces chiffres sont très conservateurs et que la population chinoise pourrait être plus importante. Selon une étude du service d'urbanisme datant de mars 1981, il y avait 600 Asiatiques (Chinois et Vietnamiens) vivant dans le quadrilatère délimité par les rues Dorchester, Vitre, De Bleury et Sanguinet.

uniques et multiples (2) – Région métropolitaine de recensement/agglomérations de recensement et secteurs de recensements.

BIBLIOGRAPHIE

Sources

Correspondance

AUF DER MAUR, Nick et Bob KEATON, *Lettre à Yvon Lamarre*, Archives de Montréal, VM074-3-D017, 27 novembre 1975.

AITKEN, Ian, *Lettre à André Ouellet*, Bibliothèque et Archives Canada, R11940-4720-5-F, Vol. 419, 10 avril 1977.

BOURGEAU, Pierre, *Lettre à Jacques Filion*, Archives de Montréal, VM097-02-03-D056, 9 février 1973.

BUCHANAN, Judd, *Lettre à Marcel Roy*, R11940-4720-5-F, Vol. 419, 5 octobre 1977.

BUCHANAN, Judd, *Lettre à Peter Lanken*, Bibliothèque et Archives Canada, R11940-5697-8-F, Vol. 418, 8 septembre 1977.

BUN, Chan Kwok, *Lettre à Jean-Louis Sauvé*, « sans objet », Archives de Montréal, VM097-02-03-D056, 17 octobre 1980.

CHEUNG, Kenneth, *Lettre à L. Martin*, Archives de Montréal, VM074-3-D017, 30 mai 1973.

DOUVILLE, Léo, *Lettre à Denys Marchand*, « Quartier chinois : offres d'achats », Archives de Montréal, VM097-02-03-D056, 24 janvier 1975.

DRAPEAU, Jean, *Lettre à Charles Drury*, Archives de Montréal, VM074-3-D017, 23 août 1976.

DRAPEAU, Jean, *Lettre à Thomas Tou*, Archives de Montréal, P100-01-2-D006, 14 décembre 1973.

DRURY, Charles M., *Lettre à Jean Drapeau*, Archives de Montréal, VM074-3-D017, 29 juillet 1976.

FILION, Jacques, *Lettre à Jean-Louis Sauvé*, Archives de Montréal, VM097-02-03-D056, 20 décembre 1979.

GARAND, Roland, « Lettre explicative », Archives de Montréal, VM074-3-D017, 12 juillet 1977.

GUILBAULT, Jacques, *Lettre à André Ouellet*, Bibliothèque et Archives du Canada, R11940-4720-5-F, Vol. 419, 21 juin 1977.

HERBERT, Harold Thomas, *Lettre à Pierre Elliot Trudeau*, R11940-4720-5-F, Vol. 419, 22 avril 1977.

HOGUE, Jean-Pierre, *Lettre à André Ouellet*, Bibliothèque et Archives Canada, R11940-5697-8-F, Vol. 418, 28 février 1978.

JOYAL, Serge, *Lettre à Yvon Lamarre*, Archives de Montréal, VM074-3-D017, 17 décembre 1975.

JOYAL, Serge et Marcel ROY, *Lettre à André Ouellet*, Bibliothèque et Archives Canada, R11940-4720-5-F, Vol. 419, 15 juillet 1977.

KOST, Paul, *Lettre à Fernand Denis*, Bibliothèque et Archives Canada, R188, RG13, Dossier 29418, Boîte : 1, 30 juillet 1979.

LAMARRE, Yvon, *Lettre à Abraham Cohen*, « Régénérescence du Quartier Chinois », Archives Héritage Montréal, CP-430-A-D03, 19 mars 1981.

LAMARRE, Yvon, *Lettre à Bob Keaton et Nick Auf Der Maur*, Archives de Montréal, VM074-3-D017, 9 décembre 1975.

LAMARRE, Yvon, *Lettre à Marcel Roy*, Bibliothèque et Archives Canada, R11940-5697-8-F, Vol. 418, 5 octobre 1977.

LAMARRE, Yvon, *Lettre à Jean-Louis Sauv *, Archives de Montréal, P100-07-D102, 18 mai 1981.

LAMARRE, Yvon, *Lettre à Serge Joyal*, Archives de Montréal, VM074-3-D017, 9 janvier 1976.

LAVIGNE, Bernard, *Lettre à Maurice D. Perrault*, « Nouvelle subdivision Complexe Guy-Favreau », Bibliothèque et Archives Canada, R188, RG13, Dossier 29418, Boîte : 1, 13 novembre 1979.

LAVILLE, Michel, *Lettre à Guy Legault*, « sans objet », Archives de Montréal, VM074-3-D017, 5 janvier 1978.

LEE, Jack, *Lettre à André Ouellet*, Bibliothèque et Archives Canada, R11940-4720-5-F, Vol. 418, 29 octobre 1977.

LEE, Jack, *Lettre à André Ouellet*, Bibliothèque et Archives Canada, R11940-4720-5-F, Vol. 418, 15 décembre 1977.

LEE, Jack, *Lettre à Jean Drapeau*, Archives de Montréal, P100-01-2-D006, 29 septembre 1978.

LEE, Jack, *Lettre à Pierre Elliot Trudeau*, Bibliothèque et Archives Canada, R11940-4720-5-F, Vol. 419, 8 juin 1977.

LEGAULT, Guy, *Lettre à Jean-Louis Sauv *, « Quartier Chinois », Archives de Montréal, VM097-02-03-D056, Vol. 2, 13 avril 1973.

MACDONALD, John A., *Lettre à Alfred Rouleau*, Centre Canadien d'architecture, AP010, 7/2, 2 octobre 1970.

MACDONALD, John A., *Lettre à Alfred Rouleau*, Centre Canadien d'architecture, AP010, 7/2, 6 novembre 1970.

MARCHAND, Jean, *Lettre à Luc Durand*, Centre Canadien d'architecture, AP010, 7/2, 22 juin 1970.

MARTIN, L, *Lettre à Kenneth Cheung*, Archives de Montréal, VM074-3-D017, 15 juillet 1973.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, *Lettre à Alfred Rouleau*, « Desjardins/Federal building Complex – Montreal », Centre Canadien d'architecture, AP010, 7/2, 25 août 1970.

N., Paul, *Lettre à Jean Drapeau*, Archives de Montréal, 154-06-02-03, 26 août 1971.

OUELLET, André, *Lettre à C. A. Peachey*, Bibliothèque et Archives Canada, R11940-4720-5-F, Vol. 419, 21 juin 1977.

OUELLET, André, *Lettre à H. T. Herbert*, Bibliothèque et Archives Canada, R11940-4720-5-F, Vol. 419, 4 mai 1977.

OUELLET, André, *Lettre à Ian Aitken*, Bibliothèque et Archives Canada, R11940-4720-5-F, Vol. 419, 21 juin 1977.

OUELLET, André, *Lettre à Jacques Guilbault*, Bibliothèque et Archives Canada, R11940-4720-5-F, Vol. 419, 8 juillet 1977.

OUELLET, André, *Lettre à Jean-Eudes Dubé*, Bibliothèque et Archives Canada, R11940-4720-5-F, Vol. 418, 30 mai 1972.

OUELLET, André, *Lettre à Jean Marchand*, Bibliothèque et Archives Canada, R11940-4720-5-F, Vol. 418, 30 mai 1972.

OUELLET, André, *Lettre à Pierre Elliot Trudeau*, Bibliothèque et Archives Canada, R11940-4720-5-F, Vol. 418, 30 mai 1972.

PEACHEY, C. A., *Lettre à André Ouellet*, Bibliothèque et Archives Canada, R11940-4720-5-F, Vol. 419, 19 avril 1977.

ROBERT, Jean-Claude, *Lettre à Travaux publics Canada*, Archives de Montréal, VM166-1-2-D0708, 22 septembre 1978.

ROULEAU, Alfred, *Lettre à John A. Macdonald*, Centre Canadien d'architecture, AP010, 7/2, 29 octobre 1970.

TOU, Thomas, *Lettre à Jean Drapeau*, Archives de Montréal, P100-01-2-D006, 4 décembre 1973.

TOU, Thomas, *Lettre à Pierre Bourgeault*, Archives de Montréal, VM097-02-03-D056, 23 mars 1973.

TRUDEAU, Pierre Elliot, *Lettre à André Ouellet*, Bibliothèque et Archives Canada, R11940-4720-5-F, Vol. 418, 9 juin 1972.

Mémoires et rapports

BUCHANAN, Judd (ministère des Travaux publics), *Mémoire au cabinet*, « Place Guy-Favreau », Bibliothèque et Archives Canada, R11940-5696-6-F, Vol. 433, 13 juillet 1977.

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ, *Rapport de décision du cabinet*, Réunion du 21 juillet 1977, Place Guy Favreau – Immeuble du Gouvernement du Canada à Montréal, Bibliothèque et Archives Canada, R11940-5696-6-F, Vol. 433, 26 juillet 1977.

C.I.D.E.M., *Rapport concernant l'étude de développement du quartier chinois*, Archives de Montréal, VM097-02-03-D056, 1^{er} septembre 1981, « rapport d'étape/phase 1 », annexe 1.

C.I.D.E.M., *Étude du Quartier Chinois*, Archives de Montréal, VM097-02-03-D056, 20 novembre 1981.

CONSEIL DES ŒUVRES DE MONTRÉAL, *Opération rénovation sociale Stratégie en vue de réduire les inégalités socioéconomiques dans les zones défavorisées de Montréal*, Montréal, décembre 1966.

DESCHÊNES, Claudine-Pierre, « Relevé historique », Archives de Montréal, VM166-1-2-D0708, été 1978, 16p.

DRAPEAU, Jean (architecte), « Le Quartier chinois et son voisinage », Archives de Montréal, VM097-02-03-D056, mars 1981.

GAZAILLE, Francine, *Réaménagement du Quartier chinois*, Archives de Montréal, P100-01-2-D006, 10 juin 1979, 13p.

GOVERNEMENT DU CANADA, *Rapport de décision du cabinet : Place Guy Favreau – Immeuble du gouvernement du Canada à Montréal*, Bibliothèque et Archives Canada, R11940-5696-6-F, Vol. 433, 21 juillet 1977, 2p.

HOLLOWAY, Neil, *Building management report Project D-F*, Centre Canadien d'architecture, AP010, 10/1, octobre 1967.

LA HAYE, Jean-Claude et associés, *Ensemble D-F : étude de programmation*, Services d'archives et de documentation de l'UQAM, 63P1/2369, 11 décembre 1967, 87p.

LA SOCIÉTÉ JEAN-CLAUDE LA HAYE URBANISTES-CONSEILS, *Étude préliminaire Place Desjardins, son aménagement, sa rentabilité*, Service des archives et de gestion des documents de l'UQAM, 63P1/2166, octobre 1966.

LA SOCIÉTÉ JEAN-CLAUDE LA HAYE URBANISTES-CONSEILS, *Prévision des besoins en espace pour divers organismes du Mouvement Desjardins, Rapport d'avancement des travaux effectués à la demande du comité du Complexe Desjardins*, Service des archives et de gestion des documents de l'UQAM, 63P1/2164, 17 janvier 1966, p. 2 (annexe 2).

LA SOCIÉTÉ JEAN-CLAUDE LA HAYE URBANISTES-CONSEILS, *Prévision des besoins en espace pour divers organismes du Mouvement Desjardins : Rapport d'avancement des travaux effectués à la demande du comité du Complexe Desjardins*, Service des archives et de gestion des documents de l'UQAM, 63P1/2165, 29 juin 1966.

LANGLOIS, Ernest & Jacques BERNIER (Service d'urbanisme), *Résultats de l'étude en vue de la rénovation urbaine du quadrilatère borné par les rues Craig, de Bleury, Sherbrooke et le boulevard Saint-Laurent*, Archives de Montréal, R42-02-3A-03, août 1959, 84p.

LAROSE, Gilles, *Mémoire à André Ouellet*, Bibliothèque et Archives Canada, R11940-5697-8-F, Vol. 433, 12 janvier 1976.

MARCHAND, Denys, « Place Guy-Favreau : Contexte et condition d'aménagement », Archives de Montréal, VM097-02-03-D056, 6 juillet 1973.

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, *Mémoire au Cabinet*, R11940-5697-8-F, Vol. 433, 10 novembre 1980.

PROPERTY AND BUILDING MANAGEMENT BRANCH, *Memorandum for the construction of a new federal building*, Bibliothèque et Archives Canada, RG3-C-3, Vol. 2385, 12 janvier 1966.

SERVICE D'URBANISME ET DE L'HABITATION, *Programme détaillé de rénovation « Place Desjardins »*, Archives de Montréal, P100-07-D102, août 1970, 45p.

STILBON, D. K., *Mémoire adressé à Marcel Vienneau*, Bibliothèque et Archives Canada, R11940-4720-5-F, Vol. 18, 19 juillet 1977.

Journaux

S. A., « 100 millions! », *Journal de Montréal*, 30 mars 1972.

S. A., « \$100 millions! », *La Presse*, Jeudi 30 mars 1972.

- S. A., « 2 importants projets « sur les tablettes », *La Presse*, 18 mai 1960.
- S. A., « Feu vert pour le Complexe Guy Favreau un « campus » fédéral de \$100 millions », *L'information centre-ville*, 14 octobre 1977.
- S. A., « La place Guy-Favreau ce n'est pas pour demain », *Dimanche Matin*, 4 janvier 1976.
- S. A. « Le coeur et l'âme du quartier chinois menacés de disparition », *Dimanche Matin*, 9 avril 1972.
- S. A., « Le projet de la construction de la Place Guy-Favreau est suspendu indéfiniment », *La Presse*, 5 janvier 1976.
- S. A., « Le Forum ne veut pas de Palais des Sports construit devant la Place des Arts », *Dimanche Matin*, 30 octobre 1966.
- S. A., « Place Guy-Favreau: le projet est retardé », *Le Devoir*, 5 janvier 1976.
- S. A., « Place Guy-Favreau: le projet suspendu », *Le Jour*, 7 janvier 1976.
- S. A., « Sauvons Montréal: ne détruisez pas le quartier chinois », *Le Jour*, 5 mai 1976.
- S. A., « Sauvons Montréal craint la Place Guy-Favreau », *Le Devoir*, 6 mai 1976.
- S. A., « Serge Joyal: Ottawa ne fait pas assez pour la protection du patrimoine », *La Presse*, 10 juin 1976.
- S. A., « Une étude d'aménagement du centre de Montréal : Place de la Confédération », *La Presse*, 12 juillet 1960.
- ALLARD, Jean-Guy, « Le Père Tou cherche un moyen de sauver sa vieille église », *Le Nouveau Samedi*, 16 avril 1972.
- ALLARD, Jean-Guy, « Les Chinois de Montréal sont menacés », *Le Nouveau Samedi*, 16 avril 1972.
- BEAUVAIS, André, « Le gouvernement du Canada aura son centre administratif à Montréal », *Montréal Matin*, 30 mars 1972.
- BEAUVAIS, André, « Montréal aura son nouveau quartier chinois », *Montréal Matin*, 25 avril 1973.
- BERNARD, Florian, « Le complexe fédéral de \$100 millions : Le quartier chinois amputé », *La Presse*, 30 mars 1972.

BENOIT, Jacques, « Le nouveau projet de complexe Guy-Favreau. Une œuvre intéressante aux dimensions démesurées », *La Presse*, 17 juin 1976.

CHOUINARD, Marcel, « Les Chinois protestent », *Montréal Matin*, 15 juin 1977.

DUHAMEL, Alain, « Le centre Guy-Favreau : le débat reprend », *Le Devoir*, 1^{er} avril 1977.

FELTEAU, Cyrille « L'église catholique chinoise: la plus ancienne église... protestante », *La Presse*, 13 mai 1976.

FELTEAU, Cyrille, « Une première. L'Allier classe des édifices fédéraux », *La Presse*, 19 août 1976.

FORGET, Jacques Forget, « La mort du Quartier chinois », *Dimanche Matin*, 10 décembre 1972.

HANAFIN, Joseph, « Chinatown protest emerging », *The Montreal Star*, 8 avril 1972.

HANAFIN, Joseph, « Skycraper plan worries Chinatown residents », *The Montreal Star*, 30 mars 1972.

JANIGAN, Mary, « New complex dooms heart and soul of Chinatown », *The Gazette*, 8 avril 1972.

LAURENT, René, « Chinatown sends Trudeau SOS before federal bulldozer rolls in », *The Gazette*, 14 juin 1977.

LAZARUS, Charles, « Favreau Complex, « not political », *The Montreal Star*, 15 octobre 1977.

LOW, Richard, « Progress shifting spiritual heart of Chinatown », *The Montreal Star*, 6 août 1974

MAGIL, David, « Federal complex aids eastern downtown area », *The Gazette*, 30 mars 1972.

MEM – Centre des mémoires montréalaises, « Visages de notre histoire : portrait de Jack W. Lee », *Le journal de Montréal*, 23 mai 2021. <https://www.journaldemontreal.com/2021/05/23/visages-de-notre-histoire-portrait-de-jack-w-lee> (5 janvier 2024).

MESSIER, Normand, « Ottawa entend investir \$260 millions à Montréal », *Montréal-Matin*, 31 mars 1977.

MULLINGTON, David, « Chinatown institution. Church moves on », *The Montreal Star*, 18 juin 1977.

PRICE, Bonnie, « Chinatown welcomes scaled-down project », *The Gazette*, 17 octobre 1977.

SCULLY, Robert Guy, « L'Est aura ses tours », *Le Devoir*, 30 mars 1972.

SOULIE, Jean-Paul, « La communauté catholique chinoise s'installera dans un complexe immobilier de \$2 millions », *La Presse*, 21 avril 1973.

SURETTE, Ralph, « \$100 million complex for city », *The Montreal Star*, 30 mars 1972.

TARDIF, Germain, « Dragon à trois têtes », *La Presse*, 27 mars 1974.

TARDIF, Germain, « La Place Guy-Favreau: un danger pour la communauté chinoise, non pour le quartier », *La Presse*, 27 mars 1974.

TARDIF, Guy, « Reprendre dans l'Est-ce qui est perdu dans l'Ouest », *La Presse*, 27 mars 1974.

WARDWELL, William, « Spectacular new city core rising », *The Montreal Star*, 8 septembre 1973

Revue

PITULA, Edward, « Dix raisons pour ne pas construire la Place Guy Favreau », *SOS Montréal*, Bibliothèque et Archives Canada, R11940-4720-5-F, Vol. 433, août 1977, p. 10-11.

STANLEY, Bob, « Save Montreal Housing Policy: A Commentary », *SOS Montreal*, Bibliothèque et Archives Canada, R11940-5697-8-F, Vol. 433, juin 1976, p. 8.

Photographies

S. A., « sans nom », Archives de Montréal, P100-01-2-D006, 1978 .

CHARBONEAU, Florent, Parc Dufferin et Édifice d'Hydro-Québec en construction. – 22 février 1961, Archives de Montréal, P158-Y-3_34-P001, 22 février 1961.

LING, Patricia, Église chinoise dans le quartier chinois. 5 avril 1972, Archives de Montréal, P132-2-D065-027, 5 avril 1972.

LING, Patricia, Église chinoise dans le quartier chinois. 5 avril 1972, Archives de Montréal, P132-2-D065-028, 5 avril 1972.

LING, Patricia, Église chinoise dans le quartier chinois. 5 avril 1972, Archives de Montréal, P132-2-D065-031, 5 avril 1972.

RÉMILLARD, Henri, Nouveau Palais des Congrès (angle des rues Jeanne-Mance et De La Gauchetière) et environs; Centre-ville. Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 06M_E6S7SS1P772948_004, 1977.

SERVICE DE L'URBANISME, « sans nom », Archives de Montréal, VM097-02-03-D056 , 25 août 1981.

SERVICE D'URBANISME ET DE L'HABITATION, Complexe Guy-Favreau, Archives de Montréal, VM097-Y-02-D002B-310, avril 1984.

SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'HABITATION, Complexe Guy-Favreau, Archives de Montréal, VM097-Y-02-D002B-316, 11 février 1975.

Règlements

VILLE DE MONTRÉAL, No 5241 – Règlement relatif à la protection du patrimoine résidentiel. – 1978, Archives de Montréal, VM001-33-02-D113-P5241, 6 juillet 1978.

VILLE DE MONTRÉAL, No 5357 – Règlement concernant la commission d'initiative et de développement économiques de Montréal. – 1979, Archives de Montréal, VM001-33-02-D114-P5357, 18 juin 1979.

VILLE DE MONTRÉAL, No 5380 – Règlement modifiant le règlement concernant la commission d'initiative et de développement économiques de Montréal. – 1979, Archives de Montréal, VM001-33-02-D114-P5380, 27 août 1979.

VILLE DE MONTRÉAL, No 5777 – Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation du « Complexe Guy-Favreau », dans le quadrilatère délimité par le boulevard Dorchester et les rues Saint-Urbain, de La Gauchetière et Jeanne-Mance, dans le quartier Saint-Laurent (1981), Agenda 82, Archives de Montréal, VM001-05-02_81-06931, 26 octobre 1981.

VILLE DE MONTRÉAL, No 6033 - Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un complexe domiciliaire et commercial dans le quartier chinois de Montréal. – 1982, Agenda 151, Archives de Montréal, VM001-33-02-D117-P6033, 25 octobre 1982.

Documents juridiques

GOUVERNEMENT DU CANADA, Les Ecclesiastiques du Seminaire De Saint-Sulpice De Montreal S. Of. C. Against Crown. Expropriation Of Lot 571 From Les Ecclesiastiques Du Seminaire De Saint-Sulpice De Montreal For Federal Complex. Cfn : T-514073, Montreal, Bibliothèque et Archives Canada, R188, RG13, 7, HQCL 4-230200-69, Partie de dossier : 1, 8 juin 1972.

GOUVERNEMENT DU CANADA, *** personal information removed*** Expropriation Of Lot 567 From ***personal information removed*** For Federal Complex, Montreal, Bibliothèque et Archives Canada, R188, RG13, 7, HQCL 4-230200-18, Partie de dossier : 1, 8 juin 1972.

GOUVERNEMENT DU CANADA, Expropriation of Part of Lot 557 From Les Héritiers De La Succession For Federal Complex, Montreal, Bibliothèque et Archives Canada, R188, RG13, 11, HQCL 4-230200-64, Partie de Dossier : 1, 8 juin 1972.

GOUVERNEMENT DU CANADA, *** personal information removed*** Of Against Crown. Expropriation Of Lot 568 From ***personal information removed***. For Federal Complex, Montreal, Bibliothèque et Archives Canada, R188, RG13, 11, HQCL 4-230200-5, Partie de dossier : 1, 7 juin 1972.

GOUVERNEMENT DU CANADA, ***personal information removed*** Against Crown. Expropriation Of Part Of Lot 569 From ***personal information removed*** For Federal Complex. Cfn: T-34074, Montreal, Bibliothèque et Archives Canada, R188, RG13, 11, HQCL 4-230200-84, Parti de dossier : 1, 7 juillet 1972.

GOUVERNEMENT DU CANADA, Ta Chin Trading Co. Ltd. S. Of. C. Against Crown Expropriation Of Part Of Lot 569 From Ta Chin Trading Co. Ltd. For Federal Complex, Montreal, Bibliothèque et Archives Canada, R188, RG13, 11, HQCL 4-230200-47, Partie de dossier : 1, 8 juin 1972.

GOUVERNEMENT DU CANADA, ***personal information removed***, Against Crown. Expropriation of Part Of Lot 569 From ***personal information removed*** For Federal Complex (J***personal information removed***) Cfn: T-33874, Montreal, Bibliothèque et Archives Canada, R188, RG13, 11, HQCL 4-230200-82, Partie de dossier : 1, 7 juillet 1972.

GOUVERNEMENT DU CANADA, Nagle Elevator Co. S. Of C. Against Crown. Expropriation of Part Of Lot 567 From Nagle Elevator Co. For Federal Complex, Montreal, Bibliothèque et Archives Canada, R188, RG13, 7, HQCL 4-23-0200-19, Partie de dossier : 1, 8 juin 1972.

GOUVERNEMENT DU CANADA, ***personal information removed*** Against Crown. Expropriation Of Part Of Lot 569 From ***personal information removed*** For Federal Complex. Cfn: T3974, Montreal, Bibliothèque et Archives Canada, R188, RG13, 11, HQCL 4-230200-81, Parti de dossier : 1, 7 juillet 1972.

GOUVERNEMENT DU CANADA, ***personal information removed*** Against Crown. Expropriation Of Part Of Lot 569 From ***personal information removed*** For Federal Complex. Cfn: T-33974, Montreal, Bibliothèque et Archives Canada, R188, RG13, 11, HQCL 4-230200-83, Parti de dossier : 1, 7 juillet 1972.

Autres sources

- S. A., *Agenda for the 178th meeting of the treasury board advisory committee on accommodation to be held on March 18, 1966*, Bibliothèque et Archives Canada, RG3-C-2, Vol. 2385, 1966.
- S. A., *Aide mémoire au président du comité exécutif de la ville de Montréal (Annexe B)*, Archives de Montréal, 154-06-02-03, 25 juin 1971, p. 2.
- S. A., *Communication du 8 décembre 1977*, « Complexe Guy-Favreau », Bibliothèque et Archives Canada, R11940-5697-8-F, Vol. 418, date inconnue, p. 1.
- S. A., « Complexe Guy-Favreau Comité consultatif », Bibliothèque et Archives Canada, R11940-5697-8-F, Vol. 418, date inconnue, 3p.
- S. A., *Organigramme fédéral-Desjardins*, Service des archives et de gestion des documents de l'UQAM, 63P1/2387, Fonds Jean-Claude La Haye, [entre 1966 et 1971].
- S. A., *Organigramme fédéral-Desjardins incluant Hydro-Québec et le gouvernement du Québec*, Service des archives et de gestion des documents de l'UQAM, 63P1/2387, [entre 1966 et 1971].
- S. A., « Place Desjardins – Ensemble des propriétés », Service des archives et de gestion des documents de l'UQAM, 63P1/2387, [entre 1961 et 1972].
- BÉLANGER, Guy, *Entrevue avec Jean-Claude La Haye du 16 avril 1987* [verbatim de l'entrevue], Archives du Mouvement Desjardins, Fonds Société historique Alphonse-Desjardins, 1993, pp. 12-13.
- BUCHANAN, Judd, *Notes pour le 14 octobre 1977*, Bibliothèque et Archives Canada, R11940-5697-8-F, Vol. 419, date inconnu, p. 5.
- BUREAU DE RECHERCHES CAUCUS LIBÉRAL, *Information générale sur le projet de la Place Guy-Favreau*, Bibliothèque et archives Canada, R11940-4720-5-F, Vol. 418, octobre 1980, p.2.
- CHEUNG, Kenneth, « The Dilemma of Place Guy Favreau and Chinatown », A brief submitted to the Consultative Committee to the Guy-Favreau Complex, Archives de Montréal, P100-07-D102, 5 mai 1978, Appendix, p. 2.
- CONSEIL DU TRÉSOR, *Approbation de donner à Héritage Canada 1 238 000\$ pour la rénovation des trois bâtiments*, Bibliothèque et Archives Canada, R11940-5697-8-F, Vol. 433, 7 novembre 1980.
- CONSEIL DU TRÉSOR, *Location de propriété et contribution financière*, Bibliothèque et Archives Canada, R11940-3900-2-F, Vol. 433, 2 septembre 1980.

DAGENAIS, C., *Notes à la rencontre du 30 septembre 1977*, Archives de Montréal, P100-07-D10230, septembre 1977, pp. 1-2.

GIBB, P. L., *Agenda for the 175th meeting of the treasury board advisory committee on accommodation*, Bibliothèque et Archives Canada, RG3-C-2, Vol. 2385, 25 janvier 1966, p. 2.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Lettres patentes – Le Centre Uni de la Communauté Chinoise de Montréal*, Bibliothèque et archives du Canada, R11940-4720-5-F, Vol. 419, 20 juillet 1977.

HOGUE, Jean-Pierre, « sans titre », Bibliothèque et Archives Canada, R11940-5697-8-F, Vol. 418, date inconnu, 6p.

HOGUE, Jean-Pierre, « Document de travail MTP 1-77 », Bibliothèque et Archives Canada, Fonds André Ouellet, R11940-5697-8-F, Vol. 418, 7 juillet 1977, 9p.

LA HAYE, Jean-Claude, *Agenda*, « sans objet », Centre Canadien d'architecture, AP010, 7/2, date inconnu.

LA HAYE, Jean-Claude, *Aide-mémoire pour l'honorable Jean Marchand*, « Ensemble D-F », Centre Canadien d'architecture, AP010, 31/33, 10 février 1970, p. 11.

LA HAYE, Jean-Claude, *Déclaration d'intention du Mouvement Coopératif Desjardins*, Centre Canadien d'architecture, AP010, 7/2, 5 novembre 1970, p. 1-4.

LA HAYE, Jean-Claude, *Le complexe Desjardins : son évolution jusqu'au chantier de construction* [texte de la communication de Jean-Claude La Haye au Séminaire expérimental de l'Institut Auguste Comte à Paris], Service des archives et de gestion des documents de l'UQAM, 63P1/2350, Paris, 24 juin, 1981.

NIDING, Gérard, *Projet d'acte par lequel la Ville acquiert les lots 645 et 646*, Archives de Montréal, VM097-02-03-D056, 26 novembre 1975.

OLIVIER, Maurice, *Plan N I – 1 Saint-Laurent*, Archives de Montréal, VM097-02-03-D056, 8 novembre 1973.

OUELLET, André, *Notes pour le 14 octobre 1977*, Bibliothèque et Archives Canada, R11940-5697-8-F, Vol. 418, date inconnu, pp. 3-4.

Recensements du Canada, 1951, 1961, 1966, 1971, 1976, 1981, 1986 et 1991.

SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'HABITATION, « quartier chinois terrains dégagés », Archives de Montréal, VM097-02-03-D056, Vol. 2, 9 février 1973.

STEBER, George Jr, *Compte-rendu de la réunion tenue au service de l'habitation et de l'urbanisme le 20 avril 1972*, « projet- bâtiments fédéraux », Archives de Montréal, VM097-02-03-D056, 24 avril, pp. 1-2.

VILLE DE MONTRÉAL, *Certification des fonds disponibles par le directeur des finances aux membres du comité exécutifs de la ville de Montréal*, Archives de Montréal, VM097-02-03-D056, 25 novembre 1975.

VILLE DE MONTRÉAL, *Décisions du conseil de ville et du comité exécutif : 4^e série (1961-1974), Index : Quartier chinois*, Archives de Montréal, VM001-04-1-D180, 1970.

Études

Monographies

BIJKER, Wiebe E., Thomas HUGHES et Trevor PINCH, *The Social Construction of Technological Systems : New Directions in the Sociology and History of Technology*, Cambridge, MIT Press, 1993, 417p.

BURGESS, Joanne, *Une histoire illustrée du faubourg Saint-Laurent*, Montréal, Table de concertation du Faubourg Saint-Laurent et Services aux collectivités de l'UQAM, 2009, 52p.

BUN, Chan Kwok, *Smoke and Fire: The Chinese in Montreal*, Hong Kong, The Chinese University of Hong Kong Press, 1991, 338p.

CHARLEBOIS, Catherine et Paul-André LINTEAU, *Quartiers disparus : Red Light, Faubourg à m'lasse, Goose Village*, Montréal, Cardinal, 2014, 311p.

CHOKO, Marc H., *Les Habitations Jeanne-Mance : un projet social au centre-ville de Montréal*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 1995, pp. 17-30

DANSEREAU, Francine et Peter FOGGIN, *Quelques aspects du développement spatial de l'agglomération Montréalaise*, Montréal, Institut national de la recherche scientifique, n° 3, 1976, 51p.

DROUIN, Martin, *Le combat du patrimoine urbain à Montréal (1973-2003)*, Québec, Presse de l'Université du Québec, 2005, 400p.

GODBOUT, Jacques et Jean-Pierre COLLIN, *Les organismes populaires en milieu urbain : contre pouvoir et nouvelle pratique professionnelle ?* INRS-Urbanisation, Édition électronique, août 1977, 311p.

GOSSAGE, Peter et J. L. LITTLE, *Une histoire du Québec : entre tradition et modernité*, Montréal, Éditions Hurtubise, 488p.

HAMEL, Pierre et Bernard JOUVE, *Un modèle québécois? Gouvernance et participation dans la gestion publique*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2006, p. 5-23.

HAROLD NORRIE, Kenneth, *A history of the Canadian economy*, Scarborough, Nelson, 2002, 634p.

HELLY, Denise, *Les Chinois à Montréal 1877-1951*, Québec : L'Institut québécois de recherche sur la culture, 1987, 315p.

LAI, David Chuenyan, *Chinatowns: Towns within cities in Canada*, Vancouver, UBC Press, 1988, 382p.

LEGAULT, Guy, *La ville qu'on a bâtie. Trente ans au service de l'urbanisme et de l'habitation à Montréal (1956-1986)*, Montréal, Liber, 2002, 264p.

LINTEAU, Paul-André, *Une histoire de Montréal*, Montréal, Boréal, 2017, 360p.

LOO, Tina, *Moved by the State: Forced Relocation and Making a Good Life in Postwar Canada*, Vancouver, UBC Press, 2019, 296p.

MAHEUX, Pierre-Olivier, «1967-2017. Urbanité et Innovation. Les 50 ans d'histoire de la Caisse Desjardins du Complexe Desjardins. Société Historique Alphonse Desjardins, Lévis, 104p.

MCGRAW, Donald, *Le développement des groupes populaires à Montréal (1963-1973)*, Montréal, Éditions coopératives Albert Saint-Martin, 1978, 134p.

MILLS, Sean, *The Empire Within. Postcolonial Thought and Political Activism in Sixties Montreal*, Kingston, McGill-Queen's University Press, 2010, 302p.

MORIN, Richard, *Réanimation urbaine et pouvoir local: les stratégies des municipalités de Montréal, Sherbrooke et Grenoble en quartiers anciens*, Montréal, INRS-Urbanisation, 1987, 173p.

PINKER, Steven, *Le triomphe des Lumières : pourquoi il faut défendre la raison, la science et l'humanisme*, Paris, Les arènes, 2018, 637p.

Articles de revues savantes, chapitres d'ouvrages collectifs

BÉLANGER, Hélène, *Revitalisation du Faubourg Saint-Laurent (Montréal) : facteur de changement social ? Cahiers de géographie du Québec*, Vol. 58, n° 164, p. 277-292.

BHERER, Laurence, Jean-Pierre COLLINET et Valérie SHAFFER, « Enjeux urbains et mobilisation politique : de la subsidiarité à la gouvernance institutionnalisée », dans Dany Fougère (dir.), *Histoire de Montréal et de sa région*, Tome 2, Québec, Presses de l'Université Laval, 2012, p. 1169-1208.

BUN, Chan Kwok, « Ethnic Urban Space, Urban Displacement and Forced Relocation: The case of Chinatown in Montreal », *Canadian Ethnic Studies*, Vol. 18, n° 2, 1986, p. 65-78

- CHA, Jonathan, « La représentation symbolique dans le contexte de la mondialisation : L'exemple de la construction identitaire du quartier chinois de Montréal », *Journal de la Société pour l'étude de l'architecture au Canada*, Vol. 29, n° 3-4, p. 3-18.
- CHA, Jonathan,, « Le Quartier chinois au centre-ville de Montréal. Le processus de construction d'un quartier ». Dans : Juan-Luis Klein (dir.), *Montréal : la cité des cités*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 2017, p. 63-82.
- DANSEREAU, Francine, « Les aléas de la rénovation urbaine : l'expérience des 15 dernières années », dans Guy Bourassa et Jacques Léveillé (dir.), *Le système politique de Montréal*, Montréal, ACFAS, 1986, p. 407-422.
- DEMERS, Clément, « Nouveau centre-ville de Montréal », *Cahiers de Géographie du Québec*, Vol. 27, n° 71, 1983, p. 209-235.
- DROUIN, Martin, « De la démolition des taudis à la préservation du patrimoine bâti (Montréal, 1954-1973) », *Revue d'histoire urbaine*, Vol. 41, n° 1. p. 22-36.
- FILION, Pierre, « The Neighborhood Improvement Plan: Montreal and Toronto : Contrast between a participatory and a centralized approach to urban policy making », *Revue d'histoire urbaine*, Vol. 17, n° 1, 1988, p. 16-28.
- LORTIE, André, « Montréal 1960 – les singularités d'un archétype métropolitain », dans André Lortie, Olivier Barbieri *et al.*, *Les années 1960 : Montréal voit grand*, Montréal, Centre Canadien d'architecture, 2004, p. 75-147.
- MORIN, Richard, « Déclin, réaménagement et réanimation d'un quartier ancien de Montréal », *Revue d'histoire urbaine*, Vol. 17, n°1, 1988, p. 29-39.
- NERBAS, Don, « William Zeckendorf, Place Ville-Marie, and the Making of Modern Montreal », *Revue d'histoire urbaine*, Vol. 42, n°2, 2015, p. 5-25.
- PERRIN, Eliot, « “Whose city is it?”: Save Montreal and the Fight for Democratic City Planning », *Revue d'histoire urbaine*, Vol. 51, n° 1, 2023, p. 117-144.
- PERRON, Normard, « Le fait français : enjeu montréalais et québécois », dans Dany Fougères (dir.), *Histoire de Montréal et de sa région*, Tome 2, Québec, Presses de l'Université Laval, 2012, p. 1209-1247.
- POLÈSE, Mario, « Montréal économique : de 1930 à nos jours. Récit d'une transition inachevée », dans Dany Fougères (dir.), *Histoire de Montréal et de sa région*, Tome 2, Québec, Presses de l'Université Laval, 2012, p. 959-1004.

POIRIER, Valérie, « L'autoroute est-ouest, c'est pas le progrès! »: environnement et mobilisation citoyenne en opposition au projet d'autoroute est-ouest à Montréal en 1971 », *Bulletin d'histoire politique*, Vol. 23, n° 2, 2015, p. 66-91.

SÉGUIN, Anne-Marie, Paula NEGRON-POBLETE, et Philippe APPARICIO, « Pauvreté et richesse dans la région montréalaise depuis l'après-guerre. Un paysage en mouvement », dans Dany Fougères (dir.), *Histoire de Montréal et de sa région*, Tome 2, Québec, Presses de l'Université Laval, 2012, pp. 1143-1168.

WHELAN, Robert, « The Politics of Urban Redevelopment in Montreal: Regime Change from Drapeau to Doré », *Quebec Studies*, Vol. 12, 1991, p. 155-169.

RUSSEL, WILLIAM, « L'inégalité sociale face à la mortalité à Montréal, 1975-1977 », *Cahier québécois de démographie*, Vol. 9, n° 2, 1980, p. 157-184.

Mémoires et thèses

FAVRETTI, Éveline, *Montréal fait la guerre aux taudis : démolitions et expropriations (1950-1966)*, Mémoire de M.A. (histoire), Université du Québec à Montréal, 2014, 151p.

GAUDRY, William, *Le pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine : aux origines d'une infrastructure routière régionale*, Thèse de Ph.D. (histoire), Université du Québec à Montréal, 2022, 215p.

MORRISON, Val, *Beyond physical boundaries. The symbolic construction of Chinatown*, Mémoire de M.A. (sociologie), Université Concordia, 1992, 117p.

PERRIN, Eliot, *"It's your city, only you can save it!": Save Montreal's Grassroots Opposition to Urban Redevelopment*, Mémoire de M.A. (histoire), Université Concordia, 2016, 118p.

ROBERT, Percy A., *Dufferin district : an area in transition*, Mémoire de M.A. (sociologie), McGill University, 1928, 244p.

Ressources numériques

CHURCHILL, Winston, « The Worst Form of Government », *The International Churchill Society*, 25 février 2016, <https://winstonchurchill.org/resources/quotes/the-worst-form-of-government/> (juillet 2024)

CHO, Karen, *Big fight in little Chinatown* [documentaire], Eyesteelfilm, 2022. <https://www.bigfightinlittlechinatown.com/> (12 février 2024).

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, « La protection du patrimoine au Québec à propos de la Loi sur les biens culturels », *BAnQ numérique*, 2005.

<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/55008?docref=HBpPz6DrXBDlwIXVYKG>
YQ (12 février 2024).

KELLING, George L. et James Q. WILSON, « Broken windows », *The Atlantic*, mars 1982.
<https://www.theatlantic.com/magazine/archive/1982/03/broken-windows/304465/> (15 janvier 2024).

LAI, David Chuenyan et Timothy CHIU MAN CHAN, « Montréal Chinatown 1890 – 2014 », *A Brief Chronology of Chinese Canadians. From Segregation to Integration*. https://www.sfu.ca/chinese-canadian-history/montreal_chinatown_en.html (12 février 2024).

LAMBERT, M. et D. SABOURIN, « Quartier chinois de Montréal », *Encyclopédie Canadienne*, 2024.
<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/le-quartier-chinois-de-montreal> (16 janvier 2024).

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, « Répertoire du patrimoine culturel du Québec ». <https://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/accueil.do?methode=afficher> (15 février 2024).

OFFICE MUNICIPAL D’HABITATION DE MONTRÉAL, « Historique ». <https://www.omhm.qc.ca/fr/a-propos-de-nous/historique#:~:text=%C3%8Elots%20Saint%2DMartin.,1969,plus%20gros%20%C3%A0%20ce%20jour> (15 février 2024).

YAN, Dong, 记满地可华人联合总会 40 年历程 (Les 40 ans d’histoire de l’Association chinoise de Montréal) 满地可华人联合总会 (Montreal Chinese Community United Center/Le centre uni de la communauté chinoise de Montréal), 12 août 2017. https://www.mccuc.ca/mccuc_president_18_interview_ch/ (19 mars 2024).